

Jean-Louis BRUGUIERE  
Premier Vice-Président chargé de  
l'instruction

D6860  
Mathieu DEBATISSE  
Substitut  
(272f)  
① 2 amep

COUR D'APPEL DE PARIS

■  
TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE PARIS

■  
PARQUET DU PROCUREUR  
DE LA RÉPUBLIQUE

N° Parquet : P 03.137.3901/6

N° Instruction : 029/03/1459

RÉQUISITOIRE DÉFINITIF  
AUX FINS DE NON-LIEU PARTIEL, DE  
DISJONCTION, DE RENVOI DEVANT  
LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL,  
DE MAINTIEN SOUS CONTRÔLE  
JUDICIAIRE ET DE MAINTIEN EN  
DÉTENTION PROVISOIRE

*Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de PARIS.*

*Vu les pièces de l'information suivie contre :*

1 - Redouane ABERBRI

né le 08 mai 1977 à AGADIR (Maroc)  
de Lahcen et de Fatima BEN MILOUD  
profession : responsable de commerce  
demeurant : 2 boulevard Pierre Le Faucheu - 78410 AUBERGENVILLE

LIBRE sous contrôle judiciaire,

Mandat de dépôt: 09 avril 2004

Mise en liberté sous contrôle judiciaire en date du 02 mai 2006

Personne mise en examen du chef d'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme.

ayant pour avocat : Me Pierre MAIRAT

2 - Rachid AIT EL HADJ

né le 05 avril 1975 à AGADIR (Maroc)  
de M'hend et de M'Barka ABERBRI  
profession : Gérant de société  
demeurant : 194, Avenue Paul Raoult - 78130 LES MUREAUX

(1)

DETENU,

Mandat de dépôt : 09 avril 2004

Personne mise en examen du chef d'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme

ayant pour avocat : Me Ichem M'HAMDI

3 - Mustapha BAOUCHI

né le 26 mai 1975 à METALSA (Maroc)

de Abdesslam et de Fadma Bent ARAB

profession : sans

demeurant : 1 place des Lotus - 93600 AULNAY SOUS BOIS

DETENU,

Mandat de dépôt : 09 avril 2004,

Personne mise en examen du chef d'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme.

ayant pour avocat : Me Eric PLOUVIER

4 - Hassan BOUTAGNI

né le 21 novembre 1966 à AGADIR (Maroc)

de Abdallah et de Fatima ARHMAN

profession : vendeur en boulangerie

demeurant : 8 rue Cuvier - 78200 MANTES LA JOLIE

DETENU,

Mandat de dépôt : 11 février 2005,

Personne mise en examen des chefs d'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme et financement d'une entreprise terroriste.

ayant pour avocat : Me Vincent OLLIVIER

5 - Fouad CHAROUALI

né le 04 mai 1975 à TEMSAMANE (Maroc)

de Abdelsam et de Hamana EL HAOUIDI

profession : sans

demeurant : 11 bis rue Amundsen - 78200 MANTES LA JOLIE

DETENU,

Mandat de dépôt : 9 avril 2004

Personne mise en examen du chef d'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme.

ayant pour avocat : Me Henri DE BEAUREGARD

6 - Mohamed EL HARAQUI  
né le 10 mars 1962 à TAGHIT (Maroc)  
de Mohamed et de Yamna HMAMOUCH  
profession : professeur de physique chimie  
demeurant : 50, rue Marcel Cerdan - 69100 VILLEURBANNE

LIBRE sous contrôle judiciaire,  
Placement sous contrôle judiciaire en date du 17 janvier 2006  
Personne mise en examen du chef d'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme.

ayant pour avocat : Me Marie-Claude FABRE-BOURGEOIS

7 - Bachir GOUMID  
né le 05 avril 1974 à MANTES LA JOLIE  
de Hamdi et de Raghia MOHAMED  
profession : sans  
demeurant : 5, rue Charles Foucault - 78200 MANTES LA JOLIE

DETENU,  
Mandat de dépôt : 9 avril 2004,  
Personne mise en examen des chefs d'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme.

ayant pour avocat : Me Sébastien BONO et Me Bénédicte GRAULLE

8 - Jamal OULAHSEN  
né le 13 juin 1974 à MANTES LA JOLIE  
de Mohamed et de Karima RAHBI  
profession : responsable commercial  
demeurant : 20 rue du Docteur Roux - 78200 MANTES LA JOLIE

LIBRE sous contrôle judiciaire,  
mandat de dépôt : 16 décembre 2005,  
Placement sous contrôle judiciaire en date du 02 mai 2006  
Personne mise en examen du chef d'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme.

ayant pour avocat : Me Dominique TRICAUD

9 - Atilla TURK  
né le 05 juin 1976 à MANTES LA JOLIE  
de Mehmet et de Muhlise GUL  
profession :sans

*demeurant : 5, rue Charles Foucault - 78200 MANTES LA JOLIE*

*LIBRE sous contrôle judiciaire,  
mandat de dépôt : 08 avril 2004,  
Placement sous contrôle judiciaire en date du 07 avril 2006*

*Personne mise en examen du chef d'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme.*

*ayant pour avocat : Me Olivier COMBE et Me Frédéric CHAMPAGNE*

**PARTIES CIVILES :**

*- Madame Marie-Christine CAZAURAN BRISSET*

*ayant pour avocat : Me HOLLEAUX*

*- Monsieur Gaston CAZAURAN*

*ayant pour avocat : Me HOLLEAUX*

*- Madame Julie CAZAURAN*

*ayant pour avocat : Me HOLLEAUX*

*- Monsieur Olivier CAZAURAN*

*ayant pour avocat : Me HOLLEAUX*

*- Monsieur Frédéric MAHE*

*ayant pour avocat : Me HOLLEAUX*

*- Madame France NACINOVIC ép. MAHE*

*ayant pour avocat : Me HOLLEAUX*

*- Madame Agnès SOLANS*

*ayant pour avocat : Me HOLLEAUX*

*- Association SOS ATTENTATS*

*ayant pour avocat : Me HOLLEAUX*

INTRODUCTION : ..... 13

• « LA CASA ESPANA » : .....	13
• LE RESTAURANT "POSITANO" : .....	13
• L'ALLIANCE JUIVE : .....	14
• L'HÔTEL « FARAH » : .....	14
• LE CIMETIÈRE JUIF : .....	14
• INVESTIGATIONS CONCERNANT LES ATTENTATS : .....	16
• INVESTIGATIONS TECHNIQUES : .....	16
• LES INVESTIGATIONS MAROCAINES : .....	16
• AUX SOURCES DE L'ORGANISATION TERRORISTE : LA GENÈSE DU GICM: .....	18
• LES AUDITIONS RÉALISÉES AU MAROC : .....	21
• Nourredine NAFIA : .....	21
• Al Tayeb BENTIZI : .....	29
• Mohamed EL GUERBOUZI : .....	34
• Karim AOUTAH : .....	35
• LES MANDATS D'ARRÊT : .....	36
• LA CELLULE DE NADOR ET LA MISE EN CAUSE DE MOHAMED EL HARAOUI .....	37
• LA CELLULE DE MAASIEK (BELGIQUE) .....	43
• LA CELLULE FRANÇAISE DU GIGM : .....	45

I - DU PARCOURS IDÉOLOGIQUE À LA FORMATION OPÉRATIONNELLE ..... 47

A - Aux sources de l'intégration au GICM : le parcours idéologique .....	47
a - Convictions et influences .....	47
1 - Pratique religieuse .....	47
• Mustapha BAOUCHI .....	47
• Fouad CHAROUALI .....	48
• Bachir GHOUIMID .....	49
• Rachid AIT EL HADJ .....	49
• Redouane ABERBRI .....	50
• Attila TURK .....	50
• Hassan BOUTAGNI .....	51
• Jamal OULAHSEN .....	51
2 - Recrutement .....	53
• Mustapha BAOUCHI .....	53
• Fouad CHAROUALI .....	56
- L'influence de Al Tayeb BENTIZI : .....	56
- L'influence de Hassan BOUTAGNI : .....	58

• Bachir GHOUMID .....	59
- L'influence de Al Tayeb BENTIZI : .....	59
• Rachid AIT EL HADJ .....	62
- L'influence de Al Tayeb BENTIZI : .....	62
- L'influence de Mohamed EL GUERBOUZI : .....	62
• Redouane ABERBRI .....	64
- L'influence de Al Tayeb BENTIZI : .....	64
• Attila TURK : .....	65
- L'influence de Al Tayeb BENTIZI : .....	65
- L'influence de Hassan BOUTAGNI : .....	66
- L'influence des autres membres sur l'engagement d' Attila TURK : .....	67
• Hassan BOUTAGNI .....	68
- L'influence de Al Tayeb BENTIZI : .....	69
- L'influence d'Hassan BOUTAGNI : .....	71
• Jamal OULAHSEN .....	72
<b>b - Parcours individuels : le passage par la SYRIE .....</b>	<b>76</b>
<b>1 - Séjour en SYRIE .....</b>	<b>76</b>
• Fouad CHAROUALI .....	76
- SYRIE 1995/1997 (22 mois) : .....	76
- La SYRIE : lieu de constitution d'un réseau : .....	77
- Hassan EL HASKI alias ABOU HAMZA : .....	77
- Lahoucine EL HASKI alias JABER : .....	78
• Hassan BOUTAGNI .....	79
<b>2 - Déplacements en SYRIE et en EGYPTE .....</b>	<b>80</b>
• Bachir GHOUMID .....	80
• Rachid AIT EL HADJ .....	82
• Jamal OULAHSEN .....	83
<b>B - De la formation à l'action militaire : le parcours opérationnel .....</b>	<b>84</b>
<b>a - La formation para-militaire en AFGHANISTAN .....</b>	<b>84</b>
<b>1 - De stagiaire à formateur : Mustapha BAOUCHI .....</b>	<b>84</b>
- Fin 1997 : Le premier séjour en AFGHANISTAN : .....	84
- Août 2000 : Le second séjour en AFGHANISTAN : .....	87
<b>2- Faux étudiants, vrais soldats .....</b>	<b>90</b>
• Fouad CHAROUALI .....	90
- La première rencontre avec Nourredine NAFIA : .....	93

- La deuxième rencontre avec Nourredine NAFIA : .....	93
• Bachir GHOUMID.....	95
- Tentative novembre / décembre 1998 : .....	96
- Séjour en février 2000 : .....	98
• Rachid AIT EL HADJ .....	102
- Fin 1998 - mars 1999 : .....	102
b - Rejoindre l'AFGHANISTAN pour participer à la lutte armée.....	106
1 - Un départ pour l'AFGHANISTAN.....	106
• Fouad CHAROUALI.....	106
• Bachir GHOUMID.....	107
• Rachid AIT EL HADJ .....	108
• Redouane ABERBRI .....	110
• Attila TURK .....	111
2 - Un voyage qui s'arrête en IRAN .....	114
• Fouad CHAROUALI.....	114
• Bachir GHOUMID.....	115
• Rachid AIT EL HADJ .....	115
• Redouane ABERBRI .....	116
• Attila TURK .....	117
II - LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DU GICM : UNE LOGIQUE DE GROUPE .....	119
A - Soutien logistique.....	119
a - déplacements opérationnels et pratiques clandestines .....	119
1 - Déplacements opérationnels .....	119
• Mustapha BAOUCHI.....	119
- AFGHANISTAN (1996/1998 et 2000/2002) : .....	119
- ANGLETERRE (mars/ avril 1999) : .....	120
- ITALIE (octobre 1999) : .....	120
- TURQUIE : Gestion de crise (courant 2002) .....	123
- BELGIQUE : .....	125
Entre mars et décembre 2003 : .....	125
Novembre 2003 : La succession de Nourredine NAFIA : .....	126
Janvier 2004 : L'arrivée de Karim AOUTAH et Lahoucine EL HASKI et la réorganisation du GICM : .....	127
• Fouad CHAROUALI.....	127
- MAROC : Mai 2002 : .....	127
- TURQUIE : Mai 2002 : .....	128
- BELGIQUE : .....	131

Eté 2003 : Déplacement suite à l'arrestation de Nourredine NAFIA et Al Tayeb BENTIZI :	131
Courant 2003 : Deuxième déplacement en BELGIQUE :	131
Fin 2003 : La réunion de MAASIEK :	132
28 janvier 2004 : L'arrestation de Khalid BOULOUDO et l'exfiltration de Karim AOUTAH :	133
 • Bachir GHOUMID.....	135
- Les déplacements en BELGIQUE : .....	135
Déplacement courant 2003 : .....	135
Fin 2003 : La réunion de MAASIEK : .....	136
Le déplacement de fin janvier 2004 (suite à l'arrestation de BOULOUDO) : ..	137
- ANGLETERRE : .....	138
- ESPAGNE (au contact de HAKIMI alias BENYAICH Salaheddine) : .....	139
 • Rachid AIT EL HADJ .....	139
- BELGIQUE : .....	139
Déplacement en février 2004 : .....	139
- ANGLETERRE : .....	140
- TURQUIE : .....	141
- ITALIE : .....	141
 • Redouane ABERBRI .....	142
- TURQUIE (ISTANBUL) : .....	142
- MAROC (AGADIR) : .....	143
- ITALIE : .....	143
- BELGIQUE : .....	144
Courant 2000 : .....	144
Février 2004 : Remboursement des sommes versées par Nourredine NAFIA : 144	
 • Attila TURK .....	144
- TURQUIE mai 2002 : .....	145
- ANGLETERRE : Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID : .....	145
- LONDRES début 2004 : déplacement de Bachir GHOUMID : .....	146
- LONDRES 1999 : Remises des passeports à Nourredine NAFIA par Bachir GHOUMID : .....	146
- BELGIQUE : .....	146
1 <sup>er</sup> déplacement : été 2003 (suite aux interpellations de Nourredine NAFIA et Al Tayeb BENTIZI) : .....	146
2 <sup>e</sup> déplacement courant 2003 .....	148
3 <sup>e</sup> déplacement en BELGIQUE (la réunion de MAASIEK) fin 2003 .....	148
 • Jamal OULAHSEN.....	150
- BELGIQUE - Réunion du 28 janvier 2004 : .....	150
 2 - Pratiques clandestines .....	151
 • Mustapha BAOUCHI .....	151
• Fouad CHAROUALI.....	153
• Bachir GHOUMID.....	153
• Rachid AIT EL HADJ .....	154
• Redouane ABERBRI .....	154

• Attila TURK .....	155
• Hassan BOUTAGNI .....	156
b - L'assistance aux membres du GICM.....	158
1 - La fourniture de moyens .....	158
• Mustapha BAOUCHI .....	158
- Le rôle de Mustapha BAOUCHI au sein de la cellule française : .....	158
- Le rôle de coordination entre les membres du GICM : .....	160
- Fourniture d'un passeport à Nourrediné NAFIA : .....	164
• Fouad CHAROUALI.....	164
- Fourniture de passeports à Al Tayeb BENTIZI : .....	164
- Les autres actes d'assistance : .....	165
• Bachir GHOUIMID.....	165
- La fourniture de passeports à Al Tayeb BENTIZI : .....	165
- La fourniture de passeports à Nourredine NAFIA : .....	166
- LONDRES : Courant 1999 : .....	166
- ESPAGNE (aller/retour ISTANBUL-MADRID) : .....	167
• Rachid AIT EL HADJ :.....	167
- Fourniture d'un ordinateur portable à Nourredine NAFIA : .....	168
• Redouane ABERBRI .....	168
• Attila TURK .....	169
- Relations de Attila TURK avec Jamal OULAHSEN : .....	169
- Fourniture du passeport à Al Tayeb BENTIZI .....	170
• Hassan BOUTAGNI .....	171
- La fourniture de passeports à Al Tayeb BENTIZI : .....	173
- L'assistance financière apportée à Al Tayeb BENTIZI et au GICM : .....	175
- Les activités frauduleuses d'Hassan BOUTAGNI comme mode de financement du GICM .....	176
• Jamal OULAHSEN.....	178
- Les embauches dans membres de la cellule française : .....	178
- L'embauche d'Attila TURK et Bachir GHOUIMID : .....	178
- La fourniture de moyens de communication : .....	180
- La fourniture de véhicule : .....	180
- La fourniture d'un faux bulletin de salaire à Hassan BOUTAGNI : .....	181
2 - L'hébergement clandestin.....	182.
• Mustapha BAOUCHI .....	182
- L'hébergement de Karim AOUTAH : .....	182
• Fouad CHAROUALI.....	184
- L'hébergement de Karim AOUTAH : .....	184

- L'assistance apportée à Hassan EL HASKI :	188
• Bachir GHOUMID.....	190
- L'hébergement de Karim AOUTAH : .....	190
- L'assistance apportée à Hassan EL HASKI : .....	192
• Rachid AIT EL HADJ .....	193
- L'hébergement de ZACARIA : .....	193
- L'assistance apportée à Karim AOUTAH : .....	194
• Attila TURK .....	196
- L'hébergement d'Hassan EL HASKI alias ABOU HAMZA : .....	196
- L'hébergement de Karim AOUTAH : .....	198
• Jamal OULAHSEN.....	200
- L'hébergement de Karim AOUTAH : .....	200
- L'assistance apportée à Hassan EL HASKI : .....	201
<b>B - Le soutien financier .....</b>	<b>203</b>
<b>a - La participation aux activités commerciales du GICM .....</b>	<b>203</b>
<b>1 - Avant la scission .....</b>	<b>203</b>
• Fouad CHAROUALI.....	203
• Bachir GHOUMID.....	205
• Rachid AIT EL HADJ .....	206
• Redouane ABERBRI .....	208
• Attila TURK .....	210
L'activité de l'épicerie de PLAISIR : .....	210
<b>2 - Après la scission .....</b>	<b>211</b>
• Bachir GHOUMID.....	211
• Rachid AIT EL HADJ .....	212
• Redouane ABERBRI .....	213
• Attila TURK .....	214
L'activité au sein des commerces de Jamal OULAHSEN.....	214
Les commerces de Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ : .....	215
<b>b - Les transferts de fonds .....</b>	<b>217</b>
<b>1 - A destination de la cellule française .....</b>	<b>217</b>
• Mustapha BAOUCHI .....	217
• Rachid AIT EL HADJ .....	218
• Redouane ABERBRI .....	223
<b>2 - En provenance de la cellule française .....</b>	<b>226</b>

◦ Mustapha BAOUCHI .....	226
- Au bénéfice de Mustapha BAOUCHI : .....	226
- Au bénéfice du GICM : Exploitation de la messagerie électronique de Mustapha BAOUCHI : .....	226
- Les mouvements de fonds constatés : .....	230
- Les déplacements en BELGIQUE à vocation financière : .....	231
◦ Fouad CHAROUALI.....	231
◦ Bachir GHOUIMID.....	233
◦ Rachid AIT EL HADJ.....	234
◦ Redouane ABERBRI .....	235
◦ Attila TURK .....	237
◦ Jamal OULAHSEN.....	238
<b>CONCLUSION :</b> .....	239
◦ Mustapha BAOUCHI : “ <i>Tous les membres du groupe de FRANCE se rejoignaient sur un point : celui de faire la guerre, combattre dans le sentier de Dieu et mourir en martyr</i> ” (D.859). .....	240
◦ Fouad CHAROUALI : « <i>nous étions une cellule dormante en attente de la guerre</i> » (D.883) .....	242
◦ Bachir GHOUIMID : “ <i>je ne suis pas un donneur d'ordres mais juste un exécutant</i> ” (D.791) : .....	244
◦ RACHID AIT EL HADJ : « <i>j'étais conscient d'appartenir à un Groupe de combattants marocains</i> » (D.926) : .....	245
◦ Redouane ABERBRI : “ <i>On peut donc effectivement dire que j'appartiens à la cellule française du G.I.C.M.</i> » (D.819) : .....	248
◦ ATTLILA TURK : « <i>Qu'as tu fais ? Tu es un terroriste !</i> » (D.678) : .....	250
◦ Hassan BOUTAGNI : <i>Soyez détruits, vous ignorants, Pour vous combattre voici les soldats de Mahomet</i> ” (D.3440) : .....	251
◦ JAMAL OULAHSEN “ <i>j'ai rendu ces services, excusez-moi d'avoir cédé, excusez-moi d'avoir un coeur</i> ” (D.6043) : .....	252
<b>ELEMENTS DE PERSONNALITE</b> .....	253
◦ Mustapha BAOUCHI : .....	253
◦ Fouad CHAROUALI : .....	254
◦ Bachir GHOUIMID : .....	255
◦ Attila TURK : .....	256
◦ Rachid AIT EL HADJ : .....	257
◦ Réduane ABERBRI : .....	258
◦ Hassan BOUTAGNI : .....	259
◦ Jamal OULAHSEN : .....	261

◦ Mohamed EL HARAOUI .....	265
REQUISITIONS AUX FINS DE NON-LIEU.....	266
REQUISITIONS AUX FINS DE DISJONCTION ET DE RENVOI DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL.....	267
REQUISITIONS AUX FINS DE MAINTIEN SOUS CONTROLE JUDICIAIRE .....	270
REQUISITIONS AUX FINS DE MAINTIEN EN DETENTION PROVISOIRE .....	271
ANNEXES : .....	272

Attendu que l'information judiciaire a permis d'établir les faits suivants :

## INTRODUCTION :

Dans la nuit du 16 mai 2003, cinq attentats-suicides étaient commis au moyen d'explosifs à CASABLANCA (MAROC), par 14 personnes. Ils causaient la mort de 43 personnes et des blessures à une centaine d'autres. Parmi les victimes 6 français étaient dénombrés, dont 4 trouvaient la mort et deux étaient blessés.

Par réquisitoire introductif en date du 19 mai 2003, le Parquet de PARIS ouvrait une information judiciaire des chefs d'assassinats, tentatives d'assassinats, complicité d'assassinats, complicité de tentative d'assassinats, infraction à la législation sur les explosifs, toutes infractions en relation à titre principal ou connexe avec une entreprise terroriste, financement du terrorisme, association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme.

Les attentats touchaient les cibles suivantes :

- « LA CASA ESPANA » :

L'établissement de nuit-restaurant la "CASA ESPANA" située rue Farid Khalifa apparaissait chronologiquement comme le premier objectif de ces attaques terroristes.

Vers 22h00, après avoir égorgé le gardien chargé du contrôle à l'entrée de l'établissement, trois kamikazes se rendaient dans la cour de l'établissement qui servait de salle de restaurant. L'un d'entre eux jetait alors un engin explosif de faible intensité sous une table, puis les trois kamikazes se positionnaient à environ quinze mètres les uns des autres et actionnaient simultanément leurs charges explosives entraînant la mort de trente personnes, dont quatre ressortissants espagnols, un italien, et quatre français.

Selon les déclarations d'une personne présente sur place, la nommée Francesca MARISCAL DUARTE, les trois kamikazes portaient des gilets, qui semblaient matelassés et qui leur donnaient une apparence engoncée. Cet élément laissait penser qu'outre leur sac à dos, ils disposaient de charges dissimulées sous leurs vêtements.

- LE RESTAURANT "POSITANO" :

Le restaurant "POSITANO" situé rue Halima Mikhael, apparaissait chronologiquement comme le second objectif.

Après avoir été contrôlés par un vigile trois kamikazes porteurs de sacs à dos, étaient interpellés par un policier de l'établissement. Deux kamikazes actionnaient leurs bombes sur la voie publique devant le restaurant, entraînant leur mort et celle vigile et du policier. Le troisième kamikaze, dénommé Rachid JALIL, pris de panique, prenait alors la fuite au dernier moment en direction de la rue Jean-Jacques Rousseau, où il se débarrassait de son

sac. L'engin, de faible puissance explosait le lendemain vers onze heures du fait de son exposition au soleil.

Aucune victime autre n'était à déplorer au sein de l'établissement, ce dernier ayant été protégé des effets de l'explosion par un 4X4 de marque «Mercedes» stationné devant l'entrée. Cependant, les locaux du consulat de BELGIQUE situés en face du restaurant subissaient d'importants dégâts matériels.

Rachid JALIL était interpellé le 18 mai 2003 dans la soirée.

- **L'ALLIANCE JUIVE :**

Le troisième attentat visait l'Alliance Juive située rue Khawa Rizmi. Deux kamikazes, porteurs de sacs à dos se présentaient devant les locaux de l'établissement fermé pour la journée. Le premier des deux kamikazes déclenchaît sa charge explosive devant cette entrée provoquant l'effondrement de la porte, tandis que le second, resté à distance, se précipitait à l'intérieur des lieux et actionnait sa bombe dans la salle centrale. Les seules victimes étaient les deux kamikazes.

- **L'HÔTEL « FARAH » :**

L'Hôtel « Farah » constituait le quatrième objectif de ces opérations.

Le commando, composé de trois kamikazes, se présentait à l'entrée de l'établissement où il était contrôlé par un vigile. L'un des hommes le poignardait. Poursuivant leur progression vers le bar de l'hôtel, un des kamikazes était interpellé par un second vigile. Il actionnait sa charge explosive, occasionnant sa mort et celle d'un de ses comparses.

Le troisième kamikaze, dénommé Mohamed EL OMARI, qui tentait de contourner l'action du vigile était touché par le souffle de l'explosion sans avoir le temps d'actionner la charge contenue dans son sac. Il laissait tomber un flacon en matière plastique rempli de substance explosive et muni d'une mèche. Il se débarrassait de son sac avant d'être interpellé.

Outre les deux kamikazes, une troisième personne trouvait la mort lors de cet attentat.

- **LE CIMETIÈRE JUIF :**

Le cinquième attentat avait lieu Place Arsat Ftihat (ancienne Médina).

Un kamikaze porteur d'un sac à dos demandait du feu à des jeunes gens qui se trouvaient sur place, puis s'adossait contre un mur et faisait immédiatement exploser sa charge devant une fontaine située à une cinquantaine de mètres du cimetière juif. On dénombrait quatre personnes parmi les victimes dont le terroriste.

\* \* \*

Le nombre total de victimes s'élevait à 43 morts et plus de 100 blessés dont 14 grièvement. Parmi les victimes quatre ressortissants français étaient tués et deux autres étaient blessés.

Ainsi, Claude MAUREL né le 7 octobre 1935 au MAROC, ancien veilleur de nuit du Consulat de FRANCE à CASABLANCA, Emile NACINOVIC, né le 11 mars 1938 à Ruzici (YUGOSLAVIE), employé du groupe ACCOR au MAROC, Patrice CAZAURAN, né le 19 septembre 1948 à BAYONNE, avocat exerçant à MARRAKECH et Bennadi EL ARBI, né le 1er janvier 1954 à OUJDA (MAROC), résidant habituellement en FRANCE et de passage au MAROC, trouvaient tous les quatre la mort lors de l'explosion de la bombe qui touchait le restaurant à l'enseigne "LA CASA ESPANA".

Jean-Paul NEMOZ et Georges CONUS, étaient blessés lors de cette même explosion.

Frédéric MAHE et France NACINOVIC, respectivement gendre et fille d'Emile NACINOVICI, Olivier CAZAURAN, Julie CAZAURAN, Agnès SOLAN, Gaston CAZAURAN, Marie-Christine CAZAURAN ayant-droits et fils de Patrick CAZAURAN se constituaient parties civiles (D.101 ; D.103).

L'association SOS-ATTENTATS se constituait également partie civile.

Jean-Paul NEMOZ (D.448), Jean-Paul, Alain CAPPEAU (D.449), Rodolphe BOURRIN (D.452) et Marc JEANNIN (D.499) étaient entendus par les services de police.

\* \* \*

Les attentats de CASABLANCA, ainsi que ceux commis le 13 mai 2003 à RIYAD (ARABIE SAOUDITE) étaient revendiqués par l'organisation terroriste AL QAIDA par le biais d'un enregistrement vidéo obtenu par l'Associated Press. (D.25)

En effet, le 9 juillet 2003, un article de presse émanant du quotidien « Arab News », rédigé en langue anglaise d'après un enregistrement vidéo relatif à la revendication par l'organisation terroriste AL QAIDA depuis le PAKISTAN, des l'attentats de RIYAD et de CASABLANCA était communiqué aux services de police.

Cette revendication se présentait sous la forme d'un enregistrement vidéo de mauvaise qualité et par lequel, un homme, parlant arabe, le visage enveloppé dans un turban noir, s'identifiant lui-même comme étant ABU HARIS ABDUL HAKIM, parlant au nom D'AL QAIDA, des Talibans et de l'organisation HEZB-I-ISLAMI revendiquait lesdits attentats en ces termes :

*« Les récents attentats à RIYAD et au MAROC ont été planifiés et faisaient partie de nos opérations. Vous verrez d'autres attentats de ce genre avec AL QAIDA et les Talibans. Ces personnes qui disent que notre Djihad est injuste et que nous ne sommes pas actifs sont stupides. Osama est en vie et se trouve en AFGHANISTAN. Nous sommes vivants et avons recommencé les opérations. »*

- INVESTIGATIONS CONCERNANT LES ATTENTATS :

Les investigations menées par les services de police marocains permettaient de préciser le mode opératoire utilisé (D.18).

Ainsi, il apparaissait que le groupe de kamikazes s'était réuni la veille des opérations le 15 mai 2003 au domicile du nommé Mohamed EL OMARI.

Du fait du cloisonnement imposé à l'ensemble des sous-groupes et pour des raisons de sécurité interne, chaque groupuscule composé de trois kamikazes avait alors rencontré, ce jour là et, pour la première fois, les membres des autres groupes.

Chaque groupe ne connaissait que son objectif. A l'occasion de cette rencontre, les kamikazes auraient reçu des armes blanches ainsi que des montres « Casio » de manière à synchroniser leurs actions.

- INVESTIGATIONS TECHNIQUES :

Si aucun des sacs à dos susceptibles d'avoir contenu les bombes n'étaient retrouvés intacts, les experts estimaient que les engins explosifs contenaient deux à trois kilogrammes d'un mélange de Tri Acétone Tri Peroxyde (T.A.T.P.), auxquels avaient été ajoutés, pour un effet antipersonnel, des billes d'aciers ou des clous de 7 cm de long, dotés d'un dispositif de mise à feu qui consistait vraisemblablement en un système électrique simple, pouvant être muni d'un interrupteur.

Les premières analyses conduisaient à penser que les quantités de produit saisis auraient permis la fabrication d'une centaine de kilos de T.A.T.P et qu'en conséquence, les actions du 16 mai 2003 ne semblaient correspondre qu'à une première étape et que plusieurs vagues d'attentats étaient en réalité prévues.

- LES INVESTIGATIONS MAROCAINES :

Mohamed EL OMARI et Rachid JALIL, les deux kamikazes n'ayant pas utilisé leurs explosifs, étaient entendus par les services de police marocains.

Les renseignements fournis par les intéressés, conduisaient les enquêteurs à mener leurs investigations dans les villes de FES et de TANGER, où des individus apparaissant en relations avec les personnes mises en cause dans les attentats CASABLANCA avaient été localisées.

L'enquête réalisée permettait de démanteler neuf cellules en relation avec celle ayant perpétré les attentats de CASABLANCA (D.390) :

- La Cellule de CASABLANCA ;

- La Cellule BENTAOUS ;
- La Cellule de Richard ROBERT, basée à FES et TANGER et composée notamment d'Abdelaziz BENYAICH et de Mohamed NEGGAOUI
- La Cellule de LARACHE ;
- La Cellule d'AGADIR, composée notamment de Al Tayeb BENTIZI, Mohamed ALLOUANE<sup>1</sup>, Medhi EL HASKI ;
- La Cellule de FES ;
- La Cellule de NADOR ;
- La Cellule de RABAT ;
- La Cellule TOULAL.

Dans le cadre de ces investigations, Richard ROBERT soupçonné d'être lié aux attentats considérés était interpellé le 3 juin 2003.

Français converti à l'islam sous l'influence de Galip OZER, membre de la communauté turque de la région stéphanoise, Richard ROBERT, avait séjourné pendant 2 ans dans des camps d'entraînement afghans, puis en TURQUIE, au PAKISTAN, en ARABIE SAOUDITE avant de s'établir au MAROC.

Il admettait avoir eu le projet de perpétrer des actions terroristes en FRANCE, contre une raffinerie à LYON, une synagogue, des établissements MAC DONALD'S et des camions transportant du plutonium utilisé dans l'industrie nucléaire.

---

<sup>1</sup> Mohamed ALLOUANE, alias Jawid, alias Abou JAAFAR est né 01/09/1975 à NAKNAFA (MAROC). Membre du GICM il apparaît avec Al Tayeb BENTIZI l'un des fondateurs de la cellule terroriste d'AGADIR qui est à l'origine de l'assassinat le 28 juin 2003, de la ressortissante française Françoise GUILLET, âgée de 60 ans qui effectuait un séjour touristique au MAROC.

Durant l'année 2000, Mohammed ALLOUANE, voisin de quartier à AGADIR de Tayeb BENTIZI devait le mettre en relation avec d'ancien vétérans afghans dont les nommés : Nourredine NAFIA, Karim AOUTAH et Younès CHEKOURI et Saad HOSSEINI. Mohamed ALLOUANE avait alors communiqué à Tayeb BENTIZI les coordonnées de ces individus et avait convenu d'un rendez-vous en TURQUIE avec eux. A l'occasion de cette réunion, ils avaient élaboré les fondements du GICM, ainsi que sa structure organisationnelle en différents comités: théologique, sécuritaire, militaire, financier et enfin le comité des médias. Mohammed ALLOUANE était membre du comité théologique et du comité média. En plus de son appartenance à ces deux comités il était chargé en compagnie de Lahoucine EL HASKI de préparer un rapport sur la situation sociale, politique, économique et sécuritaire au MAROC.

A la suite des événements du 11 septembre 2001, une nouvelle réunion à laquelle était présent Mohamed ALLOUANE, avait été organisée à Casablanca dans le quartier de SEBATA, notamment en présence de Al Tayeb BENTIZI, Abdel Aziz El Bassari, Lahoucine EL HASKI et Mohamed MAHMI alias MOUCHTAK. L'objet de cette réunion était la distribution d'argent envoyé par Nourredine NAFIA via MOUCHTAK, réfugié en ITALIE.

Dans le courant de l'année 2002, une nouvelle réunion avait été organisée à CASABLANCA afin d'évoquer la situation générale au MAROC. Peu de temps après, une nouvelle réunion organisée chez Al Tayeb BENTIZI avait porté sur le recrutement de nouveaux membres, tout en tenant compte du critère de sécurité, ainsi que la création d'un site Internet, et la publication de brochures.

Mohamed ALLOUANE avait recruté au profit du GICM, des nouveaux membres tels que les nommés Hamid ESSELIBI, Ayoub EZZAIM et Abdelhak EL KOUANI, lesquels avaient quittés le MAROC à destination de la Syrie.

Grâce aux fonds remis par MOUCHTAK, Mohamed ALLOUANE s'était enfui en ARABIE SAOUDITE où il était interpellé et incarcéré suite aux attentats aux attentats de RIYAD survenus le 12 Mai 2003 (D .592).

Il relatait les expériences qu'il avait faites pour confectionner des explosifs et son projet d'introduire des membres de sa cellule en FRANCE pour s'entraîner dans les PYRENEES. Il apparaissait avoir ensuite reporté ses projets d'attentats sur le MAROC.

La documentation découverte chez lui et chez les auteurs des attentats de CASABLANCA, saisie sur matériel informatique par Andrew ROWE, apparaissait avoir le même auteur identifié comme étant Karim EL MEJJATI, alias ABOU ILYES alias ABDELKARIM, ex-combattant afghan formé au camp de KHALDEN entre 1996 et 1998, formateur des membres de la "Salafiya Jihadiya", membre d'un groupe de moudjahiddin marocains sous le nom de GICM (D.37 ; D.182 ; D.354).

- **AUX SOURCES DE L'ORGANISATION TERRORISTE : LA GENÈSE DU GICM** «*Ils combattaient sur le chemin de Dieu, en tuant et en se faisant tuer*» (D.565 ; D.4031) :

Selon les informations communiquées par les services enquêteurs marocains, les auteurs de ces attentats survenus le 16 mai 2003 pouvaient être liés à l'organisation "Salafiya Jihadiya" représentant l'islamisme salafiste jihadiste dans les quartiers défavorisés de quelques grandes villes marocaines comme CASABLANCA, FES ou SALÉ.

Certains membres de cette organisation qui utilisait des marocains entraînés en AFGHANISTAN qui acheminaient vers l'EUROPE des fonds provenant de délits commis par des membres de leur mouvement, avaient déjà été arrêtés en juillet 2002.

Le dirigeant de la "Salafiya Jihadiya", Youssef FIKRI, arrêté lui-même en juillet 2002, avait été condamné à mort par la Chambre Criminelle de CASABLANCA. Il avait reconnu que son mouvement était responsable de quatre meurtres de "mécréants" et de près de 160 délits de droit commun.

Le travail de recouplement des services de renseignements marocains permettait d'établir que Youssef FIKRI était à la tête d'une structure liée à AL QAIDA, au Groupement Islamique Combattant Libyen (G.I.C.L.), au Groupement Salafiste pour la Prédication et le Combat (G.S.P.C.), au Groupe Islamique Armé (G.I.A.), ainsi qu'au Groupe Islamique Combattant Marocain (G.I.C.M).

Il ressortait de l'examen de ces renseignements que l'organisation terroriste "G.I.C.M", anciennement baptisée "HASM" ou "Al Jamaa Al Islamiya Al Mouqatila Al Maghribiya", était mentionnée pour la première fois en 1995 communiqué n° 105 de la revue « AL ANSAR », publication interdite en FRANCE car faisant l'apologie des actions et thèses du GIA.

La création du HASM remonterait à 1993, sous l'impulsion de certains vétérans marocains de la guerre d'AFGHANISTAN. Par le biais de prédications diverses, il appelait au jihad au MAROC visant à renverser le régime chérifien avec, à terme, l'instauration par la violence d'un régime islamiste.

En novembre 1996, l'hypothèse de l'existence d'un mouvement islamique Combattant du MAROC était confortée par la sortie d'une nouvelle publication islamiste à connotation

purement marocaine "Sadâ Al Maghrib" ("L'écho du MAROC") identifié comme l'organe officieux du HASM.

L'élaboration de "L'écho du MAROC" trouvait son origine à LONDRES, dans l'entourage de Mohamed EL GUERBOUZI, militant islamiste radical, proche de ABOU QATADA, ces derniers étant tenus à l'époque pour être en relation avec les GIA algériens.

C'était lors de l'interpellation de Younès CHEKOURI par les services de police italiens, le 10 février 1998 à CREMONA, qu'avait été découvert le texte fondateur de "*Al jamaa al islamiya al mouqatila al magribiya*" : Groupe Islamique Combattant Marocain (GICM), jusqu'alors inconnu.

Etabli sous forme de prêches ce manifeste appelait au jihad au MAROC. L'objectif était de lancer la « guerre sainte » pour renverser le régime chérifien.

Revendiquant l'alliance du GICM avec les autres groupes combattants salafistes, le texte encourageait les musulmans à combattre les juifs et les chrétiens et semblait procéder de l'idéologie islamiste d'ABOU QATADA<sup>1</sup>.

Après le démantèlement en mars 1998 du groupe dirigé par Farid MELOUK en BELGIQUE, qui projetait un attentat lors de la coupe du monde de football en FRANCE, deux nouveaux exemplaires du texte fondateur du GICM avaient été découverts lors des différentes perquisitions à BRUXELLES dans un appartement occupé par le nommé Jalal AIT SASSI, alias ABDELWAHAB alias Khalil LAKHDAR alias Kamal RIHANI alias FETHI Mohamed (D.3693).

La lecture de ce document révélait que le GICM, appelé GIC, «*Al Jamma'a Islamiya Moujahidia* », Groupe Islamique Combattant, au MAROC établi le 16 juin 1997 (11 Safar 1418 du calendrier arabe), avait pour vocation et pour projet de renverser l'actuel régime marocain par le jihad pour le remplacer par une Etat islamique en raison notamment de ce que la constitution marocaine avait été « *élaborée par des juifs, des chrétiens et des laïcs* » et inspirée par les constitutions « *des pays chrétiens* ».

Le GICM visait aussi à modifier l'état de la législation marocaine qui prévoyait l'égalité de tous les Marocains, laquelle serait « *incompatible avec les inégalités voulues par Dieu, entre juifs, chrétiens, musulmans et apostats* », ajoutant qu'il fallait combattre « *l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de droits politiques garantissant aux femmes l'accès au pouvoir incompatible avec la charia* ».

---

<sup>1</sup> ABOU QATADA, 45 ans, de son vrai nom Omar Mahmoud Mohammed OTHMAN, est un JORDANIEN d'origine palestinienne, né près de BETHLÉEM.

Arrivé à LONDRES avec sa famille en 1993, muni d'un faux passeport des Emirats arabes unis, il obtient l'asile politique en 1994. Interdit de prêche à la grande mosquée de Regent's Park, il convertit à la guerre sainte plusieurs futurs terroristes, aujourd'hui emprisonnés, comme Zacarias MOUSSAOUI, Richard REID ou Djamel BÈGHAL. Il apparaît régulièrement en lien avec les réseaux d'AL QAIDA.

En 1999, ABOU QATADA est condamné à la prison à vie par la Cour jordanienne de Sûreté de l'Etat, pour avoir financé un réseau terroriste.

Arrêté en GRANDE-BRETAGNE en 2002 après dix mois de fuite, placé en résidence surveillée en 2005, puis à nouveau incarcéré, il fait partie d'une vingtaine de détenus étrangers en attente d'expulsion.

Estimant qu'il n'existe "pas de véritable risque de persécution" contre ABOU QATADA, qu'elle tient pour un "individu réellement dangereux" la justice britannique a confirmé, lundi 26 février 2007, la légitimité de la décision des autorités britanniques d'expulser ABOU QATADA vers la JORDANIE, contre laquelle ce dernier avait interjeté appel.

Il aspirait aussi à abroger la garantie du droit d'expression « *qui laisse la porte ouverte aux partis laïcs et apostats* » ainsi que la « *démocratie d'origine occidentale* » incompatible avec la charia puisqu'elle suppose « *l'égalité entre les citoyens musulmans et les impies, la liberté absolue et le respect par la minorités de décisions prises par la majorité* ».

Son objectif était également d'organiser la révolte contre le Roi Hassan II et la lutte contre son régime de tyran « par la force du sabre » et pour cela, coopérer avec les groupes islamiques qui mènent le jihad pour coordonner « *les actions contre leurs ennemis (les impies et leurs alliés) qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du pays* » et d'exhorter « *le peuple à prendre les armes pour combattre les collaborateurs du régime (les juifs et les hypocrites) et ses alliés chrétiens des puissances internationales qui le soutiennent* ».

Par ailleurs, en application de ce document, les membres devront être des hommes musulmans, « *de bons combattants* », manifestant « *un respect et une obéissance absolu* ».

Les annexes de ce texte rappelaient à la jeunesse marocaine un verset du Coran (Al Tawab 110) selon lequel : « *Dieu a racheté à des croyants leur vie et leur richesse en leur promettant la paradis. Ils combattent sur le chemin de Dieu, en tuant et en se faisant tuer* » et concluait par : « *Dieu n'a pas autorisé le jihad, il l'a imposé* ».

L'analyse de ce texte fondateur ne laissait aucun doute sur le fondement fanatique religieux, xénophobe et antisémite du GICM dont la vocation terroriste était clairement exprimée.

\* \* \*

Le GICM, basé en AFGHANISTAN, était alors organisé hiérarchiquement autour d'un Emir, d'un Emir Adjoint, d'un Conseil consultatif, d'un Conseil exécutif et de plusieurs commissions.

Le conseil consultatif était chargé de la planification, de la prise de décisions et de la supervision des travaux des commissions. Il était constitué de l'Emir du groupe, de son adjoint et des présidents des commissions.

Le Conseil exécutif, placé sous la responsabilité de l'un des membres du conseil consultatif comprenait les vice-présidents de toutes les commissions et avait pour mission d'assurer l'exécution des décisions prises par le conseil consultatif.

La Commission militaire était chargée de l'organisation de stages paramilitaires et gestion des camps d'entraînement de TAREK IBNOU ZYAD à JAJLALABAD et de BAGRAM près de KABOUL.

La Commission théologique assurait la formation théologique des adeptes.

La Commission de sécurité, s'occupait de la falsification des documents officiels et gestion des maisons d'accueil (madafas) du groupe à DERUNTA et KABOUL.

La Commission financière, était chargée de la collecte des fonds et du financement des activités du groupe.

La Commission de l'information assurait l'édition des communiqués du groupe.

Il ressortait des renseignements recueillis par les services de police que le GICM avait participé aux combats de la mouvance salafiste basée en AFGHANISTAN liée aux structures d'Oussama BEN LADEN et du réseau d'AL QAIDA.

En effet, le GICM possédait en AFGHANISTAN deux quartiers généraux implantés à JALALABAD et KABOUL et utilisait ponctuellement une demi-douzaine d'autres camps (KABOUL, KANDAHAR...).

Après la chute du régime des Talibans, les marocains afghans membres du GICM qui avaient réussi à regagner, soit leur pays d'origine (essentiellement l'ANGLETERRE, l'ITALIE, la BELGIQUE et la FRANCE) ou le MAROC, s'étaient constitués en cellules gardant le contact avec l'Emir du Groupe duquel ils recevaient les instructions et les fonds.

Dans sa logique le GICM, manifestant sa détermination à mener des opérations terroristes à l'intérieur du MAROC, avait mis en place, dès le début 2002, une structure locale notamment à AGADIR où les éléments essentiels de l'organisation avaient été transférés.

Les membres du GICM en EUROPE assuraient le soutien logistique de la structure globale en l'approvisionnant notamment en fonds, destinés au financement du groupe.

En octobre 2002, l'ONU inscrivait le GICM sur la liste des entités en lien ou associées à AL QAIDA.

- **LES AUDITIONS RÉALISÉES AU MAROC :**

A la suite des attentats de CASABLANCA, les services de police marocains procédaient à l'interpellation de plusieurs membres fondateurs du GICM basés au MAROC, dont Nourredine NAFIA et Al Tayeb BENTIZI.

L'exploitation des auditions de ces individus permettait de mieux comprendre comment ce groupe terroriste s'était organisé et avait fonctionné en poursuivant les objectifs prescrits par son texte fondateur.

- **Nourredine NAFIA (D.350 ; D.351 ; D.403 ; D.627 ; D.629 ; D.1030 -D.1043 ; D.2216 ; D.2294 ; D.2315 ; D.2322 ; D.4893) :**

Nourredine NAFIA alias ABOU MOUAD, né en 1967 à MEKNES, était entendu le 08 août 2003 par les services de police marocains (D.351).

Il décrivait un parcours religieux prenant sa source dans son adhésion au courant du jihadiste salafiste (*Salafiya Jihadiya*).

L'engagement de Nourredine NAFIA était ancien mais avait été progressif puisque dès 1983, sous l'influence d'un missionnaire « tabligh », il avait commencé à observer rigoureusement ses obligations religieuses.

Puis, il avait été, courant 1987, au contact de Mohamed BELGHITI, responsable de l'organisation AL TALAÏ ISLAMIYA ("Avant-garde musulmane") au domicile duquel il participait à des réunions hebdomadaires au MAROC.

Totalement engagé dans un islam radical, après un séjour en ALLEMAGNE et au DANEMARK, il se rendait en AFGHANISTAN, muni d'un visa d'entrée au PAKISTAN obtenu auprès d'un individu algérien, membre du FIS (Front Islamique du Salut), spécialisé dans la falsification des visas pour les volontaires pour le jihad.

Au cours de son séjour en AFGHANISTAN, Nourredine NAFIA nouait des relations, tant avec des individus marocains, qu'avec des individus de nationalités différentes.

Il avait alors suivi plusieurs stages d'entraînement portant sur les modes d'utilisation des armes légères (MAKAROV, DRAGONOV, RPG 7, KALACHNIKOV...), la pose de mines, la manipulation des grenades, ainsi que des enseignements sur la cartographie et la topographie.

A cette époque, il adhérait au « Front de Tchar-Syab » affilié au « Parti Islamique » dirigé par Gulbuddine HEKMATYAR.

Par ailleurs, durant un séjour à PESHAWAR, accueilli dans la « Maison de Marocains » il faisait la connaissance de Younès CHEKOURI alias MOUHIBBOULLAH, Takeyeddine SALMANE EL MAGHRIBI décédé en AFGHANISTAN, Karim AOUTAH alias SALEM, et Mohamed EL MAHMI alias MOUCHTAK.

A cette occasion, il avait également rencontré Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA qui l'avait accueilli à HAYATABAD, pour évoquer avec lui, en présence de Younès CHEKOURI et de Karim AOUTAH, la situation des moujahidin marocains demeurant en AFGHANISTAN.

Il indiquait qu'en 1998, après le retour de Mohamed EL GUERBOUZI et de Younès CHEKOURI du YEMEN, ils étaient convenus que Mohamed EL GUERBOUZI serait chargé de rassembler, sur le terrain européen, des fonds au profit du Groupe Islamique Combattant Marocain (GICM) et de recruter de nouveaux éléments.

Karim AOUTAH quant à lui était chargé d'accueillir les volontaires Marocains, arrivés dans le but de mener le jihad.

Enfin, le dénommé Younès CHEKOURI assurait, pour sa part, la communication avec le « Groupe Islamique Combattant Libyen » afin que ce dernier coordonne ses relations avec son « homologue » marocain ; d'autant que plusieurs rencontres et plusieurs contacts avaient été réalisés entre les membres du groupe marocain et ceux du groupe libyen, donnant lieu à un accord sur le recrutement des Marocains et des Libyens.

Al Tayeb BENTIZI confirmait les déclarations de Nourredine NAFIA sur cet épisode (D.355).

Nourredine NAFIA indiquait qu'au cours du mois d'août 1998, il avait accueilli en SYRIE, Mohamed EL GUERBOUZI et Karim AOUTAH qui, compte tenu de son passé jihadiste et de son expérience de combattant au sein du « parti islamique » de HEKMATYAR lui avaient proposé le poste d'Emir du GICM, ce qu'il acceptait.

En décembre 1998, il s'était alors rendu en TURQUIE, accompagné de son épouse Myriam CHEKOURI et du frère de celle-ci, Younès, ainsi que de Karim AOUTAH et d'un individu dénommé « IDRIS Al Faransi » identifié comme étant Rachid AIT EL HADJ.

Mohamed EL GUERBOUZI quittant quant à lui la SYRIE pour rejoindre l'ANGLETERRE.

Au cours de son séjour en TURQUIE, Nourredine NAFIA rencontrait avec Karim AOUTAH, les responsables du Groupe Islamique Libyen Combattant (GICL<sup>2</sup>) afin de pouvoir bénéficier des expériences de ce groupe dans le domaine de la direction des affaires et de la gestion administrative des groupes.

Dans ce contexte et en vue d'acquérir une plus grande expérience, pour être à même d'assumer la responsabilité de ses nouvelles fonctions d'Emir, Nourredine NAFIA suivait avec Karim AOUTAH deux autres stages d'entraînement, encadrés par les responsables du GICL. Le premier ayant porté sur les moyens de diriger les petits groupes et de les organiser et le deuxième stage ayant porté sur les méthodes technologiques.

Concernant ses relations avec Al Tayeb BENTIZI, Nourredine NAFIA déclarait qu'au cours du mois de février 1999, il avait reçu l'intéressé, afin de lui remettre un ordinateur portable pour établir ses contacts avec les membres des cellules affiliées au groupe et implantées en FRANCE, en ANGLETERRE, au CANADA et au PAKISTAN.

Au même moment, il rencontra Bachir GHOUUMID alias ABDALLAH Al Faransi qui souhaitait se rendre en AFGHANISTAN afin de suivre des stages d'entraînement paramilitaire et qui avait été recommandé par Al Tayeb BENTIZI. Cependant il indiquait que Bachir GHOUUMID n'avait pas pu mener ce projet à bien, ayant été arrêté par les autorités turques pour usage du passeport falsifié qui lui avait été remis par Karim AOUTAH.

---

<sup>2</sup> GICL : Ce mouvement terroriste a été constitué en 1980 par un nommé Awd EL ZWAOUI, en recrutant ses premiers adeptes au sein de la tribu des Senoussi, fortement islamisée et attachée aux coutumes ancestrales, qui avait connu l'influence des Frères Musulmans.

De 1979 à 1989, ses militants sont envoyés en AFGHANISTAN pour s'aguerrir au combat contre l'occupant soviétique. En 1984, le Jordanien d'origine Palestinienne Abdallah AZZAM fonde le Maktab UI Khadamate (« Bureau des Services ») à Peshawar (Pakistan), dernière étape pour les combattants, avant de prendre part aux combats en AFGHANISTAN. Il y reçoit le soutien financier d'Oussama Ben LADEN.

Le GICL a été l'un des membres fondateurs d'AL QAIDA avec le AL-GAMAA AL-ISLAMIYAH égyptien, le JIHAD yéménite, le AL-HADITH pakistanaise, la LIGUE DES PARTISANS libanais, le BAIT AL-IMAM jordanien et le FRONT ISLAMIQUE DU SALUT algérien.

Une grande partie de ses militants est alors rentrée en LIBYE afin de tenter de renverser le régime du colonel KADHAFI et lui substituer un Etat islamique radical. Des actions terroristes ont ainsi eu lieu à l'intérieur du pays. Les opérations policières menées en Libye ont obligé la plupart des activistes du GICL à quitter le pays pour reprendre leurs activités à l'étranger. On constate dès lors un redéploiement de ses cadres, notamment en Amérique du Nord (Canada, Etats Unis), mais aussi en Europe, et plus précisément à Londres.

Ils y mettent en place des filières de trafic de faux papiers et de collecte de fonds pour financer leurs opérations extérieures et leur propagande, agissant sous la férule idéologique d'Omar Mahmoud OTHMAN, alias ABOU QATADA, imam Jordano-Palestinien qui supervisait la revue Al Fajr, organe de propagande du GICL depuis 1995.

Certains militants libyens ont activement participé aux activités de la mouvance moudjahidine en zone Pakistano Afghane, tels IBN SHEIK AL LIBI, responsable de la formation et de la sélection des stagiaires arabes du camps de Khalden, (actuellement détenu depuis janvier 2002 sur la base américaine de Guantanamo), ou ABOU HANES, dans l'entourage d'Oussama Ben LADEN, principal planificateur des attentats en 1998 de NAIROBI (KENYA) et DAR ES SALAM (TANZANIE) ou encore ABOU FARAJ FARJ AL LIBI, qui a été arrêté au PAKISTAN le 2 mai 2005. Issu du GICL, ce dernier faisait partie du « premier cercle » des fidèles d'Oussama BEN LADEN qu'il avait rencontré au SOUDAN au milieu des années 90 et était ainsi devenu le responsable des opérations extérieures du groupe terroriste.

Le Groupe Islamique Combattant Libyens a été inscrit sur la liste des 27 organisations et mouvements terroristes publiée par les Etats Unis le 25 septembre 2001 (D.572).

A sa libération et sur les recommandations de Nourredine NAFIA, Bachir GHOUMID s'était rendu à MADRID (ESPAGNE) où il prenait contact avec le dénommé Salaheddine BENYAICH alias ABOU MAHJAL qui lui remettait une somme de mille dollars ainsi que quatre faux passeports à l'attention de Nourredine NAFIA.

Durant cette période Nourredine NAFIA avait cherché à consolider les piliers sur lesquels reposait ce groupe terroriste et procéder à plusieurs déplacements opérationnels.

Nourredine NAFIA faisait parvenir les quatre passeports à Younès CHEKOURI qui se trouvait à JALLALABAD afin des utiliser en cas de nécessité, mais aussi pour s'initier aux techniques de falsification de documents.

Nourredine NAFIA faisait également parvenir à la Maison d'accueil du GICM de JALLALABAD du matériel électronique et vidéo afin notamment de filmer les activités des camps de TAREK IBN ZIYA et BATI.

En octobre 1999, lors d'une réunion avec Karim AOUTAH, Mohamed EL GUERBOUZI et Younès CHEKOURI, Nourredine NAFIA annonçait qu'il quittait ses fonctions d'Emir du GICM compte tenu de l'absence d'encadrement, de stratégie et de relations avec les autres groupes islamistes radicaux et de la faiblesse des moyens matériels. Il conservait malgré tout des fonctions opérationnelles au sein du GICM.

En janvier 2000, munis de faux passeports remis par Karim AOUTAH et Mohamed EL GUERBOUZI, Nourredine NAFIA se rendait SYRIE, en ITALIE, au DANEMARK puis en BELGIQUE afin de récupérer des passeports marocains vierges des mains d'un autre ressortissant marocain résidant en BELGIQUE, répondant à l'alias de ALLAL AL MAGHREBI qui devait être identifié comme étant Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM alias SAID.

Deux jours avant son départ de BELGIQUE, Nourredine NAFIA était rejoint par Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA et une réunion était organisée avec le nommé "ANAS" et Abdelkader HAKIMI. Ce dernier avait été chargé par Mohamed EL GUERBOUZI de trouver deux passeports vierges à remettre à Rachid alias "IDRISS le Français" et à "MOURAD le Français" qui devaient se rendre en BELGIQUE.

Les deux individus étaient identifiés comme étant respectivement Rachid AIT EL HADJ et Réouane ABERBRI.

Par la suite, Nourredine NAFIA se rendait en ANGLETERRE, en compagnie de Mohamed EL GUERBOUZI et ils rencontraient Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA, qui accompagnait le prédicateur palestinien ABOU QATADA, afin de consulter celui-ci sur la légitimité du GICM.

Le prédicateur extrémiste avait alors indiqué que la situation au MAROC autorisait la mise en oeuvre d'opérations armées, insistant sur la nécessité de renforcer les rangs du Groupe en désignant des cadres hautement qualifiés afin de lui donner une structure plus opérationnelle.

Il maintenait une activité au sein du GICM en multipliant les déplacements et les contacts opérationnels.

Ainsi, en SYRIE, il avait reçu Mohamed ALLOUANE, Lahoucine EL HASKI et Medhi EL HASKI qui étaient venus l'informer de l'adhésion au GICM de Abdallah OUABOUR alias SHIHAB, Khalid BOULOUDO alias SALMAN et de deux autres marocains résidant en BELGIQUE.

Nourredine NAFIA indiquait qu'il avait eu le souhait à cette période de s'installer en ANGLETERRE avec son épouse et qu'à cette fin Mohamed EL GUERBOUZI lui avait fait parvenir deux passeports français : le premier au nom de Bachir GHOUmid, le second au nom de Mina STABOU.

Arrêtés à la frontière de l'AZERBAÏDJAN avec ces deux passeports, Nourredine NAFIA et son épouse renonçaient à leur projet et retournaient en TURQUIE.

En mai 2000, Nourredine NAFIA repartait pour l'AFGHANISTAN à la demande de Mohamed EL GUERBOUZI afin de veiller à l'organisation et la répartition des tâches au sein du GICM.

Il résidait à la Maison d'accueil du GICM de JALLALABAD en compagnie notamment de Lahoucine EL HASKI alias JABER, Mohamed ALLOUANE alias ABOU JAFFAR et Abdallah CHAHID alias ABOU YOUSSEF.

Sur place, il multipliait les contacts avec les organisations terroristes implantées en AFGHANISTAN et notamment avec Ayman AL ZAWAHARI, chef du « Groupe du Jihad Islamique Egyptien » et bras droit de Oussama BEN LADEN, chef d'AL QAIDA.

Courant juin 2001, une réorganisation du GICM était opérée en AFGHANISTAN.

Ainsi, à l'issue d'une réunion avec Younès CHEKOURI, Karim AOUTAH, Mohamed EL GUERBOUZI et Al Tayeb BENTIZI, Nourredine NAFIA rédigeait un document fixant les principes fondateurs du GICM et son organisation inspirée des textes précédents.

Le document décrivait la structure du G.I.C.M. de la façon suivante :

- **EMIR** : Al Tayeb BENTIZI alias AL HADJ YOUSSEF
- **EMIR ADJOINT** : Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA
- **CONSEIL CONSULTATIF** :

Président : Al Tayeb BENTIZI alias AL HADJ YOUSSEF  
Membres : Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA  
Karim AOUTAH alias SALEM alias KAMEL  
Younès CHEKOURI alias MOUHIBOULLAH alias MAHMOUD  
Abdelazziz BASSARI alias MEROUANE  
Nourredine NAFIA alias ABOU MOUAD

- **COMMISSIONS** :

- *Commission militaire* :

Président : Younès CHEKOURI alias MOUHIBOULLAH alias MAHMOUD

Président adjoint : Saad EL HOSSEINI alias MUSTAPHA  
Membres : Mustapha BAOUCHI alias YOUSSEF  
Younès ALAMI alias AZZAM  
Anouar JARI alias JOULAÏBIB  
Bouchaib KERMADJ alias SAID

- *Commission religieuse :*

Président : Nourredine NAFIA alias ABOU MOUAD  
Président adjoint : Ahmed BOUHALI alias ABOU QATADA  
Membres : Lahoucine EL HASKI alias JABER  
Mohamed ALLOUANE alias JAWID alias ABOU JAFFAR  
ABDERRAHIM le belge  
SOFIANE  
ABOU AHMAD AL SHANKITI.

- *Commission de sécurité :*

Présidents : Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM  
Mehdi EL HASKI alias ZAHRANI  
Président adjoint : Karim AOUTAH alias SALEM alias KAMEL  
Membres : Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM  
Mehdi EL HASKI alias ZAHRANI

- *Commission de l'information :*

Président : Karim AOUTAH alias SALEM alias KAMEL  
Président adjoint : Mohamed ALLOUANE alias JAWID  
Membre : ABOU YAHIA AL MAGHRIBI.

Plus d'une vingtaine de personnes, dont les membres des diverses commissions, prêtaient alors serment l'allégeance au nouvel Emir en ces termes : "Nous te prêtons allégeance pour le jihad dans la voie de Dieu".

A l'issue de la rédaction de ce document, il avait été décidé la nécessité de la présence sur le sol marocain d'un groupe constitué de sept personnes choisis par Mohamed EL GUERBOUZI , Karim AOUTAH et Younès CHEKOURI.

Le groupe était constitué des individus suivants :

Lahoucine EL HASKI alias JABER  
Abdelaziz BENZINE alias CHAFIK  
Saad EL HOSSEINI alias MUSTAPHA  
Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM  
Mohamed ALLOUANE alias JAWID  
Abdelaziz BASSARI alias MEROUANE  
Al Tayeb BENTIZI alias AL HADJ YOUSSEF

Avant leur départ, Lahoucine EL HASKI et Abdelaziz BENZINE se voyaient confier la mission de rédiger un rapport en trois volets : religieux (recensement des dignitaires religieux ayant des tendances *jihadistes* en vue de les convaincre de la nécessité de recruter

des éléments désireux de gagner les rangs du GICM), économique (examen des secteurs économiques pouvant apparaître comme des sources d'investissement au profit du GICM qui financerait ainsi ses activités grâce aux revenus de ces projets) et sécuritaire (localisation des lieux échappant à la surveillance des services de sécurité afin de permettre au GICM et à ses membres de s'y installer sans éveiller les soupçons).

Parallèlement à cette décision, un camp d'entraînement, situé près de KABOUL, avait été ouvert par le GICM, sous le nom de TAREK IBN ZIYAD, afin de former les membres du groupe.

Ainsi, Nourredine NAFIA précisait que la Maison d'accueil du GICM avait proposé une formation aux techniques de falsification, une formation en méthodes de direction et de gestion administrative, une formation sur les règles de sécurité, une formation religieuse consacrée à la notion de Tawhid (Unité de Dieu) et de jihad et une formation technologique d'apprentissage des techniques d'engins explosifs à distance. Cette dernière avait été supervisée par Saad HACINI et Mustapha BAOUCHI alias YOUSSEF.

De même, une ligne de front sur laquelle étaient envoyés les combattants marocains avait été ouverte en coordination avec ABD AL WAKIL AL MISRI, responsable militaire au sein d'AL QAIDA.

Les premières décisions du Conseil Consultatif du GICM avaient consisté à mettre en place une coopération entre le GICM et les autres organisations jihadistes présentes en AFGHANISTAN.

A ce titre, Nourredine NAFIA, accompagné de Al Tayeb BENTIZI, Karim AOUTAH, Younès CHEKOURI, Mohamed EL GUERBOUZI et Abdelazziz BASSARI, déclarait avoir rencontré Oussama BEN LADEN et AYMAN AL ZAWAHIRI à KANDAHAR début août 2001 afin de leur présenter le GICM et de solliciter le soutien d'AL QAIDA.

Au cours de cette réunion, Oussama BEN LADEN avait donné des instructions afin que les membres du GICM puissent bénéficier des formations para-militaires dispensées dans les camps d'entraînements afghans d'AL QAIDA.

Il faisait également bénéficier le GICM d'un soutien financier par le versement de la somme de 3.000 dollars.

Oussama BEN LADEN avait en outre défini le YÉMEN, la JORDANIE et le MAROC comme étant les bases arrière du jihad.

Début septembre 2001, l'état de siège était déclaré à KABOUL suite aux attentats du 11 septembre 2001 et à l'intervention des forces de la coalition.

L'intensification des bombardements sur les positions des camps islamistes contraignait Nourredine NAFIA et les autres membres de son groupe à se replier d'abord vers la région de KHOSR où ils assuraient un temps la défense de la région.

Puis il prenait la fuite vers la TURQUIE via le PAKISTAN et l'IRAN.

A ISTANBUL, il hébergeait Abdallah CHAHID, Mohamed ALLOUANE, Mustapha BAOUCHI et Mehdi EL HASKI et recevait la visite de Mohamed RAOUIANE alias MOCHTAK qui lui remettait la somme de 5.000 Euros et de SOFIANE "le français", qui lui remettait le somme de 1.400 Euros.

Ce dernier était identifié comme étant Fouad CHAROUALI.

Il bénéficiait également d'un apport financier émanant d'un Saoudien, prénommé JAWAD qui lui versait la somme de 15.650 dollars à trois reprises, puis de 20.000 dollars provenant de dons de cheiks religieux saoudiens.

Nourredine NAFIA reconnaissait d'ailleurs que la somme de 17.730 dollars retrouvée lors de sa fouille correspondait aux financements apportés par les membres du GICM basés à l'étranger.

A ce titre, il indiquait que le GICM avait créé des cellules en ITALIE, en ANGLETERRE, en BELGIQUE, en FRANCE et au CANADA, dont il donnait la composition précise.

Ainsi, le GICM avait établi une cellule en ITALIE, composée de MOHAMED RAOUIANE alias MOCHTAQ, Hassan EL HASKI alias ABOU HAMZA, ABOU AL BARA, et de ABOU MUSLIM. Les trois premiers avaient été recrutés par Mohamed EL GUERBOUZI et certains avaient effectué des formations para-militaires en AFGHANISTAN.

Nourredine NAFIA indiquait que cette cellule avait pu lui envoyer la somme globale de 13.000 dollars entre 1999 et 2002.

Une autre cellule avait été organisée au CANADA dont les membres étaient identifiés comme étant Adel CHERKAOUI alias ABOU ZOUBIR AL-CANADI ABDESSALAM AL-CANADI, vétérans d'AFGHANISTAN.

Cette cellule avait apporté un soutien logistique et financier au GICM en fournissant un ordinateur portable et une somme de 9.000 dollars.

La cellule britannique était composée de ABOU YAHIA, BACHIR, Youcef DERGHOUL alias ABOU AHMED, GHARIB, ABOU AL MUNDHIR, ABOU TALEB, ABDELFATTAH, YOUNES, THALABA, et SOFIANE, tué pendant les bombardements de TORA BORA. La plupart de ces individus qui avaient été recrutés par Mohamed EL GUERBOUZI avaient suivi des formations para-militaires en AFGHANISTAN dans le camp du GICM.

En outre, Nourredine NAFIA avait bénéficié par leurs soins de la somme de 1.000 Livres et d'ordinateur portable.

La cellule créée en FRANCE était composée de Mustapha BAOUCHI, recruté par Karim AOUTAH, Rachid AIT EL HADJ recruté par Lahoucine EL HASKI en SYRIE, Bachir GHOUmid recruté par Al Tayeb BENTIZI, et Fouad CHAROUALI recruté par Rachid AIT EL HADJ.

Les trois premiers avaient suivi des formations para-militaires dans les camps afghans.

En outre, il ressortait de l'audition de Salaheddine BENYAICH alias ABOU MUGHEN alias ABOU MAJHAL, que ce dernier avait été contacté par Karim AOUTAH afin de lui procurer quatre passeports, en vue de faciliter l'exfiltration de combattants marocains en provenance d'AFGHANISTAN vers la TURQUIE.

Il avait alors remis quatre passeports, deux britanniques, un français et un canadien à un ressortissant français dont il ne se souvenait pas du nom.

Cependant, l'audition de Nourredine NAFIA, permettait d'identifier cet intermédiaire français comme étant le nommé Bachir GHOUMID. Celui-ci avait ensuite remis les passeports à Nourredine NAFIA en TURQUIE.

Dans son audition, Al Tayeb BENTIZI avait déclaré avoir rejoint Bachir GHOUMID en TURQUIE, avant de rejoindre l'AFGHANISTAN.

Enfin, selon Nourredine NAFIA, la cellule établie en BELGIQUE, sous la responsabilité d'Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM, était composée de Abdallah OUABOUR alias SHIHAB, Khalid BOULOUDO alias SALMANE, Ahmed ZEMMOURI alias OMEIR, NAWFEL et ABDERRAHIM. Ce dernier, recruté en SYRIE par Lahoucine EL HASKI en avril 2002, avait été chargé par Nourredine NAFIA de se rendre en MALAISIE afin de remettre un passeport à Abdelkader HAKIMI.

Une fois encore, la plupart de ces individus avaient suivi une formation para-militaire dans les camps afghans.

S'il avait maintenu certaines positions devant le magistrat instructeur au MAROC, Nourredine NAFIA revenait sur l'ensemble de ses déclarations, pourtant circonstanciées, lors de l'audience préliminaire tenue devant la Chambre de l'instruction de RABAT (D.4811).

- **Al Tayeb BENTIZI** (D.355 ; D.597 ; D.626 ; D.1044 ; D.1045 ; D.2317 ; D.2322 ; D.6042) :

Al Tayeb BENTIZI était entendu par les autorités marocaines le 08 août 2003

Il ressortait de cette audition que Al Tayeb BENTIZI alias AL HAJ YOUSSEF alias ABOU KHALED était né en 1954 à AGADIR (MAROC). Il avait observé très jeune une pratique rigoureuse de l'islam.

En 1973, il s'engageait au sein d'un groupe religieux présidé par Mohammed EL DARAAWI dont les séances se déroulaient à la mosquée de DINYA (RABAT) et poursuivait parallèlement ses études coraniques.

Il s'établissait à MANTES LA JOLIE (78) en 1979 où il était employé par la grande mosquée de cette ville pour donner des cours de langue arabe et de religion.

Il avait également donné des cours de taekwondo à plusieurs jeunes de MANTES LA JOLIE.

En sa qualité de prédicateur, il avait été en contact avec les membres de la "Jama'a", de la "Da'wa" et du "Tabligh" à SAINT-DENIS (93).

La grande mosquée de MANTES-LA-JOLIE regroupait deux associations : « *L'union Islamiste La Villette* » présidée par Ali BERKA, la seconde dénommée « *L'union des Associations Islamistes de FRANCE* » présidée par Idriss YACHOU.

Dans le cadre des activités de cette seconde association, il avait été amené à suivre Idriss YACHOU lors de ses déplacements en FRANCE et à l'étranger, notamment :

- UTRECHT (PAYS-BAS) pour le congrès des prédicateurs EUROPE / ETATS-UNIS en 1989 ;
- MADRID (ESPAGNE) : congrès des prédicateurs d'ESPAGNE en 1990 ;
- TRIPOLI (LYBIE) : congrès des prédicateurs en LYBIE en 1991 ;
- PARIS (congrès de l'union des organisations islamistes en 1992) ;

- KHARTOUM (SOUDAN) : congrès populaire arabo-islamique au Soudan en 1993 ;
- MANCHESTER (ANGLETERRE) : congrès islamique de l'union des étudiants ANGLETERRE et IRLANDE en 1994 ;

Outre les déplacements effectués lors des congrès, il s'était également rendu en SYRIE en 1995 à la suite de son expulsion de FRANCE pour troubles à l'ordre public, puis en ARABIE SAOUDITE pour un pèlerinage en famille avant de retourner en SYRIE.

En 1999, il rejoignait Bachir GHOUMID, un de ses anciens élèves de la mosquée de MANTES LA JOLIE, à ISTANBUL (TURQUIE). L'intéressé avait en effet informé Al Tayeb BENTIZI de la présence d'un groupe de combattants (moujahidin) marocains en AFGHANISTAN qu'il souhaitait rejoindre.

Ils avaient par la suite été rejoints par Karim AOUTAH alias SALEM. Ils se faisaient remettre par Nourredine NAFIA alias ABOU MOUAD, des passeports falsifiés pour passer les frontières jusqu'en AFGHANISTAN.

Muni de ce faux document, Al Tayeb BENTIZI ralliait l'AFGHANISTAN via l'IRAN et le PAKISTAN.

Arrivé à JALLALBAD, il suivait pendant deux semaines un entraînement au maniement dans armes (notamment fusil d'assaut type Kalachnikov). Puis, sur décision du Parti Islamique de HEKMATYAR<sup>1</sup> la Maison d'accueil des Marocains était déplacée.

Al Tayeb BENTIZI participait avec Younès CHEKOURI alias MOUHIBOULLAH à l'installation de cette nouvelle Maison d'accueil.

A l'issue de ce stage, il retournait à ISTANBUL où il avait été hébergé avec SALEM et Younès CHEKOURI chez ABOU MASAAB AL SOURI durant quelques jours où ils se faisaient remettre des cassettes de propagande jihadiste à faire écouter aux nouvelles recrues.

Il retournait au MAROC muni d'un nouveau passeport falsifié qui lui avait été remis par Nourredine NAFIA en échange de son passeport marocain.

En 2000, Nourredine NAFIA le convoquait à une réunion à ISTANBUL, sans en préciser l'ordre du jour.

Al Tayeb BENTIZI participait alors à l'élaboration des fondements du mouvement G.I.C.M. (Groupe Islamiste Combattant Marocain) en compagnie de Nourredine NAFIA alias ABOU MOUAD, Karim AOUTAH alias SALEM, Younès CHEKOURI alias MOUHIBOULLAH, et Saad HOSSEINI alias MUSTAPHA.

---

<sup>1</sup> Gullbuddin HEKMATYAR est né en 1947 en AFGHANISTAN. A la suite du coup d'Etat de DAOUD (juillet 1973) qui, avec l'appui militaire russe renversait le pouvoir en place, Gullbuddin HEKMATYAR se réfugiait au PAKISTAN, où il participait à l'organisation de la tentative manquée de soulèvement islamiste en AFGHANISTAN.

Suite à cet échec, il se radicalisait en créant son propre parti, le HEZB-I-ISLAMI. Après l'invasion soviétique, le HEZB-E-ISLAMI de Gullbuddin HEKMATYAR devenait l'une des principales forces militaires de la résistance. Ses liens privilégiés avec les services secrets pakistanais lui permettaient en outre d'être le principal bénéficiaire de l'aide militaire occidentale. Ephémère Premier ministre connu pour ses revirements continuels d'alliance, Gulbuddin HEKMATYAR, avait appelé au jihad contre les forces internationales après la chute du régime des Talibans fin 2001.

Gullbuddin HEKMATYAR avait été l'un des commandants importants dans la guerre contre l'invasion soviétique (1979-1989), pour laquelle il avait reçu un soutien du PAKISTAN et des ETATS-UNIS. Pendant la guerre civile (1992-1996), ses hommes, positionnés sur une colline, avaient pilonné KABOUL, réduisant la ville à un champ de ruines et faisant des milliers de morts parmi la population civile.

Gullbuddin HEKMATYAR s'était réfugié en IRAN après la prise de KABOUL par la milice fondamentaliste en 1996 avant d'être expulsé de ce pays en 2002. Il serait aujourd'hui réfugié au PAKISTAN ou dans l'est de l'AFGHANISTAN.

Ce groupe était alors constitué en 5 Comités : théologique, sécuritaire, militaire, financier et medias.

A cette occasion, un communiqué annonçant la création du GICM avait été adressé aux autorités.

Al Tayeb BENTIZI était alors retourné au MAROC, afin de poursuivre une politique de recrutement des jeunes marocains qui fréquentaient ses cours de religion afin de les envoyer en AFGHANISTAN y subir un entraînement intensif et de rejoindre les rangs du GICM.

En 2001, il était à nouveau contacté par Nourredine NAFIA qui lui demandait de le rejoindre à DAMAS (SYRIE).

Ils ralliaient l'AFGHANISTAN via ERZORUM (TURQUIE) et l'IRAN

Arrivés à KABOUL, ils avaient été hébergés dans la Maison d'accueil des Marocains dirigée par Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA, et une réunion avait été organisée afin de nommer les responsables des différents comités du GICM.

Parallèlement, des contacts avaient été pris avec le GICL afin de mettre en place une coordination entre les deux groupes.

A l'issue, Al Tayeb BENTIZI s'était rendu au PAKISTAN via KANDAHAR (AFGHANISTAN) où une rencontre avec Oussama BEN LADEN avait été organisée. A cette occasion ce dernier avait apporté une aide financière de 5000 rials saoudiens (soit 1000 euros).

Après les attentats du 11 septembre 2001 et l'arrivée des forces de la coalition en AFGHANISTAN, les membres du groupe qui n'avaient pas été tués pendant les bombardements, avaient trouvé refuge en IRAN, en TURQUIE, en EUROPE ou au MAROC.

Il ajoutait qu'une réunion s'était tenue en 2002 chez lui, à AGADIR afin de discuter du recrutement de futurs membres pour le GICM et des moyens d' « étoffer le groupe ».

En 2002, Al Tayeb BENTIZI avait essentiellement servi d'intermédiaire en recevant de l'argent provenant de diverses personnes comme Nourredine NAFIA (10000\$ puis 10000\$ à nouveau trois mois après), Mohamed RAOUIANE (20000\$), pour les redistribuer aux autres membres.

Al Tayeb BENTIZI apportait quelques précisions à la description faite du GICM par Nourredine NAFIA dans ses auditions (D.351).

Ainsi, il confirmait que le GICM avait été créé dans l'esprit d'établir le jihad au MAROC et d'attaquer les intérêts occidentaux et juifs dans ce pays pour créer un pays islamiste basé sur la charia.

Il confirmait la répartition des compétences entre les diverses commissions ou comités du GICM, mais ajoutait que le groupe avait également été doté d'une commission financière.

Il corroborait les déclarations de Nourredine NAFIA concernant les activités des différentes commissions :

- Commission militaire : « *la formation militaire et l'entraînement des nouveaux membres sur l'usage des armes* » ;
- Commission théologique : « *garder le GICM dans la ligne droite et d'appliquer les règles de la charia selon les paroles de Dieu* » ;
- Commission de sécurité : « *surveillance et de la protection du groupe, surtout des jeunes membres qui risquent de dévoiler des informations* » ;
- Commission des médias : « *responsabilité de la diffusion des communiqués concernant les activités du groupe* » ;

La commission financière était chargée de la « *responsabilité financière, surtout celle des collectes de fonds et de recherches de sources de financement* ».

Cette commission était composée de Mohamed EL GUERBOUZI et Younès CHEKOURI.

Il confirmait en outre la composition des autres commissions en indiquant notamment que Nourredine NAFIA, Mohamed ALLOUANE, Lahoucine EL HASKI, Mohamed EL GUERBOUZI, Karim AOUTAH, Abdelkader HAKIM, Younès CHEKOURI, Saad HOSSEINI et Mustapha BAOUCHI en étaient membres ou responsables.

Al Tayeb BENTIZI indiquait, contrairement à Nourredine NAFIA, qu'un rapport lui avait été demandé sur la localisation de lieux protégés au MAROC où le GICM pourrait se réunir à l'abri des surveillances policières.

En outre, une second rapport avait été confié à Mohamed ALLOUANE et Lahoucine EL HASKI sur la situation sociale, politique, économique et sécuritaire du MAROC dans le but de donner au GICM une vue d'ensemble sur la situation au MAROC, en vue d'une opération du jihad.

Il ajoutait, la priorité du GICM était réservée à la recherche d'armes et aux entraînements militaires en AFGHANISTAN.

Enfin, il confirmait l'existence d'un camp d'entraînement du GICM proche de KABOUL.

Concernant ses relations avec la FRANCE, il ressortait des auditions de Al Tayeb BENTIZI qu'il avait séjourné notamment dans le département des YVELINES de 1979 à 1995, date à laquelle il a été expulsé du territoire national en urgence absolue par arrêté du 7 Mars 1995.

Durant son séjour, il s'est lié d'amitié avec Bachir GHOUUMID, alors qu'il se trouvait à Mantes la Jolie, employé par « l'Association sportive de Val Fleuri » où il donnait des cours de Taekwondo.

Comme cela avait été indiqué précédemment, il avait été contacté en 1999 par Bachir GHOUUMID qui souhaitait partir s'entraîner en AFGHANISTAN avec un groupe de combattants Marocains.

Al Tayeb BENTIZI indiquait que Nourredine NAFIA avait fourni un passeport falsifié à Bachir GHOUIMID, mais qu'il devait suivre un autre itinéraire pour rejoindre l'AFGHANISTAN. Bachir GHOUIMID avait finalement été arrêté à la frontière turque.

En 2000 , alors qu'il se trouvait à Agadir, Al Tayeb BENTIZI avait demandé à un autre de ses anciens élèves, le dénommé ATTILA, identifié comme étant Attila TURK, de lui faire parvenir un certain nombre de passeports. Ce dernier avait alors envoyé par l'intermédiaire d'un nouveau membre, nommé BELAL, deux passeports français qui avaient ensuite été remis à Nourredine NAFIA par le biais de Abdelazziz BASSARI alias MEROUANE.

Selon Al Tayeb BENTIZI, qui confirmait ainsi les propos de Nourredine NAFIA, le principal intérêt de faire parvenir ces deux passeports Français en AFGHANISTAN était d'apprendre aux membres du GICM à fabriquer de faux passeports.

Il ressortait en outre de l'enquête menée par les autorités marocaines, et notamment des investigations effectuées à propos de Karim EL MEJJATI, formateur en explosif des kamikazes des attentats de CASABLANCA, que, dans le cadre des objectifs du GICM, s'était tenue à ISTANBUL, courant janvier 2003, une réunion qui avait eu pour objet la planification d'attentats au MAROC à laquelle avaient participé (D.385 ; D2307) :

- Mohamed EL GUERBOUZI
- Karim AOUTAH
- Merai ZOGHBAI, alias JAFFAR AL LIBY<sup>2</sup>
- Seif Allah BEN HASSINE, alias ABOU AYAD<sup>3</sup>
- Abderrahim EZZOUANI<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Merai ZOGHBAI, alias JAFFAR AL LIBY : Vétéran d'AFGHANISTAN, né le 04/04/1960 à Bengazi (Libye), de nationalité Lybienne, et demeurant en Turquie. Il est connu pour avoir été formateur dans des camps en AFGHANISTAN. Jaffar AL LIBI a séjourné à Milan jusqu'à l'été 2001, où il a attiré l'attention des services de police italiens pour du trafic de produits stupéfiants. Il a été interpellé en Turquie en juillet 2003 en compagnie de plusieurs activistes liés aux acteurs des attentats de CASABLANCA. Depuis sa libération par la police turque, Jaffar AL LIBI réside en Turquie avec sa famille.

<sup>3</sup> Abou AYAD alias Abdellah SOUFIANE alias Seif Allah Ben HASSINE : Ressortissant tunisien, ancien vétéran afghan, né le 08/11/1965 à Tunis (Tunisie), leader du Front Islamique Tunisien (F.I.T.), responsable de la structure en Grande Bretagne et en AFGHANISTAN. Il a été interpellé en Turquie en février 2003.

<sup>4</sup> Nacer AL MAGRIBI alias Abderrahim EZZOUANI (D.359), marocain né le 08/03/1976 au MAROC. Interpellé en juillet 2003 en Turquie (en compagnie des nommés Malek EL ANDALOUSI, alias Abdelatif MOURAFIK, et ZOGHBAY Merai alias Jafar AL LIBY). Il a été expulsé au MAROC. Lors de son audition par les services de police marocains, il expliquait avoir intégré dans un premier temps le groupe « JUSTICE ET BIENFAISANCE » au MAROC, puis avoir rejoint un groupe de salafistes jihadistes composé notamment d'Abdelatif MOURAFIK alias MALEK EL ANDALOUSI. Par le biais de ce groupe, il rencontrait Ahmed RAFIKI, Abdelkarim EL MEJJATI alias ABOU ILYES alias EL BACHIR par l'intermédiaire desquels il se rendait en TURQUIE courant juin 1998 où il prenait contact avec les responsables du GICL puis gagnait l'AFGHANISTAN via le PAKISTAN. En AFGHANISTAN, il avait été chargé d'encadrer les combattants marocains du GICM dont : Mohamed ALLOUANE alias JAWID, Lahoucine EL HASKI, Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM, Karim AOUTAH, Saad EL HOSSEINI alias MUSTAPHA et Younès CHEKOURI alias MOUHIBOULLAH. Il bénéficiait lui-même d'une formation para-militaire et assurait la diffusion des discours de propagande du Cheik ABOU YAHIA. Par la suite, il gagnait le camp AL FAROUK dirigé par les Talibans. Après le 11 septembre 2001, il fuyait l'AFGHANISTAN pour l'IRAN où il était interpellé et incarcéré à la

- Thami BOUKHARI alias DRISS EL MAGRIBI.

Lors de cette réunion, Mohamed EL GUERBOUZI, avait fait savoir que des marocains formés en AFGHANISTAN attendaient ses instructions pour perpétrer des actes de terrorisme.

Ainsi, il citait :

- Mohamed RAOUIANE, alias MOCHTAK, (déjà cité par Nourredine NAFIA et Al Tayeb BENTIZI comme membre du GICM)
- Mustapha BAOUCHI, membre de la commission militaire du GICM
- Saad HOSSEINI, alias MUSTAPHA, expert en explosifs, président adjoint de la commission militaire du GICM, interpellé le 08 mars 2007 au MAROC.

Deux autres personnages toujours en fuite venaient compléter le dispositif de commandement du GICM : Mohamed EL GUERBOUZI et son gendre Karim AOUTAH.

• **Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA (D.380) :**

Né le 09.02.1957 à LARACHE au MAROC, de nationalité britannique d'origine marocaine, il est arrivé en ANGLETERRE en 1974. Il apparaît comme un des plus hauts responsables du GICM.

En 1996-1997 Mohamed EL GUERBOUZI avait coordonné la formation des militants dans les camps en AFGHANISTAN et assuré une liaison avec AL QAIDA.

A la fin des années quatre-vingt-dix, Mohamed EL GUERBOUZI était également apparu en contact au PAKISTAN avec le nommé ZINE EL ABIDINE ABOU ZOUBEIDA, haut responsable de l'organisation AL QAIDA, chargé de l'acheminement et de l'accueil des volontaires vers les camps en AFGHANISTAN.

En 2000, Mohamed EL GUERBOUZI était apparu en contact avec Farid HILALI alias "CHOUKRI", né le 21/08/1968 à MEKNES (MAROC), ressortissant marocain, vivant lui aussi en ANGLETERRE, membre du Jihad islamique et adhérent à la filière de soutien au Jihad international. Ce dernier avait assuré également la fonction de coordinateur depuis la GRANDE-BRETAGNE de l'acheminement de volontaires vers la zone pakistano-afghane. Il

---

prison de KARJ en compagnie de certains membres du GICM dont Karim AOUTAH et Abdelkader HAKIMI qui évoquaient le projet de « frapper des intérêts juifs au MAROC, en TUNISIE, au LIBAN et en PALESTINE » Karim AOUTAH et Karim EL MEJJATI alias ABOU ILYES projetant notamment une attaque contre le casino de TANGER (MAROC). Après sa libération il gagnait la TURQUIE où il était hébergé par le GICM et retrouvait notamment Mohamed ALLOUANE alias JAWID, Mohamed RAOUIANE alias MOCHTAK et Nourredine NAFIA alias ABOU MOUAD qui évoquaient en compagnie de Mohamed EL GUERBOUZI les conditions de l'importation du jihad au MAROC. Il avait alors été décidé de créer des cellules à CASABLANCA et MARRAKECH. Par la suite, Abderrahim EZZOUANI avait été chargé du soutien logistique aux membres du GICM notamment en réceptionnant des passeports permettant l'exfiltration des volontaires, vétérans d'AFGHANISTAN, vers le MAROC. Il s'établissait en TURQUIE par crainte des représailles après les arrestations ayant touché les membres de la Salafiya jihadiya en 2002 eu MAROC (D359).

était interpellé à LONDRES, le 3 septembre 2003, dans le cadre des filières d'acheminement en AFGHANISTAN.

Un des frères de Mohamed EL GUERBOUZI s'identifiait au nommé Rachid EL GUERBOUZI alias ABU HUDEIFA, né le 28/08/1966 à LARACHE (MAROC). Il était connu pour entretenir des contacts avec les réseaux de soutien au GIA opérant en GRANDE-BRETAGNE, et plus précisément dans la ville de MANCHESTER.

En 1997, au PAKISTAN, comme son frère, Rachid aurait assuré la formation théologique et militaire de jeunes islamistes européens de souche marocaine, et a également fait office d'agent de liaison au profit du GICM.

Il ressortait des diverses investigations qu'au cours du mois de janvier 2003, dans un restaurant à ISTANBUL en TURQUIE, s'est tenue une réunion secrète sous la présidence de Mohamed EL GUERBOUZI, au cours de laquelle les derniers préparatifs des attentats du 16 mai 2003 à Casablanca par la Salafiya Jihadiya avaient été mis au point

Mohamed EL GUERBOUZI a été condamné par contumace par la Chambre Criminelle de RABAT le 19 décembre 2003 à la peine de 20 ans de réclusion criminelle pour son implication dans les attentats de CASABLANCA (D.402).

- **Karim AOUTAH alias KAMEL, alias SALEM, alias SALEM AL MAGREBI alias ADIL :**

Le gendre de Mohamed EL GUERBOUZI, Karim AOUTAH alias Salim AL MAGHRIBI, alias SALEM, alias KAMEL, est né le 01/01/1976 à Tétouan (MAROC) était connu pour avoir effectué des stages dans des camps en AFGHANISTAN (D.380).

En outre, il avait été présent lors de la réunion de janvier 2003 à ISTANBUL, réunissant les cadres du GICM et qui avait pour objet d'examiner les modalités de l'importation du Jihad au MAROC.

En outre, il ressortait de plusieurs auditions que son engagement dans la lutte armée était total puisqu'il avait suggéré dès 2001 l'organisation d'attentats au MAROC contre un casino de TANGER.

Il avait été en contact avec tous les membres du GICM en AFGHANISTAN comme en EUROPE et notamment : Mohamed EL GUERBOUZI (responsable du GICM), Nourredine NAFIA (responsable du GICM), Al Tayeb BENTIZI (responsable du GICM), Younès CHEKOURI (responsable du GICM), Abderrahim EZZIOUANI (MAROC), Mohamed ALLOUANE (MAROC), été EL HASKI (BELGIQUE), Abdelkader HAKIMI (BELGIQUE), Abdallah OUABOUR (BELGIQUE), Mustapha BAOUCHI (FRANCE), Fouad CHAROUALI (FRANCE), Bachir GHOUmid (FRANCE), Attila TURK (FRANCE), Rachid AIT EL HADJ(FRANCE), Rédouane ABERBRI (FRANCE).

Concernant les membres de la cellule française, Karim AOUTAH apparaissait avoir joué un rôle privilégié tant dans leur formation para-militaire (assurant l'organisation de la filière d'acheminement vers les camps afghans), que dans leur engagement idéologique.

Karim AOUTAH avait en retour bénéficié de leur soutien opérationnel et logistique lors de sa fuite.

A ce propos, Mustapha BAOUCHI avait déclaré avoir rencontré Karim AOUTAH à ISTANBUL en 1998 par l'intermédiaire de Nourredine NAFIA. Il indiquait que ce dernier assumait la responsabilité des communications pour le compte du G.I.C.M, et il s'occupait des volontaires désireux de rejoindre l'AFGHANISTAN. Ils s'étaient revus dans le camp de KHALDEN (AFGHANISTAN) où Karim AOUTAH lui avait parlé de l'opposition au régime marocain en place et l'idée de renverser la monarchie.

Fouad CHAROUALI indiquait quant à lui avoir rencontré pour la première fois Karim AOUTAH en TURQUIE, lorsqu'il était en partance pour l'AFGHANISTAN avec Bachir GHOUIMID. Il l'avait revu ensuite en BELGIQUE en 2003 lors d'une réunion chez Khalid BOULOUDO organisée dans le but de désigner le nouvel émir du G.I.C.M. européen. Enfin, par l'intermédiaire de Mustapha BAOUCHI, Fouad CHAROUALI avait assuré l'exfiltration et l'hébergement de Karim AOUTAH. Attila TURK reconnaissait avoir également hébergé Karim AOUTAH à cette occasion.

Rachid AIT EL HADJ expliquait avoir rencontré Karim AOUTAH en AFGHANISTAN lors de sa formation para-militaire. Il l'avait par la suite revu en 2000 lorsqu'il s'était rendu en BELGIQUE avec son cousin Rédouane ABERBRI afin que Karim AOUTAH lui remette plusieurs passeports. Cette remise n'avait pu avoir lieu.

Bachir GHOUIMID avait rencontré Karim AOUTAH pour la première fois en 1998 en TURQUIE en compagnie de Al Tayeb BENTIZI et les frères El HASKI alors qu'ils devaient l'AFGHANISTAN.

Il l'avait ensuite revu avec Fouad CHAROUALI en TURQUIE, en BELGIQUE, l'avait également hébergé clandestinement en FRANCE lors de sa fuite.

Karim AOUTAH, toujours en fuite, était condamné par contumace par la Chambre Criminelle de RABAT le 19 décembre 2003 à la peine de 20 ans de réclusion criminelle pour son implication dans les attentats de CASABLANCA (D.402).

A l'issue du procès qui s'était tenu devant la chambre Criminelle de CASABLANCA du 02 au 19 août 2003, les prévenus impliqués directement dans les attentats de CASABLANCA du 16 mai 2003 et poursuivis pour association de malfaiteurs, atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, actes de sabotage et assassinats, tentative de sabotage volontaire avec prémeditation et complicité dans des actes de violences ayant entraîné une infirmité permanente étaient condamnés ce jour à des peines s'échelonnant de la peine capitale à dix mois de prison ferme (D.375).

En outre, Nourredine NAFIA était condamné à la peine de 20 ans de réclusion criminelle et Al Tayeb BENTIZI, à la peine de 18 ans de réclusion criminelle.

#### • LES MANDATS D'ARRÊT :

Ainsi, dans le cadre de la procédure marocaine ouverte à la suite des attentats de CASABLANCA, 87 personnes liées à la mouvance du GICM étaient condamnées au MAROC.

Le 3 octobre 2003, les autorités judiciaires marocaines délivraient des mandats d'arrêt internationaux à l'encontre de plusieurs membres de cette organisation, et notamment Mohamed EL GUERBOUZI, Karim AOUTAH, Abdelkader HAKIMI, Lahoucine EL

HASKI et Khalid BOULOUDO, pour leur appartenance à la cellule belge ainsi que contre Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUUMID et Mustapha BAOUCHI, pour leur appartenance à la cellule française (D.566).

En outre, dans le cadre du démantèlement de la cellule de NADOR (MAROC), un mandat d'arrêt était émis par les autorités marocaines contre Mohamed EL HARAQUI.

Ainsi, les investigations menées au MAROC, en BELGIQUE et en FRANCE permettaient l'identification et l'interpellation des membres des cellules européennes du GICM.

- **LA CELLULE DE NADOR ET LA MISE EN CAUSE DE MOHAMED EL HARAQUI** (D.388 ; D.407 ; D.5550 ; D.5551 – D.5585 ; D.5611 ; D.5613 ; D.6026 ; D.6027 ; D.6114 ; D.6130 - D.6132 ; D.6203 ; D.6224 ; D.6229 ; D.6238 ; D.6242 ; D.6244 ; D.6395 ; D.6404 ; D.6418 – D.6435 ; D.6437 ; D.6491 ; D.6492 ; D.6494 ; D.6534 ; D.6535 ; D.6539 ; D.6549 - D.6557 ; D.6644 ; D.6647 ; D.6693 ; D.6694 ; D.6751 ; D.6757 ; D.6810 ; D.6821).

L'enquête diligentée par les autorités marocaines avait permis le démantèlement de plusieurs cellules clandestines implantées dans le royaume, dont celle dite «de Nador», dirigée par Mohamed NOUGAOUI alias ENNEKAOUTI; alias EL HARACH, alias ABDALLAH ERRIFI, alias ABDALLAH AL WADJI (D.6644).

Mohamed NOUGAOUI, membre du Mouvement des Moujahidin et de la "Salafiya jihadiya" au MAROC, il avait été condamné par contumace à la prison à perpétuité en 1984 (D.6644). Il avait été recruté en FRANCE en 1981 par le nommé Abdelazziz ENNEHMANI instigateur de l'assassinat du leader de "L'UNION SOCIALISTE DES FORCES DU PROGRES" du MAROC, Omar BENJELLOUN.

Mohamed NOUGAOUI avait fui le MAROC après sa condamnation pour aller suivre des entraînements para-militaires au LIBAN, puis il s'était rendu en FRANCE qu'il devait quitter précipitamment suite aux recherches lancées contre lui par les autorités françaises.

Il regagnait le MAROC et s'installait clandestinement à TANGER où il tenait un commerce ambulant, tout en maintenant ses activités opérationnelles et en recrutant des volontaires pour le jihad au MAROC (D.6644).

Interrogé par les autorités marocaines, il déclarait qu'au cours de l'été 2002, un nommé Mohamed LEHRAOUI surnommé "MAHMOUD" lui avait confié "*deux pistolets et un bâton électrique*" (D.6865).

Au cours de l'opération de police qui avait conduit à l'arrestation de Mohamed NOUGAOUI, les autorités marocaines avaient découvert et saisi des armes de poing et des munitions.

L'expertise balistique réalisée par les fonctionnaires du laboratoire central de police scientifique du MAROC permettait d'apprendre que les six armes ainsi saisies correspondaient à deux pistolets automatiques de marque Walther de calibre 9mm, d'un pistolet automatique Tokarev de même calibre, d'un revolver Smith et Wesson de calibre 357

Magnum, d'un fusil d'assaut Kalachnikov de calibre 7,62 et d'une carabine de calibre 8mm (D.6494).

La même expertise faisait état de quatre cartouches de calibre 7,62, de huit cartouches de calibre 9mm, de deux cartouches de chasse, de deux cartouches de calibre 8mm; de dix cartouches de calibre 38 spécial (D.6494).

Les investigations réalisées au MAROC confirmaient que tout ou partie de cet armement avait été fourni à Mohamed NOUGAOUI par Mohamed EL HARAOUI, qui était décrit comme membre du mouvement d'opposition d'obédience jihadiste "*Harakat Al Moudjahidine Fi Al Maghrib*".

Ces armes auraient été confiées à Mohamed EL HARAOUI par le nommé Ali AARAS à l'époque installé à SCHAERBEEK en BELGIQUE.

L'enquête réalisée en FRANCE devait établir que Ali AARRAS était gérant d'une librairie islamique, avec pour associés Mohamed EL HARAOUI et Aomar FODAL, ce dernier étant également domicilié en BELGIQUE à MÖLENBEEK ST JEAN.

Les autorités marocaines précisaien qu'il avait été également prévu que Mohamed EL HARAOUI fournisse la cellule dite "de NADOR" en matières explosives.

La justice marocaine délivrait en conséquence un mandat d'arrêt international à rencontre de Mohamed EL HARAOUI.

Convoqué le 10 janvier 2006 pour être entendu par les services de police, Mohamed EL HARAOUI admettait immédiatement connaître Mohamed NOUGAOUI sous l'alias d'Abdoullah et s'être rendu au MAROC pendant les vacances de Noël 2002, soit à une période compatible avec les éléments d'informations ci-dessus rappelés.

Exerçant la profession de professeur de physique-chimie, il précisait être titulaire depuis 1997 d'une thèse sur le traitement du signal obtenue à AMIENS (FRANCE) après un Diplôme d'Etudes Approfondies d'électronique obtenu à LILLE (FRANCE).

Les perquisitions effectuées dans ses deux domiciles avaient principalement amené la découverte d'une abondante documentation évoquant l'engagement islamiste radical de Mohamed EL HARAOUI et relative à la confection d'explosifs et à la technologie des missiles.

Lors de ses auditions en garde-à-vue, Mohamed EL HARAOUI reconnaissait son intérêt pour les thèses jihadistes et plus précisément à la doctrine de la « *Jama'a Islamiya égyptienne* » (D.5554 – D.5585).

Il déclarait avoir acquis les documents se rapportant aux armes et aux produits chimiques, découverts lors des perquisitions, dans le but de comprendre le phénomène de l'islam radical dans toutes ses composantes, y compris dans la lutte armée, qu'il qualifiait de "*jihad défensif*".

Il avait admis que, notamment depuis les attentats du 11 septembre 2001 aux ETATS-UNIS, il consultait régulièrement les sites consacrés à la confection d'engins explosifs artisiaux, qu'il était à même, au vu de ses connaissances en physique et en chimie, d'en confectionner lui-même.

Enfin, il avait indiqué avoir rencontré à LONDRES, le ressortissant jordano-palestinien ABOU QATADA.

Mohamed EL HARAOUI déclarait en outre s'être rendu au PAKISTAN au cours des années 1990-1991, dans l'espoir, resté vain selon lui, d'y rencontrer le savant scientifique pakistanais Ahmed KHAN, père du développement nucléaire de ce pays, afin de lui proposer ses services et de parfaire ses connaissances en la matière.

De plus, il avait reconnu avoir profité aussi de ce séjour pour se rendre en AFGHANISTAN, dans le but d'y rencontrer des moudjahiddin pouvant lui permettre de visiter un camp d'entraînement paramilitaire.

Ce projet aurait avorté en raison de sa capture et de son maintien en détention pendant vingt cinq jours par des moudjahiddin arabes. S'interrogeant sur ses réelles motivations à vouloir se rendre dans ce type de camp, ces derniers le soupçonnaient, malgré lui, d'être un espion à la solde d'un service de renseignements.

Mohamed EL HARAOUI indiquait s'être rendu au début du mois de décembre 2002 en BELGIQUE, dans un but familial et, à cette occasion, y avoir rencontré Ali AARRAS, qu'il connaissait depuis plusieurs années. Ce dernier lui aurait alors remis un sac à l'attention de Mohamed NOUGAOUI, au MAROC.

Ali AARRAS lui aurait simplement déclaré que ce sac contenait une "Amana" (objet à remettre à un tiers sans poser de question) et qu'il devait le donner à Mohamed EL HARAOUI, avec lequel il entretenait des relations suivies depuis plusieurs années, lors de son prochain séjour à Tanger (MAROC).

Concernant le contenu de ce sac, Mohamed EL HARAOUI déclarait : "Ali AARRAS m'avait simplement dit qu'il s'agissait de "pièces de rechange" destinées à être remises à ABDALLAH. Ali AARRAS m'a précisé qu'il s'agissait d'une "Amana", c'est-à-dire une demande qui était destinée à ABDOULLAH, et que je devais lui remettre lors de mon prochain séjour au MAROC, que j'avais programmé une semaine après notre entrevue. Je ne me souviens pas que Ali m'ait donné de consigne particulière en ce qui concerne cette "Amana", je vous répète que je ne savais pas ce qu'il y avait dans le sac » (D.5576).

Mohamed EL HARAOUI avait précisé également que NOUGAOUI lui avait fait part, au cours de l'année 2002, de sa volonté de créer un nouveau groupe religieux visant à déstabiliser le régime marocain. Il avait rédigé à cette fin des statuts en s'inspirant de ceux régnant le Hamas palestinien, le G.I.A. algérien et la JAMA'A ISLAMIYA égyptienne.

A l'issue de sa garde à vue, le 14 janvier 2006, Mohamed EL HARAOUI était mis en examen des chefs d'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme et remis en liberté sous contrôle judiciaire.

Ali AARAS, à la suite de l'interpellation en FRANCE de Mohamed EL HARAOUI, avait quitté précipitamment la BELGIQUE pour s'établir en Espagne (D.6238).

Interpellé en novembre 2006 par les autorités espagnoles, Ali AARRAS, qui se présentait comme un musulman modéré, reconnaissait les relations qu'il avait entretenues avec Mohamed EL HARAOUI n'hésitant pas à le qualifier d'extrêmement radical. Cependant, il niait toute relation avec Mohamed NOUGAOUI au MAROC et, de surcroît, lui avoir

jamais fait parvenir la moindre arme de poing par un quelconque intermédiaire (D.6821 ; D.6751 ; D.6810).

Il affirmait que les seuls colis qu'il avait confiés à Mohamed EL HARAQUI étaient constitués de marchandises diverses issues de sa librairie-bazar, afin que celui-ci les revende à LYON (D.6821 ; D.6751 ; D.6810).

Ali AARRAS confirmait aux enquêteurs espagnols qu'en Belgique, il avait notamment été le co-gérant, en compagnie d'Omar FAODAL, de la librairie "NOUR" fréquentée par des clients qu'il qualifiait de fondamentalistes (D.6821 ; D.6751 ; D.6810).

Il expliquait également qu'il savait, par l'intermédiaire de sa famille restée en BELGIQUE, qu'il faisait l'objet d'investigations mais pensait, jusqu'à son interpellation, qu'il s'agissait d'un problème lié aux impôts ou encore parce qu'il devait être cité par la justice belge en tant que juré (D.6821 ; D.6751 ; D.6810).

Ali AARRAS affirmait rejeter toute forme d'activisme jihadiste. Il réfutait les accusations d'importation d'armes au profit de la cellule de NADOR dirigée par son émir Mohamed NOUGAOUI (D.6821 ; D.6751 ; D.6810).

Après sa présentation devant le juge espagnol il était laissé en liberté moyennant le paiement d'une caution de 24 000 € (D.6244 ; D.6751 ; D.6757 ; D.6810 ; D.6821).

Devant le juge d'instruction, Mohamed EL HARAQUI confirmait l'ensemble ses déclarations en maintenant avoir totalement ignoré le contenu du sac qu'il avait remis à Mohamed NOUGAOUI.

Il reconnaissait utiliser les alias de AZIZ, HAMMOUD et ABOU CHAKIR et avoir suivi des études scientifiques au MAROC et en FRANCE, sanctionnées par un DEA en électronique à l'Université de FLANDRES-ARTOIS et une thèse sur le traitement du signal à l'Université d'AMIENS en 1997.

Il avait parallèlement à ses études enseigné la physique et la chimie à l'Ecole Normale de BEAUVIAIS, puis effectué divers remplacements dans des lycées et collèges de l'Académie d'AMIENS.

L'année de la soutenance de sa thèse il obtenait un poste à LYON et s'y installait (D.6224).

Il expliquait qu'à l'occasion de ses voyages en BELGIQUE où il allait rendre visite à sa famille, il avait sympathisé avec le nommé Ali AARRAS qui tenait une librairie spécialisée dans les ouvrages sur l'Islam.

Apprenant que l'intéressé recherchait des investisseurs pour changer la nature de ce commerce, Mohamed EL HARAQUI proposait une contribution à hauteur de 80.000 Euros.

Il devenait alors associé de cette entreprise avec le nommé Aomar FODAL et Ali AARRASS. N'ayant finalement pas réussi à rassembler la somme, il était écarté de ce projet commercial (D.6624).

Les investigations menées sur les moyens de communications de Mohamed EL HARAQUI faisaient apparaître que, contrairement à ses déclarations, il avait disposé de plusieurs lignes téléphoniques ouvertes sous de fausses identités.

Les précisions qu'il apportait sur les circonstances de ces ouvertures de lignes étaient particulièrement étranges.

En effet, il indiquait avoir acquis une puce téléphonique grâce au passeport de Samira BOUBOU, une jeune femme rencontrée dans un bus au retour du MAROC dont il avait conservé le document administratif afin d'avoir un prétexte pour la revoir.

Au surplus, il avait utilisé le même procédé avec les documents d'identité de Soraya MEKHNACHE.

Ses déclarations, si elles en disaient beaucoup sur sa façon de nouer des relations sentimentales, ne permettaient pas d'expliquer le motif de cet achat de puce téléphonique.

Il expliquait, de façon confuse, qu'il avait d'abord souhaité offrir un abonnement téléphonique à Samira BOUBOU, puis qu'effectivement il avait été séduit par l'idée de bénéficier de lignes téléphoniques ouvertes sous de fausses identités afin d'éviter que les services de police ne puissent l'identifier s'il avait été en relation avec des personnes mal intentionnées.

Interrogé par le juge d'instruction sur d'éventuels troubles psychologiques ou tendances paranoïaques, Mohamed EL HARAQUI déclarait : "si quelqu'un n'est pas d'accord avec moi, c'est qu'il m'en veut" (D.6224).

Sur son voyage au PAKISTAN et en AFGHANISTAN, il déclarait : "il y avait un côté rêveur et un côté concret" (D.6224).

Il expliquait ainsi, qu'en 1990 il s'était rendu au PAKISTAN pour rencontrer le scientifique Islam KHAN dont les recherches sur le développement nucléaire l'intéressaient.

Par la plume de son conseil, il était précisé qu'il avait voulu rencontrer cet individu afin qu'il puisse encadrer sa thèse, ce qui n'avait pu être fait, ne l'ayant pas rencontré.

Suite à cet échec, il décidait de profiter de son séjour dans la région pour se rendre en AFGHANISTAN afin de "visiter les camps d'entraînement jihadistes".

Là encore, il confirmait l'échec de ce projet et son incarcération par les milices locales qui l'avaient soupçonné d'être un espion, puis après une période d'une trentaine de jours, les responsables du camp lui avaient indiqué qu'il pouvait rester pour s'entraîner s'il s'engageait pour une période de 6 mois ce qu'il disait avoir refusé (D.6224).

Il reconnaissait un intérêt majeur pour le jihad, mais il précisait qu'il s'agissait avant tout d'un intérêt intellectuel et refusait de reconnaître son engagement dans un quelconque mouvement terroriste.

Il expliquait avoir rencontré Mohamed NOUGAOUI au BOURGET en 1996 lors d'un congrès de l'UOIF, puis l'avoir revu au MAROC à plusieurs reprises lorsqu'il allait rendre visite à sa famille qui résidait à TANGER.

S'il indiquait n'avoir pas eu conscience de son engagement radical, il expliquait que Mohamed NOUGAOUI lui avait confié vouloir créer une nouvelle association chargée de "matérialiser ses idées" (D.6913).

Il relatait un épisode curieux au cours duquel il avait remis à Mohamed NOUGAOUI une matraque électrique et une bombe lacrymogène. Lors d'une réception organisée par Mohamed NOUGAOUI à l'occasion de la naissance de sa fille, Mohamed EL HARAQUI

avait exhibé une bombe lacrymogène et une matraque électrique dont Mohamed NOUGAOUI s'était emparé et avait demandé à Mohamed EL HARAOUI de les lui offrir, ce que ce dernier avait accepté (D.5567 ; D.6913).

Concernant le sac, confié par Ali AARRASS à l'intention de Mohamed NOUGAOUI, Mohamed EL HARAOUI déclarait, après plusieurs revirements, que cette "amana" lui avait été remise à Noël 2002, mais il ne pouvait en être certain.

Contestant toute intention malveillante ou toute implication terroriste, il supposait que le nommé Mohamed LEHRAOUI cité par Mohamed NOUGAOUI était un autre individu, car contrairement à ce qui était indiqué par l'intéressé, il n'était pas originaire de TANGER, mais de FES et qu'en outre il ne s'était pas rendu en MAROC ni en 1994, ni en 1995 (D.6913).

Au MAROC, Mohamed NOUGAOUI refusait de répondre aux questions dans le cadre de la commission rogatoire internationale délivrée par les magistrats instructeurs français en vue d'obtenir des précisions sur les circonstances de cette remise (D.6858).

Ainsi, Mohamed EL HARAOUI faisait des déclarations confuses et peu crédibles de concernant son intérêt pour l'islam radical.

Il était en outre avéré que l'intéressé s'était rendu dans un premier temps au PAKISTAN, et par la suite en AFGHANISTAN afin de bénéficier d'une formation paramilitaire dans un camp d'entraînement. A cette occasion, s'il avait été soumis à des interrogatoires par les milices locales, force était de constater qu'il avait su les convaincre de la sincérité de son engagement jihadiste puisqu'il lui avait été proposé de suivre un entraînement intensif pendant 6 mois.

Concernant le transport du sac contenant des armes à Mohamed EL HARAOUI, il convenait de rappeler que ces faits s'inscrivaient dans une démarche plus globale de soutien aux activités opérationnelles d'individus dont Mohamed EL HARAOUI s'était volontairement rapproché et avec lesquels il entretenait des relations constantes.

A l'occasion de ces contacts, il avait été sollicité par Ali AARRAS pour transporter un sac contenant des armes. Mohamed EL HARAOUI avait donc spécifiquement réalisé un voyage en BELGIQUE afin de prendre possession de ce sac, puis s'était spécialement rendu au MAROC afin d'effectuer la livraison.

Il avait donc assuré la réception, le convoyage et la remise de ce sac, dont les déclarations de Mohamed EL HARAOUI permettaient de penser qu'il contenait des armes.

Le recours à Mohamed EL HARAOUI pour effectuer cette remise, avait en outre, compte tenu des risques encourus pour l'ensemble des protagonistes, impliqué une confiance totale dans la loyauté de l'intéressé.

Pour répondre aux éléments le mettant en cause, Mohamed EL HARAOUI se réfugiait derrière une bonne foi de façade qui apparaissait en totale contradiction avec les activités illicites auxquelles il s'était livré dans l'acquisition frauduleuses de plusieurs téléphones portables.

Ainsi, compte tenu des éléments ainsi rapportés, Mohamed EL HARAOUI sera renvoyé devant le Tribunal Correctionnel pour y être jugé conformément à la loi.

\* \* \*

Toutefois, nonobstant la porosité existante entre les différentes cellules démantelées à l'occasion des investigations menées dans le cadre des attentats de CASABLANCA, Mohamed EL HARAOUI n'apparaissait pas en lien avec le GICM.

En conséquence, pour une bonne administration de la justice et en l'absence de connexité entre la cellule dite de NADOR, dans laquelle Mohamed EL HARAOUI apparaît impliqué et le groupe composé de Mustapha BAOUCHI, Bachir GHOUIMID, Fouad CHAROUALI, Attila TURK, Rachid AIT EL HADJ, Rédouane ABERBRI, Hassan BOUTAGNI et Jamal OULAHSEN, composant la cellule française du GICM, une disjonction des poursuites sera ordonnée dans ce sens.

• LA CELLULE DE MAASIEK (BELGIQUE) (D.573 ; D.3699 - D.4806) :

Les investigations menées par les services de police belges dans le cadre de l'opération ASPERGE permettaient le démantèlement de cette cellule et l'arrestation de la plupart de ses membres qui apparaissaient notamment en relation avec certains membres de la cellule française.

Une information judiciaire était ouverte en BELGIQUE, le 9 janvier 2003 pour association de malfaiteurs suite aux renseignements transmis par la Sûreté de l'Etat, établissant l'existence en BELGIQUE d'une cellule du GICM rassemblant des individus formés militairement en AFGHANISTAN.

Suite aux attentats de CASABLANCA, les services de police marocains procédaient à plusieurs interpellations dont celle de Nourredine NAFIA dont l'audition, déjà examinée, confirmait les renseignements des services belges.

Le 27 janvier 2004, Khalid BOULOUDO était interpellé aux PAYS-BAS en exécution du mandat d'arrêt délivré par les autorités marocaines.

Les surveillances opérées sur plusieurs individus, dont Khalid BOULOUDO, Abdelkader HAKIMI et Lahoucine EL HASKI, conduisaient les autorités judiciaires belges à procéder à une série d'interpellations et de perquisitions à partir du 19 mars 2004.

Les investigations menées dans le cadre de cette procédure mettaient en évidence l'existence d'une cellule impliquée dans le soutien logistique et financier au GICM, mais aussi dans l'animation d'une filière d'acheminement entre la BELGIQUE et la SYRIE, puis l'IRAK.

Ainsi, Abdelkader HAKIMI apparaissait comme un haut cadre de l'islamisme radical, formé en AFGHANISTAN ayant en BELGIQUE assuré le commandement et la coordination de cette cellule de soutien logistique et financier au bénéfice du GICM dont les visées terroristes étaient incontestables.

Lahoucine EL HASKI, lui aussi formé militairement, et disposant d'une culture religieuse radicale poussée qui lui assurait une autorité théologique sur les membres du

groupe, avait pris en charge la coordination des cellules belge et française à peine exfiltré de TURQUIE en faisant usage de faux documents qui lui avaient été fournis par les autres membres de cette cellule.

Il ressortait également des investigations qu'il avait oeuvré à l'envoi sur des zones de conflits des volontaires au jihad depuis la SYRIE.

Abdallah OUABOUR, inscrit de longue date dans la mouvance islamiste extrémiste, s'était rendu en AFGHANISTAN pour y suivre une formation para-militaire prétextant un séjour d'études coraniques en SYRIE. Son extrémisme ressortait également des fichiers relatifs à l'islam radical retrouvés dans son ordinateur personnel.

De retour en BELGIQUE il avait servi d'intermédiaire entre les différents membres de la cellule belge, mais aussi de la cellule française.

Il avait assuré l'accueil, l'hébergement et l'installation d'Abdelkader HAKIMI en BELGIQUE et lui avait procuré une "couverture" avant de devenir son "lieutenant".

Son domicile de MAASIEK avait servi de point de rencontre entre les membres des différentes cellules du GICM, ainsi que de lieu d'hébergement pour certains hauts responsables du groupe.

Khalid BOULOUDO, lui aussi engagé dans l'islam radical depuis de nombreuses années avait apporté un soutien logistique et financier au GICM.

Mostafa LOUNANI alias ABOU WALID, apparaissait comme le prédecesseur de Abdelkader HAKIMI à la tête de la cellule belge du GICM. Il avait été notamment en charge de l'organisation d'une filière d'acheminement des volontaires vers l'IRAK.

Il était également mis en cause dans la conception et la préparation d'attentats entrés en phase d'exécution.

Khalid OUSSAIH, avait apporté un soutien logistique indispensable et direct aux dirigeants de la cellule belge du GICM.

Ainsi, il avait assuré l'hébergement clandestin de Abdelkader HAKIMI et avait permis l'exfiltration de Lahoucine EL HASKI.

Jugés le 16 février 2006 par le Tribunal Correctionnel de BRUXELLES, notamment pour des faits de participation à l'activité d'un groupe terroriste, les principaux protagonistes de la cellule dite de MAASIEK, avaient nié les faits.

Ainsi, Abdelkader HAKIMI refusait dans un premier temps de répondre aux questions concernant ses relations avec les personnes mises en cause dans la procédure française et qui l'accusaient d'être un membre actif du GICM. A ce propos il déclarait : "*ces gens-là sont malades s'ils m'accusent*" (D.3993).

Puis il admettait avoir rencontré Mustapha BAOUCHI (YOUSSEF), Fouad CHAROUALI (SOFIANE) et Bachir GHOUmid (ABDALLAH) à BRUXELLES et avoir été chargé de les conduire à MASSSIEK chez Hassan EL HASKI. Il contestait le caractère opérationnel de la réunion qui avait suivi.

Il niait toute appartenance au GICM et déclarait ne jamais avoir séjourné en AFGHANISTAN.

Il indiquait enfin qu'il n'y avait pas d'organisation car personne n'avait de fonction et qu'en tout état de cause, jamais Al Tayeb BENTIZI, simple "imam de quartier", n'aurait pu être nommé à la tête d'un groupe terroriste comme le GICM (D.4071).

Lahoucine EL HASKI reconnaissait quant à lui avoir suivi des études coraniques en SYRIE pendant 5 ans. A cette occasion, il avait rencontré Al Tayeb BENTIZI, Bachir GHOUIMID, Rachid AIT EL HADJ et Fouad CHAROUALI.

Il s'était par la suite, rendu en AFGHANISTAN dans un camp de formation paramilitaire. Il admettait avoir combattu les forces de l'Alliance du Nord du commandant MASSOUD, puis avoir pris la fuite en ARABIE SAOUDITE avant de revenir en BELGIQUE via la TURQUIE.

Il niait pourtant toute appartenance au GICM.

Les prévenus étaient condamnées à des peines de 7 à 3 ans d'emprisonnement en première instance (Abdelkader HAKIMI et Lahoucine EL HASKI 7 ans d'emprisonnement, Mostafa LOUNANI 6 ans d'emprisonnement, Abdallah OUABOUR et Khalid BOULOUDO 5 ans d'emprisonnement, Khalid OUSSAIH 4 ans d'emprisonnement, Rachid IBA de 3 ans d'emprisonnement) (D.6862).

La décision était confirmée en appel, sauf concernant Abdallah OUABOUR qui se voyait condamner à la peine de 6 ans d'emprisonnement (D.6863).

Hassan EL HASKI alias ABOU HAMZA, frère de Lahoucine EL HASKI, n'était pas interpellé mais apparaissait en relation directe avec tous le membres de cette cellule, ainsi que ceux de la cellule française.

Ainsi, Rachid AIT EL HADJ l'avait rencontré en SYRIE, Attila TURK l'avait vu en BELGIQUE et FRANCE à plusieurs reprises et avait noté son inquiétude à l'approche du 11 mars 2004 (Attentats de MADRID) et Fouad CHAROUALI avait assisté à une réunion à MAASIEK avec lui fin 2003 et l'avait hébergé en FRANCE début 2004.

Hassan EL HASKI était finalement interpellé en ESPAGNE le 17 décembre 2004 dans le cadre de la procédure diligentée en ESPAGNE après les attentats de MADRID.

- **LA CELLULE FRANÇAISE DU GIGM :**

Suite à l'information judiciaire ouverte par le Parquet de PARIS le 19 mai 2003, le 4 avril 2004 Attila TURK était interpellé alors qu'il tentait de prendre la fuite en TURQUIE avec son épouse, tandis que Mustapha BAOUCHI, Bachir GHOUIMID, Fouad CHAROUALI, Rachid AIT EL HADJ et Réduane ABERBRI étaient interpellés le 05 avril 2004.

Attila TURK, Bachir GHOUIMID, Fouad CHAROUALI, Mustapha BAOUCHI, Rachid AIT EL HADJ, Réduane ABERBRI étaient mis en examen du chef d'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme.

Hassan BOUTAGNI était interpellé le 7 février 2005 et Jamal OULAHSEN était interpellé le 12 décembre 2005. Ils étaient mis en examen des chefs d'association de

malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme et de financement d'une entreprise terroriste.

Les investigations menées tant en FRANCE qu'au MAROC, en ESPAGNE, en BELGIQUE ou en ALLEMAGNE, mettaient en évidence la dynamique et la cohérence d'une cellule terroriste, qui avait conduit ses membres d'un engagement idéologique radical à des activités de soutien opérationnel, logistique et financier au bénéfice du GICM.

## I - DU PARCOURS IDÉOLOGIQUE À LA FORMATION OPÉRATIONNELLE

### A - Aux sources de l'intégration au GICM : le parcours idéologique

#### a - Convictions et influences

##### 1 - Pratique religieuse

Hormis Mustapha BAOUCHI qui se décrivait comme un musulman fondamentaliste, les autres mis en examen se disaient dans l'ensemble modérés et peu ou pas pratiquants. Or, il ressortait de l'ensemble des investigations que leur engagement religieux était particulièrement radical.

###### • Mustapha BAOUCHI

Mustapha BAOUCHI se qualifiait d'abord comme musulman sunnite très pratiquant, mais préférait finalement se définir comme musulman fondamentaliste de courant salafiste (D.839).

Après avoir fréquenté une école coranique sise dans la "Cité des 3000", il avait fréquenté la mosquée d'AULNAY SOUS BOIS, proche du domicile familial, mais il déclarait que son engagement s'était exprimé pendant la guerre de BOSNIE (1994/1995) où il admirait les moujahidin qui quittaient leur famille pour aller "*porter secours à leurs frères*".

A propos de cet engagement jihadiste, il déclarait : "*j'ai réalisé que c'était véritablement ce que j'avais envie de devenir*" (D.839 ; D.2064). Progressivement, il avait souhaité se joindre aux combattants islamistes en BOSNIE mais il n'avait trouvé personne susceptible de l'y aider (D.839).

Il faisait montre d'une radicalité exemplaire en expliquant qu'en s'adaptant à la modernité, l'Union des Organisations Islamistes de FRANCE "cassait" la religion, que le régime des talibans apparaissait comme un modèle à suivre et qu'enfin, les gouvernements "mécréants" devaient être renversés y compris par la violence car il s'agissait là d'une obligation dictée par le Coran (D.839 ; D.841 ; D.844).

Il déclarait à propos du MAROC : "*le gouvernement doit être renversé parce qu'il ne représente pas le peuple. La situation politique exige un changement qui peut aller jusqu'à la violence*". Et il ajoutait : "*La révolution française ne s'est pas faite avec des fleurs, non ?*". Pour lui, le seul modèle idéal d'organisation politico-sociale, conforme à celui de l'islam, était celui des talibans en AFGHANISTAN (D.839).

Il précisait que "*leur côté manque d'ambition*" l'avait un peu déçu.

Enfin, il se déclarait prêt à mourir au combat pour cette cause (D.841 ; D.2064).

Entendu par le juge d'instruction, il réaffirmait sa conception d'un islam radical qui imposait le jihad et justifiait le recours à la violence contre "les gouvernements mécréants". Ainsi, c'était dans le cadre de cet engagement religieux qu'il avait rejoint le GIM dont il avait fréquenté les membres fondateurs en AFGHANISTAN (D.841 ; D.2064).

L'audition de ses parents, Fadma et Abdesslam BAOUCHI confirmait l'ensemble de ces éléments et permettait d'apprendre que Mustapha BAOUCHI était effectivement parti à l'étranger à deux reprises au moins et pour des périodes d'un an, et qu'il était particulièrement discret sur l'ensemble de ses activités.

En revanche, Hassan BAOUCHI indiquait que son frère Mustapha lui avait dit être parti "*s'entraîner à la guerre dans les camps*" et qu'il y avait appris le maniement des armes.

Au retour de Mustapha BAOUCHI, Hassan avait constaté que son frère cherchait à être discret concernant "*ses activités avec ses amis*". Ainsi, Hassan BAOUCHI ayant été amené à conduire Mustapha à plusieurs reprises vers des cabines téléphoniques ou des taxiphones, il en avait déduit que son frère recherchait la clandestinité.

Hassan BAOUCHI précisait que son frère souhaitait "*dégommer le Roi du MAROC*" et y instaurer un Etat Islamique (D.727).

Fadma BAOUCHI, la mère de l'intéressé, après avoir prétexté des pertes de mémoires concernant le parcours de son fils Mustapha, reconnaissait qu'il était très évasif sur ses fréquentations, sur ses déplacements et même sur sa pratique religieuse. Pour expliquer son manque d'information concernant son fils, outre une mauvaise foi évidente, elle indiquait : "*je ne suis qu'une femme et ma condition m'interdit de lui poser des questions*" (D.642).

#### • Fouad CHAROUALI

Entendu en garde-à-vue sur sa pratique religieuse, Fouad CHAROUALI se décrivait comme un musulman peu pratiquant, croyant plus par tradition que par conviction, précisant même être l'objet de critiques de la part de ses co-religionnaires (D.866).

Il indiquait n'être proche d'aucun mouvement et vivait sa religion pour lui tout seul. Il ajoutait "*Je ne suis proche d'aucun mouvement, ni takfir, ni tabligh ou autre. Je vis ma religion pour moi tout seul et je ne suis pas influençable (...) je suis contre toute forme de violence*" et avoir été "*dégoûté de l'islam*" après les attaques terroristes imputées à AL QUAIDA (D.866).

Cependant, il expliquait qu'à la recherche de ses racines, il avait tout de même décidé de partir étudier l'arabe à DAMAS (SYRIE). Il y était resté pendant deux ans et, n'ayant pas le niveau requis il avait été renvoyé de l'école (D.866).

Devant le magistrat instructeur, il précisait avoir vécu l'islam depuis son plus jeune âge sous l'influence de son père qui lui faisait faire sa prière et pour lequel "*il n'était pas question de le laisser jouer au foot s'il n'avait pas fait sa prière auparavant*".

Il avait par la suite, selon le souhait de son père, suivi des cours à la grande mosquée de MANTES LA JOLIE afin d'apprendre le Coran par cœur. Mais compte tenu des méthodes violentes d'apprentissage, il avait fini par cesser de suivre ces cours.

C'était dans ces conditions qu'il avait commencé à fréquenter BENTIZI à cette mosquée entre 1990 et 1994 (D.2065).

Lors de sa formation para-militaire en AFGHANISTAN, Fouad CHAROUALI expliquait qu'outre les cours sur le maniement des armes, il observait une pratique très rigoureuse de l'islam en priant cinq fois par jour, en écoutant des prêches évoquant le jihad et le martyr (D.876).

- **Bachir GHOUMID**

Bachir GHOUMID se définissait comme un musulman pratiquant mais modéré.

Il déclarait avoir fréquenté la mosquée dès son plus jeune âge pour apprendre l'arabe "comme tout le monde" et pour faire la prière et les invocations.

Par la suite, ayant eu l'envie d'approfondir ses connaissances, il était allé en Syrie puis en Egypte, et par "curiosité" au PAKISTAN et en AFGHANISTAN.

Il ajoutait qu'il avait fait de mauvaises rencontres sur place avec lesquelles il n'avait quasiment plus eu de relation (D.2243).

- **Rachid AIT EL HADJ**

Rachid AIT EL HADJ se disait musulman pratiquant. Il ne fréquentait pas de lieu de culte en particulier, mais il s'était rendu à la mosquée des MUREAUX et celle de MANTES LA JOLIE, notamment en compagnie de Hassan BOUTAGNI. Il ajoutait avoir rencontré à la mosquée des gens de nombreux courants de l'Islam : Sunnites, Tablighs, salafistes ou modérés (D.1000).

Il indiquait, comme cela sera examiné dans le cadre de son parcours idéologique, jusqu'à l'âge d'environ 23 ans, il était à la dérive, mais qu'il avait rencontré des "Tabligh" qui l'avaient initié à l'Islam. Puis, ayant "trouvé sa voie" il avait pris contact avec son cousin Hassan BOUTAGNI qui lui avait conseillé partir en SYRIE pour y étudier la religion (D.1000).

Myriam AIT EL HADJ née ANSEUR, son épouse, confirmait la pratique régulière de son mari ainsi que la sienne. Elle précisait ne pas avoir été influencée par son mari. Son attirance pour cette religion était selon elle, le fruit d'une démarche personnelle (D.660).

Elle avait décidé de porter le voile après la naissance de leur premier enfant en 1998. Selon elle, son mari ne l'avait pas soutenue, mais finalement il avait accepté son choix et Myriam AIT EL HADJ précisait : « maintenant il en est même fier (...) Il pense que ce voile me préserve du regard des autres hommes » (D.661).

Finalement, elle admettait que c'était son mari qui lui avait appris à prier et qui lui avait enseigné les rudiments d'un islam rigoriste.

Elle reconnaissait la conception religieuse intégriste de son mari qui l'avait obligée à porter le voile et lui interdisait de parler aux hommes, même proches ou membres de la famille comme Redouane ABERBRI (D665).

Rachid AIT EL HADJ contestait les propos de son épouse, expliquant l'avoir autorisée à passer le permis afin qu'elle soit autonome (D.1000).

Elle notait également, que le comportement de son époux vis-à-vis de la religion avait évolué vers plus d'autoritarisme à son égard, puisqu'il lui interdisait de sortir seule (D.665).

#### • Redouane ABERBRI

Redouane ABERBRI cherchait à se présenter sous le jour d'un musulman modéré (D.989).

Si son épouse portait le voile, il précisait qu'il s'agissait pour lui "*d'une question de pudeur plus qu'autre chose*" (D.660).

En outre, il ressortait de l'audition de Théodore GOMIS que, Redouane ABERBRI avait évolué dans sa pratique religieuse. En effet, il indiquait qu'en 2002 Redouane ABERBRI s'était mis à faire régulièrement la prière, avait arrêté de fumer et de boire du jour au lendemain (D.6323).

Concernant sa pratique religieuse il indiquait : "*Je fais mes cinq prières comme tout bon musulman. Mon engagement religieux est venu assez tardivement, vers l'année 1999. Je ne me situe pas en tant que terroriste. A partir du moment où je ne tiens pas de propos contraires aux valeurs de la République, j'estime ne pas avoir d'engagement extrémiste*" (D.989)

#### • Attila TURK

Attila TURK se déclarait musulman sunnite, mais précisait qu'il était issu d'un famille qui n'était pas particulièrement religieuse (D.693).

Il avait suivi les cours de taekwondo de Al Tayeb BENTIZI et avait constaté alors qu'ils étaient ponctués de prières. Il était amené à considérer qu'il s'agissait alors de la pratique véritable de l'Islam et effectuait les cinq prières par jour.

Il déclarait avoir écouté les prêches d'Al Tayeb BENTIZI, mais aussi avoir suivi les formations dispensées par Rachid ICHOU ou le prénomé CHAKOUR qui avaient suivi des enseignements religieux en SYRIE.

A la fin des années 90, alors que Al Tayeb BENTIZI était l'imam de la grande mosquée de MANTES LA JOLIE, Attila TURK avait hésité à suivre ses instructions appelant les musulmans à partir apprendre l'arabe et le Coran en SYRIE, mais son père s'était opposé à son départ.

Il déclarait que Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUUMID étaient, quant à eux, partis en SYRIE.

Il décrivait un processus assez lent d'éveil à la conscience musulmane: "jusqu'à la période de mon mariage en 1998 (...) on peut dire que j'étais "bien dans mon islam". Ma femme portait la tenue musulmane traditionnelle, je faisais mes cinq prières quotidiennes et j'avais approfondi ma connaissance religieuse mais, cette évolution n'avait pas débouché jusque-là sur un quelconque activisme. D'ailleurs, au regard de certaines situations où se développaient des formes d'activisme religieux violent, je n'avais pas de position précise, comme par exemple la situation en Algérie que j'estimais particulièrement complexe" (D.973).

S'il ne se considérait pas comme radical, il souhaitait tout de même l'instauration d'un Etat Islamique.

Attila TURK semblait prendre de la distance avec la religion dans ses auditions, cependant, sa femme le décrivait comme quelqu'un de radical qui avait essayé de lui imposer le port du "*himar*", voile ne laissant apparaître que les yeux et qui pensait que commettre un attentat serait une action qui lui plairait (D.678 ; D.684).

Cependant, elle soulignait que le coran ne dictait pas leurs rapports, puisque selon elle « *le coran ne dit pas de battre sa femme ou de lui mentir. Et c'est ce qu'il fait !* » (D.678).

- **Hassan BOUTAGNI**

Hassan BOUTAGNI se définissait comme "simple musulman", mais sur interrogation du juge d'instruction il précisait : "Il est vrai qu'avant l'expulsion de TAYEB on était un peu extrémiste, on employait la force dans la mosquée", faisant référence notamment aux violences commises à l'encontre du recteur de la mosquée de MANTES de l'époque (D4807).

Il ajoutait, que depuis sa rencontre avec FRANCE ABATI, il s'était éloigné des idées de Al Tayeb BENTIZI, même s'il avait gardé des contacts avec lui, mais il se définissait lui-même comme "salafi", ce que confirmait son ami Abdallah BAMOU qui indiquait : "Oui, Hassan est un vrai salafiste" et il ajoutait "c'était un jihadiste, il n'est jamais aller combattre" mais "son business et ses magouilles faisaient parti de sa conception du Djihad" (D.5261 ; D.5268).

Hassan BOUTAGNI contestait cette description, indiquant surtout que depuis sa rencontre avec France ABATI il avait changé (D.5283).

A son retour de Syrie en 1991 Hassan BOUTAGNI avait donné des cours d'arabe et de religion à la mosquée de MANTES LA JOLIE et prêché épisodiquement dans cette mosquée et à la mosquée des MUREAUX (D.3432).

- **Jamal OULAHSEN**

Jamal OULAHSEN déclarait ne pas pratiquer régulièrement sa religion. Il indiquait qu'il n'allait pas à la mosquée.

S'il interdisait à son épouse de sortir seule, c'était plus par jalousie que par ferveur religieuse.

Il déclarait : “*Pour moi, le jihad, c'est la guerre sainte, Ben Laden, AL QAIDA, je ne comprends pas leur logique, ce sont des terroristes.*” (D.5378).

Il déclarait être allé à ALEXANDRIE (EGYPTE) dans le but d'apprendre la lecture du CORAN pendant 6 mois entre 1994 et 1995. Il avait été hébergé dans un appartement avec Mohamed HENDAZ, Djamel STABOU et Hakim MOKHFI, des amis de MANTES LA JOLIE. Il y avait appris les règles de la lecture du CORAN.

Sur place, il avait fait la connaissance d'un Egyptien qui résidait en ARABIE SAOUDITE et qui l'avait invité à venir à MEDINE, dans une école pour étrangers. Arrivé à MEDINE, il ne retrouvait pas cet individu et après avoir passé 4 mois à JEDDAH il était retourné en FRANCE (D.5378).

## 2 - Recrutement

Il ressortait de l'ensemble des investigations que les mis en examen avaient suivi un parcours similaire dans leur recrutement au sein du GICM. En effet, il apparaissait qu'aux sources de leur intégration dans ce groupe se trouvait Al Tayeb BENTIZI, qui les avait incités très tôt à s'engager dans la voie du jihad grâce également au travail de propagande effectué par Hassan BOUTAGNI.

Par la suite, au fil de leur engagement religieux, ils avaient été amenés à rencontrer divers individus qui leur avaient permis d'intégrer les structures du GICM.

Le cheminement était identique, même si les interlocuteurs avaient été différents. Il s'agissait alors d'un recrutement en plusieurs temps, comprenant d'abord une phase d'approche, destinée à évaluer le degré de sincérité de l'engagement de chacun, puis une phase de recrutement proprement dit, où chaque individu, finalement admis, se voyait bénéficier d'une formation et attribuer des missions spécifiques au bénéfice du GICM.

### • Mustapha BAOUCHI

Le parcours personnel de Mustapha BAOUCHI était indissociable de son engagement dans le GICM. En effet, il apparaissait que sa logique de radicalisation précoce l'avait conduit à rejoindre le jihad très rapidement. A l'occasion du premier voyage qu'il effectuait en AFGHANISTAN, il rencontrait les principaux membres fondateurs du GICM qui disposaient déjà de structures qui avaient permis son accueil et sa formation.

Ainsi, l'intégration de Mustapha BAOUCHI au GICM, compte tenu de son ancienneté dans ce groupe, se confondait avec la création de cette organisation terroriste.

Ainsi qu'il sera exposé plus en détail ultérieurement, fin novembre 1997 Mustapha BAOUCHI s'était rendu en AFGHANISTAN via le PAKISTAN.

On pouvait cependant déjà indiquer que lors de ce premier séjour, il rencontrait les individus qui allaient mettre à profit leurs expériences des armes pour créer un groupe spécifique de combattants marocains dont l'objectif était, aux termes des déclarations de Nourredine NAFIA, d'avoir *un affrontement direct à l'intérieur du MAROC avec les autorités marocaines et de faire une révolution islamique*" ce qui était confirmé par Al Tayeb BENTIZI pour qui ce groupe devait "*faire le jihad au MAROC et frapper les intérêts étrangers et juifs au MAROC et instaurer une régime islamique qui applique la charia*" (D.351 ; D.355).

En effet, Mustapha BAOUCHI, confirmant les déclarations de Nourredine NAFIA (D.351) déclarait qu'en mai 1998 alors qu'il s'entraînait à KHALDEN depuis cinq mois, Karim AOUTAH alias SALEM qui se trouvait également en AFGHANISTAN l'avait approché pour le recruter

Karim AOUTAH lui avait parlé de la création d'un grand groupe de frères marocains d'opposition au régime en place dans le but de renverser la monarchie. Selon Mustapha BAOUCHI il voulait "*quelque chose de grand, une vraie guerre*". Mustapha BAOUCHI avait été séduit par ce projet qui lui apparaissait "*plutôt bien organisé, structuré et réaliste*". Karim AOUTAH n'avait pas abordé les modalités d'actions, mais Mustapha BAOUCHI se considérant comme un militaire, il savait qu'il allait "*participer concrètement à des actions*" (D.860).

Il avait également fait la connaissance de Rachid AIT EL HADJ à la fin 1998 à JALLALABAD (AFGHANISTAN) dans un établissement qui rassemblait les anciens du "HASM" (ancêtre du GICM). Il reconnaissait lui avoir donné des cours sur le maniement des mitrailleuses et les lances roquettes RPG. Il ajoutait : "*il était bon*" (D.846).

A l'issue de sa première période de formation para-militaire, Mustapha BAOUCHI regagnait la FRANCE via la TURQUIE. Il avait alors été hébergé dans un appartement du GICM situé à ISTANBUL, qui servait de "*point de passage dans le cadre de la filière entre la TURQUIE et l'AFGHANISTAN*". Cet appartement avait été mis à disposition par Nourredine NAFIA qu'il avait préalablement rencontré à KHALDEN alors que ce dernier suivait une formation théologique.

Sur place, il faisait la connaissance de Bachir GHOUIMID et Al Tayeb BENTIZI qui étaient en attente de leur départ pour l'AFGHANISTAN via cette filière d'acheminement ainsi que Lahoucine EL HASKI alias JABER et Khalid BOULOUDO. Mustapha BAOUCHI déclarait à propos de Bachir GHOUIMID : "*il a les mêmes idées que moi*" (D.846). Il avait également fait la connaissance de Fouad CHAROUALI qui était venu en visite pour rencontrer Nourredine NAFIA (D.4911)

Cet épisode était confirmé tant par Bachir GHOUIMID que par Al Tayeb BENTIZI lui-même (D.355).

Par la suite, lors de son second séjour en AFGHANISTAN, 2000-2001, il était devenu membre de la commission militaire de ce groupe qu'il appelait "GIM" Groupe Islamiste Moudjahidin, ou "GIMM" Groupe Islamiste des Moudjahidin Marocains et dont les statuts avaient selon lui été définis en AFGHANISTAN en 2000 (D.851 ; D.3474).

Il confirmait les déclarations faites notamment par Al Tayeb BENTIZI et Nourredine NAFIA concernant l'organisation du GICM en indiquant que la commission militaire était dirigée par Younès CHEKOURI, alias MAHMOUD, vétéran Afghan, actuellement détenu aux ETATS-UNIS (D.851).

Son adjoint était Saad EL HOSSEINI alias MUSTAPHA qui était chargé d'acheter des munitions destinées aux entraînements réalisés à la Maison des Marocains de KABOUL, dans laquelle les membres de ce groupe s'étaient regroupés à la demande d'AL QAIDA, d'avril 2001 à septembre 2001 (D.851).

Mustapha BAOUCHI avait déjà rencontré Saad EL HOSSEINI alias MUSTAPHA lors de son premier voyage en AFGHANISTAN alors que ce dernier était le responsable du camp de JALLALABAD (D.848).

Au titre de membre de cette commission, Mustapha BAOUCHI avait exercé l'activité de formateur des nouvelles recrues.

Il indiquait qu'il ne connaissait pas "*les hautes sphères*" du mouvement, mais il précisait tout de même que Mohamed EL GUERBOUZI faisait partie du Conseil consultatif, instance dirigeante du GICM et que Nourredine NAFIA était son supérieur (D.3474).

Constitué en plusieurs commissions (religieuse, politique, communication, financière, sécuritaire), ce groupe avait, selon Mustapha BAOUCHI, pour but d'aider les volontaires marocains à entrer en AFGHANISTAN pour s'y former et y combattre, mais son activité avait cessé après la déroute des Talibans (D.841).

Pour autant, il apparaissait que l'activité du GICM, si elle avait quitté le terrain de l'AFGHANISTAN s'était recentrée autour des opérations logistiques et opérationnelles afin de poursuivre la réalisation des objectifs définis dans ses statuts.

A ce titre, il indiquait qu'il avait été désigné de façon informelle par Nourredine NAFIA en mai 2002, représentant du GICM en FRANCE. Ainsi, sa mission allait consister à coordonner les activités de la cellule française et notamment de pacifier les conflits internes que connaissait ce groupe depuis la fin 2001 (D.851; D.853).

Il expliquait que Nourredine NAFIA lui avait fait confiance compte tenu de l'autorité morale qu'il exerçait sur ce groupe, et il précisait "*Il est vrai que je fais le lien entre Nourredine NAFIA et le groupe en FRANCE. On peut aussi dire que je suis son adjoint. Je suis « ses yeux » et je lui rend compte de tout ce qui se passe en FRANCE concernant le groupe. Après l'interpellation de Nourredine NAFIA, il est vrai que je me suis substitué à lui, et j'ai pris sa place. Je me suis plus particulièrement investi dans les transferts d'argent entre les membres du GICM de FRANCE et de BELGIQUE.*" (D.851).

Cette cellule était composée de Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUUMID, Redouane ABERBRI, Rachid AIT EL HADJ et Attila TURK (D.859).

Mustapha BAOUCHI connaissait Rachid AIT EL HADJ pour l'avoir rencontré en AFGHANISTAN et Bachir GHOUUMID pour l'avoir croisé à ISTANBUL. Il expliquait que Fouad CHAROUALI lui avait été présenté par Bachir GHOUUMID sur un marché à AULNAY SOUS BOIS en 1999. Quant à Attila TURK, Mustapha BAOUCHI déclarait l'avoir rencontré par l'intermédiaire de Bachir GHOUUMID et Fouad CHAROUALI en octobre 2002.

Il précisait "*Tous les membres du groupe en FRANCE se rejoignaient sur un point commun : celui de faire la guerre et de combattre dans le sentier de Dieu et « d'avoir le Martyr ». Nous pourrions ainsi gagner le Paradis. Nous attendons qu'un combat se présente dans le monde, au MAROC par exemple, pour prendre les armes et renverser le régime. Pour la majorité des membres du groupe, l'action principale à mener est au MAROC.*" (D.859)

D'un point de vue opérationnel, il indiquait que la vocation de ce groupe français était double : "*En fait nous étions un groupe qui était en attente d'un Jihad. Ce Jihad aurait pu se dérouler au MAROC par exemple où dans un pays où il faudrait renverser une dictature afin d'y établir un régime islamiste. Notre groupe était prêt car nous avions en majorité suivi une formation militaire. Il existait aussi un aspect financier dans le groupe par les flux d'argent*

*entre la FRANCE et la BELGIQUE et ce à travers les remboursements de Rachid et de Réduane que je percevais*" (D853).

Au titre de ces opérations de financement, Mustapha BAOUCHI précisait que Nourredine NAFIA avait été chargé à la suite de Mohamed EL GUERBOUZI de centraliser les fonds provenant des différentes cellules et notamment de la cellule française, et de les envoyer au MAROC afin de "*financer les nouveaux éléments recruter et effectuer des opérations de jihad*" comme le déclarait Al Tayeb BENTIZI (D.355).

La parfaite connaissance que Mustapha BAOUCHI avait tant de l'organisation que de membres du GICM mettait en évidence sa parfaite intégration au sein de ce groupe, ainsi que le rôle directeur qu'il avait tenu en FRANCE.

#### • Fouad CHAROUALI

Comme plusieurs autres mis en examen, Fouad CHAROUALI avait été très jeune au contact de Al Tayeb BENTIZI. L'influence de ce dernier dans l'engagement de Fouad CHAROUALI en faveur du jihad avait été considérable. En outre elle avait été accrue par l'intervention d'Hassan BOUTAGNI.

##### - L'influence de Al Tayeb BENTIZI :

Entre 1990 et 1994, Fouad CHAROUALI s'était rendu régulièrement à la grande mosquée de MANTES LA JOLIE où il avait commencé à fréquenter Al Tayeb BENTIZI. Il avait été abordé par des proches d'Al Tayeb BENTIZI qui avaient insisté pour qu'il assiste à ses cours du samedi.

Ses cours portaient sur le comportement que devait adopter un musulman ou sur le jour du jugement. Il avait également organisé des voyages dans des mosquées à STRASBOURG ou aux PAYS-BAS auxquels Fouad CHAROUALI avait participé.

De même, Fouad CHAROUALI avait suivi pendant deux ou trois mois les cours de taekwondo que Al Tayeb BENTIZI avait organisé, tout en continuant à fréquenter la mosquée jusqu'au moment où de nombreux conflits avaient vu le jour entre différents groupes, notamment celui de BENTIZI (D.2065).

Sous l'impulsion d'Al Tayeb BENTIZI et de son entourage, Fouad CHAROUALI avait commencé à envisager, de même que Bachir GHOUIMID, de faire comme plusieurs de ses camarades de MANTES LA JOLIE qui avaient décidé de partir suivre une formation à l'étranger. Déçu par le montant de son salaire, il décidait d'accompagner ses amis de quartier en SYRIE (D.2065).

Selon Fouad CHAROUALI, Al Tayeb BENTIZI était quelqu'un de très doué pour "*mettre en captivité nos coeurs*" mais il précisait qu'il n'avait pas déterminé son choix de partir en SYRIE (D.2065 ; D.2239).

Fouad CHAROUALI tentait durant ses auditions de dissimuler la proximité de ses rapports avec Al Tayeb BENTIZI et l'influence de ce dernier sur son parcours jihadiste. Il ajoutait qu'à aucun moment il n'avait eu conscience que l'intéressé avait pu être impliqué dans groupe islamiste (D.2239).

Pourtant, il lui était rappelé que, selon ses propres déclarations, c'était en SYRIE qu'avait débuté son engagement dans le GICM (D.889) ; que l'influence de Al Tayeb BENTIZI avant son départ avait été essentielle, à telle enseigne que c'était ce dernier qui avait réussi à convaincre le père de Fouad CHAROUALI de le laisser partir en SYRIE (D.2065) ; que l'influence de Al Tayeb BENTIZI sur Attila TURK et Bachir GHOUIMID avait été également déterminante ; que cette influence s'était traduite par des séances de visionnage de cassettes de propagandes sur le jihad et le martyr faites au domicile de Hassan BOUTAGNI à la demande de Al Tayeb BENTIZI et à destination des fidèles les plus convaincus ; qu'Al Tayeb BENTIZI avait été expulsé de FRANCE en urgence absolue au vu de la dangerosité de l'individu pour la sécurité publique, Al Tayeb BENTIZI ayant adopté un comportement prosélyte intégriste en prônant notamment le recours à la violence et au terrorisme (D.597) ; que Fouad CHAROUALI avait été informé dès février 2000 que Al Tayeb BENTIZI s'était rendu en AFGHANISTAN dans un camp para-militaire et s'était formé au maniement des batteries anti-aériennes (D.2065) ; qu'Al Tayeb BENTIZI, avait reconnu être l'Emir du GICM et l'un de ses fondateurs (D.626) ; qu'il avait, à l'occasion de la création du GICM, rencontré Oussama BEN LADEN et les principaux dirigeants d'AL QAIDA (D.626) et que, tout comme Fouad CHAROUALI, il avait été en contacts avec les autres responsables du GICM dont Nourredine NAFIA alias ABOU MOUAD, Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA, Mohamed ALLOUANE alias ABOU JAFFAR, Karim AOUTAH alias KAMEL, Mustapha BAOUCHI alias ANAS et ce jusqu'à son interpellation (D.2239).

Fouad CHAROUALI reconnaissait avoir rendu visite à Al Tayeb BENTIZI à deux reprises à AGADIR en avril et mai 2002, ce qui était confirmé par la présence de tampons dans le passeport dont il était porteur lors de son interpellation.

Cependant, il déclarait qu'en avril 2002 il ne l'avait revu que par hasard, alors qu'il était en voyage d'affaires avec Redouane ABERBRI au MAROC et qu'il s'agissait d'une simple visite de courtoisie (D.887).

Réentendu sur cette rencontre, Fouad CHAROUALI adoptait la même position que celle qu'il avait observée à propos de ses contacts avec Nourredine NAFIA et Mohamed EL GUERBOUZI.

Pour lui, il s'agissait d'une simple visite de courtoisie et la proximité entre cette visite et le déplacement qu'il avait fait en TURQUIE un mois plus tôt pour y rencontrer Nourredine NAFIA n'était qu'une pure coïncidence et d'ajouter : *"si je me déplace aussi facilement (...) c'est parce que je ne pars jamais en vacances. Cela m'arrange de changer d'air, même si c'est à mes frais"* (D.5041).

Il ajoutait, qu'il était normal que durant la même période, Redouane ABERBRI, Attila TURK, Bachir GHOUIMID et Rachid AIT EL HADJ se rendent au MAROC pour y rencontrer Al Tayeb BENTIZI, car les liens qui les unissaient remontant à l'enfance étaient très forts, tout en précisant que de son côté il n'avait eu aucun contact avec Al Tayeb BENTIZI depuis son expulsion (D.5041).

Selon un système de défense clairement établi, Fouad CHAROUALI inscrivait cette rencontre avec Al Tayeb BENTIZI dans un cadre banal, de l'ordre de la coïncidence et de l'amitié (D.5041 ; D.5282). Il avait adopté cette posture également concernant ses entrevues avec Nourredine NAFIA et Mohamed EL GUERBOUZI, tous hauts responsables du GICM.

- L'influence de Hassan BOUTAGNI :

Si l'influence qu'avait eue Al Tayeb BENTIZI sur l'engagement religieux de Fouad CHAROUALI était clairement établie, il apparaissait dans ce cadre que Hassan BOUTAGNI avait tenu un rôle non négligeable.

En effet, Attila TURK indiquait avoir visionné des films sur la BOSNIE, la TCHÉTCHÉNIE et la PALESTINE, conduisant à des discussions se terminant par la volonté de défendre "les frères" par les armes (D.698).

Or, ces films étaient diffusés au domicile de Hassan BOUTAGNI qui déclarait : "*j'ai procédé trois ou quatre fois à mon domicile à des séances de visionnage de cassettes vidéo montrant des combattants jihadistes*" (D.3432).

Il ajoutait : "*c'est Tayeb qui apportait ces cassettes vidéo qui montraient des combats de moudjahidin en Bosnie, Tchétchénie et en Algérie. Les films montraient des explosions de camions, des soldats tués, ainsi que des martyrs*".

Il citait Fouad CHAROUALI comme Bachir GHOUIMID et Attila TURK parmi ceux qui "*étaient là à toutes les séances*" et précisait que "*le but de ces projections étaient de nous montrer les exemples à suivre dans la voie de l'Islam prôné par BENTIZI. Tayeb nous disait que le jihad était un bon acte à accomplir pour tout bon musulman. Selon lui, c'était un moyen de gagner le paradis. A cette époque, j'étais d'accord avec sa conception*".

Il concluait : "*en regardant ces films, il est vrai que nous avions envie d'adhérer aux thèses de BENTIZI et de prendre les armes*".

Hassan BOUTAGNI devait confirmer ses propos en interrogatoire (D.4807).

Entendu sur ces éléments, Fouad CHAROUALI niait avoir assisté au visionnage d'une quelconque cassette et déclarait n'avoir aucune relation avec Hassan BOUTAGNI (D.5041).

Une fois de plus ses déclarations étaient contredites par l'ensemble des éléments de la procédure et notamment un cassette vidéo découverte au domicile de Hassan BOUTAGNI dont l'exploitation faisait apparaître certaines scènes tournées en SYRIE et à MANTES LA JOLIE où l'on voyait les principaux protagonistes de cette procédure ensemble : Rachid AIT EL HADJ, Attila TURK, Bachir GHOUIMID, Hassan BOUTAGNI et Fouad CHAROUALI notamment (D.4827).

Ces influences multiples avaient été déterminantes dans l'engagement de Fouad CHAROUALI dans les activités du GICM.

Ainsi, Fouad CHAROUALI expliquait dans un premier temps que son adhésion au GICM remontait à 2000, lorsque l'existence du GICM lui avait été révélée par HICHAM alias MAHMOUD alors qu'il revenait d'AFGHANISTAN avec Bachir GHOUMID après leur formation para-militaire. Cet individu lui avait montré le "logo" du GIM en lui disant : "*c'est ton groupe*" et lui avait précisé que leur rôle consistait à retourner en FRANCE et lorsque le régime marocain serait renversé, de venir former les combattants (D.881 ; D.883).

Puis, il précisait que ses premiers contacts avec le GICM dataient de son séjour en SYRIE, lorsqu'il avait rencontré MAHMOUD et qu'il lui avait fait part de son souhait de rejoindre le jihad (D.883). Ce dernier lui avait alors donné, outre les coordonnées de Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA, celles de Mustapha BAOUCHI alias HANAS, alias YOUSSEF AL FARANCI et de Rachid AIT EL HADJ alias DRISS en lui indiquant que c'étaient des "frères" (D.883).

Lors des attentats de CASABLANCA, ils s'étaient même demandés s'il ne s'agissait pas de ce signal, mais en l'absence de toute consigne, ils en avaient conclu que le moment n'était pas encore venu (D.884).

Il déclarait que Mustapha BAOUCHI, Bachir GHOUMID, Attila TURK, Rachid AIT EL HADJ, Redouane ABERBRI et lui-même comptaient la cellule française du GICM (D.885).

Il déclarait avoir menti par peur après le 11 mars 2004, car le nom du groupe islamiste auquel il appartenait avait été mis en cause dans les attentats de MADRID (D.881).

Puis, il revenait sur l'ensemble des déclarations faites en garde-à-vue indiquant qu'il avait corroboré ce que les policiers lui reprochaient afin de protéger sa famille (D.6696).

Il contestait donc toute appartenance à un quelconque groupe alors qu'il lui était rappelé la liste considérables des éléments venant confirmer son implication.

- **Bachir GHOUMID**

- L'influence de Al Tayeb BENTIZI sur l'engagement de Bachir GHOUMID :

Alors que l'influence d'Al Tayeb BENTIZI semblait avoir été déterminante dans l'engagement de plusieurs des mis en examen, Bachir GHOUMID déclarait de façon caricaturale devant le juge d'instruction que sa relation avec lui se limitait à "*dire bonjour - au revoir*" (D.2243).

Ainsi il expliquait, contrairement à ce qu'indiquait Fouad CHAROUALI, que Al Tayeb BENTIZI n'était pas informé de leur souhait de se rendre en SYRIE, que leur

retrouvailles à DAMAS était une coïncidence, qu'il n'avait fait que le croiser en TURQUIE et que leur rencontre à AGADIR en 1998 était de pure courtoisie (D.2243).

La chronologie de l'intervention de Al Tayeb BENTIZI dans l'accueil de Bachir GHOUMID et Fouad CHAROUALI démontrait tout au contraire qu'il avait été informé préalablement de leur arrivée.

Pourtant, Bachir GHOUMID avait déclaré en garde-à-vue que fin 1998, lorsqu'il était à ISTANBUL (TURQUIE) en attente du passeport falsifié que devait lui remettre Nourredine NAFIA pour rejoindre l'AFGHANISTAN, il avait été pris en charge par Karim AOUTAH et avait été hébergé en compagnie de Al Tayeb BENTIZI et Lahoucine EL HASKI alias JABER qui selon lui attendaient également de rallier l'AFGHANISTAN par le bus, mais aussi de Mustapha BAOUCHI qui, lui, revenait des camps de formation afghans (D.782).

Al Tayeb BENTIZI, était employé par la mosquée de MANTES LA JOLIE où il donnait des cours de théologie. Simultanément, il donnait des cours de taekwondo dans un club de MANTES LA JOLIE jusqu'en 1995 date de son expulsion de FRANCE, en urgence, pour troubles graves à l'ordre public.

En outre, comme Attila TURK et Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID avait assisté aux nombreuses séances de visionnage de cassettes vidéo montrant des combattants jihadistes organisées par Hassan BOUTAGNI à son domicile.

Hassan BOUTAGNI indiquait à ce propos que Bachir GHOUMID était parmi ceux qui « étaient là à toutes les séances ». Il indiquait que le but de ces projections était de *“montrer les exemples à suivre dans la voie de l'islam prônée par Al Tayeb BENTIZI”* (D.4807).

Ainsi, il apparaissait que Bachir GHOUMID avait suivi le même parcours idéologique que la plupart des autres membres de la cellule française du GICM, commençant son endoctrinement auprès d'Al Tayeb BENTIZI et d'Hassan BOUTAGNI.

Ainsi, sur les recommandations d'Al Tayeb BENTIZI, il s'était rendu en SYRIE où il avait rencontré plusieurs personnes auxquelles il faisait part de son souhait de se former militairement en AFGHANISTAN.

Grâce à Fouad CHAROUALI qui avait obtenu des contacts en SYRIE, Bachir GHOUMID était mis en relation avec Mohamed EL GUERBOUZI en ANGLETERRE qui l'orientait vers Nourredine NAFIA en TURQUIE afin de rejoindre les camps d'entraînement afghans. Il bénéficiait par ce réseau d'un faux passeport mais il était arrêté par les autorités turques.

Lors de ce déplacement, il avait immédiatement intégré le GICM et adhéré à son idéologie, puisque Nourredine NAFIA, que Bachir GHOUMID désignait comme *“une personne responsable de ce qui se passe en TURQUIE”*, lui avait présenté le GICM comme un groupe combattant d'activistes marocains qui s'était constitué en AFGHANISTAN et dont l'objectif était notamment de renverser le pouvoir en place et d'instaurer une République islamiste au MAROC.

Le départ de Bachir GHOUMID pour l'AFGHANISTAN en 1998, s'inscrivait donc bien dans une logique d'appartenance à un groupe terroriste préconstitué qui organisait l'envoi de plusieurs de ses cadres en vue de leur formation à l'action terroriste

Concernant son implication dans le GICM, Bachir GHOUMID indiquait, avant de revenir sur ses déclarations que c'était Nourredine NAFIA qui lui en avait révélé l'existence lors de leur rencontre en TURQUIE en 1998 (D.2243).

Ainsi, il déclarait : "*Il (Nourredine NAFIA) m'a demandé si je voulais partir m'entraîner en AFGHANISTAN pour pouvoir servir la cause ultérieurement. Il m'a dit que si le stage se déroulait bien, je resterai en contact avec lui. J'étais d'accord. Il m'a demandé si je pouvais monter des affaires commerciales en FRANCE, et de lui envoyer de l'argent par la suite (...). Je suis conscient que je constituais un « investissement » pour la cause et la possibilité pour lui de m'employer ultérieurement. (...) Il m'a demandé de monter des affaires commerciales seul ou avec d'autres personnes et de lui envoyer de l'argent*" (D.782).

Par la suite, Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID se rendaient en ANGLETERRE au contact de Mohamed EL GUERBOUZI en 1998, et si le premier indiquait que ce déplacement avait été mû par l'envie de visiter LONDRES, le second, indiquait de façon plus vraisemblable, que cette rencontre, était directement liée à son projet de départ pour l'AFGHANISTAN, puisque c'était à cette occasion que lui étaient communiquées les coordonnées de Nourredine NAFIA en TURQUIE lui permettant de tenter de rejoindre ensuite l'AFGHANISTAN (D.781 ; D.782 ; D.5549).

Alors que le juge d'instruction lui faisait remarquer qu'il ne pouvait ignorer le rôle de Nourredine NAFIA agissant au sein d'une filière clandestine d'acheminement vers l'AFGHANISTAN puisque ce dernier lui avait fourni un faux passeport yéménite, Bachir GHOUMID se contentait de plaider la naïveté (D.2243).

Naïveté constante dont il avait fait encore preuve deux ans plus tard, puisqu'à nouveau, il bénéficiait, avec Fouad CHAROUALI, d'un visa pakistanaise contrefait pour se rendre en AFGHANISTAN (D.2243).

Puis, il déclarait que sur les conditions de sa rencontre avec Nourredine NAFIA, sa mémoire était défaillante, alors qu'elle s'était montrée très précise durant sa garde-à-vue (D.2243).

Revenant sur ses déclarations, il ajoutait qu'après son passage en TURQUIE en 1998, il n'avait plus le moindre contact avec Nourredine NAFIA, puis il changeait à nouveau de version pour dire qu'il l'avait appelé une fois par politesse et qu'il l'avait effectivement revu en AFGHANISTAN en 2000 (D.2243).

De la même manière, il ne se souvenait plus dans quelles circonstances il était rentré en contact avec Mohamed EL GUERBOUZI en ANGLETERRE, ni s'il l'avait revu (D.2243).

Cependant il apparaissait une continuité évidente dans les contacts que Bachir GHOUMID et Fouad CHAROUALI avaient eus au sein de ce groupe terroriste en SYRIE (Lahoucine EL HASKI alias JABER) et en ANGLETERRE (Mohamed EL GUERBOUZI) et

en TURQUIE (Al Tayeb BENTIZI, Nourredine NAFIA et Karim AOUTAH) et en AFGHANISTAN (Lahoucine EL HASKI).

Ces relations avaient été déterminantes dans l'engagement de Bachir GHOUMID au sein du GICM.

Concernant la cellule française du GICM, Bachir GHOUMID indiquait, avant de revenir sur ses déclarations, que Fouad CHAROUALI, Redouane ABERBRI, Attila TURK, Rachid AIT EL HADJ, Mustapha BAOUCHI et lui-même en faisaient partie, mais qu'il s'agissait d'une structure qui n'était pas organisée, au sein de laquelle "*chacun faisait ce qu'il voulait*".

Enfin, devant le juge d'instruction Bachir GHOUMID tentait de minimiser à l'excès ses relations avec l'ensemble de membres de la cellule française (D.2243).

Ainsi, déclarait-il notamment : Attila TURK "*est un copain de quartier*", Jamal OULAHSEN "*Je n'ai aucune relation avec lui sauf que j'ai travaillé chez lui*", Mustapha BAOUCHI "*nous pouvions nous voir une fois tous les trois mois*" et Hassan BOUTAGNI "*seulement bonjour-bonsoir*" (D.2243).

• **Rachid AIT EL HADJ**

- L'influence de Al Tayeb BENTIZI :

Il déclarait avoir rencontré Al Tayeb BENTIZI pour la première fois à AGADIR en 1998 par l'intermédiaire de son cousin Hassan BOUTAGNI dont il était proche et l'avoir revu par la suite en AFGHANISTAN.(D.905; D.1000).

Lors de cette entrevue, Rachid AIT EL HADJ était accompagné de son autre cousin, Redouane ABERBRI (D.908)

Il déclarait dans un premier temps ne pas avoir revu Al Tayeb BENTIZI depuis cette date, puis il reconnaissait l'avoir vu en AFGHANISTAN en 1999 (D.905).

Concernant le rôle de Al Tayeb BENTIZI au sein de leur organisation, Rachid AIT EL HADJ déclarait avoir pris conscience de son importance en AFGHANISTAN car qu'il faisait "*du recrutement pour la cause*" (D.926).

- L'influence de Mohamed EL GUERBOUZI :

Rachid AIT EL HADJ expliquait avoir rencontré Mohamed EL GUERBOUZI alias ABÔU ISSA à LONDRES alors qu'il était venu pour y chercher du travail sur les conseils d'un ami.

Il précisait que les coordonnées de Mohamed EL GUERBOUZI lui avait été confiées par Nourredine NAFIA et il lui semblait qu'il s'agissait d'un personnage important dans

l'organisation. Ensemble ils avaient évoqué l'Islam, le "GROUPE DES MAROCAINS", l'AFGHANISTAN et les combats auxquels il avait déjà pris part. (D.916).

Rachid AIT EL HADJ expliquait que si Nourredine NAFIA n'avait pas employé le terme GICM, il lui avait dit appartenir au "Groupe des Marocains", tout comme Bachir GHOUIMID et Mustapha BAOUCHI et qu'il souhaitait qu'il intègre ce groupe.

Pour Rachid AIT EL HADJ il n'y avait pas de groupe structuré, car il n'y avait pas d'entente entre les différents membres (D.912).

Devant le juge d'instruction, Rachid AIT EL HADJ niait avoir évoqué le "Groupe des Marocains" avec Nourredine NAFIA (D.2037).

Pourtant, sa relation avec Nourredine NAFIA ne laissait aucune ambiguïté sur son adhésion complète à la cause jihadiste et ce depuis les premiers temps puisque le rôle de cet individu lui était apparu clairement en AFGHANISTAN, début 1998.

Il ajoutait que lorsque Lahoucine EL HASKI lui avait présenté Nourredine NAFIA il n'avait pas conscience du rôle de ce dernier dont il n'avait découvert l'importance qu'une fois en AFGHANISTAN, où on lui avait présenté comme "*une personne qui s'occupait d'envoyer des frères en AFGHANISTAN, de recruter des frères*" ce qui ce révélait être le rôle premier de Nourredine NAFIA dans la structure initiale du GICM (D.1000).

En outre, lorsqu'il l'avait retrouvé en TURQUIE après son séjour en AFGHANISTAN il avait eu confirmation de l'engagement jihadiste de Nourredine NAFIA qui lui avait proposé de "*devenir un vrai Moujahid*" et dont le "*but était de vivre dans un Etat islamique comme l'AFGHANISTAN*" (D.1000).

Interrogé sur la contradiction qui existait entre le fait de déclarer avoir été trompé par Nourredine NAFIA et le fait de se rendre en TURQUIE régulièrement à la seule demande de l'intéressé, Rachid AIT EL HADJ expliquait de façon confuse et somme toute peu crédible, qu'il avait à la fois peur de lui, mais qu'il savait qu'il pouvait lui faire confiance.

Il ajoutait qu'il avait été naïf, mais qu'il avait immédiatement compris que Nourredine NAFIA occupait un rôle central dans une structure jihadiste et que l'un de ses "lieutenant", Mustapha BAOUCHI, était un extrémiste radical.

Enfin, en dernier ressort, il expliquait qu'il avait agi par appât du gain, car Nourredine NAFIA lui avait proposé de l'argent et que cela l'avait rendu "fou", mais de façon contradictoire, il ajoutait qu'en réalité il avait lui-même fait la démarche de demander de l'argent à Nourredine NAFIA, n'ayant pu trouver d'autres financements en FRANCE (D.2037).

Rachid AIT EL HADJ contestait, après l'avoir pourtant admis en garde-à-vue, être allé en BELGIQUE pour récupérer des passeports et il indiquait qu'il avait donné l'ordinateur à Nourredine NAFIA pour "lui donner un coup de main", sans se préoccuper de l'utilisation qui en serait faite (D.2245).

L'implication de Rachid AIT EL HADJ dans le GICM ressortait également clairement des déclarations de sa propre épouse.

En effet, concernant les voyages de son mari, elle déclarait aux enquêteurs : « *Chaque fois que je lui ai posé la question, il m'a répondu qu'il valait mieux que j'en sache le moins possible* ». Elle ajoutait : « *Je suis consciente dans ce cas qu'il me cache quelque chose d'illicite, mais je n'en connais pas la nature (...) j'ai quelque fois fouillé dans ses affaires à son retour, mais je n'ai jamais rien trouvé* » (D.660).

En outre, il l'avait prévenue depuis deux ans que la police était susceptible de venir le chercher et il lui avait recommandé de bien profiter de lui, sans pour autant lui préciser les motifs de cette mise en garde.

Myriam AIT EL HADJ décrivait une vie de couple harmonieuse, mais expliquait tout de même avoir compris que son mari se livrait à des activités illicites.

Il était intéressant de souligner qu'il avait ainsi dissimulé à sa propre épouse, nombre de ses déplacements à l'étranger, puisqu'elle indiquait par exemple n'avoir appris qu'en garde-à-vue le fait que son mari se soit rendu en SYRIE pour y étudier le Coran ou encore en AFGHANISTAN.

Une fois encore les dissimulations entourant les déclarations de Rachid AIT EL HADJ au sein même de la cellule familiale mettaient en évidence, la conviction parfaite qu'il avait d'appartenir à un groupe dont les activités à visées terroristes étaient hautement répréhensibles.

Faute d'argument convaincant et sur interrogation de son conseil qui demandait comment expliquer les déclarations de Nourredine NAFIA et Al Tayeb BENTIZI le mettant en cause, Rachid AIT EL HADJ indiquait : “*Si effectivement ils ont dit ça, je pense qu'ils ont dû être soumis à la torture, connaissant bien les interrogatoires marocains*” (D.6116).

Puis il interrogeait le juge d'instruction en ces termes : “*Pourquoi le GICM vous dérange t-il autant pour que vous en parliez à droite et à gauche ? Pour tout ce que j'ai lu dans ce dossier, cela n'a rien à voir avec du terrorisme*” (D.6452).

- **Redouane ABERBRI**

- L'influence de Al Tayeb BENTIZI :

Redouane ABERBRI reconnaissait Al Tayeb BENTIZI sur photographie et il indiquait l'avoir rencontré à deux reprises au MAROC.

La première fois, il s'était rendu au MAROC en compagnie de son cousin Rachid AIT EL HADJ et ils avaient rencontré Al Tayeb BENTIZI “par hasard” dans la librairie d'Hassan BOUTAGNI. Il déclarait n'avoir pas discuté avec lui car il souhaitait vendre une imprimante à Hassan BOUTAGNI.

La seconde fois, il l'avait revu à l'occasion d'un voyage effectué au MAROC en compagnie de Fouad CHAROUALI. IL situait cette rencontre entre février et mars 2002. Ils

s'étaient rendus au domicile de Al Tayeb BENTIZI et avait pris le thé ensemble. Une fois encore il expliquait lui avoir à peine parlé (D.2061).

Cependant, il faisait part de ses impressions aux enquêteurs en déclarant : “*BENTIZI a l'air d'un savant, mais je le connais trop peu, c'est un peu le "père" des gars de Mantes*” (D.822).

Concernant son appartenance au GICM, Réduoane ABERBRI avait expliqué en garde-à-vue avoir eu conscience d'appartenir à un “*groupe organisé*” mais dépourvu de chef. Il apportait cependant une précision d'importance sur l'existence d'un groupe cohérent disposant d'une logique propre de recrutement : “*Je dis que ce groupe est organisé parce que par exemple on n'a pas accepté le nommé Cyril (Cyril GROSS) dont je vous ai parlé et qui est un français converti. En ce qui me concerne ainsi que Rachid, on était prêt à l'accepter. Par contre, les autres gars du groupe ne le sentaient pas. Alors il n'a pas été intégré dans notre groupe*” (D.818).

Devant le juge d'instruction, il tenait à apporter quelques précisions en indiquant que l'origine de leur association était commerciale, mais qu'après le 11 septembre 2001 et l'opération menée contre l'AFGHANISTAN, ils avaient évoqué les problèmes politiques et s'étaient réunis autour de l'idée de jihad perçue comme une cause qu'ils croyaient juste (D.2244).

Il ajoutait que cette cause avait déterminé leur souhait de partir combattre en AFGHANISTAN à la fin de l'année 2001.

Enfin, ni l'engagement radical islamiste de Mustapha BAOUCHI et Nourredine NAFIA, ni leur rapports hiérarchisés ne lui avaient échappés. Il admettait ainsi devant le juge d'instruction que Nourredine NAFIA était le supérieur de Mustapha BAOUCHI, ce qui démontrait sa connaissance de l'existence d'une structure hiérarchisée à laquelle il avait apporté son concours à plusieurs reprises, soit par le biais d'un financement, soit par des mesures d'assistance à certains de ces membres, soit encore en participant à un expédition visant à rallier l'AFGHANISTAN pour aller combattre au nom du jihad (D.2242).

Il soutenait qu'avoir été en contact avec Mustapha BAOUCHI, Bachir GHOUIMID, Fouad CHAROUALI, Attila TURK, Al Tayeb BENTIZI, Nourredine NAFIA et Mohamed RAOUIANE ne permettait pas d'en déduire qu'il avait fait partie de leur organisation, ce qu'il avait pourtant reconnu et qui était en outre parfaitement établi.

- Attila TURK :

- L'influence de Al Tayeb BENTIZI sur l'engagement de Attila TURK :

Attila TURK décrivait Al Tayeb BENTIZI comme un individu “*virulent voulant imposer un Etat islamique*”, “*prônant le recours au djihad, y compris l'action violente*” et qui était à l'origine de l'engagement de Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUIMID (D.973 ; D.2272).

Il apparaissait que cette description faite par Attila TURK correspondait à la réalité des positions de Al Tayeb BENTIZI, l'analyse qu'il faisait de sa relation semblait moins sincère.

En effet, il ressortait des déclarations de Cémilé TURK, née AY, l'épouse d'Attila TURK, que ce dernier entretenait des relations de proximité et de respect à l'égard de Al Tayeb BENTIZI. Ainsi, elle déclarait que son mari appréciait Al Tayeb BENTIZI qui l'avait « guidé sur le droit chemin à l'aide de la religion » (D.674).

Elle ajoutait, qu'elle avait compris que son mari avait été influencé par Al Tayeb BENTIZI, et que ce dernier ayant été incarcéré suite aux attentats de CASABLANCA, il avait pu mener Attila TURK à « des affaires de terrorisme » (D.674).

Selon sa femme, il s'était d'ailleurs réjoui des attentats de CASABLANCA, mais aussi de ceux commis à MADRID, car selon lui, « il fallait agir » (D.678).

Attila TURK précisait en outre, que lorsqu'il avait revu Al Tayeb BENTIZI au MAROC en 1999, ce dernier lui avait indiqué avoir recréé une structure lui permettant de recruter des jeunes « comme il l'avait fait à MANTES LA JOLIE » (D.702 ; D.2272).

Attila TURK déclarait que pendant ce séjour au MAROC en 1999, il avait été hébergé chez Hassan BOUTAGNI et qu'il voyait Al Tayeb BENTIZI tous les jours (D.2272)

Enfin, après lui avoir fait parvenir son passeport, Attila TURK était de nouveau en contact avec Al Tayeb BENTIZI (par téléphone) qui lui demandait s'il pouvait lui faire parvenir d'autres passeports (D702/2, D2272).

#### - L'influence de Hassan BOUTAGNI sur l'engagement de Attila TURK :

Il apparaissait également que Hassan BOUTAGNI semblait avoir eu une influence considérable dans l'engagement de Attila TURK.

En effet, Attila TURK, comme d'autres mis en examen, confirmait avoir visionné des films sur la BOSNIE, la TCHETCHENIE et la PALESTINE au domicile de Hassan BOUTAGNI. Ces projections étaient suivies de débats se terminant par la volonté de défendre « les frères » par les armes (D.698).

Pour lui, les musulmans étaient victimes d'actions violentes (D.973).

Réentendu sur cet épisode, Attila TURK tentait de minimiser le rôle de Hassan BOUTAGNI en déclarant qu'il n'y avait eu qu'une seule projection (D.3691).

Or, Hassan BOUTAGNI lui-même indiquait au contraire qu'il avait procédé à 3 ou 4 séances de visionnage de films montrant des combattants jihadistes. Il précisait que ces cassettes lui étaient fournies par Al Tayeb BENTIZI (D.3462).

Le but de ces projections était, selon les indications de Al Tayeb BENTIZI, de montrer l'exemple à suivre dans la voie de l'Islam, et d'inciter au djihad. Il ajoutait que

Bachir GHOUMID, Fouad CHAROUALI et Attila TURK étaient présents lors de ces séances (D.03462).

- L'influence des autres membres sur l'engagement d'Attila TURK :

Attila TURK déclarait : « *c'est par CHAROUALI, que je connais depuis l'enfance, et aussi par GHOUMID, que je connais aussi depuis longtemps et qui pratiquait avec moi le taekwondo que j'ai été plus particulièrement influencé pour accepter de participer à ces activités d'entraide* » (D.973).

Il expliquait qu'à leur contact il s'était engagé dans des actions de soutien à l'islamisme radical. Ainsi il déclarait : “*je n'ai strictement eu aucun activisme jusqu'en 1999, année au cours de laquelle j'ai envoyé depuis la FRANCE mon passeport à BENTIZI. Je précise cependant, qu'à cette époque, il ne s'agissait pas à mes yeux de faire partie d'un groupe mais avant tout, d'apporter mon aide à des frères* ».

Selon Attila TURK, le groupe se serait créé vers l'année 2000 et il aurait été démarché par Fouad CHAROUALI pour l'intégrer (D.702 ; D.1063).

Fouad CHAROUALI lui expliquant qu'il y avait deux types de guerre : la guerre de la ville et celle de la campagne, il lui avait précisé qu'il serait chargé du combat sous forme de fourniture de documents administratifs et de collecte de fonds.

Attila TURK confirmait son recrutement par Fouad CHAROUALI ainsi que les motifs qu'il lui avait exposé et avoir tenu le rôle qui lui avait été attribué (D.702 ; D.799 ; D.1063).

Attila TURK précisait que Fouad CHAROUALI lui avait indiqué après les attentats de CASABLANCA faire partie du GICM (D.699 ; D.1063).

Dans un premier temps, Fouad CHAROUALI n'avait pas expliqué que cette appartenance impliquait certaines “exigences”, cependant il lui avait indiqué que le but de ce groupe était l'instauration d'un Etat islamique au MAROC.

Attila TURK contestait savoir que ce groupe avait pour objectif le djihad, non seulement au MAROC, mais en tout lieu où cela était possible (D.763 ; D.759 ; D.1063) ; or, il apparaissait qu'il avait pourtant déjà exprimé son intention de combattre en IRAK avec Fouad CHAROUALI et que Mustapha BAOUCHI avait précisé que l'action du GICM ne devait pas se limiter au MAROC.

Attila TURK maintenait ne pas avoir exprimé le souhait de partir en IRAK, cependant, il expliquait que Fouad CHAROUALI, Mustapha BAOUCHI et Bachir GHOUMID avaient pu penser qu'il était prêt à partir se battre là-bas (D.6093).

Enfin, l'engagement jihadiste d'Attila TURK ressortait clairement des auditions de son épouse Cémile avec laquelle il tentait de prendre la fuite, juste avant son interpellation.

En effet, la jeune femme, après avoir déclaré que son mari avait une pratique modérée de l'Islam, reconnaissait qu'il avait été sous l'influence d'Al Tayeb BENTIZI qui l'avait conduit à « des affaires de terrorisme ».

Elle avait été partiellement informée par son mari de son engagement dans l'islam radical et notamment que lorsqu'il était parti en IRAN avec Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID, Rachid AIT EL HADJ et Réduane ABERBRI fin 2001, il s'agissait pour eux de « *se rendre en AFGHANISTAN pour s'entraîner dans un camp paramilitaire* ». Cela ne s'était pas fait, car le contact qu'ils devaient rencontrer en Iran n'était pas présent (D.678).

Mais elle avait obtenu confirmation de son engagement par Zoulika CHRAOUALI et Ména GHOUMID qui se doutaient que leurs époux Fouad et Bachir avaient déjà suivi des entraînements dans des camps para-militaires (D.678 ; D.685).

En outre, compte tenu de la précipitation de leur départ en TURQUIE, Cémile TURK avait obtenu confirmation de ses doutes sur les activités terroristes de son mari.

Elle expliquait : « *Pour notre voyage en TURQUIE, il m'a dit qu'il fallait que l'on parte car nous étions en danger, c'était trop dangereux, je lui ai dit : « qu'as tu fais ?, tu es un terroriste* (...) » Et elle précisait que cette fuite était en relation directe avec les interpellations qui s'étaient produites quelques temps avant en BELGIQUE et elle ajoutait « *si l'on avait pu partir en TURQUIE, mon mari devait avoir un contact à ISTANBUL, il m'a dit que c'était un frère, que l'on devait rencontrer dès notre arrivée à ISTANBUL* » (D.678).

Elle apparaissait totalement informée des activités de son mari et du groupe auquel il appartenait, puisqu'elle indiquait que la participation d'Attila TURK aux attentats de CASABLANCA avait été notamment financière, et que, ne recevant pas d'argent de son mari qui exerçait pourtant une activité professionnelle, elle en déduisait qu' « *Une bonne partie de son salaire était reversée aux frères* » (D.678). Elle précisait que ces manœuvres concernaient également Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID.

Elle confirmait également que peu de temps avant leur interpellation, Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID se cachaient, et notamment qu'Attila TURK avait mis à disposition son véhicule à cette fin.

Elle décrivait également la participation de son mari aux réunions opérationnelles organisées en BELGIQUE. Selon elle « *Ils faisaient des réunions dans ce pays. Je savais que c'était pour des projets d'attentats ou de soutien, car il partait avec GHOUMID et CHAROUALI et leurs femmes m'avaient révélé qu'ils étaient partis s'entraîner dans des camps. Mon mari n'a jamais voulu me dire clairement ce qu'il faisait dans ces réunions en BELGIQUE* » (D.678).

Pour elle, l'engagement de son mari dans le GICM était complet puisqu'il lui avait avoué « *qu'il avait des liens avec les attentats de Casablanca sans préciser de noms* » et « *avoir des contacts avec des frères qui voulaient renverser le régime marocain pour en faire un état islamique* » et puisqu'il lui avait souvent dit que commettre un attentat serait une « *action lui plairait* » (D.678).

- Hassan BOUTAGNI

- L'influence de Al Tayeb BENTIZI sur l'engagement de Hassan BOUTAGNI :

Hassan BOUTAGNI connaissait Al Tayeb BENTIZI depuis 1980/1981.

A l'époque, Al Tayeb BENTIZI avait été embauché comme surveillant de nuit à la mosquée de MANTES LA JOLIE. Il avait également commencé à donner des cours de Taekwondo, auxquels Hassan BOUTAGNI avait participé jusqu'à son départ pour la SYRIE en 1985. Mais il enseignait également l'arabe et l'islam (D.4815).

Selon Abdelkader HASSOUNE, certains considéraient Al Tayeb BENTIZI "comme un "terroriste" puisqu'il tenait des discours très radicaux lui et son «groupe», composé des jeunes qui le défendaient" (D.3647).

Hassan BOUTAGNI confirmait que Al Tayeb BENTIZI évoquait le jihad "en petit comité" (D.4807).

Même s'il reconnaissait certaines affinités idéologiques avec Al Tayeb BENTIZI, Hassan BOUTAGNI tentait de se démarquer en indiquant qu'il ne partageait pas ses thèses sur le nécessaire renversement des régimes musulmans "mécréants" (D.3434).

Hassan BOUTAGNI contestait le fait que Al Tayeb BENTIZI lui ait proposé de prendre sa succession à la mosquée de MANTES LA JOLIE après son expulsion en 1995 (D.4807).

Lors de la perquisition effectuée au domicile de Hassan BOUTAGNI, les enquêteurs découvraient un "poème" radical de son cru en hommage à Al Tayeb BENTIZI comportant le texte suivant (D.3440 ; D.3437) :

*"Qui a procédé à l'élimination (textuellement "épuration") de tout concurrent à la mosquée. Nous avons agi tel des hommes, optant pour une attitude commune et nous avons marché sur la tête de tout ennemi. Et nous voilà unis dans un même cri, celui qui ne craint qu'Allah l'Unique! Notre émir Tayeb nous n'en acceptons pas d'autre, et entre nous il y a abou Khaled. Des jeunes ont repris leur dignité après qu'ils aient pris les choses en main. Nous ne craignons aucun jugement émis par les athées. Nous ne craignons pas non plus Abou MAHDI, le mécréant, Abou FARID (Abou RACHID) a cru que nous nous adonnions à un jeu, mais il a eu tort. Nous ne sommes pas des enfants. Soyez détruits, vous ignorants, Pour vous combattre voici les soldats de Mahomet. Délaisserez-vous la charia de l'Islam, pour embrasser la charte du mécréant ?"*

Ce texte mettait en lumière les conceptions radicales de Hassan BOUTAGNI qui reconnaissait à l'époque (1992/1993) se considérer comme "un soldat de Mahomet" (D.3440).

Il indiquait que ce texte était "clairement un serment d'allégeance à Tayeb BENTIZI", en précisant que le rôle d'un Emir est "donner des ordres à ceux qui décident de le suivre" mais devant le juge d'instruction qu'il déclarait l'avoir écrit "juste pour rigoler", cependant, il admettait qu'en FRANCE, Al Tayeb BENTIZI était effectivement l'Emir d'un groupe inorganisé (D.3440 ; D.4807).

Ces conceptions trouvaient également à s'exprimer avec plus de force le 17 novembre 1997, date à laquelle, dans le prolongement de cet écrit, il avait commis des violences en réunion en compagnie de Fouad CHAROUALI, Mohamed CHAKOUR, Radouane HALI à l'encontre de Ali BERKA, recteur de la Mosquée de MANTES LA JOLIE (D.597).

En outre, il avait été précédemment interpellé en compagnie de Abdelaziz LAKHLILI avec lequel il avait séjourné en SYRIE, alors que ce dernier transportait un fusil à pompe et des munitions. Ils revenaient de la communauté islamique d'ARTIGAT (09) fondée en 1993 par Olivier COREL alias ABOU QATADA (D.1012), actuellement mis en examen et placé sous contrôle judiciaire dans le cadre d'une filière d'acheminement de volontaires au jihad en IRAK.

En garde-à-vue, il indiquait que sa dernière rencontre avec Al Tayeb BENTIZI remontait à la période des attentats du 11 septembre 2001. A ce propos, il indiquait: "*Je me trouvais au MAROC à Agadir. Lorsqu'il a appris ces événements, il a été très joyeux comme tout le monde*" (D.3434). Il indiquait devant le juge d'instruction avoir lui-même partagé cette joie (D.4807).

S'il se déclarait très proche d'Al Tayeb BENTIZI, étrangement il affirmait ignorer le motif de son expulsion, l'imputant aux mauvais rapports que son "Emir" entretenait avec le recteur de la mosquée de MANTES LA JOLIE et non à un comportement prosélyte intégriste, prônant notamment le recours à la violence et au terrorisme, que par ailleurs Hassan BOUTAGNI disait ne pas avoir remarqué à cette époque (D.4815).

Il n'avait constaté que Al Tayeb BENTIZI était un intégriste radical islamiste qu'après son expulsion, mais comme il s'agissait d'un ami, il avait continué à avoir des relations avec lui à raison de deux ou trois fois par an entre 1995 et 2001 (D.4815 ; D.3434).

Ainsi en 1996, Hassan BOUTAGNI créait une librairie avec des fonds provenant en partie d'Al Tayeb BENTIZI versés par l'intermédiaire de Mohamed SOUSSI, et dans laquelle ils avaient travaillé. Son activité, bénévole, avait notamment consisté à "surveiller ceux qui y travaillaient" et passer les commandes. Il était d'ailleurs présent très souvent et peut-être même tous les jours selon Hassan BOUTAGNI (D.4815).

Il contestait les propos d'Attila TURK et d'Antoine PREIRA qui avait indiqué que Al Tayeb BENTIZI avait donné des cours à des jeunes dans cette librairie (D.810 ; D.3361 ; D.4815).

Interrogé sur ses rapports avec Al Tayeb BENTIZI après son expulsion, Hassan BOUTAGNI reconnaissait qu'il avait été informé de ses différents déplacements à l'étranger et notamment au PAYS-BAS à la fin des années 1990, en SYRIE en 1995 et 1998 et en AFGHANISTAN en 2000 mais il se montrait assez lacunaire sur les relations qu'il avait eues avec Al Tayeb BENTIZI pendant cette période (D.4815).

Après l'avoir reconnu en garde-à-vue, il niait avoir été informé des contacts que Al Tayeb BENTIZI avait eus avec Lahoucine EL HASKI en SYRIE et, il contestait avoir indiqué à Fouad CHAROUALI que Al Tayeb BENTIZI se trouvait en SYRIE en 1995.

L'assistance qu'il apportait à Al Tayeb BENTIZI mettait en évidence la proximité de leur relation. Ainsi, Hassan BOUTAGNI avait été appelé par Al Tayeb BENTIZI pour aller le chercher à la gare routière d'AGADIR à son retour d'AFGHANISTAN en septembre 2000 (D.3450 ; D.452 ; D.4815).

S'il déclarait que Al Tayeb BENTIZI n'avait pas évoqué son voyage en AFGHANISTAN, il reconnaissait qu'il avait précisé avoir rencontré Oussama BEN LADEN, mais sans avoir approfondi le sujet (D.4815).

Les déclarations de Hassan BOUTAGNI n'étaient pas compatibles d'une part avec les liens de confiance qui l'unissaient à Al Tayeb BENTIZI, d'autre part avec ses propres déclarations indiquant que Al Tayeb BENTIZI lui avait dit "*être fier d'avoir rencontré Oussama BEN LADEN*", et au regard avec ses propos sur la joie qu'ils avaient partagée lors des attentats du 11 septembre 2001 qui avaient très vite été attribués au chef d'AL QAIDA.

Hassan BOUTAGNI n'avait pas été surpris ou inquiet outre mesure de cette rencontre entre son "Emir" et le chef d'AL QAIDA, mais il avait tout de même compris qu'il ne fallait en parler à personne (D.4815).

Il avait cependant trouvé "*étrange*" qu'après les attentats du 11septembre 2001, Al Tayeb BENTIZI se soit caché et qu'il ait cherché à fuir le MAROC pour la FRANCE, mais il n'avait pas poussé la curiosité jusqu'à lui demander le motif de sa "panique", ni de sa volonté de fuir, ni d'ailleurs pourquoi il se cachait depuis les attentats du 11 septembre (D4815).

Et somme toute, là encore il n'avait tiré aucune conséquence sur l'appartenance à une quelconque organisation terroriste en lien avec la mouvance islamiste radicale de Al Tayeb BENTIZI, qu'il connaissait depuis 20 ans, dont il connaissait les convictions politiques et idéologiques sur le jihad, sur le recours à la violence contre les "Etats mécréants" et qu'il savait être un islamiste radical.

#### - L'influence d'Hassan BOUTAGNI sur les autres membres du groupe :

Si l'influence qu'avait eue Al Tayeb BENTIZI sur l'engagement religieux des membres de la cellule française du GICM était clairement établie, il apparaissait dans ce cadre que Hassan BOUTAGNI avait tenu un rôle non négligeable.

En effet, Attila TURK indiquait avoir visionné des films sur la BOSNIE, la TCHÉTCHÉNIE et la PALESTINE, conduisant à des discussions se terminant par la volonté de défendre "les frères" par les armes (D.698).

Or, ces films étaient diffusés au domicile de Hassan BOUTAGNI qui déclarait :"*j'ai procédé trois ou quatre fois à mon domicile à des séances de visionnage de cassettes vidéo montrant des combattants jihadistes*" (D.3432).

Il ajoutait : "*c'est Tayeb qui apportait ces cassettes vidéo qui montraient des combats de moudjahidin en Bosnie, Tchétchénie et en Algérie. Les films montraient des explosions de camions, des soldats tués, ainsi que des martyrs*"

Il confirmait la nature et la provenance de ces films devant le juge d'instruction (D.4815).

Il citait Fouad CHAROUALI comme Bachir GHOUIMID et Attila TURK parmi ceux qui "étaient là à toutes les séances" et précisait que "le but de ces projections était de nous montrer les exemples à suivre dans la voie de l'Islam prôné par BENTIZI. Tayeb nous disait que le jihad était un bon acte à accomplir pour tout bon musulman. Selon lui, c'était un moyen de gagner le paradis. A cette époque, j'étais d'accord avec sa conception".

Il concluait : "en regardant ces films, il est vrai que nous avions envie d'adhérer aux théories de BENTIZI et de prendre les armes".

Hassan BOUTAGNI devait confirmer ses propos en interrogatoire (D.4807).

Le rôle de Hassan BOUTAGNI dans l'engagement de Fouad CHAROUALI et dans celui de plusieurs membres du groupe ne s'était pas limité à la diffusion de la propagande jihadiste.

Ainsi, Bachir GHOUIMID le visait expressément visé parmi les personnes lui ayant conseillé de se rendre en Syrie (D.778).

De même Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI mentionnaient aussi le rôle de Hassan BOUTAGNI dans leur engagement religieux, puisque c'est ce dernier qui avait notamment conseillé à Rachid AIT EL HADJ de se rendre en SYRIE (D.1000 ; D.810).

Redouane ABERBRI avait expliqué à quel point Hassan BOUTAGNI et Al Tayeb BENTIZI étaient proches, non seulement en FRANCE mais aussi après l'expulsion de BENTIZI en indiquant : « *Il est clair que le noyau dur du groupe était sur Mantes la Jolie autour de BENTIZI et BOUTAGNI qui était en quelque sorte son bras droit* » (D.821).

En interrogatoire, Hassan BOUTAGNI confirmait le visionnage de ces cassettes qui démontrait que très tôt, ce groupe était marqué par l'idéologie d'ABOU QUTADA lequel diffusait les principes des GIA jusqu'en 1996. Il ajoutait Al Tayeb BENTIZI partageait cette même idéologie avec les membres de ce groupe (D.4807).

Il reconnaissait avoir été influencé par Al Tayeb BENTIZI dont il se disait très proche et qu'il considérait comme un "père" et le décrivait comme quelqu'un d'un peu radical vis-à-vis de l'Islam" et qui prônait le jihad en petit comité (D.3430 ; D.3434 ; D.3452). Hassan BOUTAGNI déclarait avoir partagé la plupart de ses idées, mais après son expulsion il s'en était éloigné au profit de France ABATI, sa maîtresse.

Il avait suivi ses cours à partir de 1980 et il reconnaissait que Al Tayeb BENTIZI partageait les idées de ABOU QTADA, islamiste radical et partisan du jihad, dont il projetait les cassettes de propagande (D.3432 ; D.3434 ; D.3444 ; D.3452).

#### • Jamal OULAHSEN

Jamal OULAHSEN connaissait les principaux membres de la cellule française du GICM.

Fouad CHAROUALI était son cousin, Attila TURK et Bachir GHOUMID des amis d'enfance avec lesquels il avait suivi les cours d'AI Tayeb BENTIZI, il avait fourni des fausses fiches de paie à Hassan BOUTAGNI et il avait travaillé avec Redouane ABERBRI en tant que médiateur à la SNCF.

Il prétendait ne pas reconnaître Rachid AIT EL HADJ sur la photographie qui lui était présentée par les services de police, cependant il l'avait rencontré en même temps que Redouane ABERBRI, lorsqu'il travaillait à la SNCF et il l'avait revu par l'intermédiaire de Fouad CHAROUALI. Il le reconnaissait finalement sur le cliché qui lui était présenté par le magistrat instructeur (D.5378 ; D.5982).

Il avait en outre rencontré les principaux membres de la cellule belge du GICM lors d'un déplacement effectué en compagnie de Fouad CHAROUALI à MAASIEK le 28 janvier 2004.

Il avait en outre revu Hassan EL HASKI et Karim AOUTAH lorsqu'ils s'étaient réfugiés en FRANCE et il avait même participé à leur hébergement clandestin en proposant l'appartement de l'un de ses employés à Karim AOUTAH et en accueillant Hassan EL HASKI dans un local attenant à son restaurant.

Il ressortait des investigations que le recrutement de Jamal OULAHSEN, comme pour l'ensemble des autres membres du GICM s'était fait en deux temps.

D'abord la sélection par un des proches du postulant, puis le recrutement proprement dit par un des responsables de l'organisation.

Fouad CHAROUALI, certain de l'adhésion de Jamal OULAHSEN à l'islam radical, avait mis son cousin en relation avec Mustapha BAOUCHI.

Jamal OULAHSEN relatait l'épisode de la façon suivante : "Fouad m'a expliqué que Mustapha BAOUCHI était une personne importante et qu'il voulait me parler. Fouad nous a laissé et nous sommes partis marcher avec Mustapha dans la zone industrielle de Buchelay. Alors que nous marchions, il m'a expliqué qu'il était du rif au MAROC, et m'a demandé si je croyais en Dieu. Il m'a dit que cette vie d'ici bas n'était rien, et qu'il allait me dire quelque chose d'important parce qu'il pouvait avoir confiance du fait que j'étais le cousin de Fouad CHAROUALI, qui lui avait parlé en bien de moi. Il m'a dit qu'il avait passé plusieurs années en AFGHANISTAN, et qu'il savait manier des explosifs. Il ne m'a pas précisé de quels explosifs il s'agissait, mais il m'avait dit qu'il était en quelque sorte un électronicien. Il m'a demandé si j'étais intéressé de faire le Djihad en AFGHANISTAN et de mourir en martyr." (D.5378 ; D.5982).

Il situait cette conversation après la venue de Karim AOUTAH en FRANCE (février / mars 2004), cependant compte tenu de l'implication de Jamal OULAHSEN dans les activités du GICM dès 2003, il était permis de considérer qu'il tentait de minimiser l'ancienneté de cette approche par Mustapha BAOUCHI.

Jamal OULAHSEN soutenait avoir refusé cette proposition à peine voilée (D.5378).

Cependant, certains éléments permettaient de penser qu'en réalité, cette demande avait été acceptée.

En effet, d'une part, il était permis de penser que la confiance que Fouad CHAROUALI et Mustapha BAOUCHI à l'égard de Jamal OULAHSEN était la conséquence de son adhésion aux principes d'un islam radical et violent et d'autre part, Jamal OULAHSEN avait eu conscience de l'existence d'un groupe cohérent composé de ses amis d'enfance sous le commandement de Mustapha BAOUCHI et enfin, il avait très rapidement assuré la fourniture de moyens logistiques au bénéfice du GICM, tant dans sa composante française, qu'internationale.

Concernant son adhésion aux objectifs du GICM, Jamal OULAHSEN indiquait ne pas pratiquer régulièrement la religion et être opposé à toute forme de terrorisme, cependant alors même qu'il avait eu immédiatement conscience de la radicalisation de son cousin Fouad CHAROUALI à son retour de SYRIE et il le présentait comme ayant "*une vision très radicale de l'islam*", il avait pourtant continué à entretenir des rapports très proches avec lui (D.5466).

Si Jamal OULAHSEN ajoutait avoir toujours été "neutre" sur le plan religieux, il apparaissait cependant que Fouad CHAROUALI avait fait son "éloge" auprès de Mustapha BAOUCHI, ce qui avait incité ce dernier à lui proposer d'intégrer le GICM (D.5378 ; D.5982).

En outre, Fouad CHAROUALI avait déjà procédé en partie au recrutement d'Attila TURK, et en conséquence, les informations qu'il donnait à Mustapha BAOUCHI devait servir à sélectionner les candidats à l'adhésion.

Au surplus, Jamal OULAHSEN avait perçu l'existence d'un groupe composé de Fouad CHAROUALI, Attila TURK et Bachir GHOUIMID qu'il décrivait comme inséparables, sous le houlette de Mustapha BAOUCHI qu'il présentait comme le "supérieur de Fouad CHAROUALI" induisant ainsi l'existence d'un lien hiérarchique au sein d'un groupe cohérent et organisé.

Il apparaissait également que cette sélection répondait à des critères stricts fondés d'une part sur le partage des idées sur le jihad, mais aussi sur la capacité de participation aux activités de soutien du GICM.

Ce recrutement suivait un protocole particulier d'acceptation par les membres de la cellule et en dernier ressort par Mustapha BAOUCHI.

Ainsi, par exemple, Cyril GROSS, converti à l'islam n'avait pas été intégré par les autres membres du groupe, alors qu'il avait pourtant été proposé par Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ. En effet, il était rappelé que Redouane ABERBRI avait déclaré à ce propos : "*En ce qui me concerne ainsi que Rachid, on était prêt à l'accepter. Par contre, les autres gars du groupe ne le sentaient pas. Alors il n'a pas été intégré dans notre groupe*" (D.818).

Il fallait donc considérer que tout recrutement commandait un aval nécessaire et préalable des membres du GICM, et notamment de Mustapha BAOUCHI. Par conséquent, compte tenu de la proposition faite par ce dernier à Jamal OULAHSEN, ce dernier présentait de toute évidence le profil requis.

En outre, l'adhésion de Jamal OULAHSEN au GICM ressortait également de sa participation aux activités de soutien logistique qu'il avait développé au bénéfice des autres membres de cette organisation, telle qu'elle sera examinée ultérieurement.

A ce titre, il était important de noter que les activités de soutien aux membres du GICM qui avaient débuté dès le début 2003, et non fin 2003 comme il le prétendait, avait été immédiatement consécutive à la proposition faite par Mustapha BAOUCHI d'intégrer cette organisation. Dès lors, il était aisément déductible, contrairement aux déclarations de Jamal OULAHSEN, qu'elle avait été acceptée.

## b - Parcours individuels : le passage par la SYRIE

Les parcours individuels dans les pays islamiques avaient joué un importance considérable pour plusieurs mis en examen qui, au-delà des études coraniques, avaient avant tout permis la prise de contact nécessaire à l'engagement dans la structure terroriste du GICM.

### 1 . Séjour en SYRIE

#### • Fouad CHAROUALI

##### - SYRIE 1995/1997 (22 mois) :

Le séjour que Fouad CHAROUALI avait effectué en SYRIE pendant près de deux ans au sein d'une école soufi, lui avait permis de prendre des contacts opérationnels, mais aussi d'asseoir son autorité sur les autres membres de la cellule française avant l'intervention de Mustapha BAOUCHI.

Ainsi, Fouad CHAROUALI expliquait en garde-à-vue qu'afin de "*retrouver ses racines*", il avait décidé de son propre chef de partir étudier l'arabe à DAMAS (SYRIE) (D.866).

Alors qu'il paraissait évident que Al Tayeb BENTIZI avait eu une influence considérable dans le choix de la SYRIE par Fouad CHAROUALI celui-ci soutenait qu'il n'en était rien et que la présence de Al Tayeb BENTIZI dans ce pays et le fait qu'il l'avait accueilli et hébergé pendant une semaine était une simple coïncidence (D.2065 ; D.2239).

Il précisait cependant que lorsqu'il avait évoqué avec Al Tayeb BENTIZI le souhait de partir en SYRIE pour étudier le Coran, ce dernier l'avait encouragé et lui avait proposé de lui fournir des contacts sur place (D.2239)

Il y était resté pendant deux ans. Dans un premier temps sur les recommandations de Al Tayeb BENTIZI il avait fréquenté l'école "AL FATH" dans laquelle d'autres membres fondateurs du GICM avaient également suivi une formation, mais son enseignement ne correspondait pas à ses attentes, il avait été orienté vers l'école "AL AAMINIA" où l'on enseignait le soufisme. Vu son faible niveau il avait été renvoyé (D.2065).

Durant cette période, il n'était revenu en FRANCE qu'une seule fois pour rendre visite à sa famille. Il précisait que lors de cette visite il était passé par ISTANBUL (TURQUIE) afin de trouver un vol à tarif plus intéressant, et ne connaissant personne sur place, il avait été contraint de loger à l'hôtel (D.866).

Réentendu sur ce long séjour à l'étranger, plusieurs éléments fondamentaux lui revenaient finalement en mémoire.

Il se rappelait ainsi avoir été accueilli et hébergé par Al Tayeb BENTIZI en SYRIE pendant une semaine avant de s'inscrire dans une école (D.871 ; D.874 ; D.875 ; D.883).

Il ajoutait qu'il n'était finalement pas parti seul, car Bachir GHOUMID l'avait précédé de quelques jours et l'avait accueilli à l'aéroport de DAMAS avec Al Tayeb BENTIZI (D.778 ; D.2065)

- La SYRIE : lieu de constitution d'un réseau :

Lors de ce séjour en SYRIE, Fouad CHAROUALI rencontrait par l'intermédiaire de Al Tayeb BENTIZI, Hassan et Lahoucine EL HASKI ainsi que Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM qui allaient jouer un rôle stratégique au sein de la cellule belge (D.883 ; D.889).

- Hassan EL HASKI alias ABOU HAMZA :

Fouad CHAROUALI déclarait avoir rencontré Hassan EL HASKI alias ABOU HAMZA durant son séjour en SYRIE alors que l'intéressé était étudiant en 6<sup>e</sup> année dans la même école et qu'il était marié à une Syrienne (D.879). Il précisait qu'il lui avait été d'abord présenté par Al Tayeb BENTIZI lorsqu'il avait hébergé Fouad CHAROUALI avant son entrée dans l'école "AL AAMINIA" (D.885).

Fouad CHAROUALI reconnaissait également l'avoir revu en AFGHANISTAN lorsqu'il revenait du camp de KHOST en février 2000 (D.889)

Fouad CHAROUALI indiquait dans un premier temps l'avoir revenu "par hasard" début avril 2004, une semaine avant son interpellation, dans le Centre commercial du Val Fourré.

Puis, confronté aux déclarations d'Attila TURK qui indiquait avoir vu Hassan EL HASKI au domicile de Fouad CHAROUALI à MANTES LA JOLIE, il reconnaissait avoir été en contact avec lui préalablement et l'avoir accueilli à son domicile courant mars 2004 (D.879).

Il précisait avoir vu Hassan EL HASKI près de 4 fois lors de 15 jours précédent son arrestation (D.885).

Ainsi entre mars et avril 2004, alors qu'il venait voir Karim AOUTAH qui devait se trouver au restaurant Le Chalet du Chêne Pointu, tenu par Jamal OULAHSEN, Fouad CHAROUALI avait rencontré Hassan EL HASKI en compagnie d'un ami qui l'hébergeait à GOUSSAINVILLE et d'Attila TURK. Ce dernier lui avait alors indiqué qu'Hassan EL HASKI resterait dormir au restaurant (D.890).

Il l'avait revu à la mosquée des Garennes à MANTES LA JOLIE quelques jours plus tard et l'avait invité à venir dîner chez lui.

Puis la veille de son interpellation, il l'avait croisé "par hasard" à MANTES LA JOLIE. Hassan EL HASKI déclarait à Fouad CHAROUALI qu'il hésitait entre retourner en SYRIE et partir en ESPAGNE, et à cette occasion il lui avait présenté des documents d'identité espagnols (D.885).

Contrairement à ce qu'indiquait sa femme, Fouad CHAROUALI soutenait ne pas avoir hébergé Hassan EL HASKI, mais simplement l'avoir invité à dîner (D.889).

Enfin, selon lui, Hassan EL HASKI avait été hébergé par son ami de GOUSSAINVILLE, un certain Abdelaziz LAKHLILI et Moussa CHAKOUR. Il avait également dormi dans le restaurant de Jamal OULAHSEN, mais également au domicile de LIVRY GARGAN loué initialement pour Karim AOUTAH (D.890).

Concernant Lahoucine EL HASKI alias JABER :

Fouad CHAROUALI déclarait avoir rencontré Lahoucine EL HASKI en SYRIE alors qu'ils étudiaient la religion dans la même école, puis l'avoir revu en AFGHANISTAN en février 2000, lorsqu'il était revenu du camp de KHOST et qu'il s'apprêtait à rejoindre la FRANCE (D.889).

Il l'avait également revu en BELGIQUE fin janvier 2004 lorsqu'il s'y était rendu avec Jamal OULAHSEN.

Lahoucine EL HASKI lui avait alors annoncé que suite à l'interpellation de Nourredine NAFIA alias ABOU MOUAD, il avait été désigné responsable du GICM et que Abdallah OUABOUR était son adjoint (D.889).

A la demande de Lahoucine EL HASKI, Fouad CHAROUALI avait alors exposé les problèmes rencontrés par les membres de la cellule française du GICM, puis le nouveau responsable du GICM lui avait demandé de l'argent et des passeports. Fouad CHAROUALI avait refusé de lui donner de l'argent mais lui avait indiqué qu'il ferait ce qu'il pourrait pour les passeports (D.889).

Toujours par l'entremise de Al Tayeb BENTIZI, il rencontrait Mohamed ALLOUANE alias ABOU JAFFAR qui lui présentait un nommé "HICHAM" également connu sous le nommé de "MAHMOUD", son contact opérationnel vers les camps de formation para-militaire et le GICM (D.2239).

Il précisait que Bachir GHOUIMID connaissait également le nommé HICHAM pour l'avoir rencontré en TURQUIE lorsqu'il avait essayé de rallier l'AFGHANISTAN en 1998 (D.2239).

Il déclarait en interrogatoire, que durant une année, il avait logé dans le même immeuble que Mohammed ALLOUANE alias ABOU JAFFAR, membre du GICM, président adjoint de la commission de l'information du GICM, membre de la commission religieuse du GICM, organisateur de la cellule d'AGADIR et arrêté en ARABIE SAOUDITE après les attentats de RYAD (D.626, D.592).

Le statut de l'intéressé était connu de Nourredine NAFIA qui le confirmait en audition (D.355).

Fouad CHAROUALI prétendait ne pas avoir été informé du statut de Mohamed ALLOUANE, alors qu'il avait reconnu que l'intéressé lui avait indiqué la personne à contacter pour se rendre dans les camps d'entraînement en AFGHANISTAN (D.2065 ; D.2239).

Il apparaissait que, dès son séjour en SYRIE, Fouad CHAROUALI était entré en contact, grâce à Al Tayeb BENTIZI, avec les principaux responsables du GICM (D.2239).

Ces relations avaient donc revêtu immédiatement une dimension opérationnelle puisque HICHAM communiquait à Fouad CHAROUALI les coordonnées de Mohamed EL GUERBOUZI à LONDRES, ce dernier étant chargé de les recruter, lui et Bachir GHOUIMID et d'assurer leur acheminement vers les camps afghans.

Si Fouad CHAROUALI déclarait dans un premier temps avoir été "*embriegadé dès la SYRIE*" (D.889) il jurait par la suite n'avoir rien su de l'engagement radical de ces individus qu'il côtoyait régulièrement, qu'il retrouvera quelques années plus tard en AFGHANISTAN et avec lesquels il sera en contact dans le cadre des opérations menées par le GICM en FRANCE et en BELGIQUE (D.2239).

- **Hassan BOUTAGNI**

D'octobre 1985 à août 1991 Hassan BOUTAGNI avait résidé en SYRIE (D.3429 D.3432).

Il était parti en compagnie de Abdelaziz LAKHLILI pour étudier l'arabe à l'université EL FATH - AMNIYA l'arabe. Al Tayeb BENTIZI les avait accompagnés. Il déclarait qu'il avait été incité à le faire par Abdelali MAMOUNE et Rachid ICHOU qui avaient déjà suivi cette voie, mais aussi par Al Tayeb BENTIZI.

Durant son séjour au sein de l'Université EL FATH il reconnaissait avoir rencontré notamment Hassan EL HASKI qu'il connaissait sous le nom de ASAHI, mais aussi Mohamed CHAKOUR, Abdelkader HASSOUNE, Rachid ICHOU, Brahim EL BAROUD, Abdellah MARZOQ, Abdelali MAMOUN, Abdelwaeb MADANI, Mohamed MATRA, Youssouf AIT LASRI et le frères LATRECHE (D.3647).

Il déclarait avoir fréquenté des écoles coraniques en ANGLETERRE dans le cadre d'un séjour organisé par Al Tayeb BENTIZI en 1991 et avoir notamment assisté à un congrès à MANCHESTER (D.3440).

## 2 - Déplacements en SYRIE et en EGYPTE

### • Bachir GHOUMID

Bachir GHOUMID expliquait être allé étudier l'arabe et la religion pendant trois mois à DAMAS (SYRIE).

Il était parti seul mais avait été rejoint quelques jours plus tard par Fouad CHAROUALI, Mamadou SOUMARE et Akim MOKFI. Il avait logé à l'hôtel avant d'être hébergé par Al Tayeb BENTIZI.

Il avait été conseillé dans le choix de sa destination par plusieurs proches dont Hassan BOUTAGNI qui avait déjà effectué ce type de voyage (D.778).

Il avait prévu de rester sur place plus longtemps, mais ses demandes avaient été rejetées par les écoles coraniques locales. (D.778).

Il confirmait ses déclarations devant le juge d'instruction (D.2243).

Réentendu sur ce voyage, il confirmait qu'il s'agissait d'un projet ancien, remontant à 1992 qui lui avait été inspiré par les expériences de ses proches comme Hassan BOUTAGNI, Abdelaziz LAKHILI ou Mohamed CHAKOUR (D.3219).

Bachir GHOUMID avait rencontré Mohamed CHAKOUR à la mosquée de MANTES LA JOLIE qu'il fréquentait assidûment. Il habitait dans le quartier de Bachir GHOUMID et donnait des cours de Coran à la mosquée. Ayant effectué plusieurs voyages sur place, Mohamed CHAKOUR avait renseigné Bachir GHOUMID sur les études Coraniques dispensées à DAMAS (SYRIE).

Bachir GHOUMID indiquait que selon lui, depuis fin mars 2004 Mohamed CHAKOUR logeait clandestinement Hassan EL HASKI avec lequel il avait étudié le Coran en SYRIE.

Abdelaziz LAKHILI avait également conseillé Bachir GHOUMID sur la destination de DAMAS. Il était à noter que l'intéressé était connu des services de police pour avoir été interpellé notamment avec Hassan BOUTAGNI à la Gare de PARIS SAINT-LAZARE en 1995, alors qu'ils revenaient de la communauté d'ARTIGAT, transportant un fusil à pompe et ses munitions.

Il soutenait que ce projet était personnel et qu'il n'avait été conseillé par personne (D.6860).

Il expliquait qu'il ignorait que Al Tayeb BENTIZI se trouvait en SYRIE et il était incapable de se souvenir dans quelles circonstances il l'avait retrouvé (D.3219 ; D.6860).

Ces déclarations étaient en contradiction avec celles de Fouad CHAROUALI qui reconnaissait avoir évoqué de projet de voyage en SYRIE avec Al Tayeb BENTIZI qui l'avait d'ailleurs encouragé et qui s'était déclaré prêt à lui recommander une école coranique comme il l'avait fait auparavant pour Hassan BOUTAGNI, Aziz LAKHILI ou Mohamed CHAKOUR (D.2239).

Elles étaient également en contradiction avec le fait que seulement deux jours après son arrivée à DAMAS, Bachir GHOUMID accueillait Fouad CHAROUALI à l'aéroport avec Al Tayeb BENTIZI (D.3219 ; D.6860).

Cet épisode laissait supposer que Bachir GHOUMID avait nécessairement eu des contacts préalables avec Al Tayeb BENTIZI afin de le retrouver si rapidement dans DAMAS.

Bachir GHOUMID cherchait de toute évidence à dissimuler la proximité de ses liens avec Al Tayeb BENTIZI, conscient du degré d'implication de ce dernier dans le GICM. De la même manière, et pour les mêmes raisons, Fouad CHAROUALI avait dans un premier temps nié avoir rencontré Bachir GHOUMID ou Al Tayeb BENTIZI en SYRIE.

Sur ses rencontres en SYRIE, Bachir GHOUMID était assez taisant, mais il admettait, après l'avoir omis, avoir rencontré Hakim MOKHFI, qui avait été mis en cause dans la tentative d'attentat contre un avion assurant la liaison PARIS/MIAMI (Affaire Richard REID), mais aussi ABOU JAFFAR, identifié ultérieurement comme étant Mohamed ALLOUANE, haut responsable du GICM, fondateur de la "cellule d'AGADIR" (D.3219).

Par la suite, il avait revu ce dernier "*vite fait*" à JALLALABAD dans la Maison des Marocains (D.3219).

Il était rappelé à Bachir GHOUMID qu'en garde-à-vue il avait été plus précis sur sa rencontre avec ce membre important du GICM, indiquant l'avoir rencontré chez Hassan EL HASKI, en compagnie de Lahoucine EL HASKI, tous deux également membres du GICM (D.797).

Ces déclarations faites en garde-à-vue confirmaient en tous points celles faites par Fouad CHAROUALI sur les contacts avec ces personnages.

Bachir GHOUMID niait en revanche avoir rencontré le nommé HICHAM / MAHMOUD en SYRIE, individu par lequel ils avaient pu, avec Fouad CHAROUALI, rentrer en contact avec Mohamed EL GUERBOUZI à LONDRES (D3219).

Ses explications confuses étaient en contradiction avec ses propres déclarations mais aussi avec celles de Fouad CHAROUALI. En effet, en garde-à-vue, Bachir GHOUMID avait indiqué à propos de cet individu : "(...) *Je ne connais pas son nom ou surnom mais son alias était Mahmoud. Personnellement, je l'ai rencontré à plusieurs reprises dont une en TURQUIE en 1998*" (D.782), ce qui était également rapporté par Fouad CHAROUALI (D.2239).

Enfin, il admettait avoir également rencontré Hassan et Lahoucine EL HASKI en SYRIE et les avoir revus en AFGHANISTAN dans le camp de JALLALABAD, mais il soutenait avoir ignoré leurs activités (D.3219 ; D.6860).

Il niait cependant avoir participé à des réunions chez Al Tayeb BENTIZI en compagnie de Fouad CHAROUALI, Hassan EL HASKI, Lahoucine EL HASKI et Mohamed ALLOUANE alias ABOU JAFFAR, ce que Fouad CHAROUALI avait pourtant lui-même reconnu (D.3219 ; D.6860 ; D.2239)

Ainsi, Bachir GHOUMID, comme Fouad CHAROUALI avaient été en contact avec les plus hauts responsables du GICM : Al Tayeb BENTIZI, Mohamed ALLOUANE, Lahoucine EL HASKI et Hassan EL HASKI, dès leur premier déplacement en SYRIE en 1995.

En outre, il avait revu ces individus en AFGHANISTAN dans des camps de formation para-militaires destinés à des combattants jihadistes.

De plus, il était démontré qu'il devait par la suite participer à la fourniture de documents administratifs aux plus hauts responsables du GICM, Al Tayeb BENTIZI et Nourredine NAFIA, qu'il avait rencontrés soit en AFGHANISTAN, soit à l'occasion de son départ pour ce pays.

Enfin, il avait été chargé d'accueillir l'un d'entre eux clandestinement en FRANCE en 2004.

Bachir GHOUMID soutenait n'avoir jamais rien su de leurs activités, et en tout état de cause y être totalement étranger (D.6860).

#### • Rachid AIT EL HADJ

Rachid AIT EL HADJ précisait être allé en à LA MECQUE et à MEDINE (ARABIE SAOUDITE) pour faire le pèlerinage en 1997, ainsi qu'en SYRIE pour y parfaire sa connaissance de l'Islam dans une école coranique de DAMAS ("AMNYIA") mais selon lui cette expérience n'avait duré que deux mois, compte tenu de la faiblesse de son niveau d'arabe (D.898).

Il expliquait que jusqu'à l'âge d'environ 23 ans, il était à la dérive, mais qu'il avait rencontré des "Tabligh" qui l'avaient initié à l'Islam. Puis, ayant "trouvé sa voie" il avait pris contact avec son cousin Hassan BOUTAGNI qui lui avait conseillé partir en SYRIE pour y étudier la religion, comme lui-même l'avait fait quelques temps auparavant. Il précisait : "*Quand vous avez en face de vous quelqu'un qui s'intéresse à vous et qui a l'air de vous vouloir du bien, ça m'a touché à un moment*" (D.1000).

Sur place, il avait rencontré le nommé Nourredine NAFIA alias ABDALLAH, qui lui avait été présenté par Lahoucine EL HASKI alias JABER (D.1000).

Lors de la perquisition effectuée à son domicile, un cahier rouge contenant des prêches en arabe ainsi que des cassettes audio et un boîtier vide avaient été découverts. Rachid AIT EL HADJ avait reconnu qu'il s'agissait de cours de religion et, pour le boîtier, de prêches d'un cheikh prénommé "ABDALLAH" qui évoquait également son expérience de guerre en AFGHANISTAN (D.895 ; D.917 ; D.917).

• **Jamal OULAHSEN**

Jamal OULAHSEN déclarait être allé à ALEXANDRIE (EGYPTE) dans le but d'apprendre la lecture du CORAN pendant 6 mois entre 1994 et 1995. Il était hébergé dans un appartement avec des amis de MANTES LA JOLIE : Mohamed HENDAZ, Djamel STABOU et Hakim MOKHFI. Il y avait appris les règles de la lecture du CORAN.

Sur place il avait fait la connaissance d'un Egyptien qui résidait en ARABIE SAOUDITE et qui l'avait invité à venir à MEDINE, dans une école pour étrangers. Arrivé à MEDINE, il ne retrouvait cet individu et après avoir passé 4 mois à JEDDAH il était retourné en FRANCE (D.5378).

## B - De la formation à l'action militaire : le parcours opérationnel

### a - La formation para-militaire en AFGHANISTAN

Plusieurs mis en examen avaient bénéficié d'une formation para-militaire dans des camps d'entraînement situés en AFGHANISTAN.

Il s'agissait d'une étape essentielle qui devait sceller l'engagement de ces volontaires dans la voie des actions violentes suivies par le GICM dont les structures leur étaient révélées à cette occasion.

#### 1 - De stagiaire à formateur : Mustapha BAOUCHI

Lors de ses auditions en garde-à-vue, Mustapha BAOUCHI reconnaissait avoir suivi une formation para-militaire qui s'était déroulée en plusieurs temps (D.839).

Dans un premier temps, sa démarche n'avait pas abouti. En effet en octobre 1997, Mustapha BAOUCHI décida de se rendre en IRAN pour y suivre une formation para-militaire dans le but de rejoindre les rangs du Hezbollah libanais. Il expliquait qu'il avait alors souhaité s'entraîner afin de prendre part aux combats se déroulant dans le Sud LIBAN. Il avait obtenu un visa auprès de l'Ambassade d'IRAN à PARIS, puis s'était rendu à QOM (IRAN) et avait cherché, en vain, des contacts lui permettant de rejoindre un camp de formation para-militaire. Il était retourné en FRANCE après quelques jours.

Interrogé sur le choix du Hezbollah, mouvement chiite, alors qu'il se qualifiait de sunnite, Mustapha BAOUCHI déclarait que son souhait premier était de bénéficier d'un entraînement para-militaire pour rejoindre un conflit armé. Il ajoutait que l'entraînement militaire dans le cadre du jihad était une obligation religieuse qui lui faisait défaut à l'époque (D.2064).

#### Fin 1997 : Le premier séjour en AFGHANISTAN :

Fin 1997, désireux de rejoindre un camp d'entraînement en AFGHANISTAN, Mustapha BAOUCHI avait obtenu un visa auprès de l'ambassade du PAKISTAN à PARIS. Il s'était rendu à ISLAMABAD en avion via FRANCFOR, puis avait rejoint PESHAWAR en bus (D.4911).

Arrivé à PESHAWAR, il indiquait qu'il s'était présenté dans une mosquée et qu'après avoir sympathisé avec l'imam, il avait été mis en contact avec le nommé ABOU ZOUBEIDA identifié comme étant Zine El Abidin Mohamed, responsable auprès d'AL QAIDA de l'acheminement des volontaires vers les camps de formation para-militaire en AFGHANISTAN (D.3235) qui l'avait hébergé deux jours dans une maison d'accueil (madafa) chargée de recevoir les volontaires pour le jihad.

Mustapha BAOUCHI avait alors été mis en relation avec un passeur qui lui avait permis de traverser clandestinement la frontière pour se rendre en bus à JALLALABAD (AFGHANISTAN), en compagnie d'un autre volontaire vraisemblablement tadjik.

Sur place, il avait été hébergé pendant une semaine dans une autre maison d'accueil, puis s'était rendu au camp de KHALDEN via KABOUL et KHOST. Il avait à cette occasion rencontré IBN CHEIKH EL LIBY qui utilisait de nombreux autres alias mais qui s'identifiait à AL FAKHIRI Abdulaziz Ali Ben Muhammad.

Les recherches effectuées sur cet individu faisaient apparaître que ce dernier était arrivé en AFGHANISTAN en 1986 et qu'il a pris le commandement du camp d'entraînement paramilitaire de KHALDEN (AFGHANISTAN) fin 1995, situé non loin de KHOST qui était le principal "centre de tri" des volontaires pour le jihad<sup>5</sup>.

Sur place, les volontaires subissaient une formation de base avec mise en condition physique, apprentissage des armes légères et tir. A l'issue de cette formation initiale, les stagiaires pouvaient être envoyés dans d'autres camps afin de se perfectionner. A compter de l'année 1997, avec l'appui des Talibans, IBN CHEIKH EL LIBY était devenu le principal responsable des camps situés dans la zone pakistano-afghane. Il est actuellement détenu aux ETATS-UNIS (D.3235).

---

<sup>5</sup> **Camps de formation para-militaire de AFGHANISTAN :** Il ressortait de la documentation spécialisée que près d'une quinzaine de camps de formation para-militaire destinés aux volontaires islamistes avaient été recensés, de façon non exhaustive en AFGHANISTAN avant 2001.

Ils se situaient principalement dans les régions de KANDAHAR, KHOST, JALALABAD et KABOUL. Le camp de DERUNTA (AFGHANISTAN) est situé à la pointe sud-est de la retenue du barrage électrique de DERUNTA, à l'intersection des rivières KABOUL et LAGHAMN, et de la route principale reliant PESHAWAR (PAKISTAN) à KABOUL (AFGHANISTAN) via la passe de KHYBER et la ville de JALALABAD (AFGHANISTAN).

Ce camp, regroupait près de 300 combattants venant notamment des PHILIPPINES, du SOUDAN, d'ARABIE SAOUDITE, de TURQUIE, d'EGYPTE, d'ALGERIE ou du MAROC.

Concernant les combattants marocains, ils avaient surtout bénéficié des formations dispensées dans ce camp en matière d'utilisation d'armes et de conception d'engins explosifs improvisés.

Le camp de JALALABAD était avant tout composé de mercenaires arabes principalement formés pour le jihad en AFGHANISTAN.

Le camp de KHLADEN avait quant à lui assuré la formation de près de 1.800 à 2.000 volontaires arabes et philippins afin de combattre en TCETCHENIE, au SOUDAN et au LIBAN, mais aussi en vue d'exporter le jihad dans leur pays d'origine.

La zone de KHOST regroupait deux camps majeurs d'entraînement de militants islamistes : AL BADR 1 et AL BADR 2.

Peu de temps après la prise de KABOUL par les Talibans, ces camps auraient été mis à la disposition de l'organisation HARAKAT AL ANSAR (Mouvement des partisans).

AL BADR 1 regroupait près de 200 recrues pakistanaises formées pour se battre au Cachemire contre les forces indiennes.

AL BADR 2 comptait près de 160 recrues arabes destinées à se battre en BOSNIE et en TCETCHENIE.

Ces camps proposaient des enseignements à la fabrication des engins explosifs, à l'utilisation d'armes automatiques, de lances roquettes et de mitrailleuses anti-aériennes.

Ces camps avaient également été utilisés par les combattants agissant pour le compte d'AL QAIDA, mais avaient été détruits en 1998 par des bombardements américains faisant suite aux attentats de NAIROBI (KENYA) et DAR ES SALAM (TANZANIE).

Ces deux camps, ainsi que ceux situés près de JALALABAD ont par la suite été reconstruits par Oussama BEN LADEN et gérés par AL QAIDA.

Alors qu'il apparaissait extrêmement difficile, voire impossible de se rendre en AFGHANISTAN surtout dans le camp de KHALDEN sans passer par une filière, organisée depuis l'EUROPE et qui passait par ISLAMABAD et PESHAWAR, Mustapha BAOUCHI soutenait n'avoir bénéficié d'aucune filière ou d'aucune recommandation (D.840 ; D.2240 ; D.3235).

A KHALDEN, de janvier à juin 1998, Mustapha BAOUCHI avait suivi quatre des cinq modules de cours proposés par les formateurs sur l'utilisation de différentes armes : armes de poing (pistolets Makarov 9mm), fusils d'assaut (Kalachnikov), UZI, PK, DESHKA, lance-roquette (type RPG), mortiers, canons anciens 75 mm, missiles soviétiques de type BM1.

Il suivait également une formation à l'usage des explosifs en mai 1998 : TNT, C4, Plastic, pentrite, détonateurs électriques et à mèches (D.840 ; D.846 ; D.2240).

Il était alors remarqué par la direction du camp qui lui confiait l'intendance de l'infirmérie (D.840 ; D.2240).

Il mentionnait également avoir effectué un autre module de trois semaines relatif au maniement des pistolets de type Makarov et qu'en remplacement de la topographie qui faisait l'objet d'un module spécifique, il en avait suivi un autre pendant quelques jours sur les armes en général de type Uzi et Kalachnikov (D.846 ; D.2240).

Sur place, il avait rencontré plusieurs individus connus pour leur implication future dans des faits de terrorisme. Ainsi, avait-il croisé ABOU DOHA, Richard REID, Zacharia MOUSSAOUI, David COURTAILLER qui se faisait appeler DAOUD et Ahmed RESSAM qui avaient suivi également une formation para-militaire identique à la sienne (D.2240).

En juin 1998, il quittait KHALDEN pour se rendre dans les environs de JALLALABAD dans un autre camp dirigé par des Kurdes, où il s'entraînait de nouveau pendant deux semaines au maniement du fusil d'assaut de type Kalachnikov (D.840 ; D.2240).

Puis, il rentrait à JALLALABAD où il était hébergé dans une nouvelle maison d'accueil jusqu'à son retour en FRANCE en décembre 1998 (D.840).

Il regagnait la FRANCE via la TURQUIE à la fin de l'année 1998.

Lors de cette escale à ISTANBUL, il avait été hébergé pendant une semaine chez un "frère" dont il avait eu les coordonnées au PAKISTAN. Après avoir refusé d'indiquer l'identité de cet individu, Mustapha BAOUCHI reconnaissait qu'il s'agissait de Nourredine NAFIA (D.840 ; D.2240).

Lors de ce passage en TURQUIE, il avait été amené à rencontrer Bachir GHOU MID qui attendait son départ pour l'AFGHANISTAN dans l'appartement de Karim AOUTAH. Il avait également fait à cette occasion la connaissance de JABER identifié comme étant Lahoucine EL HASKI, ainsi que de Khalid BOULOUDO et Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM (D.845 ; D.3474). Il avait également rencontré Fouad CHAROUALI (D.4911).

Mustapha BAOUCHI expliquait qu'il avait subi ces divers entraînements pour rejoindre les rangs des combattants jihadistes et souhaitait alors se rendre en TCHECHENIE, théâtre de nouveaux affrontements.

Dans cette perspective, il prenait attaché avec Nourredine NAFIA qui lui donnait rendez-vous en ITALIE (D.2240).

Courant octobre 1999, il le retrouvait, à MILAN (ITALIE) chez le nommé ZACHARIA, afin de lui faire part de son projet mais ce dernier lui recommandait de se rendre au préalable à ISTANBUL car on y trouvait les principaux responsables des envois de volontaires pour ce conflit (D.840 ; D.2240).

Il suivait alors les recommandations de Nourredine NAFIA. Arrivé en TURQUIE, il prenait contact avec Karim AOUTAH alias Salem qui l'orientait vers le nommé ABOU RABIA identifié comme étant Mohamed Rabia Abdelhakim CHOLIS (D.2296), chargé de l'envoi des volontaires en TCHECHENIE. Ce dernier lui apprenait que le commandant KHATTAB, un des responsables de la guérilla tchétchène, ne souhaitait plus prendre en charge les volontaires étrangers qui étaient selon lui généralement mal formés (D.840).

Il confirmait le déroulement de ce parcours devant le juge et admettait que la TURQUIE occupait une place logistique importante dans l'envoi des volontaires (D.2240).

Mustapha BAOUCHI décida alors de retourner en AFGHANISTAN.

#### Août 2000 : Le second séjour en AFGHANISTAN :

En août 2000, il gagnait ISTANBUL où il était de nouveau pris en charge par Nourredine NAFIA, puis rejoignait PESHAWAR via ISLAMABAD en avion. À son arrivée au PAKISTAN, il était pris en charge par un nommé ZOUBIR qui avait été contacté préalablement par Nourredine NAFIA qui l'avait connu pendant la guerre en AFGHANISTAN (D.848 ; D.2240).

Selon Mustapha BAOUCHI, ZOUBIR appartenait au réseau du GIMM.

Le camp de KHALDEN ayant été fermé par les Talibans, Mustapha BAOUCHI était dirigé vers un autre camp dirigé par le GICL (Groupe Islamiste des Combattants Libyens), situé à proximité de KABOUL, où pendant plus de deux mois il s'entraînait à "*la guerre urbaine*" impliquant des exercices très techniques (usage d'armes et d'explosifs).

Il quittait ce camp pour se rendre à DERWENTA (AFGHANISTAN) dans un camp dirigé par un groupe qu'il désignait comme étant le GIMM : "Groupe Islamique des Moudjahidin Marocains". Il y avait suivi pendant trois à quatre mois des cours d'électronique et un entraînement à la confection de détonateurs commandés à distance (D.840 ; D.2240).

Il précisait qu'il avait notamment appris à les confectionner à partir de montres CASIO, réputées pour leur fiabilité et donnait des explications particulièrement précises sur les modalités de réalisation d'engins explosifs de ce type démontrant ainsi sa maîtrise de l'exercice plus de quatre ans après. (D.840 ; D.846 ; D.2240).

Au printemps 2001, sur instructions des Talibans, le camp était fermé et les effectifs redéployés sur KABOUL dans une maison située en pleine ville. Mustapha BAOUCHI devenait alors lui-même formateur au maniement des armes.

A ce titre, il précisait "*Il m'est arrivé de former des combattants au maniement des armes J'enseignais le maniement des armes, notamment les Kalachnikov. J'ai vu des missiles SAM, je n'ai pas vu de STINGERS. Je n'avais pas beaucoup d'élèves, par manque de moyen, et les cours ne duraient que deux semaines. Mes élèves étaient motivés*" (D.841).

Mustapha BAOUCHI reconnaissait, après l'avoir nié, avoir enseigné la mise au point de techniques de déclenchement de mise à feu à distance, via des "Timer" (minuteries électroniques) et des émetteurs récepteurs portatifs, à des individus qui projetaient de commettre des actions terroristes au MAROC. Cependant, il précisait devant le juge d'instruction que, lorsqu'il avait prodigué cet enseignement aux stagiaires qui résidaient dans la "villa" du GIMM, il ne s'agissait d'avoir recours aux actions violentes qu'en cas d'échec de l'action politique (D.845 ; D.2240).

Ainsi, il avait déclaré : "*Les gens que je formais avaient pour objectif de mener des actions militaires au MAROC contre le Royaume. En ce qui concerne mes stagiaires, je précise que j'ai formé le nommé ABOU MOUAD à Jalalabad en décembre 2000. Je lui ai appris le maniement de la Kalachnikov et du pistolet, puis quelques rudiment en électronique concernant les modes de déclenchement à distance des systèmes de mise à feu à l'aide d'émetteurs récepteurs tels que des talkies-walkies*". Il précisait que l'intéressé n'était pas Nourredine NAFIA mais un homonyme (D.845).

Mustapha BAOUCHI avait du mal à dépasser la contraction qui existait entre le fait de fournir un enseignement de type militaire et notamment en matière de dispositif de mise à feu d'engins explosifs et la posture plutôt réservée qu'il adoptait devant le juge d'instruction.

Les investigations menées permettaient d'identifier plusieurs des bénéficiaires de cet enseignement.

Ainsi, les nommés "SAAD" et "CHAFIR" ou "CHAFIK" étaient identifiés comme étant respectivement Abdelaziz EL BASSARI, et Abdelaziz BENZINE.

Ces deux individus, anciens vétérans afghans, avaient fait partie de la Commission théologique du GICM.

Le premier était condamné à perpétuité au MAROC après les attentats de CASABLANCA du 16 mai 2003 et le second était toujours en fuite.

Il apparaissait que Mustapha BAOUCHI était resté en contact avec ces individus après son retour en FRANCE puisqu'il indiquait au juge d'instruction qu'après les attentats du 16 mai, alors qu'il était à BRUXELLES chez Abdelkader HAKIMI alias Brahim, membre de la cellule belge du GICM, il était rentré en contact téléphonique avec eux. Il précisait que

c'était Abdelkader HAKIMI qui avait leurs coordonnées téléphoniques (D.751 ; D.3474 ; D.4900).

De plus, Mustapha BAOUCHI avait également admis avoir donné des cours au printemps 2001 à KABOUL sur les systèmes de mise à feu à distance et de temporisation à deux autres marocains répondant au nom d'ABOU BASSIR et de SOFIANE. Ces individus étaient identifiés comme étant respectivement, Anouar JABRI et Karim EL BOUCHAYRI (D.845).

Le premier avait été en charge de l'instruction militaire des nouvelles recrues du G.I.C.M. en AFGHANISTAN au camp de BAGRAM et le second aurait fait partie de la Commission religieuse du GICM (D.751, D.3474/6 ; D.4900).

Enfin, il était à noter que lors de son audition par les services de police marocains, Nourredine NAFIA citait ces quatre individus comme ayant prêté allégeance à Al Tayeb BENTIZI lors de la réunion fondatrice du GICM (D.351).

Ces éléments mettaient en évidence le rôle joué par Mustapha BAOUCHI ainsi que son intégration originelle dans la structure du GICM et la formation de ses membres.

Cependant, interrogé sur cette formation spécifique aux techniques de mise à feu à distance dispensée en AFGHANISTAN à des membres du GICM, Mustapha BAOUCHI déclarait devant le juge d'instruction que cette formation n'avait eu pour "*objectif que de passer le temps*" (D.6866).

En novembre 2001, lors de la prise de KABOUL par les forces de la coalition, Mustapha BAOUCHI quittait l'AFGHANISTAN en compagnie de Nourredine NAFIA. Il arrivait en FRANCE en mai 2002 après être passé par le PAKISTAN, l'IRAN, la SYRIE et la TURQUIE où il retrouvait Nourredine NAFIA à qui il confiait son passeport afin d'effacer toute trace de son périple (D.840 ; D.2240).

## 2- Faux étudiants, vrais soldats

### • Fouad CHAROUALI

Après l'avoir nié, Fouad CHAROUALI reconnaissait avoir suivi une formation para-militaire en AFGHANISTAN (D.876).

Ses aveux remettaient en cause l'ensemble de ses déclarations précédentes, quant à son rapport à la religion, aux personnes qu'il avait dit ne pas connaître, à ses alias, à ses fréquentations, au motif de son voyage en IRAN.

Fouad CHAROUALI admettait avoir menti lorsqu'il avait déclaré s'être rendu en MAURITANIE en février 2000, expliquant qu'il s'agissait d'une histoire inventée pour sa femme afin de lui dissimuler le but véritable de son voyage, à savoir le départ dans un camp d'entraînement en AFGHANISTAN (D.881 ; D.883).

Il expliquait, qu'en SYRIE durant ses deux années dans une école coranique, il avait rencontré par l'intermédiaire de Mohamed ALLOUANE alias ABOU JAFFAR, qui lui avait été présenté par Al Tayeb BENTIZI, le nommé HICHAM alias MAHMOUD auquel il s'était adressé pour partir en AFGHANISTAN rejoindre les camps d'entraînement. Il avait été impressionné par cet individu qui était présenté par ses camarades comme un "*combattant, un moudjahidin*" (D.881 ; D.883 ; D.2065).

Le nommé HICHAM alias MAHMOUD pouvant correspondre à Younès CHEKOURI, membre de la commission militaire du GICM, avait été un des fondateurs de ce groupe tel que cela ressortait des auditions de Al Tayeb BENTIZI et Nourredine NAFIA. Ces derniers indiquaient qu'ils avaient ensemble participé avec lui à un dîner avec Oussama BEN LADEN en 2001 en AFGHANISTAN (D.2317).

Il apparaissait que l'intéressé était effectivement un combattant, vétéran d'AFGHANISTAN et qu'il avait participé avec Al Tayeb BENTIZI, Nourredine NAFIA, Karim AOUTAH et Saad EL HOSSEINI à l'élaboration des statuts définitifs du GICM (D.2317).

Enfin, il était intéressant que noter que Younès CHEKOURI alias MAHMOUD était le gendre de Nourredine NAFIA (D.2317).

Younès CHEKOURI alias HICHAM alias MAHMOUD lui avait alors formellement indiqué qu'il s'agissait d'un engagement profond à une idéologie et que cette démarche ne pouvait se résumer à l'apprentissage des armes (D.881 ; D.883).

Il lui avait dit : "*tu vas faire un tour en AFGHANISTAN et tu comprendras ce qu'est le vrai islam*" (D.2065).

Convaincu de la sincérité de l'engagement de Fouad CHAROUALI, Younès CHEKOURI alias HICHAM alias MAHMOUD lui expliquait la marche à suivre et lui communiquait les coordonnées de Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA qui résidait en ANGLETERRE (D.883).

Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID se rendaient à LONDRES pour le rencontrer. Cette réunion revêtait un caractère opérationnel, puisque la question de l'acheminement vers les camps d'entraînement afghans avait été abordée avec précision, à telle enseigne que Mohamed EL GUERBOUZI leur avait communiqué les coordonnées de Nourredine NAFIA qui était chargé de l'acheminement des volontaires vers l'AFGHANISTAN via la TURQUIE.

Ainsi, peu de temps après, Bachir GHOUMID, muni des coordonnées de Nourredine NAFIA, se rendait auprès de lui en TURQUIE afin de rallier l'AFGHANISTAN ce qu'il n'avait pu faire ayant été interpellé en possession d'un faux passeport yéménite. Il était contraint de retourner en FRANCE

De son côté, Fouad CHAROUALI était contacté par HICHAM qui l'invitait à le rejoindre à ISTANBUL afin de rallier l'AFGHANISTAN.

Fouad CHAROUALI soutenait qu'il s'agissait pour lui d'apprendre la religion, mais il précisait qu'avec Bachir GHOUMID ils voulaient "*apprendre le maniement des armes*" (D.881).

Interrogé sur cette volonté guerrière, il déclarait : "*pour moi, c'était une science de plus*".

Fouad CHAROUALI proposait alors à Bachir GHOUMID de l'accompagner dans ce périple ce que ce dernier acceptait, réitérant sa volonté de partir s'entraîner en AFGHANISTAN.

Arrivés à ISTANBUL, ils confiaient leur passeport à Karim AOUTAH alias SALEM, que Bachir GHOUMID avait rencontré lors de sa première tentative de rallier l'AFGHANISTAN, afin qu'il se charge d'y faire apposer des visas pakistanais falsifiés.

Fouad CHAROUALI allait être amené à revoir Karim AOUTAH en BELGIQUE chez Khalid BOULOUDO, lors de la réunion destinée à nommer le nouvel émir de la cellule européenne du GICM.

De plus, début 2004, il avait accepté, à la demande de Mustapha BAOUCHI, de se rendre en BELGIQUE début 2004 pour assurer l'exfiltration de Karim AOUTAH vers la FRANCE et s'était occupé de son hébergement clandestin sur le territoire. (D.879). Il disait de lui avec une certaine admiration : "*lui c'est un combattant, un vrai de vrai*" (D.884)

Bachir GHOUMID et Fouad CHAROUALI restaient un mois à ISTANBUL, puis après avoir récupéré leur passeport falsifié, ils se rendaient à KABOUL via ISLAMABAD et KARACHI.

Sur place, ils étaient pris en charge par un guide mis à leur disposition par MAHMOUD qui les conduisait en bus, en voiture et même à pied au camp de KHOST via PESHAWAR.

Ils avaient alors été formés au maniement des armes de type fusil d'assaut Kalachnikov, pistolet Makarov, mitrailleuse lourde BK et fusil de précision Simonov; mais également à l'usage du mortier et des grenades (D.876).

Fouad CHAROUALI décrivait ainsi le déroulement de son entraînement : “*Le matin, on se levait avant la prière de la nuit puis on lisait le Coran pendant une heure. Après on faisait un footing pendant 2 heures, on déjeunait. Après le déjeuner, maniement des armes jusqu'à la prière de l'aube, puis c'était libre .C'était le repas et après le repas, c'était libre puis entre la 3ème et 4ème prière, c'était encore le maniement des armes puis on attendait la prière du soir. C'était ainsi tous les jours sauf le vendredi*” (D.6044).

Il indiquait que des stagiaires de toutes les nationalités étaient présents et que certains avaient déjà combattu aux côtés des Talibans contre l'Alliance du Nord du Commandant MASSOUD et que d'autres allaient se spécialiser au camp AL FAROUK à KANDAHAR (AFGHANISTAN).

Fouad CHAROUALI tentait vainement de faire croire qu'avec Bachir GHOUMID, ayant constaté qu'il s'agissait d'un camp d'entraînement para-militaire et non d'une école coranique, ils avaient demandé immédiatement à regagner la FRANCE et qu'ils avaient en réalité dû attendre deux mois l'arrivée d'un guide (D.6696).

Cette position n'était pas conforme au fait que pendant deux mois, soit le temps d'une formation de base, ils avaient effectivement suivi un entraînement aux armes de guerre (KALACHNIKOV, RPG...).

Il reconnaissait avoir rencontré Nourredine NAFIA à DERUNTA dans la “Maison des Marocains”, lieu de transit et d'hébergement des stagiaires marocains, mais aussi Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM, responsable de la Commission de sécurité du GICM (D.889 ; D.2324 ; D.2239).

Constatant que l'intéressé avait ses entrées dans des locaux réservés aux responsables du camp, il s'était renseigné et avait appris qu'il s'agissait d'un vétéran de la guerre de BOSNIE (D.889).

Il l'avait revu lors en BELGIQUE, où Abdelkader HAKIMI les avait accueillis, lui, Mustapha BAOUCHI Attila TURK et Bachir GHOUMID. Fouad CHAROUALI précisait qu'Abdelkader HAKIMI avait animé cette réunion qui avait pour but de choisir un nouvel émir pour le GICM suite aux arrestations de plusieurs de ses responsables (D.889).

Fouad CHAROUALI indiquait l'avoir revu lorsqu'il s'était rendu en BELGIQUE en compagnie de Jamal OULAHSEN chez Abdallah OUABOUR pour préparer la fuite de Karim AOUTAH. Abdelkader HAKIMI lui avait alors remis une photo d'identité en lui demandant de lui procurer un passeport falsifié, ce que Fouad CHAROUALI avait finalement refusé de faire (D.889).

Il avait revu Abdelkader HAKIMI une dernière fois lorsqu'il était venu chercher Karim AOUTAH afin de le conduire en FRANCE (D.889).

Compte tenu du déplacement du camp ordonné par les autorités locales, ils n'avaient pu suivre la formation à l'usage des explosifs et étaient rentrés en FRANCE.

Sur le chemin du retour, alors qu'il était en transit à JALLALABAD avec Bachir GHOUMID, Fouad CHAROUALI faisait la connaissance de Nourredine NAFIA qui allait jouer un rôle déterminant dans la coordination des actions que Fouad CHAROUALI entendait mener au sein du GICM.

#### La première rencontre avec Nourredine NAFIA :

Nourredine NAFIA se trouvait alors en compagnie de Lahoucine EL HASKI, Hassan EL HASKI et Abdelkader HAKIMI qu'il avait connu en SYRIE (D.5041).

Il expliquait qu'il avait fait connaissance avec Nourredine NAFIA au fur et à mesure durant les deux semaines qu'il avait passées en sa compagnie mais ajoutait aussitôt qu'il ne savait pas depuis quand il était sur place, d'où il venait, qui il était... et d'ailleurs qu'entre eux il n'y avait eu aucun sujet de discussion, autre que des plaisanteries (D.5041).

Il ajoutait, qu'il n'avait par la suite eu aucun contact avec Nourredine NAFIA, et qu'il ne lui avait d'ailleurs pas laissé ses coordonnées.

Ces déclarations peu vraisemblables étaient largement remises en cause, tant par la poursuite des contacts avec Nourredine NAFIA, que par le fait qu'il s'était rendu à sa convocation en TURQUIE deux ans après, mais également par le fait que de l'aveu même de Fouad CHAROUALI, Nourredine NAFIA avait exigé le remboursement des billets d'avion que son organisation avait payé pour Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID, ou encore par la connaissance précise que Nourredine NAFIA avait de la répartition des rôles au sein de la cellule française et des désaccords qui étaient survenus en son sein.

Face à ces éléments, Fouad CHAROUALI n'apportait aucune réponse, se contentant de dire qu'il avait été influencé et qu'il était naïf et que si Nourredine NAFIA s'était investi dans la gestion du différend qui opposait les membres du groupe français, c'était parce qu'en tant que religieux il s'était senti obligé de faire venir Fouad CHAROUALI, Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ pour leur faire savoir "*à quel point cette discorde (...) était contraire aux principes religieux*" (D.5041).

En réalité, Fouad CHAROUALI devait revoir Nourredine NAFIA une seconde fois.

#### La deuxième rencontre avec Nourredine NAFIA :

Pour expliquer les circonstances de cette deuxième rencontre, Fouad CHAROUALI précisait : "*en fait, c'est Hanas (Mustapha BAOUCHI) qui était coordinateur entre nous, qui était en contact avec ABOU MOUAD et qui est venu nous voir pour nous dire qu'il*

*(Nourredine NAFIA) voulait voir l'un d'entre nous pour régler le conflit. C'est moi qui suis parti et j'ai rejoint HANAS et ABOU MOUAD sur place".* (D.883)

Il confirmait cette rencontre devant le juge d'instruction, mais il expliquait cependant que Nourredine NAFIA s'était contenté de lui fournir des conseils d'ordre religieux sur la fraternité dans les relations commerciales (D.4834).

Cependant, ses déclarations étaient contredites tant par les déclarations circonstanciées des autres personnes mises en cause que par ses propres aveux.

Ainsi, Fouad CHAROUALI avait expliqué que Nourredine NAFIA lui avait rappelé lors de cette rencontre que le futur rôle des membres du groupe était à jouer au MAROC (D.883 ; D.884).

Mustapha BAOUCHI déclarait quant à lui : "Nourredine NAFIA m'avait confié une mission en mai 2002 à ISTANBUL. Il m'a dit qu'il y avait des problèmes avec les cinq frères de FRANCE. Fouad, Rachid Attila, Bachir, et Réduane. Ces problèmes étaient d'ordre relationnels entre un premier groupe composé de Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID et Attila TURK, et de l'autre les nommés Rachid AIT EL HADJ et Réduane ABERBRI, qui sont cousins. De ces cinq personnes, je précise que c'est le nommé Fouad CHAROUALI qui faisait office de meneur car il avait étudié la théologie en Syrie. Son charisme fait également de lui un meneur, il est intelligent et possède une certaine capacité à diriger un groupe. Mon rôle était de calmer les différents qui étaient intervenus dans ce groupe. Nourredine m'avait dit « Sépare les ! ». Il fallait les laisser travailler" (D.757).

Il précisait que les cinq hommes étaient partis en IRAN dans le but de combattre en AFGHANISTAN et qu'ils avaient été bloqués à TÉHÉRAN, en raison de la chute du régime Taliban et il indiquait : "A leur retour, ils ont souhaité reprendre leur activité et réinvestir leurs parts dans la société d'alimentation. C'est là qu'est intervenu le différent car Rachid AIT EL HADJ et Réduane ABERBRI ne voulaient pas. Fouad est parti au mois d'avril en TURQUIE pour prendre des nouvelles de Nourredine NAFIA. A cette époque je me trouvais moi-même hébergé chez Abdallah, après mon retour d'AFGHANISTAN. Fouad ne lui a pas fait part des problèmes que rencontrait le groupe en FRANCE car il devait penser qu'il pouvait régler ces différents tout seul. Réduane ABERBRI est ensuite en TURQUIE pour consulter Nourredine NAFIA et lui exposer les problèmes. Nourredine NAFIA a alors pensé que Fouad était trop strict. C'est à ce moment que NAFIA m'a demandé de les séparer, et de dire à Fouad CHAROUALI de ne plus s'approcher de Rachid AIT EL HADJ et Réduane ABERBRI." (D.757).

Confronté aux déclarations de Mustapha BAOUCHI, Fouad CHAROUALI prétendait qu'il ignorait que Nourredine NAFIA occupait un quelconque poste au sein du GICM (D.4834).

Il revenait sur ses déclarations en indiquant, contrairement à ce qu'il avait dit en garde-à-vue, qu'il ignorait que Nourredine NAFIA avait rencontré Oussama BEN LADEN (D.884 ; D.4834).

Cependant, il n'expliquait pas comment, Mustapha BAOUCHI, qu'il prétendait avoir rencontré pour la première fois à cette occasion, pouvait décrire par le menu le périple de ces hommes à destination de l'AFGHANISTAN, il ne pouvait pas plus expliquer comment,

Hassan BAOUCHI qu'il prétendait ne pas connaître, avait su qu'il renconterait son frère lors d'une réunion secrète en TURQUIE.

De même, il déclarait ne pas avoir été informé des déplacements effectués en TURQUIE au contact de Nourredine NAFIA, par Redouane ABERBRI au printemps 2002 et par Rachid AIT EL HADJ quelques semaines plus tard, ni du fait qu'à cette occasion Redouane ABERBRI s'était vu remettre 13.000 dollars et Rachid AIT EL HADJ 10.000 dollars par Nourredine NAFIA (D.751 ; D.757).

Ces rencontres entre Nourredine NAFIA, haut responsable du GICM et les membres de la cellule française, en lien direct avec la discorde opposant les membres de la cellule française dans le cadre d'une activité commerciale dont les bénéfices devaient financer les activités terroristes du groupe mettaient en lumière l'organisation hiérarchisée de cette cellule ainsi que sa dimension opérationnelle, ainsi que la complète intégration de Fouad CHAROUALI à cette structure.

Il était d'ailleurs intéressant de noter que lors de cette rencontre entre Fouad CHAROUALI et Nourredine NAFIA en TURQUIE, Mustapha BAOUCHI était présent ainsi que Mohamed ALLOUANE, président adjoint de la commission de l'information du GICM, membre de la commission religieuse du GICM, organisateur de la cellule d'AGADIR et arrêté en ARABIE SAOUDITE après les attentats de RYAD.

Si Fouad CHAROUALI répétait à plusieurs reprises que le fait d'avoir écourté sa formation en AFGHANISTAN l'avait discrédité auprès des responsables du GICM, cela signifiait implicitement l'existence d'un groupe investi dans la formation de volontaires pour le jihad, mais n'emportait pas conviction sur le fait qu'il avait, comme il le prétendait, été écarté de cette organisation.

Au surplus, la série de reproches évoqués par Fouad CHAROUALI, émanant du nommé IKRIMA, le responsable du camp, de Nourredine NAFIA à JALLALABAD, de HICHAM et Karim AOUTAH à ISTANBUL, puis de Mohamed EL GUERBOUZI à LONDRES laissait également penser que tous ces hommes, hauts responsables du GICM avaient un intérêt évident à la réussite de ces formations para-militaires dont ils assuraient la logistique et le financement.

En tout état de cause, Fouad CHAROUALI était revenu en FRANCE, formé à l'usage des armes. Il allait d'ailleurs, comme d'autres membres de la cellule qui se constituait en FRANCE, tenté de mettre en pratique ces techniques en partant de nouveau en AFGHANISTAN, après le déclenchement des opérations militaires menées par les forces de la coalition après les attentats du 11 septembre 2001.

#### • Bachir GHOUIMID

Bachir GHOUIMID avait reconnu avoir tenté fin 1998 de rallier l'AFGHANISTAN, en vain, ayant été interpellé par les autorités turques en possession d'un faux passeport, puis y être finalement parvenu au début de l'année 2000 en compagnie de Fouad CHAROUALI.

- Tentative novembre / décembre 1998 :

Bachir GHOUMID reconnaissait tant en garde-à-vue que devant le juge d'instruction avoir cherché à se rendre en AFGHANISTAN pour y effectuer un stage para-militaire (D.778 ; D.2243).

Cependant, lors de ses auditions ultérieures, il revenait sur ses déclarations indiquant qu'il n'avait pas le souhait particulier de subir une formation para-militaire, mais simplement "*découvrir le pays*" et il ajoutait "*je suis curieux et tête, quand je veux aller dans un endroit, j'y vais*" (D.5549).

Puis, il s'enfermait dans des explications incohérentes, en contradiction avec ses positions antérieures et celles de ses co-mis en examen, mais aussi avec les éléments objectifs de la procédure.

En effet, il déclarait que ce voyage était tout à la fois "*un truc de folie*", mais aussi quelque chose de parfaitement "*banal*", pour "*voir du pays*", tout simplement. (D.5549).

Il était pourtant clairement démontré que la rencontre avec Nourredine NAFIA en TURQUIE, chargé de son acheminement vers l'AFGHANISTAN avait été entourée de multiples démarches préalables effectuées sur une longue période et à l'issue de nombreux contacts avec des membres clairement identifiés du GICM.

Ainsi, Bachir GHOUMID avait reconnu avoir obtenu les coordonnées de Mohamed EL GUERBOUZI à LONDRES par Fouad CHAROUALI que le nommé HICHAM / MAHMOUD lui avait communiquées lorsqu'il était en SYRIE (D.782 ; D.783 ; D.883 ; D.2239).

Par la suite, Bachir GHOUMID se rendait à LONDRES avec Fouad CHAROUALI pour y rencontrer Mohamed EL GUERBOUZI qui leur remettait les coordonnées de Nourredine NAFIA en TURQUIE.

A cette occasion, Bachir GHOUMID avait reconnu que ce déplacement en ANGLETERRE était directement lié à son souhait de rallier l'AFGHANISTAN, puisqu'il indiquait que Mohamed EL GUERBOUZI "*savait beaucoup de choses pour aller en AFGHANISTAN (...) Il avait des informations. Il connaissait des gens en TURQUIE*" et qu'à propos de Nourredine NAFIA il avait déclaré : "*c'est un responsable en TURQUIE qui s'occupait de faire passer les volontaires en AFGHANISTAN*" (D.781 ; D.782).

Il ressortait des éléments de la procédure que les liens qui unissaient Mohamed EL GUERBOUZI et Nourredine NAFIA étaient anciens et avant tout fondés sur leur engagement commun dans le GICM, puisqu'ils établiront ensemble en AFGHANISTAN les statuts et les objectifs de cette organisation, qu'ils décideront des modalités d'action et de leur financement, qu'ils rencontreront Oussama BEN LADEN afin de solliciter le soutien d'AL QAIDA (D.1042).

Bachir GHOUMID, qui était parti en TURQUIE pour rejoindre l'AFGHANISTAN moins d'un mois après ce contact avec Mohamed EL GUERBOUZI, déclarait qu'il ignorait les liens qui unissaient ces deux individus et qu'il voulait simplement "*profiter de ces gens-là pour partir en AFGHANISTAN*" (D.5549 ; D.5985).

Pourtant il apparaissait que l'importance de Nourredine NAFIA dans ce mouvement terroriste était connue au moins de Fouad CHAROUALI qui savait qu'il avait rencontré Oussama BEN LADEN (D.884).

En outre, il était rappelé que Fouad CHAROUALI avait obtenu les coordonnées de Mohamed EL GUERBOUZI par HICHAM / MAHMOUD en SYRIE, qu'il présentait comme "*un combattant, un moujahid*" et non comme d'un religieux l'incitant à poursuivre sa connaissance de l'Islam ou comme un grand voyageur lui conseillant des destinations touristiques exotiques (D.883)

Enfin, Fouad CHAROUALI avait précisé en garde-à-vue que le but de cette rencontre était également de les "*mettre dans le bain*" et de les inciter au jihad, Bachir GHOUMID déclarait quant à lui qu'il s'agissait d'une rencontre "*express, vite fait*" (D.5549).

Bachir GHOUMID maintenait être allé en AFGHANISTAN par curiosité (D.5985).

Il reconnaissait pourtant avoir eu conscience d'avoir eu recours aux services d'une filière clandestine d'acheminement des volontaires pour l'AFGHANISTAN, mais il ajoutait : "*Je savais que ces gens faisaient des choses malhonnêtes comme le fait de me fournir un faux passeport mais comme j'avais très envie d'aller en AFGHANISTAN, cela ne m'en a pas empêché*" (D.5549)

Enfin, arrivé en TURQUIE Bachir GHOUMID prenait contact avec Nourredine NAFIA auquel il fournissait des photos d'identité pour obtenir un passeport falsifié. Il avait attendu une semaine dans un appartement destiné "aux gens de passage" et à cette occasion, il avait retrouvé Al Tayeb BENTIZI et il avait rencontré Karim AOUTAH, Lahoucine EL HASKI et deux jordaniens qui étaient tous eux aussi en attente d'un départ pour l'AFGHANISTAN qui devait se faire par la route. Sur place, se trouvait également Mustapha BAOUCHI qui, lui, revenait des camps d'entraînement afghans (D.782 ; D.3219).

Ces rencontres avec trois responsables du GICM en partance pour des camps d'entraînement para-militaire, en compagnie de Nourredine NAFIA, à l'issue de préparatifs organisés en SYRIE puis en ANGLETERRE mettaient en évidence l'existence d'un filière liée à ce groupe terroriste.

En outre, même si Bachir GHOUMID le niait désormais, il avait pourtant indiqué que c'était à cette occasion que Nourredine NAFIA lui avait présenté le GICM comme un groupe combattant d'activistes marocains qui s'était constitué en AFGHANISTAN et dont l'objectif était notamment de renverser le pouvoir en place et d'instaurer une République islamiste et qu'au surplus, il l'avait chargé de monter des commerces destinés à financer cette organisation (D.782).

Enfin, Bachir GHOUMID apparaissait dès cette époque comme totalement intégré à ce groupe puisqu'il se voyait confier la mission d'aller en ESPAGNE pour récupérer auprès de Salaheddine BENNYAICH des passeports volés et de l'argent liquide et de les rapporter à Nourredine NAFIA (D.782).

Bachir GHOUMID se contentait de déclarer qu'il avait été naïf et que son seul but était de visiter l'AFGHANISTAN (D.5549).

Il était constaté que cet ardent désir de visiter l'AFGHANISTAN, pays en guerre depuis plusieurs années, avait été constant, nonobstant l'échec de la première tentative qui avait pourtant amené Bachir GHOUMID à être incarcéré en TURQUIE.

Il réitérait donc son projet en 2000, en compagnie de Fouad CHAROUALI, et cette fois-ci il parvenait à se rendre dans un camp d'entraînement para-militaire tenu par AL QAIDA en AFGHANISTAN.

- Séjour en février 2000 :

Interrogé en garde-à-vue sur ses déplacements en AFGHANISTAN, Bachir GHOUMID déclarait dans un premier temps qu'en février 2000 il était parti en MAURITANIE pendant quatre mois, puis il expliquait qu'en réalité, il s'agissait d'un mensonge pour dissimuler le véritable but de son voyage qui était de se rendre en TURQUIE... pour y acheter du textile (D.781 ; D.5549).

Devant l'incohérence de ses explications et confronté aux déclarations de Fouad CHAROUALI qui soutenait quant à lui être allé en MAURITANIE, Bachir GHOUMID admettait qu'en réalité ils s'étaient rendus en AFGHANISTAN via la TURQUIE et le PAKISTAN, pour y suivre une formation para-militaire au camp d'entraînement de KHALDEN (D.778).

Concernant l'organisation de ce voyage en AFGHANISTAN en compagnie de Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID confirmait devant le juge d'instruction l'intervention directe de Karim AOUTAH qui, à leur arrivée en TURQUIE, leur avait communiqué les coordonnées d'un individu basé à ISLAMABAD qui devait leur permettre d'entrer en AFGHANISTAN. Enfin, c'est lui aussi qui avait fait apposer sur leur passeport des visas pakistanais contrefaits (D.3219 ; D.5549).

Bachir GHOUMID précisait qu'ils avaient pris l'avion jusqu'à ISTANBUL, puis il avait conduit Fouad CHAROUALI dans l'appartement qui devait servir de lieu de transit avant le départ pour l'AFGHANISTAN et dans l'attente de l'obtention de documents falsifiés.

Selon Fouad CHAROUALI, ISHAM / MAHMOUD, Mohamed ALLOUANE alias ABOU JAFFAR étaient présents dans cet appartement, ce que Bachir GHOUMID ne contestait pas (D.5985)

Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID indiquaient que munis de leurs passeports falsifiés, ils avaient pris l'avion jusqu'à KARACHI puis jusqu'à ISLAMABAD qu'arrivés à ISLAMABAD, ils avaient été pris en charge par un nommé MUSTAPHA, d'origine pakistanaise qui les avaient conduits en taxi jusqu'à la station de bus et les avaient ensuite accompagnés à PESHAWAR (D.881 ; D.5984 ; D.781).

Une fois à JALLALABAD, ils s'étaient rendus à KABOUL où ils avaient attendu leur transfert dans une "maison taliban" selon l'expression de Fouad CHAROUALI (D.881 ; D.5984).

Enfin, ils avaient été conduits au camp de KHALDEN par un nommé ABOU OBEIDA, Algérien engagé dans le jihad et ayant comme signe caractéristique d'être manchot.

Bachir GHOUMID confirmait les différentes étapes de ce périple (D.781 ; D.5985).

Concernant le financement de ce déplacement en AFGHANISTAN, Bachir GHOUMID soutenait qu'il avait lui-même payé son billet d'avion pour le PAKISTAN. Or, il ressortait des déclarations de Fouad CHAROUALI que Nourredine NAFIA avait réclamé le remboursement de ces billets par mesure de rétorsion à la fin prématurée de leur formation (D.5041 ; D.5984).

Bachir GHOUMID maintenait avoir payé 400 € ce billet avec ses économies (D.5985).

Il déclarait que ce voyage n'avait pas été préalablement organisé, qu'il s'était rendu en TURQUIE afin de rallier l'AFGHANISTAN sans s'inquiéter des modalités. Sur place, il avait retrouvé Karim AOUTAH et Nourredine NAFIA "par hasard" et leur avait remis son passeport et celui de Fouad CHAROUALI pour y apposer des visas pakistanais falsifiés (D.5549).

En déclarant devant le juge d'instruction : "*je suis parti sans rien vérifier*", il maintenait n'avoir pris aucun contact préalable avec quiconque susceptible de lui fournir les documents nécessaires pour se rendre clandestinement en AFGHANISTAN (D.5985).

En tout état de cause, Bachir GHOUMID avait eu recours à la même filière d'acheminement que celle empruntée lors de sa tentative de la fin 1998; composée des mêmes individus dont les circonstances de l'obtention de coordonnées et dont le passé jihadiste et l'engagement dans le GICM avaient déjà été examinés.

Ses explications paraissaient peu crédibles au regard de son expérience passée, Bachir GHOUMID ayant eu à utiliser un passeport yéménite falsifié, dont la découverte par les autorités l'avait conduit à être incarcéré. Il était donc peu probable qu'il ne se soit pas renseigné auprès des responsables de la filière d'acheminement vers l'AFGHANISTAN des nouvelles conditions de voyage, préalablement à son départ. En outre, il était démontré, et il ne le contestait d'ailleurs pas, qu'il disposait des coordonnées téléphoniques de ces individus, puisqu'il déclarait qu'arrivé à ISTANBUL il avait contacté Nourredine NAFIA et avait été mis en relation avec Karim AOUTAH (D.5549).

En outre, sa position était en contradiction avec les éléments du dossier et notamment la constance des contacts que Bachir GHOUMID avait eus avec Nourredine NAFIA et Karim AOUTAH entre 1998 et 2000. Ainsi, il avait indiqué qu'après l'échec de sa tentative de rallier l'AFGHANISTAN en 1998, il avait maintenu des contacts téléphoniques réguliers avec Nourredine NAFIA jusqu'en février 2000, puisqu'il indiquait l'appeler environ tous les 15 jours (D.796).

Il précisait même : “*il (Nourredine NAFIA) recherchait un financement en FRANCE pour son mouvement. Il me demandait essentiellement d’ouvrir des commerces et de lui envoyer de l’argent pour la cause*” (D.796).

Il revenait sur ses déclarations en indiquant qu'il n'avait contacté Nourredine NAFIA qu'une seule fois à son retour, pour lui dire qu'il était bien arrivé (D.5985). Concernant la demande financière de Nourredine NAFIA, il ne la contestait pas mais indiquait que Nourredine NAFIA était “*en galère pour payer son loyer*” (D.5985).

S'il n'y avait eu qu'un seul contact téléphonique entre Nourredine NAFIA et Bachir GHOUMID à l'occasion du retour de ce dernier en FRANCE courant 1999. La gêne financière de Nourredine NAFIA était pour le moins surprenante, compte tenu des largesses dont il avait fait preuve à l'égard de Bachir GHOUMID, quelques semaines plus tôt lorsqu'il avait financé son voyage en ESPAGNE...

En outre, après l'avoir omis en déclarant “*je n'ai eu aucun contact à Karim AOUTAH depuis son retour en FRANCE en 1999*”, Bachir GHOUMID reconnaissait avoir revu Karim AOUTAH à LONDRES en 1999, à l'occasion de la remise de deux passeports au bénéfice de Nourredine NAFIA et de son épouse.

Enfin, Fouad CHAROUALI avait lui-même admis que Bachir GHOUMID avait nécessairement contacté Karim AOUTAH préalablement à leur départ, de peur de ne pas pouvoir bénéficier des documents nécessaires au voyage clandestin (D.5984). Il maintenait ses déclarations devant le juge d'instruction (D.5985).

Concernant le but de son voyage, il confirmait ses déclarations initiales devant le juge d'instruction avant de les contester en partie, indiquant selon une position désormais constante, qu'il était parti “*pour découvrir le pays et par curiosité*” (D.2243 ; D.5549).

Ces explications fantaisistes étaient en contradiction d'une part avec la proximité qu'il entretenait avec les responsables du GICM dont il connaissait le passé de vétéran et l'engagement jihadiste, qu'il s'agisse de Karim AOUTAH, Nourredine NAFIA, MAHMOUD/ HICHAM ou les frères EL HASKI, mais aussi avec ses propres déclarations en garde-à-vue, ainsi que celle de Fouad CHAROUALI qui l'accompagnait avec un objectif précis : “*quand je suis allé en AFGHANISTAN en février 2000 avec GHOUMID, on voulait apprendre le maniement des armes*” (D.881).

En outre, il apparaissait intéressant de signaler que Bachir GHOUMID avait entre 1998 et 2000 été au contact d'individus qui avaient eux-mêmes suivi une formation para-militaire dans les mêmes circonstances que lui et bénéficiant des mêmes contacts et de la même filière organisée en TURQUIE autour de Nourredine NAFIA et Karim AOUTAH.

Il indiquait qu'il ignorait que Mustapha BAOUCHI, rencontré en TURQUIE en 1998, avait bénéficié d'une formation para-militaire, ce qui paraissait surprenant compte tenu des circonstances de leur rencontre. L'un revenant d'AFGHANISTAN, l'autre cherchant à y aller, ils s'étaient retrouvés pris en charge par Karim AOUTAH et Nourredine NAFIA dans la maison de transit des volontaires du GICM à ISTANBUL (D.5985).

De la même manière, il soutenait que Rachid AIT EL HADJ, qui était pourtant un ami d'enfance, avec lequel il projetait d'ouvrir un commerce, ne lui avait jamais fait part de son voyage en AFGHANISTAN et de la formation qu'il avait suivie sur place (D.5985).

Bachir GHOUMID lui-même confirmait les explications de Fouad CHAROUALI en précisant que sa formation dans ce camp d'entraînement avait consisté à apprendre le maniement (montage, démontage, tir) des armes de guerre, fusils d'assaut type Kalachnikov ou lances roquettes type RPG, mais aussi des armes de poing. En outre, il avait été formé à l'utilisation des grenades ainsi qu'aux techniques de camouflage (D.778).

Il minimisait sa formation indiquant qu'elle s'était limitée au montage / démontage du fusil d'assaut AK47 (Kalachnikov) (D.5985).

Il ajoutait, qu'il y avait aussi des cours de théologie, mais que ni lui, ni Fouad CHAROUALI n'y avait assisté (D.778 ; D.783). Il confirmait en outre que les camps de KHALDEN et JALLALABAD étaient sous l'autorité d'AL QUAÏDA et que les formateurs appartenaient à cette organisation. Cependant, les stagiaires provenaient de diverses mouvances (D.783).

C'est à cette époque qu'il avait pris le surnom de ABDALLAH AL FARANCI et Fouad CHAROUALI celui de SOFIANE AL FARANCI (D.778).

Réentendu, il expliquait qu'il était allé en AFGHANISTAN pour voir du pays et y faire du tourisme (D.6860).

A aucun moment, il n'avait été alerté par le fait de retrouver, à chacun de ses points de passage, la présence des mêmes individus : Al Tayeb BENTIZI, Nourredine NAFIA, Karim AOUTAH, Mohamed ALLOUANE, Mohamed EL GUERBOUZI, Hassan EL HASKI, Lahoucine EL HASKI, HAKIM, ADNAN, Mustapha BAOUCHI, tous hauts responsables du GICM, utilisant ou fournissant des faux passeports, recherchés au MAROC, en TURQUIE, fuyant la BELGIQUE, recherchant la clandestinité, vétérans des combats jihadistes et s'entraînant encore dans des camps tenus par AL QAIDA.

Il ajoutait que s'il avait accepté de rendre des services à Karim AOUTAH et Nourredine NAFIA, c'était par politesse, pour les remercier d'être intervenus dans son voyage "touristique" en AFGHANISTAN (D.6860).

Il apparaissait que Bachir GHOUMID et Fouad CHAROUALI avaient utilisé la même filière que lorsque Bachir GHOUMID avait tenté de rallier seul l'AFGHANISTAN en 1998.

Ainsi, ils avaient été hébergés en TURQUIE par Nourredine NAFIA dont les coordonnées leur avaient été communiquées par Mohamed EL GUERBOUZI avec lequel ils avaient mis en contact via HICHAM / MAHMOUD, que Fouad CHAROUALI connaissait depuis la SYRIE.

Ils avaient ensuite eu recours aux services de Karim AOUTAH qui avait apposé des visas pakistanaise falsifiés sur leur passeport, mais qui leur avait aussi communiqué les coordonnées d'un passeur qui devait les attendre à l'aéroport de ISLAMABAD et les avait

par la suite conduits jusqu'au camp de KHALDEN où ils avaient suivi une formation para-militaire.

Sur place, il avait rencontré Abdelkader HAKIMI alias SAID, Mohamed ALLOUANE alias ABOU JAFFAR, Al Tayeb BENTIZI, Lahoucine EL HASKI alias JABER, tous membres importants du GICM.

Interrogé sur ces rencontres Bachir GHOUMID déclarait avoir aperçu Nourredine NAFIA "vite fait" à DERUNTA, et n'avoir pas fait attention aux autres. Ceci paraissait surprenant, dans la mesure où il s'agissait notamment d'individus rencontrés préalablement. Ainsi, il avait par exemple rencontré Lahoucine EL HASKI alias JABER en SYRIE et en TURQUIE lors de sa tentative pour rallier l'AFGHANISTAN en 1998, de même s'agissant de Mohamed ALLOUANE, qu'il avait également rencontré en SYRIE (D.5985).

Il ressortait de l'une de ses dernières auditions qu'il avait parfaitement eu conscience d'utiliser une filière clandestine d'acheminement de volontaires vers l'AFGHANISTAN, mais il soutenait que cela ne signifiait pas qu'il fût membre de ce groupe (D.5985 ; D.6860).

Ainsi, il reconnaissait de fait ce qu'il avait toujours cherché à dissimuler, à savoir que l'ensemble des individus avec lesquels il avait été en contact en SYRIE, en ANGLETERRE, en ESPAGNE, en BELGIQUE, en TURQUIE et en AFGHANISTAN constituait bien un groupe structuré et organisé, chargé d'envoyer des volontaires se former militairement en AFGHANISTAN afin de les rendre opérationnels pour des opérations violentes.

- **Rachid AIT EL HADJ**

- Fin 1998 - mars 1999 :

Rachid AIT EL HADJ affirmait dans un premier temps ne jamais s'être rendu en AFGHANISTAN, ni avoir subi le moindre entraînement para-militaire (D.903).

Confronté aux déclarations d'Attila TURK qui le mettait en cause comme ayant déjà suivi ce type de formation, il déclarait qu'il s'agissait de mensonges (D.903).

Puis, il reconnaissait finalement, qu'à DAMAS il avait fait la connaissance d'un nommé MOHAMED qui lui avait présenté Lahoucine EL HASKI alias JABER, un marocain, originaire d'AGADIR. Ce dernier lui avait fait rencontrer Nourredine NAFIA alias ABDALLAH, marocain, établi en TURQUIE, de passage à DAMAS qui lui avait proposé de se rendre en AFGHANISTAN pour y "*trouver la vérité*" (D.1000 ; D.903).

En réalité, il s'agissait de lui faire suivre une formation para-militaire (D.903).

Il avait alors suivi Nourredine NAFIA en TURQUIE qui lui avait remis un billet d'avion pour ISLAMABAD (PAKISTAN) ainsi que les coordonnées d'un contact qui devait lui faire passer la frontière, au départ d'ISTANBUL.

Rachid AIT EL HADJ précisait que Nourredine NAFIA lui avait également donné un passeport marocain falsifié afin de voyager clandestinement (D.902 ; D.1000 ; D.2037).

A son arrivé à ISLAMABAD, il avait été pris en charge par ce passeur qui l'attendait à l'aéroport. Ils avaient passé la nuit sur place, puis avaient emprunté un taxi qui les avait déposés à la frontière qu'il avait franchie à pied. Ils avaient de nouveau voyagé en taxi jusqu'à JALLALABAD (AFGHANISTAN). Puis, ils avaient pris un autre véhicule qui les avait conduits dans une ville proche où il avait été accueilli par "les gens du HEZB". Par la suite, Rachid AIT EL HADJ avait été orienté vers la "maison des marocains" (D.902 ; D.2037).

Sur place il avait été pris en charge par le nommé ABOU MAHJEN qui pouvait être identifié comme étant Salaheddine BENYAICH alias ABOU MUGHEN, alias MOGHEN, alias ABOU MAHJAL (D.2208).

Il y avait été formé au maniement des armes suivantes : fusil d'assaut KALACHNIKOV, pistolet MAKAROV, lance-roquette RPG-7, mitrailleuse, fusil de précision semi-automatique DRAGUNOV. Il avait également suivi des cours théoriques sur l'utilisation des grenades et des mines anti-personnel (D.902 ; D.919 ; D.1000).

La formation aux armes lourdes avait été dispensée par le nommé ABOU MAHJEN pendant cinq semaines.

Il admettait que Mustapha BAOUCHI était présent dans le même camp, et qu'il lui traduisait les explications données par les instructeurs, mais il contestait avoir été formé par lui à l'utilisation de mitrailleuses de type calibre 12.07 mm; ce que ce dernier revendiquait pourtant en précisant même que Rachid AIT EL HADJ était "*un bon élève*" (D.846 ; D.1000).

Il avait pris le surnom d'IDRISS, à la demande des membres du groupe présent (D.902).

Lors de ce séjour, il avait rencontré Mustapha BAOUCHI qui suivait également la formation para-militaire.

Selon Rachid AIT EL HADJ qui avait lié connaissance avec lui, il était "très motivé" et semblait avoir déjà suivi une formation en AFGHANISTAN. Il ajoutait : "*je tenais le même discours mais, au fond de moi-même, je ne souhaitais pas aller au front*" (D.905).

Pour lui, Mustapha BAOUCHI était un extrémiste dont il ne partageait pas les idées (D.2037).

Il avait également retrouvé Al Tayeb BENTIZI au même endroit. Ce dernier l'avait félicité pour sa venue dans un camp para-militaire afghan (D.905).

Il avait également rencontré Karim AOUTAH ainsi que Lahoucine EL HASKI qu'il avait vu précédemment en SYRIE (D.919).

Il déclarait avoir également fait la connaissance du nommé "ZACARIA" alias "MOCHTAK" identifié comme pouvant être Mohamed RAOUIANE qu'il devait revoir par la suite en ITALIE à la demande de Mustapha BAOUCHI (D.4911 ; D.919).

Après trois mois de formation, il déclarait avoir souhaité rentrer en FRANCE. Il regagnait la TURQUIE en avion et retrouvait Nourredine NAFIA qui lui aurait reproché son manque d'investissement dans sa formation.

Nourredine NAFIA lui remettait un billet d'avion pour la FRANCE (D.902 ; D.1000).

Ces propos étaient contestés par Nourredine NAFIA, ainsi que par la poursuite active de leurs relations (D.351).

Devant le juge d'instruction, il confirmait qu'il avait souhaité se rendre en AFGHANISTAN pour s'inscrire dans une école coranique comme le lui avait conseillé, Nourredine NAFIA mais qu'une fois sur place, il avait été sollicité pour des entraînements de type militaire.

Il n'avait pas été surpris outre mesure par le fait de devoir voyager avec un faux passeport, du fait que Nourredine NAFIA avait les moyens d'en obtenir un en quelques jours, d'être pris en charge par un "passeur"... Il reconnaissait avoir été "nazf" (D.1000).

Il expliquait qu'il ne s'agissait pas de son objectif mais il ajoutait : "*A partir de là, je me suis dit, tant qu'à faire, il n'y avait qu'à en profiter. Je me suis dit que j'allais passer un ou deux mois ici, que j'allais revenir comme un SCHWARZENEGGER*" (D.1000).

Ses propos donnaient une bonne mesure de sa volonté de suivre des cours de religion...

Il ajoutait que la dimension "religieuse" de cette formation n'était pas totalement oubliée puisqu'on lui avait dit que "*c'était une formation qui était obligatoire pour tout musulman*" (D.1000).

Il maintenait que le but premier de ce voyage en AFGHANISTAN était d'apprendre la religion car il n'avait pu s'inscrire dans une école en SYRIE, et "par curiosité" il souhaitait découvrir un nouveau pays (D.2037).

Il prétendait ignorer que dès cette époque l'AFGHANISTAN était en proie à de violents combats entre groupes islamistes rivaux (D.2037).

Répondant à une question de son conseil, Rachid AIT EL HADJ confirmait que selon lui Nourredine NAFIA l'avait fait venir en AFGHANISTAN sous couvert de religion, dans le but de le convaincre de l'enrôler pour le jihad (D.2037).

Malgré le fait que Rachid AIT EL HADJ déclarait avoir été "berné" par Nourredine NAFIA qui l'avait envoyé en AFGHANISTAN pour suivre une formation para-militaire et non des cours de religion, il l'avait revu en TURQUIE à de nombreuses reprises par la suite, soit pour lui rapporter un ordinateur portable, soit pour réceptionner de l'argent destiné à être investi dans des commerces devant financer le jihad (D.902).

Après avoir confirmé l'ensemble de cet épisode afghan à plusieurs reprises, il faisait des déclarations totalement fantaisistes.

Ainsi il niait avoir utilisé un passeport falsifié et prétendait avoir lui-même acheté son billet d'avion. Concernant son entraînement para-militaire, il ajoutait qu'en AFGHANISTAN : "*tous les habitants sont armés, je me suis amusé à faire un peu de tir*".

Il justifiait ce revirement par les mauvais conseils de son avocat, mais aussi pour ne pas "*déranger*" le magistrat instructeur dans son travail (D.6844).

## b - Rejoindre l'AFGHANISTAN pour participer à la lutte armée

Fin 2001, Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID, Attila TURK, Rachid AIT EL HADJ et Rédouane ABERBRI se rendaient en TURQUIE afin de rallier l'AFGHANISTAN via l'IRAN pour y combattre les forces de la coalition aux côtés des Talibans et des groupes terroristes implantés dans le pays.

Cette expédition, si elle s'était soldée par un échec, compte tenu des conditions d'instabilité qui régnait dans la région, montrait avec force la cohérence d'un groupe déjà formé et engagé dans un islam radical prônant le recours à la lutte armée.

Elle n'avait pu être conçue et mise en œuvre que grâce aux contacts obtenus auprès des instances du GICM, et finalisait ainsi, pour ceux qui en avaient bénéficié, l'entraînement militaire suivie en AFGHANISTAN.

Ainsi, cette volonté guerrière était la conséquence logique de l'engagement de chacun dans une organisation terroriste qui avait vocation à exporter le jihad dans tous les territoires.

### 1 - Un départ pour l'AFGHANISTAN

#### • Fouad CHAROUALI

Concernant ce voyage, Fouad CHAROUALI indiquait en garde-à-vue qu'il s'inscrivait dans une démarche commerciale de l'épicerie gérée en commun par lui-même, Bachir GHOUMID, Attila TURK, Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI. Il s'agissait selon lui de dégager une marge bénéficiaire plus importante en achetant les fruits secs vendus dans leur échoppe, directement en IRAN (D.877).

La fable mise au point par Fouad CHAROUALI et ses co-mis en examen ne résistait pas longtemps à l'analyse des faits et il apparaissait évident que le but de leur voyage était tout autre.

Finalement, il reconnaissait qu'ils étaient partis pour combattre les américains en AFGHANISTAN. Il ajoutait que cette démarche ne s'inscrivait pas dans la logique du GICM qui souhaitait restreindre la lutte au MAROC exclusivement (D.883).

Fouad CHAROUALI expliquait cependant que lors de sa seconde rencontre avec Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA, il avait pris les coordonnées d'un nommé ABOU RATTIB alias ADANAN avec lequel il avait échangé plusieurs messages électroniques jusqu'à ce que ce dernier lui annonce son départ pour l'AFGHANISTAN aux côtés des combattants talibans et des volontaires d'AL QAIDA.

Il lui donnait également les coordonnées d'un contact en IRAN susceptible de leur permettre de rallier l'AFGHANISTAN (D.884).

Ainsi, contrairement aux déclarations de Fouad CHAROUALI, Mohamed EL GUERBOUZI, membre fondateur du GICM, en lui fournissant les contacts nécessaires pour se rendre en AFGHANISTAN, avait ainsi cautionné le projet de la cellule française.

En réalité, avec le déclenchement des opérations contre l'AFGHANISTAN après les attentats du 11 septembre 2001 et la perte du "sanctuaire afghan", le GICM, comme nombre d'organisations terroristes hébergées par les Talibans, avait été contraint de repenser sa stratégie jihadiste.

Ainsi, l'accord donné par Mohamed EL GUERBOUZI pouvait s'inscrire dans la stratégie de transition adoptée par le GICM.

En tout état de cause, il apparaissait, qu'avec ou sans le consentement des responsables du GICM, Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUUMID, Attila TURK, Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ avaient décidé de partir combattre en AFGHANISTAN.

- **Bachir GHOUUMID**

Lors de sa troisième audition en garde-à-vue, Bachir GHOUUMID déclarait qu'entre le 22 novembre et le 12 décembre 2001, il avait quitté la FRANCE en compagnie de Fouad CHAROUALI, Attila TURK, Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI pour la TURQUIE et l'IRAN (D.778).

Au surplus, le projet de rallier l'AFGHANISTAN avait donné lieu à des démarches préalables, antérieures à leur départ et conformément à toutes les actions opérationnelles du groupe.

En effet, il ressortait des déclarations concordantes d'Attila TURK, Rachid AIT EL HADJ et Fouad CHAROUALI que ce dernier disposait d'un contact, nommé "ADNAN" identifié comme Abou RATTIB susceptible de les faire entrer en AFGHANISTAN, mais qui n'avait pu être joint une fois qu'ils étaient arrivés en IRAN (D.921 ; D.2272).

Fouad CHAROUALI devait expliquer avoir rencontré le nommé Abou RATTIB alias ADNAN, membre de la cellule anglaise du GICM, lors de son voyage à LONDRES chez Mohamed EL GUERBOUZI avec Bachir GHOUUMID.

Ce dernier l'avait d'ailleurs corroboré en garde-à-vue, puisqu'il avait expliqué avoir rencontré ADNAN chez Mohamed EL GUERBOUZI en 2000. Il avait été en contact par la suite avec lui par courrier électronique en octobre 2001 et il communiquait avec en employant un code dans lequel le mot "vacances" signifiait en réalité "AFGHANISTAN" (D.884 ; D.796).

Attila TURK et Rachid AIT EL HADJ confirmaient l'existence de ce contact qui n'avait pu être joint (D.2272 ; D.919).

• Rachid AIT EL HADJ

Rachid AIT EL HADJ évoquait spontanément ce déplacement en IRAN effectué fin 2001 en compagnie de Bachir GHOU MID, Attila TURK, Fouad CHAROUALI et Redouane ABERBRI. Il déclarait qu'il s'agissait pour eux de prendre des contacts commerciaux afin de trouver des pistaches à importer en FRANCE, mais que ce voyage s'était soldé par un échec (D.898 ; D.902).

Dans un premier temps, il décrivait leur voyage de la façon suivante : “*Nous avons pris un vol charter au départ de PARIS à destination d'ISTAMBUL via AMSTERDAM. Nous sommes restés dans un hôtel à ISTAMBUL durant deux ou trois jours (...). Nous nous sommes promenés, et nous avons fait des démarches pour acheter un billet de car à destination de TEHERAN. Nous sommes partis à ANKARA où nous sommes restés près d'une semaine de l'attente de l'obtention de nos visas pour l'IRAN. Nous avons ensuite emprunté un bus à ANKARA pour TEHERAN, et le trajet a duré près de deux jours. À notre arrivée à TEHERAN, nous avons trouvé un hôtel dans lequel nous avons séjourné une semaine ou une semaine et demie (...). Nous n'avons pas trouvé de grossiste sur place. Nous avions des problèmes de langage. Nous sommes restés dans TEHERAN, puis nous en avons eu marre car on trouvait que tous les gens pleuraient. Les gens étaient habillés en noir, et ils ne riaient jamais. Nous avons décidé de rentrer en FRANCE, via ISTAMBUL. Notre voyage a duré près d'un mois*” (D902).

Une fois en IRAN, l'idée de rallier l'AFGHANISTAN avait été évoquée sur le ton de la plaisanterie. Mais voyant les images de bombardements à la télévision, il avait eu “*la haine*” et avait voulu aller “*aider les frères en AFGHANISTAN*”. Cependant après réflexion, lui et ses compagnons se raisonnaient (D.902).

Il ajoutait ne jamais être allé en AFGHANISTAN, ce qui était faux compte tenu de ses déclarations ultérieures (D.902).

Confronté aux déclarations de Redouane ABERBRI, il reconnaissait que le but de leur voyage en IRAN était en réalité de rejoindre l'AFGHANISTAN pour aller combattre les forces de la coalition aux côtés de Talibans (D.912).

Cependant, il précisait que faute de contact en IRAN il n'avait pu traverser la frontière. Il ajoutait qu'ils avaient agi de leur propre chef, sans instruction de Nourredine NAFIA.

Au bout de quelques jours ils avaient donc décidé de retourner en FRANCE, via la TURQUIE.

Conscients de leur engagement jihadiste et des risques encourus en FRANCE, ils avaient mis au point une version mensongère pour expliquer leur déplacement en IRAN (D.912).

Devant le juge d'instruction il niait ce dernier point, soutenant qu'il s'agissait à l'origine d'une démarche commerciale (D.6452).

Il admettait cependant que ce voyage avait été précédé de certaines démarches.

En effet, il indiquait que Bachir GHOUMID et Fouad CHAROUALI disposaient d'un contact à TEHERAN (IRAN). Ils l'avaient d'ailleurs joint téléphoniquement d'une cabine située à PLAISIR (78) avant de partir et avait pu constater qu'il avait un accent moyen-oriental.

L'intéressé s'était montré évasif quant à leur possibilité de passer la frontière irano-afghane, mais ils avaient décidé de partir "*aider leurs frères attaqués par les Américains*", malgré le manque de garantie (D.919 ; D.921).

Le voyage d'un coût de 4.000 francs par personne avait été financé avec la caisse de VB PRIM. Chacun ayant récupéré sa part, Rachid AIT EL HADJ disposait de 6.000 francs (D.919).

Il précisait que pour ce voyage en IRAN, il avait utilisé son passeport marocain pour des raisons de commodités.

Devant le juge d'instruction il expliquait que le "contact" évoqué en garde-à-vue était en réalité le contact commercial d'une société spécialisée dans la vente de produits orientaux (D.6452).

Ses nouvelles déclarations étaient en totale contradiction avec ce qu'il avait reconnu tant en garde-à-vue que devant le juge d'instruction précédemment, mais également avec celles de ses co-mis en examen.

Ainsi, Attila TURK déclarait en interrogatoire qu'alors qu'il se trouvait en FRANCE, il avait "*entendu parler par CHAROUALI et GHOUMID d'un certain «AD» contraction de Adil ou Adnan et qui devait se trouver en Iran*". Cet individu devait "*servir de contact pour passer la frontière afghane*" (D.2272).

De même, Fouad CHAROUALI confirmait l'existence de ce contact en IRAN, identifié comme étant ABOU RATTIB alias ADNAN, membre de la cellule anglaise du GICM, qu'il avait rencontré à LONDRES. Ce dernier lui avait indiqué partir pour l'AFGHANISTAN et lui avait laissé les coordonnées d'un contact en IRAN susceptible de leur faire passer la frontière (D.884).

Interrogé sur le fait que ce projet s'inscrivait dès le début dans un cadre jihadique et visant à rallier l'AFGHANISTAN pour aller y combattre contre les forces de la coalition, tel que cela ressortait notamment des contacts pris avant le départ, de la volonté de retrouver ces contacts sur place, des allers-retours entre ANKARA et la frontière iranienne et de l'organisation de la gérance du commerce pendant leur absence, Rachid AIT EL HADJ déclarait : "*Notre but était commercial en IRAN, à partir de là il y a eu l'occasion d'aller en AFGHANISTAN, ce à quoi je ne vois aucun mal*" (D.6452).

L'existence d'une organisation préalable à ce voyage qui devait constituer pour Rachid AIT EL HADJ comme pour l'ensemble du groupe un départ pour la guerre, avec un risque de non retour, ressortait également des déclarations de Myriam AIT EL HADJ, son épouse, qui indiquait qu'avant de partir pour ce voyage, dont il faisait la destination et le motif, il avait remis à sa femme la somme de 6.000 à 7.000 Francs pour subvenir à ses besoins et ceux de sa famille (D.665).

Cette remise de fonds, ne pouvait correspondre au petit pécule laissé par un mari prévenant à une épouse esseulée le temps d'un strict voyage « commercial » pour assumer les charges courantes du ménage, tel que le décrivait Rachid AIT EL HADJ, mais bien au contraire au versement de fonds plus importants, destinés à faire face aux difficultés qui ne devaient pas manquer de survenir dans le cadre d'un départ pour le front, dont le retour était finalement loin d'être garanti.

- Redouane ABERBRI

Redouane ABERBRI reconnaissait devant le juge d'instruction sa participation au voyage qui devait conduire le groupe en AFGHANISTAN, cependant il précisait : *"Dans un premier temps, je vous précise que je n'avais pas l'intention d'aller combattre en AFGHANISTAN"*. Il ajoutait qu'il en était de même pour Attila TURK et Rachid AIT EL HADJ (D.989).

Il expliquait que dès le départ *"les gars étaient motivés pour partir en AFGHANISTAN"*. Il avait alors tenté d'exprimer son refus et s'était vu proposer de rester en FRANCE *"avec les femmes"*. Il avait cédé par fierté.

En outre, il indiquait qu'il avait l'intention de profiter de ce déplacement en IRAN pour prendre des contacts en vue de faire du commerce de fruits secs. Evidemment son projet était loin d'être abouti, car il ne pouvait pas s'inscrire dans l'activité de l'épicerie VB PRIM. Il précisait à ce propos : *"il aurait fallu louer un hangar pour stocker la marchandise. Il fallait donc créer une société et louer un hangar pour faire de l'import-export en matière de légumes secs et fruits secs"* (D.989).

D'ailleurs, il était revenu d'IRAN sans le moindre contact commercial.

Il reconnaissait avoir fait usage du passeport de son frère Youssef pour ce voyage sans l'en avertir. Il expliquait qu'il avait eu recours à ce subterfuge pour passer outre l'interdiction qui lui était faite de quitter le territoire, son propre passeport ayant été conservé par la chambre de l'instruction dans le cadre de la procédure ouverte pour le trafic de faux documents administratifs (D.2061).

Interrogé sur les préparatifs de ce voyage et sa motivation, il confirmait que le but recherché était de rallier l'AFGHANISTAN pour aller combattre aux côtés des Talibans en expliquant : *"Avec l'invasion américaine en AFGHANISTAN, la cause première était d'aller secourir les musulmans dans ce pays. On s'est tous monté la tête"* (D.2061).

Il maintenait quant à lui qu'il n'avait pas l'intention véritable de passer la frontière mais n'avait pas osé refuser de partir.

Il déclarait que Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUIMID avaient joué le rôle de meneurs.

Il confirmait les déclarations d'Attila TURK, et Bachir GHOUIMID en indiquant le voyage avait été organisé à l'avance puisqu'ils avaient acheté spécifiquement des "vêtements de ski" pour affronter l'hiver afghan et avait soldé les comptes de VB'PRIM pour disposer de la somme nécessaire pour voyager.

En outre, ce périple avait été précédé d'un contact opérationnel et il précisait que Fouad CHAROUALI avait des "*contacts personnels*" et notamment un nommé "ADNAN, mais qu'une fois en IRAN il n'était pas parvenu à les joindre (D.2061).

Il tentait pourtant de mettre en avant l'impréparation de leur voyage. A ce titre il indiquait : "*dès le départ j'avais senti le coup foireux*" (D.2061).

Il confirmait avoir préparé une version mensongère dans l'hypothèse d'une interpellation, ce qui était contesté par son cousin (D.2061).

- **Attila TURK**

Attila TURK reconnaissait qu'il avait eu l'intention de suivre des entraînements paramilitaires pour pouvoir être utile à ses frères, notamment à l'époque où il fréquentait Al Tayeb BENTIZI à MANTES LA JOLIE, cependant il n'avait pas franchi le pas.

En revanche il participait à l'expédition en IRAN destinée à rejoindre l'AFGHANISTAN afin d'y combattre les forces de la coalition, même s'il indiquait que la décision n'avait été prise qu'une fois arrivé en TURQUIE (D.696 ; D.697 ; D.2272.)

Attila TURK avait admis s'être rendu en IRAN en compagnie de Rachid AIT EL HADJ, Redouane ABERBRI, Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUIMID (D691).

Comme l'ensemble des mis en examen concernés, il expliquait que ce voyage avait pour but à l'origine de "*d'acheter des pistaches et des cacahuètes*" pour le commerce d'épicerie dans lequel ils travaillaient (D.691, D.973, D.2272).

Puis il expliquait qu'ils avaient eu l'intention de profiter de ce voyage en IRAN pour franchir la frontière vers l'AFGHANISTAN et aller aider leurs frères musulmans qui se battaient contre les forces de la coalition notamment à TORA BORA (D.694).

Ainsi, il précisait qu'à l'automne 2001, les membres du groupe avaient évoqué la situation en AFGHANISTAN et notamment les bombardements des forces américaines, mais que la décision de se rendre sur place n'avait été prise qu'à l'issue de longues discussions qui avaient eu lieu une fois arrivés en TURQUIE et n'était pas le fruit d'une réflexion concertée et plus ancienne.

Cependant, il ressortait de ses auditions, ainsi que de celles des autres mis en examen, que le projet avait été envisagé et élaboré alors qu'ils étaient encore en FRANCE et avait été arrêté par l'ensemble du groupe.

Ainsi, le groupe qui s'était rendu en AFGHANISTAN était composé, outre Attila TURK et Redouane ABERBRI, de vétérans d'AFGHANISTAN qui y avaient été formés entre 1998 et 2000 : Fouad CHAROUALI, Rachid AIT EL HADJ et Bachir GHOUMID (D.697).

Attila TURK n'avait pas effectué de formation para-militaire préalable mais il indiquait : "*en 1998, on m'a proposé de partir en AFGHANISTAN après m'avoir demandé quelle était ma conception de l'Islam. Je dis on car je ne veux pas dire de qui il s'agit. Je sais ensuite qu'un des deux est parti pour l'AFGHANISTAN*" (D.6093).

Ce voyage avait été précédé d'une prise de contact avec le nommé "ADNAN" qui était basé en IRAN et devait leur permettre de passer la frontière vers l'AFGHANISTAN. Attila TURK connaissait l'existence de cet individu car Fouad CHAROUALI en avait informé Bachir GHOUMID en sa présence (D.2272).

En outre, une fois arrivés en IRAN, Fouad CHAROUALI avait demandé à Attila TURK de contacter le nommé "ADNAN" car il ne pouvait s'exprimer en farsi, langue plus proche du turc que de l'arabe. Attila TURK l'avait donc appelé, mais personne n'avait répondu (D.2272).

L'existence de ce contact préalable mettait en évidence, contrairement aux déclarations d'Attila TURK, l'existence d'un projet de rallier l'AFGHANISTAN, conçu bien avant leur arrivée en TURQUIE.

Ainsi, Fouad CHAROUALI confirmait leur souhait de passer en AFGHANISTAN et l'existence de cet individu chargé de leur acheminement (D.877, D.884). Il précisait d'ailleurs avoir rencontré cet individu nommé ABOU RATIB alias "ADNAN" lors de son second séjour effectué à LONDRES chez Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA en compagnie de Bachir GHOUMID.

Les coordonnées de Mohamed EL GUERBOUZI avaient été obtenues par Fouad CHAROUALI lors de son voyage en SYRIE par le nommé HICHAM / MAHMOUD qu'il présentait comme une "*combattant*".

Dès cet épisode, l'existence de relations triangulaires destinées à fournir les contacts nécessaires à l'acheminement des volontaires vers l'AFGHANISTAN apparaissait clairement.

En outre, à l'occasion de ce voyage en ANGLETERRE, Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID se voyaient communiquer par Mohamed EL GUERBOUZI les coordonnées de Nourredine NAFIA, chargé en TURQUIE d'acheminer les volontaires vers les camps de formation para-militaires situés en AFGHANISTAN.

Cette filière n'avait pu être empruntée en 2001, compte tenu de la situation de crise que connaissait l'AFGHANISTAN et qui touchait l'ensemble des organisations terroristes qui y avaient trouvé refuge.

Il était par la suite resté en contact avec lui par internet et ce jusqu'à son départ pour IRAN. ADNAN laissait alors à Fouad CHAROUALI le nom d'un contact en IRAN susceptible de les faire passer en AFGHANISTAN (D.877 ; D.884).

Entendue par les services de police, Cémile TURK, l'épouse d'Attila TURK confirmait le but originel de ce voyage ainsi que son organisation. En effet, elle indiquait que son mari était parti notamment avec Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID en IRAN dans le but de rejoindre l'AFGHANISTAN.

Ainsi, elle déclarait : « *Ils n'ont pas pu passer à cause du contact sur place. Une personne devait leur faciliter le passage, mais cette personne n'est pas venue. Je ne sais pas s'ils ont pu aller jusqu'à la frontière. GHOUMID et CHAROUALI en savaient plus que lui car ils étaient déjà partis dans le camps* » (D.678).

## 2 - Un voyage qui s'arrête en IRAN

### • Fouad CHAROUALI

Fouad CHAROUALI tentait de minimiser la volonté guerrière de leur projet en expliquant qu'en réalité, même s'il s'agissait d'une décision commune, le projet de départ pour l'AFGHANISTAN avait été le résultat d'une escalade où selon lui "*chacun en rajoutait*" (D.884).

Il indiquait même avec un certain misérabilisme qu'ils avaient attendu trois semaines à TEHERAN avant de retourner en TURQUIE puis en FRANCE.

Cependant, cette posture n'était guère conforme à la persévérance de leur projet telle que Fouad CHAROUALI la décrivait : "*Nous sommes passés par ISTANBUL mais nous n'y avons vu personne et de là, nous sommes partis pour Ankara. De là, nous avons rejoint Erzorum près de la frontière iranienne, espérant obtenir un visa sur place sans passer par le Consulat de TURQUIE. Cela n'a pas été possible et nous avons rebroussé chemin jusqu'à Ankara, puis ayant obtenu le visa iranien, nous sommes repartis pour Erzorum. Nous avons passé la frontière et sommes arrivés, Téhéran. Nous sommes restés quelques jours dans un hôtel mais, voyant le bombardements à la télévision, nous avons été refroidis*" (D.6044).

En réalité, il apparaissait que ce n'était pas tant les bombardements qui les avaient empêché de rejoindre les zones de combat, pas plus qu'une volonté défaillante qui ne cadrait pas avec cette déployée pour rallier l'IRAN, mais bien plutôt l'absence du contact prévu pour passer la frontière. En effet, comme il avait été indiqué précédemment, Fouad CHAROUALI était en relation via internet avec un nommé ABOU RATTIB rencontré à LONDRES par l'intermédiaire de Mohamed EL GUERBOUZI.

En précisant que le voyage en IRAN, destiné à rejoindre les combattants en AFGHANISTAN, ne s'inscrivait pas dans la logique du GICM, et qu'il s'agissait d'une décision commune à certains membres de la cellule française, mais prise hors du cadre de cette organisation, Fouad CHAROUALI démontrait clairement qu'il avait conscience d'appartenir à un groupe, le GICM, dont le but était d'instaurer, par la violence, un Etat islamique au MAROC

En outre, cette décision de partir se battre contre les forces de la coalition en AFGHANISTAN, mettait en évidence la cohérence d'un groupe d'individus dont le lien était caractérisé par l'engagement jihadiste

- Bachir GHOUMID

Il indiquait que le but premier de ce voyage était de faire de l'import-export avec ces pays, puis la question de rejoindre les combattants sur le front en AFGHANISTAN avait été évoquée mais, selon Bachir GHOUMID, les frontières étant fermées, ils avaient renoncé (D.783).

Interrogé par le juge d'instruction, alors que ses co-mis en examen avaient reconnu que le but initial de ce voyage était de prendre part aux combats contre les forces de la coalition en AFGHANISTAN, Bachir GHOUMID soutenait qu'ils étaient "*partis en TURQUIE pour du textile et en IRAN pour acheter des fruits secs*" (D.2243).

Il ajoutait que les autres membres de cette expédition n'avaient peut-être pas tous les mêmes intentions....

Réentendu sur ce voyage, Bachir GHOUMID déclarait : "*je suis allé en IRAN pour acheter des fruits secs. Je m'intéressais notamment aux pistaches et tout ce qui est datte, noix de cajou, tout ce qui est intéressant*" (D.5285).

D'un point de vue strictement commercial, il apparaissait peu judicieux, de se rendre en IRAN pour un coût estimé à 4.000 Francs par personne (20.000 francs au total, correspondant à la quasi-totalité du capital de la société), afin d'en rapporter des fruits secs... ce qui ne sera d'ailleurs pas fait.

Cette position invraisemblable entrat en contradiction totale avec les déclarations de ses co-mis en examen. Ainsi, Redouane ABERBRI indiquait avoir eu "*la conviction qu'il y avait une cause à sauver*" (D.2244), Attila TURK déclarait "*on voulait combattre les Américains*" (D.2272), pour Fouad CHAROUALI "*l'AFGHANISTAN c'était notre décision à tous les cinq*" (D.6044) et pour Rachid AIT EL HADJ, les événements, "*c'était une bonne occasion d'y aller*" (D.6452).

En réalité, selon le système de défense adopté par Bachir GHOUMID il s'agissait de contester toute implication dans le GICM, quitte à nier les plus élémentaires évidences.

- Rachid AIT EL HADJ

Rachid AIT EL HADJ décrivait également un périple assez complexe. Cependant, malgré les obstacles ils avaient poursuivi leur projet.

Arrivés à ANKARA, ils avaient tenté en vain de joindre leur contact. Ils s'étaient dirigés vers la frontière avec l'IRAN, mais en l'absence de visa, ils étaient retournés à ANKARA et avaient effectué les démarches utiles aux fins d'obtention des documents nécessaires. Ils avaient franchi la frontière et s'étaient rendus à TEHERAN. Sur place ils avaient à nouveau tenté de joindre leur contact, en vain. Ils étaient restés sur place pendant une semaine puis avaient décidé de rentrer en FRANCE (D.919).

Réentendu sur ce déplacement, Rachid AIT EL HADJ tentait de revenir sur ses aveux et déclarait qu'il s'agissait effectivement d'un voyage commercial, mais aussi de "vacances". Il ajoutait : "*c'est sur place avec les événements et autres, que nous avons trouvé que c'était une bonne occasion d'y aller*" (D.6452).

Il était intéressant de noter que le déclenchement d'opérations militaires internationales après les attentats du 11-septembre, constituait pour lui, comme pour le reste de son groupe : "*une bonne occasion*" d'aller rejoindre un pays en guerre....

Il contestait les propos de son cousin, Redouane ABERBRI pour qui le sens de leur voyage en IRAN était qu'il y avait "*une cause à sauver*" (D.2242). Evidemment, il ne s'agissait pas de l'avenir de leur épicerie...

Interrogé sur le fait que Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID et lui-même avaient suivi des formations para-militaires dans des campas afghans tenus par AL QAIDA grâce à des filières d'acheminement organisées par des islamistes radicaux, Rachid AIT EL HADJ déclarait que selon lui Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID étaient des personnes comme les autres, "*toutes simples*", sans orientation radicale et qu'au surplus il n'était pas interdit d'aller en AFGHANISTAN (D6452).

#### • Redouane ABERBRI

Réouane ABERBRI confirmait que leur long périple s'était arrêté à TEHERAN, faute de trouver le moyen de franchir clandestinement et sans risque la frontière afghane afin de rejoindre les combattants talibans.

Il ressortait des déclarations concordantes des mis en examen qu'arrivés à ISTANBUL (TURQUIE), ils avaient décidé de rejoindre l'AFGHANISTAN via l'IRAN, puisqu'ils devaient y contacter l'individu avec lequel Fouad CHAROUALI et Attila TURK notamment avaient été en relation préalablement et susceptible de leur faire traverser la frontière et de les mener auprès de combattants talibans.

Ils avaient donc pris la direction d'ERZORUM dans l'est de la TURQUIE afin de se rendre en IRAN. Sur place, ils avaient été refoulés car ils ne disposaient pas des visas requis pour traverser la frontière.

Ils s'étaient donc rendu à ANKARA, auprès des services administratifs et avaient attendu près d'une semaine l'obtention de visas commerciaux qu'ils avaient demandés. Ils étaient ensuite repartis vers la frontière iranienne et avaient rejoint TEHERAN.

Sur place ils avaient cherché à joindre à plusieurs reprises en vain le contact qui devait leur faire traverser la frontière.

Redouane ABERBRI expliquait que malgré leur impossibilité à contacter le "passeur", certains avaient proposé de rejoindre malgré tout la frontière dans l'espoir de trouver un autre passeur sur place. Il y avait eu des dissensions à ce sujet et en désespoir de cause, ils étaient rentrés en FRANCE (D.812).

Force est de constater à travers cet épisode, que malgré une organisation parfois défaillante, les mis en examen ont réitéré leur volonté de rallier l'AFGHANISTAN en guerre pour y combattre les forces de la coalition aux côtés de combattants talibans, et ce nonobstant les nombreux obstacles qui se sont présentés.

D'ISTANBUL jusqu'à la frontière iranienne, de la frontière iranienne jusqu'à ANKARA, d'ANKARA jusqu'à TEHERAN, durant des trajets de plusieurs milliers de kilomètres, alors qu'ils étaient refoulés à la frontière, alors qu'ils attendaient leur visa, alors qu'ils tentaient de joindre le contact ils avaient maintenu leur projet ultime de rallier l'AFGHANISTAN.

Ils avaient donc été animés par cette idée qui se définissait autour du jihad et de l'existence d'"une cause à défendre". Ils se voyaient alors comme "des guerriers" prêts à "venir en aide aux frères musulmans qui se battaient contre les forces de la coalition". Ce n'était donc pas leur manque de courage ou de volonté qui les avait empêchés de mener leur projet à terme, mais bien l'impossibilité matérielle de rallier les zones de combats en l'absence de guide.

Ils n'avaient pas rejoint l'AFGHANISTAN non pas parce qu'ils n'avaient pas voulu, mais bien parce qu'ils n'avaient pas pu.

Bachir GHOUMID, Fouad CHAROUALI et Rachid AIT EL HADJ en avaient d'autant plus conscience, qu'ayant déjà traversé la frontière afghane par le PAKISTAN, ils avaient connaissance des difficultés à se déplacer dans ce pays, *a fortiori* en état de guerre.

- **Attila TURK**

Arrivés à ISTANBUL, ils s'étaient donc rendus en bus à ERZORUM, à la frontière turco-iranienne, mais avaient été refoulés par les autorités locales car les ressortissants marocains devaient disposer d'une feuille de circulation et d'un visa pour passer la frontière.

Ils étaient donc revenus à ANKARA et y étaient restés pendant une semaine afin d'obtenir ces documents. Puis, ils retournaient à ERZORUM et réussissaient à passer la frontière avec pour objectif de se rendre en AFGHANISTAN afin de combattre les forces de la coalition (D.696/2, D.2272).

Attila TURK maintenait ses déclarations en affirmant que le projet de rallier l'AFGHANISTAN avait été envisagé une fois arrivé en TURQUIE et décidé après leur arrivée à TEHERAN. Il soutenait que le but initial de ce voyage était l'achat de produits pour leur épicerie (D.2272).

Il ressortait pourtant des auditions des autres participants, hormis Bachir GHOUMID, que ce voyage avait eu pour seul objectif de partir combattre en AFGHANISTAN.

Attila TURK confirmait qu'après plusieurs tentatives en IRAN, n'ayant pas réussi à contacter leur passeur, ils avaient décidé ensemble d'abandonner leur projet (D.2272).

Il indiquait finalement que constatant les difficultés à rejoindre l'AFGHANISTAN, il avait souhaité renoncer à cette entreprise et précisant qu'il s'agissait d'"une mort inutile" (D.694 ; D.696).

## **II - LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DU GICM : UNE LOGIQUE DE GROUPE**

L'implication des mis en examen dans la structure française affiliée au GICM avait pris deux formes essentielles. D'une part, des activités de soutien opérationnel et logistique, d'autre part le soutien financier aux activités de ce groupe terroriste.

### **A - Soutien logistique**

Le soutien logistique avait consisté notamment à effectuer de nombreux déplacements à l'étranger qui s'inscrivaient soit dans des actes directs d'assistance, par la réception ou la fourniture de documents administratifs falsifiés ou destinés à l'être en vue de permettre les déplacements clandestins des membres combattants du GICM, ou l'exfiltration de plusieurs responsables de cette organisation, soit dans la participation à des réunions destinées à réorganiser le groupe afin de lui permettre de s'adapter aux situations de crise qu'il connaissait.

A ces déplacements s'ajoutait également le recours à des pratiques clandestines de communication afin de garantir la dissimulation des activités de cette cellule, à l'égard de l'extérieur, mais aussi parfois au sein même de la structure.

#### **a - déplacements opérationnels et pratiques clandestines**

##### **1 - Déplacements opérationnels**

###### **• Mustapha BAOUCHI**

###### **AFGHANISTAN (1996/1998 et 2000/2002) :**

Les séjours que Mustapha BAOUCHI avait effectués en AFGHANISTAN, lui avaient permis d'acquérir, outre une formation para-militaire, les contacts avec les personnages qui allaient jeter les bases de la doctrine et de l'organisation du GICM.

Ainsi, Mustapha BAOUCHI déclarait avoir rencontré Nourredine NAFIA pour la première fois lors de son premier séjour en AFGHANISTAN en 1997, alors qu'ils se trouvaient tous les deux au camp de KHALDEN, lui suivant une formation para-militaire et Nourredine NAFIA, vraisemblablement une formation théologique.

Il ajoutait n'avoir eu que peu de contact avec lui à cette époque. Cependant, il avait sympathisé avec Karim AOUTAH qui s'était rendu à KHALDEN pour rencontrer Nourredine NAFIA et c'était par son intermédiaire qu'il avait obtenu les coordonnées de ce dernier à ISTANBUL (D.4911).

En effet, Mustapha BAOUCHI ayant dépassé la date de retour inscrite sur son billet, Karim AOUTAH lui avait suggéré de prendre un billet pour ISTANBUL afin de bénéficier de l'aide de Nourredine NAFIA qui pouvait en outre l'héberger, ce qu'il avait fait pendant une semaine (D.4911).

Mustapha BAOUCHI avait également eu l'occasion de revoir Mohamed EL GUERBOUZI en AFGHANISTAN lors de son second séjour au début 2001 car ce dernier était venu s'installer avec sa famille dans ce pays (D.851 ; D.3474).

Selon lui, Mohamed EL GUERBOUZI était présent aux réunions auxquelles assistaient les principaux cadres du GICM (Al Tayeb BENTIZI, Karim AOUTAH et Nourredine NAFIA notamment) et qui traitaient de la future organisation du groupe, afin de pouvoir devenir le bras armé des groupes radicaux marocains (D.851 ; D.3474).

Mustapha BAOUCHI présentait Mohamed EL GUERBOUZI comme un membre fondateur du GICM et comme le responsable actuel du GICM en ANGLETERRE, puis revenait sur ses déclarations en minimisant son rôle et son influence au sein du GICM (D.846 ; D.852 ; D.3474).

#### ANGLETERRE (mars/ avril 1999) :

En mars ou avril 1999, Mustapha BAOUCHI déclarait avoir rencontré Mohamed EL GUERBOUZI à LONDRES lors d'un voyage de deux jours avec Bachir GHOUIMID en mars ou avril 1999, effectué dans le but de récupérer une disquette de cryptage servant à préserver la confidentialité de leurs échanges (D.758 ; D.3474).

#### ITALIE (octobre 1999) :

Interrogé sur l'existence d'un cellule italienne Mustapha BAOUCHI déclarait n'en connaître aucun des membres présentés par Nourredine NAFIA (D.627 ; D.4911).

Toutefois, ses explications apparaissaient peu convaincantes au regard de ses déclarations précédentes ainsi que celles faites par plusieurs autres protagonistes.

Ainsi, il avait déclaré avoir été hébergé par un nommé ZACARIA à MILAN (ITALIE) lorsqu'il s'y était rendu pour rencontrer Nourredine NAFIA (D.2240).

Mustapha BAOUCHI déclarait que selon lui, le nommé ZACARIA correspondait au nommé MOCHTAQ qu'il connaissait comme étant un marocain, vétéran de BOSNIE, prénommé Mohamed et qui assurait la liaison entre Nourredine NAFIA et le MAROC (D.846).

Le nommé MOCHTAQ était identifié comme étant Mohamed RAOUIANE (D.2307).

Les investigations menées permettaient de déterminer qu'en 1995, l'intéressé avait hébergé Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA, à MILAN, qui était à cette époque le numéro deux du mouvement, puis qu'en 1998 il avait gagné l'AFGHANISTAN, où il avait suivi différentes formations dans les camps AL FAROUK, KHOST et DERUNTA.

A cette occasion il avait été en contact avec plusieurs membres du GICM (D.1026).

Au sein du GICM, Mohamed RAOUIANE était notamment chargé des transferts de fonds vers le MAROC. A cette occasion, il avait été interpellé par les autorités marocaines porteur de la somme de 20.000 dollars à destination des familles ayant perdu un proche en AFGHANISTAN, ainsi qu'à celles d'anciens stagiaires des camps d'entraînement qui désiraient s'installer au MAROC (D.846).

MOCHTAQ avait alors été interrogé par les policiers marocains sur son appartenance au GICM ainsi que sur ses liens avec "Yousef le français" (Mustapha BAOUCHI) puis relâché en échange de sa collaboration (D.846).

Les investigations menées au MAROC confirmaient les déclarations initiales de Mustapha BAOUCHI qui prêtait le rôle de « *facteur entre Abdallah et le MAROC, et transportait de l'argent* » et prenait ainsi part active dans le GICM (D.846).

Ainsi, l'audition du nommé Abderrahim EZZIOUANI alias NASSER, membre du GICM, interpellé au MAROC dans le cadre des attentats de CASABLANCA, avait déclaré que lorsqu'il se trouvait en AFGHANISTAN, il avait eu l'occasion de fréquenter les membres du GICM qui se réunissaient au domicile de Lahoucine EL HASKI alias JABER, et parmi lesquels on trouvait : Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM, Younès CHEKOURI alias MAHMOUD, Karim AOUTAH alias SALEM et le nommé Mohamed RAOUIANE alias MOCHTAQ (D.359).

En outre, Nourredine NAFIA et Al Tayeb BENTIZI, entendus par les services de police marocains confirmaient que Mohamed RAOUIANE était membre de la cellule italienne du GICM et qu'il était notamment chargé des transferts de fonds vers le MAROC.

Ainsi Nourredine NAFIA avait même précisé avoir reçu des fonds de la part de l'intéressé dans les circonstances suivantes : « *Au cours de mon séjour en TURQUIE, je me suis chargé d'héberger les membres du GICM suivants : ABOU YASER et son épouse, MOHAMED ALOUANE, CHIHAB, YOUSSEF 'le Français', MEHDI HASKI et NAWFEL, J'ai reçu en outre la visite à cette même époque de MOHAMED RAOUIANE alias MOUCHTAQ, venu d'ITALIE et m'ayant remis la somme de 5000 euros, et SOFIANE 'le Français' qui, lui, m'a fait don de 1400 euros et a remis aussi la même somme à YOUSSEF 'le Français'. Par la suite, j'ai eu un rendez-vous avec MOURAD 'le Français', membre de la cellule du 'Groupe islamique combattant marocain' en FRANCE, à qui j'ai donné la somme de USD 22300 en guise d'apport collecté par un groupe de 'frères' - pour que les membres de la cellule en FRANCE l'investissent dans des projets profitables* » (D.355).

Ainsi, « ABOU YASSER » était identifié comme étant Chahid ABDELLAH, membre de la Commission financière du GICM, MOHAMED ALOUANE, utilisant l'alias de « ABOU JAFFAR » était membre de la commission religieuse du GICM, dont Nourredine NAFA avait un temps été président, « NAWFEL » identifié comme étant Abdeladim AKOUDAD ayant récemment adhéré au GICM, interpellé en ESPAGNE suite à l'émission d'un mandat d'arrêt international délivré par les autorités marocaines suite aux attentats de CASABLANCA, « Mehdi HASKI » était identifié comme le frère de Hassan et Lahoucine EL HASKI, « YOUSSEF le Français » correspondait à Mustapha BAOUCHI, « SOFIANE le Français » à Fouad CHAROUALI et « MOURAD le Français » à Rédouane ABERBRI.

Et Al Tayeb BENTIZI indiquait quant à lui : « *La première somme d'argent que j'ai touchée du G.I.C.M. , était, en euros et payée en liquide. Le montant était de 100 000 Dirhams et je l'avais reçu de Mohamed Rawayan alias Mechtak, qui se trouve en ITALIE. Cela était en l'an 2000 (...). Après le mois du ramadan en 2003, j'ai reçu de Mohamed Rawayan alias Mechtak la somme de 20.000 \$.* » (D.351).

Ces précisions mettaient en évidence l'existence d'un groupe cohérent composé des représentants de différentes cellules du GICM, regroupés autour des responsables de cette organisation et réunis autour des activités de financement international du groupe, par l'intermédiaire notamment de Mohamed RAOUIANE avec lequel Mustapha BAOUCHI, Réduane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ seront en contact.

Mustapha BAOUCHI persistait contre toute vraisemblance à déclarer que l'individu qu'il connaissait sous l'alias MOCHTAQ, identifié comme étant le nommé Mohamed RAOUIANE ne faisait pas partie du GICM (D.4911).

En outre, Mustapha BAOUCHI avait reconnu que Mohamed RAOUIANE lui avait rendu visite en FRANCE et qu'ils s'étaient retrouvés dans le restaurant EUROPIZZA en compagnie d'Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM, Rachid AIT EL HADJ et Réduane ABERBRI afin d'évoquer des questions financières sur lesquelles Mustapha BAOUCHI s'était montré évasif (D.853).

De plus Mohamed RAOUIANE alias MOCHTAQ avait contacté Mustapha BAOUCHI immédiatement après son élargissement par les autorités marocaines afin de l'informer de son arrestation et du fait qu'il avait appris que Mustapha BAOUCHI alias "Yousef le français" était recherché, ce qui mettait en lumière le lien opérationnel existant entre les deux hommes (D.846 ; D.4911).

En outre, Mustapha BAOUCHI admettait avoir rencontré Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM, membre de la Commission de Sécurité du GICM et responsable de la cellule belge du GICM, chez le nommé Mohamed RAOUIANE à MILAN fin janvier 2003, ce qui illustrait l'implication de l'intéressé dans la structure du GICM, apparaissant en contact régulier avec les responsables du groupe (D.846 ; D.4911)

Interrogé sur ces éléments mettant en évidence l'existence d'une activité du GICM en ITALIE ainsi que sur sa place au sein du GICM, Mustapha BAOUCHI tentait de minimiser le rôle de Mohamed RAOUIANE alias MOCHTAQ et niait avoir eu lui-même une importance hiérarchique au sein de cette structure (D.4911).

Contrairement à Mustapha BAOUCHI, Rachid AIT EL HADJ faisait des déclarations en garde-à-vue qui confirmaient l'existence d'une cellule opérationnelle du GICM en ITALIE en lien avec Nourredine NAFIA en TURQUIE, Al Tayeb BENTIZI au MAROC et la cellule française.

Ainsi, il indiquait lui aussi être allé à MILAN en 2000 puis à VARESE pour rencontrer le nommé « ZACARIA » à la demande de Nourredine NAFIA.

Il déclarait avoir fréquenté cet individu durant son séjour en AFGHANISTAN, alors qu'ils résidaient dans la même maison d'accueil à JALLALABAD, en compagnie de Lahoucine EL HASKI alias JABER et de Karim AOUTAH alias SALEM (D.919).

Il ajoutait, avoir accueilli et hébergé ZACARIA à PLAISIR (78) lorsqu'il était venu en FRANCE au cours de l'hiver 2002. Il précisait que ZACARIA et Mustapha BAOUCHI se connaissaient bien car ils s'étaient rencontrés en AFGHANISTAN (D.919).

Mustapha BAOUCHI contestait quant à lui avoir rencontré ZACARIA en AFGHANISTAN, même s'il savait qu'il y avait séjourné (D.4911).

Il indiquait d'ailleurs que pour lui MOCHTAK et ZACARIA étaient la même personne.

Or, il apparaissait que le nommé ZACARIA pouvait correspondre au nommé Abdelaziz LAASSARA, vétéran de la guerre en BOSNIE et demeurant en ITALIE (VARESE).

En outre, Réduane ABERBRI, plus particulièrement impliqué dans les opérations de financement réalisées au bénéfice du groupe, indiquait avoir également rencontré ZACARIA pour la première fois à VARESE, puis à PARIS à la fin de l'année 2002 ou début 2003, alors qu'il était hébergé chez son cousin Rachid ATI EL HADJ et, selon lui, cet individu était envoyé pour récolter des fonds pour le compte de Nouredine NAFIA.

#### TURQUIE : Gestion de crise (courant 2002)

De retour d'AFGHANISTAN en attente de son départ pour la FRANCE, Mustapha BAOUCHI avait séjourné à ISTANBUL pendant plusieurs semaines.

A cette occasion, il avait été un témoin privilégié de l'intervention de Nouredine NAFIA dans la gestion de la "crise" survenue au sein de la cellule française du GICM après l'échec de leur voyage en AFGHANISTAN. Mais plus encore, à partir de mai 2002, il allait devenir acteur de cette gestion des activités de la cellule française puisqu'il Nouredine NAFIA lui demandait : "*de calmer les différents qui étaient intervenus dans ce groupe*". Et il avait ajouté : "*Sépare les ! Il faut les laisser travailler*" (D.851).

Ainsi il précisait que Nouredine NAFIA l'avait informé des problèmes qui existaient entre un premier groupe composé de Fouad CHAROULI, Bachir GHOUIMID et Attila TURK, et une second composé de Rachid AIT EL HADJ et Réduane ABERBRI.

Il expliquait dans quelles circonstances était intervenu ce différend au sein du groupe : “Après les événements du 11 septembre 2001, tous les membres du groupe ont décidé de vendre la société afin de financer leur départ en AFGHANISTAN, via l'Iran, pour aller combattre. (...) mais sont restés bloqués à Téhéran en raison de la chute du régime Taliban. A leur retour, ils ont souhaité reprendre leur activité et ré investir leurs parts dans la société d'alimentation. C'est là qu'est intervenu le différend car Rachid AIT EL HADJ et Réduoane ABERBRI ne voulaient pas” (D.851).

Nourredine NAFIA rencontrait Fouad CHAROUALI puis Redouane ABERBRI en TURQUIE en présence de Mustapha BAOUCHI (D.851).

Conscient de l'importance de la cellule française Nourredine NAFIA avait donc décidé d'intervenir afin de maintenir les activités de ce groupe en séparant ces deux groupes et en leur assignant des tâches respectives.

D'une part, Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ, compte tenu de leur sens des affaires obtenaient un financement de leurs projets commerciaux dont les bénéfices seraient reversés au GICM.

D'autre part, Fouad CHAROUALI se voyait faire la même proposition de financement (20.000 euros). Cependant, en l'absence d'expérience sérieuse dans ce domaine il refusait. Son groupe se voyait donc confier des tâches plus spécifiques de soutien logistique (D.2065).

Mustapha BAOUCHI avait donc été présent à ISTANBUL en mai 2002 lors de la remise par Nourredine NAFIA de la somme de 13.000 dollars à Redouane ABERBRI (D.846). Il indiquait que Nourredine NAFIA avait remis cette somme qui provenait vraisemblablement d'ARABIE SAOUDITE, à Redouane ABERBRI, et il précisait : “Nourredine NAFIA était en effet chargé au sein du Groupe Islamique Combattant Marocain de centraliser les fonds qui arrivaient. Nourredine NAFIA a remis cette somme à Réduoane ABERBRI en lui demandant de l'investir dans un projet commercial, et de lui donner en retour les dividendes générés par ce placement. Il avait été convenu entre Réduoane et Abdallah, que le temps serait laissé à Réduoane de monter son commerce, et qu'ensuite, ce dernier devrait faire parvenir à Abdallah de l'argent régulièrement. Réduoane est ensuite rentré chez lui et a investi cette somme dans le garage Auto Class à EPONE (78)” (D.845).

Il ajoutait que lors de cette remise de fonds, un saoudien était également présent, mais il prétendait ignorer son nom. Or, les recoupements effectués avec les déclarations de Rachid AIT EL HADJ qui se rendra lui-même un mois plus tard à ISTANBUL, permettaient d'identifier cet individu, comme étant Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER (D.908).

Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER, membre de la commission financière du GICM, chargé avec Mohamed EL GUERBOUZI des collectes de fonds et de recherches de sources de financement (D.624) apparaîtra en contact par courriel avec Mustapha BAOUCHI durant l'année 2003 comme cela sera examiné en détail ultérieurement.

Compte tenu du rôle de Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER au sein du GICM, cette identification permettait de confirmer que cette remise de fonds aux deux membres de la cellule française du GICM était en relation directe avec les activités de cette organisation et ne constituait en rien un simple geste commercial, mais revêtait au contraire un caractère opérationnel dans la logique de ce groupe à la recherche d'investissements dont les bénéfices devaient financer ses activités.

Mustapha BAOUCHI précisait qu'après son retour en FRANCE il avait été contacté par Nourredine NAFIA qui lui avait indiqué avoir encore de l'argent à investir et qu'il souhaitait voir Rachid AIT EL HADJ à ce propos.

Mustapha BAOUCHI transmettait la consigne à l'intéressé et lui donnait les coordonnées de Nourredine NAFIA à ISTANBUL. Rachid AIT EL HADJ s'y était rendu dans le courant du mois de juin 2002 et avait reçu la somme de 10.000 dollars (D.923).

Ces deux remises de fonds avaient ainsi constitué une partie des activités de financement du GICM par la cellule française.

Ainsi, à compter de l'été 2002, deux entités au service du GICM avaient été formées afin de maintenir, voir d'optimiser leur contribution à cette l'organisation terroriste. Elles devaient d'ailleurs s'acquitter de leur mission avec zèle.

En effet, d'une part, durant l'année 2003, les commerces de Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ permettaient de dégager la somme d'au moins 20.000 euros qui était reversée au GICM par l'intermédiaire de Mustapha BAOUCHI via la cellule belge.

D'autre part, Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUIMID et Attila TURK avaient contribué activement aux opérations de soutien logistique du GICM, en assurant notamment la liaison avec la cellule belge et en participant à l'hébergement clandestin de plusieurs activistes recherchés.

#### Les déplacements en BELGIQUE :

#### Entre mars et décembre 2003 :

Mustapha BAOUCHI reconnaissait s'être rendu régulièrement en BELGIQUE, notamment entre mars et octobre 2003 afin de remettre à Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM la somme de 2.500 € mensuels provenant de l'activité commerciale de Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI (D.853 ; D.3247).

Il s'y était rendu pour la dernière fois mi février 2004, en THALYS pour remettre une nouvelle somme de 2.000 € à Abdelkader HAKIMI provenant de la même source (D.846).

Devant le juge d'instruction, il reconnaissait ces transferts de fonds mais niait qu'ils aient pu s'intégrer dans l'activité financière d'un groupe terroriste. Tout au plus, s'agissait-il de rendre service à d'anciens compagnons d'arme (D.6646).

Durant ces déplacements qui avaient une vocation financière, il était apparu que Mustapha BAOUCHI avait également entretenu des contacts opérationnels avec des membres du GICM en fuite au MAROC. Il avait ainsi été amené à prendre attaché avec les nommés CHAFIR et SAAD, anciens stagiaires de Mustapha BAOUCHI, dont les coordonnées lui avaient été fournies par Abdelkader HAKIMI (D.6646).

Il reconnaissait qu'il leur avait envoyé une somme de 10.000 euros afin de leur permettre de "*vivre dans la clandestinité*" (D.845).

Devant le juge d'instruction il niait ce transfert de fonds qui sera examiné en détail ultérieurement (D.6646).

#### Novembre 2003 : La succession de Nourredine NAFIA :

Entendu sur la cellule belge du GICM, Mustapha BAOUCHI déclarait dans un premier temps que Abdelkader HAKIMI était le responsable du GICM en BELGIQUE et qu'il avait été remplacé au début de l'année 2004 par Lahoucine EL HASKI alias JABER. Puis il revenait sur ses déclarations indiquant qu'il n'existant aucune cellule appartenant à un quelconque groupe, ni en BELGIQUE, ni en FRANCE, et que les contacts qu'il avait pu avoir étaient d'ordre amical entre individus qui s'étaient rencontrés en AFGHANISTAN (D.845 ; D.853 ; D.6690 ; D.6695).

Mustapha BAOUCHI expliquait s'être rendu en BELGIQUE pendant le ramadan en novembre 2003 avec Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMLID et Attila TURK dans le véhicule AUDI de ce dernier. Ils avaient en charge Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM à BRUXELLES puis s'étaient dirigés vers MASSEIK où ils avaient tenu une réunion avec Khalid BOULOUDOU, Abdallah (OUABBOUR) de BELGIQUE, et Soufiane (Marocain belge de MASSEIK).

Il ajoutait : "*le but de la réunion était de mettre en place une stratégie commune pour savoir ce que l'on allait faire dans l'avenir par rapport à nos deux groupes belge et français. C'était BRAHIM qui dirigeait la réunion.*" (D.852).

Selon Mustapha BAOUCHI la réunion n'avait pas permis de trouver de solution définitive mais il était apparu que les multiples interpellations que le GICM avait subies rendaient nécessaire que chaque cellule redevînt autonome.

Il ne s'agissait donc pas d'une réunion " de courtoisie" comme Mustapha BAOUCHI le prétendait devant le juge d'instruction, mais bien d'une réunion ayant un caractère opérationnel concernant en l'occurrence l'organisation du GICM

Janvier 2004 : L'arrivée de Karim AOUTAH et Lahoucine EL HASKI et la réorganisation du GICM :

Mustapha BAOUCHI déclarait en outre s'être rendu en BELGIQUE afin d'y rencontrer Karim AOUTAH alias SALEM et Lahoucine EL HASKI qui étaient arrivés de TURQUIE 10 jours auparavant et qui étaient hébergés clandestinement par les membres de la cellule belge du GICM (groupe de MASSEIK).

A cette occasion, Karim AOUTAH avait fait part à Mustapha BAOUCHI de son souhait de se rendre en FRANCE afin de s'y cacher et lui avait demandé d'assurer son hébergement clandestin, ce que Mustapha BAOUCHI avait accepté de faire (D.861).

Ces éléments étaient confirmés par Mustapha BAOUCHI lors de ses interrogatoires devant le juge d'instruction, mais ressortaient également de l'exploitation de sa messagerie internet (D.1056, D.1059).

A l'occasion de cette rencontre, la succession de Nourredine NAFIA avait également été abordée, et Mustapha BAOUCHI avait appris à son retour en FRANCE que Lahoucine EL HASKI avait été désigné comme le responsable des cellules française et belge du GICM (D.856).

Par la suite, Lahoucine EL HASKI avait demandé à Mustapha BAOUCHI de lui envoyer Fouad CHAROUALI fin janvier 2004.

Ce déplacement avait aussi eu pour objectif de procéder à une réattribution des fonctions au sein de la structure européenne du GICM et notamment du rôle de Mustapha BAOUCHI.

Selon Mustapha BAOUCHI, Fouad CHAROUALI s'était alors rendu en BELGIQUE et avait été nommé par Lahoucine EL HASKI, responsable financier des deux groupes en remplacement de Mustapha BAOUCHI (D.861).

Cet épisode était confirmé par Redouane ABERBRI qui déclarait que Mustapha BAOUCHI avait finalement été écarté de cette charge car il n'avait plus la confiance de Lahoucine EL HASKI.

Mustapha BAOUCHI déclarait quant à lui, qu'il avait souhaité être "*dégager de toutes responsabilités au niveau des transferts financiers*" et que les histoires d'argent commençaient à lui peser (D.861).

• **Fouad CHAROUALI**

Mai 2002 - Déplacement au MAROC au contact de Al Tayeb BENTIZI :

L'examen du passeport de Fouad CHAROUALI permettait d'établir que ce voyage avait eu lieu le 07/05/2002, tandis que celui effectué en TURQUIE au contact de Nourredine NAFIA s'était fait le 11/05/2002.

Fouad CHAROUALI soutenait que ces déplacements n'étaient pas liés entre eux et qu'ils étaient sans rapport avec une quelconque entreprise terroriste.

En outre, il ne se souvenait pas avoir évoqué avec Nourredine NAFIA, sa rencontre quelques jours auparavant avec Al Tayeb BENTIZI, alors qu'il savait que ces deux hommes se connaissaient au moins pour s'être rencontrés en AFGHANISTAN.

Il était intéressant de noter que ce déplacement était concomitant à celui qu'effectuait Redouane ABERBRI en TURQUIE au contact de Nourredine NAFIA afin d'évoquer avec lui les projets commerciaux qu'il avait avec son cousin. Il s'était fait remettre à cette occasion la somme de 13.000 dollars, tandis que Rachid AIT EL HADJ devait recevoir la somme de 10.000 dollars quelques semaines plus tard.

Ces investissements avaient été faits dans l'optique poursuivie par le GICM depuis sa création, à savoir investir dans des entreprises dont les bénéfices servaient à financer les activités terroristes de ce groupe. A ce propos, la présence de Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER (confirmée par Mustapha BAOUCHI, Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ), membre de la commission financière du GICM, lors de ces remises de fonds confirmait la dimension stratégique de ces opérations financières.

Pour autant, Fouad CHAROUALI expliquait de façon peu crédible que la proximité de ses rencontres avec deux hauts responsables du GICM n'était qu'une coïncidence, due au "*hasard du calendrier*" (D.6696 ; D.2061 ; D.5548).

On pouvait considérer qu'en réalité, Fouad CHAROUALI était allé au MAROC pour faire part à Al Tayeb BENTIZI, l'Emir du GICM, des dissensions qui étaient survenues au sein de la cellule française.

C'était finalement Nourredine NAFIA, compte tenu de son rôle de responsable, qui avait apporté la solution à ces problèmes.

#### - Mai 2002 - Déplacement en TURQUIE :

Ce déplacement à ISTANBUL évoqué par Fouad CHAROUALI, ainsi que par plusieurs mis en examen, mettait en évidence l'existence d'un groupe composé notamment de Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUIMID, Attila TURK, Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI, sous l'autorité de Mustapha BAOUCHI, lui-même soumis aux décisions de Nourredine NAFIA.

Ce que, Fouad CHAROUALI relatait très clairement dans cet épisode : "En fait au sein du GICM il y avait une discorde, il y avait Bachir GHOUIMID, Attila TURK et moi d'un côté et Rachid AIT EL HADJ, Redouane ABERBRI de l'autre. Je suis alors parti voir ABOU MOUAD (Nourredine NAFIA) en TURQUIE pour régler le problème.

*En fait c'est "HANAS" (Mustapha BAOUCHI), qui était coordinateur entre nous, qui était en contact avec ABOU MOUAD et qui est venu nous voir pour nous dire qu'il voulait voir l'un d'entre nous pour régler le conflit. C'est moi qui suis parti, et j'ai rejoint "HANAS" et ABOU MOUAD sur place.*

*En TURQUIE j'ai dit à ABOU MOUAD que le problème c'était l'argent, et c'est vrai que moi et les autres du G.I.C.M. on s'était embrouillé à cause de VB Prim' et des dettes.*

*(...) ABOU MOUAD m'a proposé effectivement 15 000 dollars pour arranger nos histoires d'argent, mais j'ai refusé car je ne voulais pas devoir d'argent à quelqu'un." (D.883).*

Entendu à plusieurs reprises, Fouad CHAROUALI donnait des explications invraisemblables. Or, il apparaissait que ce déplacement avait une dimension opérationnelle et s'inscrivait dans le cadre des activités du GICM.

En effet, il apparaissait qu'il s'était rendu en TURQUIE à la demande de Nourredine NAFIA et que cette demande lui avait été transmise par Mustapha BAOUCHI, responsable des activités françaises du GICM.

De plus, Fouad CHAROUALI avait discuté de ce déplacement avec Rachid AIT EL HADJ, autre membre du GICM pour déterminer qui irait rencontrer Nourredine NAFIA. Sur place, il devait retrouver, outre Nourredine NAFIA et Mohamed ALLOUANE, tous cadres importants du GICM, ainsi que Mustapha BAOUCHI, principal acteur du GICM en FRANCE. Ce dernier à cette date, était aussi en contact depuis plusieurs années avec un autre membre du groupe, Bachir GHOUIMID, très proche de Fouad CHAROUALI, avec lequel il était notamment parti se former militairement en AFGHANISTAN et qu'il avait accompagné en ANGLETERRE à la rencontre de Mohamed EL GUERBOUZI, autre responsable du GICM.

En outre, il apparaissait que les personnes concernées par cette réunion étaient en relations croisées depuis plusieurs années.

Ainsi, Bachir GHOUIMID, ami d'enfance de Fouad CHAROUALI, apparaissait en contact dès 1998 et 1999 avec Mustapha BAOUCHI et Karim AOUTAH, membres importants du GICM, mais également avec Nourredine NAFIA auquel il fournissait son passeport ainsi que celui de son épouse afin de quitter clandestinement la TURQUIE (D.1033).

De la même manière, Mustapha BAOUCHI avait rencontré Nourredine NAFIA en 1997 dans le camp de KHALDEN, tandis que Fouad CHAROUALI s'était lié avec Nourredine NAFIA en 2000 en AFGHANISTAN (D.4911).

Enfin, Rachid AIT EL HADJ que Fouad CHAROUALI avait contacté avant son départ était en relation avec Nourredine NAFIA depuis 1998, date à laquelle ils s'étaient rencontrés à DAMAS (SYRIE) via Lahoucine EL HASKI (D.961). De plus Rachid AIT EL HADJ s'était rendu en AFGHANISTAN sur les recommandations de Nourredine NAFIA qui l'avait accompagné de SYRIE en TURQUIE et lui avait payé le billet d'avion jusqu'à ISLAMABAD et lui avait fourni un visa falsifié pour son passeport (D.903 ; D.1000 ; D.2245).

Ils étaient par la suite restés en contact puisque Nourredine NAFIA avait demandé à Rachid AIT EL HADJ de se mettre en relation avec le nommé ZAKARIA en ITALIE en

2000, puis avec le nommé Abdallah OUABOUR en BELGIQUE en 2000 et 2002 (D.919 ; D.912).

Enfin, Nourredine NAFIA avait remis la somme de 10.000 dollars à Rachid AIT EL HADJ et 13.000 dollars à Redouane ABERBRI son associé.

Dès lors, il ressortait de cette convocation en TURQUIE par Nourredine NAFIA un parallèle très net entre les deux entités désormais indépendantes l'une de l'autre, composées, d'une part de Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI et d'autre part de Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUIMID et Attila TURK (D.2037 ; D.2060).

Malgré la concordance de ces éléments, Fouad CHAROUALI soutenait que ce déplacement n'avait d'autre but que de recevoir des conseils religieux sur l'amitié et les relations commerciales et refusait d'admettre qu'en réalité Nourredine NAFIA l'avait convoqué afin de régler le conflit qui opposait les deux groupes de la cellule française (D.5041).

Nonobstant ses dénégations devant le juge d'instruction, cette dimension opérationnelle était pourtant clairement apparue à Fouad CHAROUALI puisqu'il l'avait spontanément évoquée en garde-à-vue en ces termes : "En fait au sein du GICM il y avait une discorde (...). Je suis alors parti voir ABOU MOUAD (Nourredine NAFIA) en TURQUIE pour régler le problème".

Ces dissensions risquant de mettre en péril l'activité financière de la cellule française, il était effectivement nécessaire de les "régler".

Ces déductions étaient conformes au rôle de Nourredine NAFIA qui, selon Mustapha BAOUCHI, était chargé de centraliser les fonds du GICM et était le responsable européen du groupe (D.751 ; D.752).

Là encore, le fonctionnement du groupe était apparent : Nourredine NAFIA donnant des instructions à Mustapha BAOUCHI chargé de les transmettre aux membres de la cellule française.

En effet, si l'intégration de Mustapha BAOUCHI dans le GICM était plus ancienne, son investissement au sein du groupe français datait effectivement du mois de mai 2002, date à laquelle Nourredine NAFIA avait décidé de convoquer certains membres de la cellule française afin d'évoquer avec eux le règlement du litige qui les opposait.

Cette intervention de Nourredine NAFIA était complétée par l'assignation à Mustapha BAOUCHI d'une mission destinée à maintenir les activités de la cellule française nonobstant les dissensions qu'elle connaissait en son sein.

Ainsi, afin de se lancer lui aussi dans les affaires avec Attila TURK et Bachir GHOUIMID, Fouad CHAROUALI se voyait proposer par Nourredine NAFIA via Mustapha BAOUCHI la somme de 10.000 euros qu'il refusait, compte tenu vraisemblablement de son peu d'intérêt, sinon de compétence, pour les activités commerciales.

Son groupe était donc chargé, sous le contrôle et l'autorité de Mustapha BAOUCHI, de se concentrer sur les opérations de soutien logistique et d'assistance aux membres du GICM.

#### Déplacements en BELGIQUE :

##### - Eté 2003 : Déplacement suite à l'arrestation de Nourredine NAFIA et Al Tayeb BENTIZI :

Interrogé sur son premier déplacement en BELGIQUE, Fouad CHAROUALI expliquait qu'il avait été effectué avec Attila TURK alors que Mustapha BAOUCHI leur avait fait savoir que "*Said souhaitait les voir en Belgique*". Abdelkader HAKIMI aurait alors évoqué l'arrestation de ABOU MOUAD "en Mauritanie" et celle de BENTIZI entre autres sujets (D.2239).

Fouad CHAROUALI refusait de préciser la nature exacte de leur entretien, se contentant de déclarer qu'on ne lui aurait pas confié des informations importantes car son départ précipité d'AFGHANISTAN l'avait discrépété. (D.2239 ; D.2324).

Il admettait cependant qu'Abdelkader HAKIMI lui avait demandé de lui procurer des documents d'identité à cette occasion. Or, cette simple demande mettait en évidence que, nonobstant la brièveté de sa formation para-militaire, des membres éminents du GICM, comme Abdelkader HAKIMI, lui maintenaient sa confiance.

Il était alors fait remarquer à Fouad CHAROUALI que cette entrevue, qui faisait suite aux arrestations qui avaient eu lieu après les attentats de CASABLANCA, avait nécessairement une dimension opérationnelle ; ce qui était d'ailleurs confirmé par Attila TURK qui expliquait que Fouad CHAROUALI avait reçu des consignes d'extrêmes prudence (D.973). Mais également par le fait que Mustapha BAOUCHI, qui se rendait régulièrement en BELGIQUE au contact d'Abdelkader HAKIMI, avait éprouvé le besoin d'y envoyer Fouad CHAROUALI en urgence, se sachant lui-même surveillé. Et enfin par le fait qu'Abdelkader HAKIMI, était le "responsable de la commission de sécurité du GICM" (D.752).

Malgré ces éléments, Fouad CHAROUALI, qui ne pouvait ignorer le statut d'Abdelkader HAKIMI rencontré dans la zone pakistano-afghane de retour du camp de KHOST, soutenait que de simples banalités avaient été échangées (D.2324).

##### - Courant 2003 : Deuxième déplacement en BELGIQUE :

Attila TURK évoquait un deuxième déplacement en BELGIQUE en compagnie de Fouad CHAROUALI qui se situait quelques temps après celui réalisé à la suite des arrestations de Al Tayeb BENTIZI et Nourredine NAFIA (D.973, D.974, D.1063).

Pourtant, Attila TURK précisait qu'à cette occasion, Abdelkader HAKIMI avait souhaité obtenir des fonds et cette explication rejoignait celle donnée par Mustapha

BAOUCHI qui avait indiqué se rendre régulièrement entre mars et octobre 2003 au contact d'Abdelkader HAKIMI afin de lui remettre la somme de 2.500 euros par mois, provenant des activités commerciales de Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI (D.752, D.759).

Fouad CHAROUALI déclarait ne pas se souvenir de ce déplacement (D.2324).

- Fin 2003 : La réunion de MAASIEK :

Dans le cadre de ses échanges opérationnels avec les membres de la cellule belge du GICM, Fouad CHAROUALI reconnaissait avoir participé à une réunion, fin 2003 en BELGIQUE, près de la frontière hollandaise, dans la ville de MAASEIK.

Ainsi, il expliquait en garde-à-vue qu'Abdallah OUABOUR avait convoqué certains membres du GICM par le biais de Mustapha BAOUCHI afin, selon lui, d'évoquer le fait que leur organisation avait besoin d'un nouveau chef (D.884 ; D.2324).

Fouad CHAROUALI avait déclaré que Mustapha BAOUCHI avait convoqué les membres de la cellule française en leur disant : "les frères de BELGIQUE" veulent vous voir (D.889).

Fouad CHAROUALI s'y était donc rendu en compagnie de Mustapha BAOUCHI, Bachir GHOUVID et Attila TURK.

Arrivés à BRUXELLES, ils avaient été pris en charge par Abdelkader HAKIMI qui les avait conduits jusqu'à MAASIEK, dans l'appartement de Khalid BOULOUDO alias SALMAN (D.884).

Lors de cette réunion, partant du constat que depuis les arrestations ayant touché l'organisation, il manquait un chef pour coordonner les actions du GICM, Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM avait proposé le poste à Fouad CHAROUALI qui avait décliné l'offre (D.884 ; D.889 ; D.2324).

Ce poste avait également été proposé à Karim AOUTAH alias SALEM par Bachir GHOUVID, mais, selon Attila TURK, également par Fouad CHAROUALI qui avait semble-t-il beaucoup insisté (D.973).

Réentendu sur la tenue et l'objet de cette réunion, Fouad CHAROUALI confirmait qu'elle était destinée à nommer un Emir responsable des cellules européennes du GICM, mais qu'en aucun cas il n'avait proposé le poste à Karim AOUTAH (D.889 ; D.2324).

A cette occasion, Fouad CHAROUALI précisait qu'Abdelkader HAKIMI avait déclaré, "s'il n'y a pas de projet, ça ne sert à rien que je sois du GIM" (D.889 ; D.2324)..

Finalement, il n'avait pas le souvenir que l'intéressé ait prononcé cette phrase (D.6696).

Puis il revenait en partie sur ses déclarations en précisant qu'il ne savait pas qu'il existait un groupe en BELGIQUE et qu'en outre, le poste de responsable avait été proposé à toutes les personnes présentes et qu'aucune n'avait accepté. Fouad CHAROUALI précisait

qu'il avait alors pris conscience qu'un groupe était en train de se former et qu'il était temps pour lui de prendre ses distances, sans expliquer ses motifs, car telle qu'il décrivait la réunion, aucun élément relatif au terrorisme ou à l'islam radical ne semblait avoir été évoqué... (D.2324).

Cependant, il reconnaissait que selon lui, le groupe auquel il fallait un "Emir" devait s'entendre d'un groupe de solidarité chargé de trouver des faux papiers à ceux qui n'en avaient pas ; des logements ainsi que de l'argent (D.6044).

Ces éléments venaient évidemment confirmer l'ensemble des investigations menées.

Fouad CHAROUALI contestait formellement les déclarations de Bachir GHOUMID qui avait indiqué que préalablement au déplacement en BELGIQUE, Mustapha BAOUCHI, Attila TURK, Fouad CHAROUALI et lui-même s'étaient réunis afin d'évoquer l'avenir du GICM après les arrestations d'Al Tayeb BENTIZI et Nourredine NAFIA suite aux attentats de CASABLANCA. A l'issue de cette rencontre, il avait été décidé de se rendre en BELGIQUE afin d'évoquer ces questions avec Abdelkader HAKIMI, désigné comme le responsable européen du GICM (D.762).

Cependant, ces propos rejoignaient ceux d'Attila TURK qui affirmait qu'il s'agissait de désigner le successeur de Nourredine NAFIA, à savoir un nouvel Emir pour l'ensemble du GICM et non un simple responsable européen (D.762 ; D.973).

Fouad CHAROUALI contestait également ce point (D.2324).

- 28 janvier 2004 : Déplacement suite à l'arrestation de Khalid BOULOUDO et préparation de l'exfiltration de Karim AOUTAH :

Après avoir donné des explications fantaisistes sur ses déplacements en BELGIQUE, Fouad CHAROUALI admettait qu'ils s'inscrivaient dans le cadre du GICM avant de revenir sur l'ensemble de ses déclarations.

Le déplacement effectué fin janvier 2004 mettait plus encore en lumière les relations opérationnelles qui existaient entre les cellules belge et française.

Ainsi, sur le fondement des surveillances exercées, y compris sous forme de clichés pris dans une station-service (D.567 ; D.568 D.575 ; D.576), il était permis de fixer un autre déplacement en BELGIQUE le 28 janvier 2004.

Ce déplacement avait eu lieu en compagnie de Jamal OULAHSEN qui confirmait que son cousin Fouad CHAROUALI lui avait demandé de l'accompagner en BELGIQUE sous un obscur motif commercial, puis qu'il lui avait révélé que le but de ce voyage était de retrouver des "amis religieux" (D.5378).

Sur place, Jamal OULAHSEN confirmait qu'ils avaient rencontré Abdallah OUABOUR, Hassan EL HASKI, Lahoucine EL HASKI, Abdelkader HAKIMI et Karim AOUTAH, c'est à dire les responsables de la cellule belge ainsi que les hauts responsables du GICM (D.5378).

Il était établi que ce jour-là, Fouad CHAROUALI s'était rendu en BELGIQUE afin d'entrer en contact avec Abdallah OUABOUR (D598).

De plus, il était à noter que la veille de ce déplacement, Fouad CHAROUALI avait été vu en compagnie de Mustapha BAOUCHI (D.598), alors que ce même 27 janvier 2004, Khalid BOULOUDO, lié au groupe basé en BELGIQUE avait été arrêté au PAYS-BAS (D.573).

Dès lors, il apparaissait manifeste que ce déplacement du 28 janvier 2004 était lié à cet événement et aux instructions de Mustapha BAOUCHI.

Après de nombreuses dénégations, Fouad CHAROUALI finissait par expliquer que Mustapha BAOUCHI lui avait demandé de se rendre en BELGIQUE afin d'y retrouver Abdallah OUABOUR ainsi que Karim AOUTAH (D.881).

Cependant, s'il déclarait ne plus se souvenir du motif de cette réunion, il précisait que Lahoucine EL HASKI et Abdallah OUABOUR lui avaient demandé la somme de 5.000 Euros et des documents d'identité et que Karim AOUTAH lui avait fait part de son souhait de venir clandestinement en FRANCE (D.2324).

En garde-à-vue, Fouad CHAROUALI expliquait qu'il avait agi à la demande de Abdallah OUABOUR, avant de revenir sur ses déclarations en indiquant que Karim AOUTAH l'avait pris à part afin de lui demander de l'héberger en FRANCE sans en faire part aux autres personnes présentes (D.3220).

Il admettait finalement devant le juge d'instruction que la réunion avait effectivement porté sur l'arrestation de Khalid BOULOUDO (D.4834).

Puis, *in fine*, il déclarait que cette réunion n'avait aucun rapport avec le GICM et qu'il s'agissait d'une coïncidence si elle avait eu lieu le lendemain de l'interpellation de Khalid BOULOUDO (D.6696).

Interrogé sur le motif de la venue en EUROPE de Karim AOUTAH et Lahoucine EL HASKI, deux membres fondateurs du GICM, Fouad CHAROUALI ne fournissait aucune explication, déclarant même qu'il avait ignoré leur présence jusqu'à son propre déplacement en BELGIQUE (D.3694 ; D.4834).

Cependant, il apparaissait que les autres membres de la cellule française avaient été informés de leur présence en BELGIQUE, ce qui permettait de penser que contrairement à ses affirmations il l'avait été également.

Ainsi, Mustapha BAOUCHI avait expliqué être allé en BELGIQUE en janvier 2004 pour rencontrer Karim AOUTAH et roquettes EL HASKI qui venaient d'arriver de TURQUIE où ils étaient activement recherchés dans le cadre de l'enquête menée après les attentats de CASABLANCA (D.758).

Bachir GHOUIMID déclarait quant à lui qu'il avait appris par Hassan EL HASKI de passage à MANTES LA JOLIE début janvier 2004, que Karim AOUTAH et Lahoucine EL

HASKI se trouvaient en BELGIQUE, qu'ils étaient arrivés de TURQUIE et que Karim AOUTAH logeait près de MAASIEK et Lahoucine EL HASKI résidait dans sa famille. (D.791).

Fouad CHAROUALI admettait que les deux individus avaient pu arriver de TURQUIE depuis peu et munis de faux documents d'identité (D3694).

L'utilisation de faux documents était confirmée par l'enquête qui démontrait que les nommés Rachid IBAB et Khalid OUSSAIH, membre de la cellule belge du GICM, s'étaient rendu en TURQUIE au contact de Karim AOUTAH et Lahoucine EL HASKI et avaient déclaré faussement la perte de leur passeport afin de les leur remettre pour assurer la clandestinité de leurs déplacements (D.3694).

Il était intéressant de noter que cette pratique avait également été observée par Al Tayeb BENTIZI et son entourage qui avaient utilisé les passeports de certains membres de la cellule française du GICM pour voyager clandestinement dans la zone pakistano-afghane.

Fouad CHAROUALI tentait de présenter ses déplacements en BELGIQUE, comme ayant été réalisés sans motif véritable, sur d'obscures instructions d'individus qu'il disait ne connaître qu'à peine, telles que "*tu verras là-bas*" ou "*les frères de BELGIQUE veulent vous voir*", agissant par solidarité, par sympathie ou selon lui, trop souvent par naïveté et sans qu'à aucun moment le motif de ce voyage ne lui ait été révélé préalablement, mais plus encore sans qu'une fois sur place il n'ait pris conscience des enjeux évoqués lors de ces réunions où se retrouvaient les membres les plus actifs du GICM évoquant l'avenir de leur groupe (D.3694).

Pourtant, il apparaissait clairement que ces voyages avaient permis de façon systématique, à des moments stratégiques des contacts opérationnels avec des hauts responsables du GICM.

Finalement, Fouad CHAROUALI déclarait ne pas se souvenir des circonstances de ces déplacements en BELGIQUE (D.6696).

- Bachir GHOUIMID

- Les déplacements en BELGIQUE :

- Déplacement courant 2003 :

Alors que Fouad CHAROUALI et Attila TURK reconnaissaient en interrogatoire s'être rendus à plusieurs reprises en BELGIQUE afin de rencontrer les membres de la cellule belge du GICM tels que Abdelkader HAKIMI et Abdallah OUABOUR avec lesquels ils auraient évoqué les arrestations de Al Tayeb BENTIZI et Nourredine NAFIA (D.884 ; D.973, D.1063 D.2239), Bachir GHOUIMID déclarait ne pas avoir été informé de ces réunions (D.4814).

De la même manière, il déclarait ne pas avoir su que Fouad CHAROUALI et Attila TURK s'étaient rendus en BELGIQUE afin d'évoquer le financement des activités du GICM par les bénéfices réalisés par les activités commerciales gérées par ses membres, et notamment Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ, grâce aux fonds investis par Nourredine NAFIA.

Ces transferts de fonds étaient pourtant confirmés par Mustapha BAOUCHI qui reconnaissait des remises d'argent à Abdelkader HAKIMI d'un montant de 2.500 € par mois de mars à octobre 2003 (D.759).

- Fin 2003 : La réunion de MAASIEK :

Sur la participation à cette réunion, Bachir GHOUUMID donnait des versions évolutives et contradictoires.

Ainsi, il expliquait en garde-à-vue que fin 2003, il s'était rendu en BELGIQUE compagnie de Fouad CHAROUALI, Attila TURK et Mustapha BAOUCHI afin de "discuter de l'avenir du GICM et des suites des attentats de CASABLANCA". Ils étaient allés à BRUXELLES pour rencontrer Abdelkader HAKIMI alias SAID qui les avaient conduits dans la ville de MAASIEK où ils avaient retrouvé Abdallah OUABOUR, Khalid Sur Abdelkader HAKIMI alias SAID, selon Bachir GHOUUMID, le responsable du GICM en EUROPE (D.783).

Bachir GHOUUMID déclarait que, suite à l'interpellation des chefs du GICM, il avait été décidé mettre fin à toute activité (D.783).

Devant le juge d'instruction, il revenait sur ses déclarations et indiquait finalement qu'il s'agissait d'un déplacement à but commercial et que la rencontre avec Abdelkader HAKIMI alias SAID alias BRAHIM avait été fortuite. Il reconnaissait avoir déjà vu le nommé Abdelkader HAKIMI en AFGHANISTAN au camp de JALLALABAD en 2000 (D.3219 ; D.6312).

Ce dernier les avait alors invités à dîner chez des amis, dont Khalid BOULOUDO (D.3219 ; D.4814).

Amené à préciser la nature de ce déplacement commercial qu'il était le seul à évoquer, Bachir GHOUUMID déclarait qu'il s'agissait pour lui et ses comparses de comparer les prix des compact-disc vierges qu'ils avaient l'intention d'acheter (D.4814).

Pourtant, tant Fouad CHAROUALI que Attila TURK ou Mustapha BAOUCHI reconnaissaient que la réunion avait concerné l'avenir du GICM suite aux attentats de CASABLANCA.

D'ailleurs, Bachir GHOUUMID lui-même avait tenu des propos similaires en garde-à-vue et il avait même ajouté : "*la question qui se posait était en fait de savoir ce qu'il fallait faire après les attentats de Casablanca et nous avons décidé de tout arrêter*" (D.783).

Comme le notait le juge d'instruction, ces propos, d'une particulière prudence, n'ayant été repris par aucun des mis en examen, il était difficile de croire qu'ils aient pu être suggérés (D.4814).

Confronté aux déclarations concordantes de Fouad CHAROUALI (D.2324 ; D.6044), Mustapha BAOUCHI (D.762 ; D.2046 ; D.2240) et Attila TURK (D.973 ; D.6112) qui indiquaient tous que, suite à l'interpellation de Nourredine NAFIA, la question de l'avenir du groupe et la nomination d'un nouveau chef pour le GICM avait été au coeur de cette réunion, Bachir GHOUUMID se contentait de dire avec une force de conviction déroutante : "*Je devais être fatigué. J'avais mal à la tête, je n'ai aucun souvenir de ça*" (D.4814).

Il ajoutait, que les autres mis en examen ne mentaient sûrement pas mais que lui ne pouvait pas confirmer ou infirmer leurs propos, s'étant tenu à l'écart durant cette réunion (D.6312).

Interrogé sur le fait que Mustapha BAOUCHI, membre de la commission militaire du GICM, formateur en explosif, formé au maniement des armes de guerre, n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle en lien avec les autres personnes présentes en BELGIQUE, n'avait pas le profil du commercial à la recherche de la bonne affaire, Bachir GHOUUMID déclarait que ce dernier "*voulait se lancer dans le commerce*" (D.6312).

Il ajoutait qu'il y avait peut-être un groupe, mais qu'il n'en faisait pas partie et qu'en son for intérieur il avait voulu toujours s'écartier de ces personnes (D.6312).

Ces dernières vérités pouvaient s'analyser en une reconnaissance de la dimension conspirative de cette réunion.

#### - Le déplacement de fin janvier 2004 (suite à l'arrestation de BOULOUDO) :

Concernant le déplacement effectué en BELGIQUE le 28 janvier 2004 par Fouad CHAROUALI à la suite de l'interpellation de Khalid BOULOUDO aux PAYS-BAS, Bachir GHOUUMID déclarait ne jamais en avoir été informé et même ignorer l'interpellation de cet individu (D.3219).

Une fois encore les déclarations de Bachir GHOUUMID étaient en contradictions avec celles de Fouad CHAROUALI, mais aussi avec ses propres explications.

En effet, Fouad CHAROUALI ayant été informé par Abdallah OUABOUR du souhait de Karim AOUTAH de quitter la BELGIQUE pour se rendre clandestinement en FRANCE, il avait entrepris les démarches pour lui trouver un appartement. Or, Bachir GHOUUMID reconnaissait avoir pris part à cette recherche (D.881 ; D.781; D.797).

Par conséquent, contrairement à ce qu'il soutenait, Bachir GHOUUMID avait été informé préalablement de l'arrivée de Karim AOUTAH en FRANCE par Fouad CHAROUALI qui l'avait lui-même appris en BELGIQUE le 28 janvier 2004 lorsque l'arrestation de Khalid BOULOUDO avait été évoquée.

Bachir GHOUMID niait pourtant avoir été informé de cette arrestation, alors même qu'il était très proche de Fouad CHAROUALI et que d'autres membres de son groupe, tel Attila TURK, le savait (D.3219 ; D.4814).

En outre, suite à cette arrestation, Bachir GHOUMID avait été chargé de se rendre en ANGLETERRE afin d'évoquer cet événement avec Mohamed EL GUERBOUZI, ce que confirmaient tant Fouad CHAROUALI qu'Attila TURK (D.876 ; D.974).

Bachir GHOUMID le contestait (D.3219 ; D.4814).

#### Déplacements en ANGLETERRE :

##### **Courant 1999 :**

Il ressortait également des auditions de Bachir GHOUMID que celui-ci s'était déplacé en ANGLETERRE en 1999 afin de remettre son passeport ainsi que celui de son épouse à Nourredine NAFIA. Ainsi, il s'était rendu au domicile londonien de Mohamed EL GUERBOUZI afin de remettre à Karim AOUTAH qui se trouvait sur place les deux passeports destinés à Nourredine NAFIA.

Entendu sur cette remise, ses déclarations étaient confuses, puisqu'il indiquait ne plus se souvenir des circonstances de ce voyage, ni à l'instigation de qui il l'avait effectué, ni à qui il avait remis les documents et qu'en tout état de cause, il ne savait pas ce que Nourredine NAFIA allait en faire. Il finissait par dire qu'il avait agi par naïveté (D786 ; D.5549)

##### **Courant 2004 :**

Bachir GHOUMID reconnaissait en garde-à-vue être allé plusieurs fois en ANGLETERRE, notamment en 2004 sur les instruction de Karim AOUTAH afin d'informer Mohamed EL GUERBOUZI de l'interpellation d'un individu membre du groupe à la gare de WATERLOO, qui avait été chargé par Mohamed EL GUERBOUZI de remettre une lettre et de l'argent à Karim AOUTAH qui se trouvait alors en BELGIQUE (D.786).

Réentendu sur ses voyages en ANGLETERRE au contact de Mohamed EL GUERBOUZI, Bachir GHOUMID donnait une autre version particulièrement fantaisiste de son déplacement effectué en février 2004 en déclarant qu'il s'y était rendu à la demande de Karim AOUTAH qui voulait obtenir les coordonnées de son épouse, la fille de Mohamed EL GUERBOUZI, avec laquelle il avait perdu le contact (D.6312).

Il déclarait que Karim AOUTAH était en FRANCE lorsqu'il lui avait demandé ce service, ce qui était faux compte tenu de la chronologie mise en évidence par les investigations.

En effet, il apparaissait que Fouad CHAROUALI s'était chargé de se renseigner sur les horaires de trains pour ce voyage de Bachir GHOUMID. Or, cette démarche avait été effectuée le 29 janvier 2004, tel que cela ressortait du contrôle de police auquel Fouad

CHAROUALI avait été soumis à la gare de MANTES (D.876). Il apparaissait qu'à cette date, Karim AOUTAH était encore en BELGIQUE puisque Fouad CHAROUALI ne l'exfiltrera que quelques semaines plus tard.

Bachir GHOUMID indiquait que ses souvenirs étaient flous, mais qu'en tout état de cause, Karim AOUTAH lui avait demandé ce service, mais ne lui avait pas fourni les coordonnées de Mohamed EL GUERBOUZI, ce qui avait contraint Bachir GHOUMID à marcher dans les rues de LONDRES à la recherche de Mohamed EL GUERBOUZI, qu'il avait finalement retrouvé "*par hasard*" (D.2243 ; D.3219 ; D.4814 ; D.6312).

Bachir GHOUMID contestait alors les déclarations de Fouad CHAROUALI et d'Attila TURK qui avaient indiqué que Bachir GHOUMID avait été chargé par Karim AOUTAH de se rendre à LONDRES pour informer Mohamed EL GUERBOUZI de l'arrestation de Khalid Sur

Tous les éléments de la procédure venaient pourtant confirmer les déclarations de Fouad CHAROUALI (D.2324 ; D.4814 ; D.5285).

Bachir GHOUMID maintenait ses explications fantaisistes, niant avoir effectué début 2004 une mission de liaison opérationnelle entre les membres de différentes cellules européennes du GICM (D.6312).

Il apparaissait clairement que Bachir GHOUMID niait les évidences afin de dissimuler son rôle dans la transmission des informations opérationnelles entre Karim AOUTAH et Mohamed EL GUERBOUZI, deux responsables du GICM, à propos de l'arrestation de l'un des membres du groupe.

#### Déplacement en ESPAGNE (au contact de HAKIMI alias BENYAICH Salaheddine) :

Bachir GHOUMID se rendait également en ESPAGNE afin de réceptionner 6 passeports et les remettre à Nourredine NAFIA en TURQUIE, comme cela sera examiné ultérieurement.

#### • **Rachid AIT EL HADJ**

#### Les déplacements en BELGIQUE :

Rachid AIT EL HADJ indiquait se rendre en BELGIQUE à raison d'une fois tous les deux mois car il y achetait des voitures d'occasion qu'il revendait en FRANCE. En outre, son oncle y résidait (D.902).

#### - Déplacement en février 2004 :

Sur présentation des albums photographiques en garde-à-vue, Rachid AIT EL HADJ reconnaissait formellement Hassan EL HASKI et l'identifiait comme le frère de Lahoucine EL HASKI alias JABER par lequel il était entré en contact avec Nourredine NAFIA (D.912).

Il expliquait avoir rencontré Hassan EL HASKI en BELGIQUE en février 2004 lors d'une réunion tenue à MAASEIK.

En effet, Rachid AIT EL HADJ expliquait que Mustapha BAOUCHI lui avait dit de contacter le nommé Abdallah OUABOUR qui se trouvait en BELGIQUE et dont il lui fournissait les coordonnées. Rachid AIT EL HADJ connaissait l'intéressé pour l'avoir déjà rencontré en 2000 sur les instructions de Nourredine NAFIA (D.916).

Il le contactait en prenant soin d'appeler depuis "phone-shop" pour plus de sécurité ; Abdallah OUABOUR lui demandait de le retrouver à GAND.

Rachid AIT EL HADJ se rendait immédiatement en BELGIQUE en compagnie de Redouane ABERBRI et rejoignait Abdallah OUABOUR qui le conduisait à MAASIEK où ils retrouvaient Hassan et Lahoucine EL HASKI.

Lahoucine EL HASKI qui semblait être "un responsable" avait mené les débats pour déterminer dans quelles conditions, Rachid AIT EL HADJ devait rembourser les intérêts des sommes avancées par Nourredine NAFIA. Il ne leur avait pas remis d'argent (D.912).

#### Déplacements en ANGLETERRE :

Rachid AIT EL HADJ indiquait être allé à LONDRES sur les recommandations d'un nommé SOFIANE, ami des MUREAUX qui lui avait dit qu'il était simple de trouver du travail sur place. Il avait prospecté en vain et était rentré en FRANCE au bout de deux semaines. Puis il précise qu'en réalité il est allé rencontrer Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA à la demande de Nourredine NAFIA qui lui avait fourni ses coordonnées.

Selon lui, Mohamed EL GUERBOUZI voulait "*le tester, le jauger*". Il apparaissait comme quelqu'un d'important au sein de la structure (D.919.)

Ce premier contact était parfaitement similaire à celui qu'avaient eu Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUIMID à LONDRES avec Mohamed EL GUERBOUZI avant leur départ en AFGHANISTAN (D.883 ; D.2065 ; D.2243).

Après avoir confirmé ses déclarations devant le juge d'instruction Rachid AIT EL HADJ opérait un revirement en indiquant qu'il n'avait pas rencontré Mohamed EL GUERBOUZI , mais qu'il n'avait fait que le joindre par téléphone pour échanger avec lui des banalités (D.2245 ; D.6452).

Il expliquait avoir d'abord confirmé ses déclarations sur les conseils de son premier avocat.

Il soutenait ne pas reconnaître Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA sur les photographies qui lui étaient présentées. Pourtant, en garde-à-vue, il avait indiqué que le « Abou ISSA » qu'il connaissait "*était plus vieux et plus gros*" (D.926).

Interrogé sur cette précision qui démontrait qu'il avait rencontré cet individu, il expliquait avoir été intimidé en garde-à-vue et avoir voulu "*faire plaisir à la DST*" (D.6452).

Enfin, il apparaissait que Mohamed EL GUERBOUZI était informé de la participation de Rachid AIT EL HADJ aux activités du GICM.

En effet, il ressortait des déclarations de Nourredine NAFIA que la remise de passeports par Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI avait été évoquée lors d'une réunion à laquelle assistait Mohamed EL GUERBOUZI (D.351). En outre, Bachir GHOUIMID confirmait avoir remis à Karim AOUTAH en présence de Mohamed EL GUERBOUZI, son passeport ainsi que celui de son épouse à destination de Nourredine NAFIA.

Il ajoutait que cette demande lui avait été faite par Rachid AIT EL HADJ (D.791 ; D.2243).

Rachid AIT EL HADJ contestait cet épisode (D.6452).

#### Déplacements en TURQUIE :

Deux mois après l'échec de son voyage « d'études » en SYRIE, il accompagnait Nourredine NAFIA en TURQUIE. Il avait résidé avec lui à ISTANBUL, avant de partir en AFGHANISTAN grâce au passeport contrefait que ce dernier lui avait remis. Il avait par la suite fait des allers-retours réguliers entre la FRANCE et la TURQUIE (D.902).

Et notamment, il ressortait de l'exploitation de son passeport découvert en perquisition qu'il s'était rendu en TURQUIE entre le 28 juin 2002 et le 19 juin 2002.

Rachid AIT EL HADJ expliquait qu'à l'occasion de ce déplacement, Nourredine NAFIA lui avait remis la somme de 11.000 dollars à investir dans des commerces dont les bénéfices devaient servir à financer la cause (D.923).

#### Déplacement en ITALIE :

Rachid AIT EL HADJ déclarait être allé à MILAN (ITALIE) afin d'y rencontrer le nommé ZACARIA qu'il avait déjà rencontré en AFGHANISTAN. Il s'y était rendu à la demande de Nourredine NAFIA qui lui avait demandé de prendre contact avec cet individu "pour faire des affaires" (D.919 ; D.4911).

Il ajoutait qu'il n'avait pas "trop eu le choix", compte tenu de la dette qu'il avait à l'égard de Nourredine NAFIA (D.2245).

Il revenait sur cette déclaration qui supposait le versement d'argent de la part de Nourredine NAFIA avant 2002, pour affirmer être allé en ITALIE pour des strictes raisons professionnelles sans rapport avec Nourredine NAFIA, même s'il admettait avoir eu ses coordonnées grâce à lui.

Il ajoutait finalement qu'il n'avait pas rencontré le nommé ZACARIA en AFGHANISTAN (D.5286).

Il avait de nouveau été en contact avec lui, en 2001, lorsque "ZACARIA" était venu en FRANCE pour des raisons apparemment "commerciales". A cette occasion, Rachid AIT EL HADJ l'avait hébergé dans sa maison située à PLAISIR (D.919).

- **Redouane ABERBRI**

#### TURQUIE (ISTANBUL) :

Redouane ABERBRI avait rencontré Nourredine NAFIA en TURQUIE en 2000. Il avait obtenu ses coordonnées grâce à Rachid AIT EL HADJ qui lui avait présenté Mustapha BAOUCHI en lui indiquant qu'il connaissait un individu nommé "ABDALLAH" susceptible de l'aider dans ses démarches commerciales.

Il était parti à sa rencontre à ISTANBUL et s'était fait remettre la somme de 4.000 Francs par Nourredine NAFIA avec pour instructions de lui rembourser avec un intérêt de 50%, ce qu'il faisait quelques mois plus tard (D.2061).

Le voyage que Redouane ABERBRI effectuait en 2000 en TURQUIE à la rencontre de Nourredine NAFIA marquait en réalité le premier pas vers son recrutement au sein du GICM. Il était intéressant de noter les différentes phases visibles de ce processus pendant lequel l'impétrant était examiné par les différentes autorités.

Ainsi, Redouane ABERBRI avait été présenté à Mustapha BAOUCHI par Rachid AIT EL HADJ. Le premier en tant que membre de la commission militaire du GICM, ayant fréquenté les plus hauts responsables de cette organisation en AFGHANISTAN durant son passage par les camps de formation afghans, apparaissait comme le "représentant" de Nourredine NAFIA en FRANCE. Le second, lui aussi, déjà engagé dans le jihad depuis plusieurs années, tel que cela ressortait notamment de ses contacts avec Nourredine NAFIA et de formation para-militaire en AFGHANISTAN, avait permis le recrutement de son cousin.

Enfin, Mustapha BAOUCHI mettait en contact Redouane ABERBRI et Nourredine NAFIA, afin que celui-ci donne éventuellement son aval.

D'ailleurs, Redouane ABERBRI expliquait devant le juge d'instruction : "*j'ai dû prouver à NAFIA que j'étais un bon musulman pour qu'il me prête de l'argent*"(D.2244).

De toute évidence, Redouane ABERBRI était totalement volontaire et impliqué dans cette démarche puisque immédiatement il obtenait la somme de 4.000 francs qu'il se chargeait de faire fructifier.

D'ailleurs, il imputait à Nourredine NAFIA un rôle de leader en indiquant : "*c'est lui même qui nous a rencontrés séparément et qui nous a mis en relation, tout en prenant en compte nos origines confessionnelles, géographiques, culturelles, sociales, etc...*" (D.819).

#### MAROC (AGADIR) :

Redouane ABERBRI expliquait être allé au MAROC à de nombreuses reprises où il avait ainsi eu l'occasion de rencontrer Al Tayeb BENTIZI deux fois comme cela a été indiqué précédemment.

La première en compagnie de son cousin, la seconde avec Fouad CHAROUALI.

Il contestait les propos d'Attila TURK qui avait indiqué que Redouane ABERBRI et Fouad CHAROUALI s'étaient rendus au MAROC pour obtenir d'Al Tayeb BENTIZI des "*contacts opérationnels en lien avec la fourniture de papiers et la collecte d'argent*" (D.698 ; D.702).

#### ITALIE :

Avant de revenir sur ses déclarations, Redouane ABERBRI expliquait être allé à VARESE (ITALIE) afin de rencontrer le nommé ZACARIA à la demande de Nourredine NAFIA (D.821 ; D.5219).

Il s'agissait selon lui d'établir des contacts commerciaux, mais il ajoutait : "*tout le business organisé de la sorte avec pour but de financer la cause*".

De fait, ses propos étaient confirmés par Al Tayeb BENTIZI qui avait déclaré avoir perçu de Mohamed RAOUIANE d'importantes sommes d'argent destinées à financer les opérations du GICM (D.355).

Il confirmait en revanche l'avoir revu en FRANCE fin 2003 / début 2003 lorsqu'il avait passé la nuit chez Rachid AIT EL HADJ.

Il ne reconnaissait pas Mohamed RAOUIANE sur la photographie qui lui était présentée mais il indiquait : "*Ça fait tellement longtemps, je ne m'en rappelle plus. Moi je connaissais une personne avec une plus grosse barbe que je n'ai même pas vue une journée. Je n'ai pas reconnu la personne sur la photo que vous m'avez présentée, si vous mettez deux barbus ensemble, ils se ressemblent*" (D.5219).

BELGIQUE :

Courant 2000 : en compagnie de Rachid AIT EL HADJ au contact de Karim AOUTAH

Entendu sur ses déplacements en BELGIQUE, Redouane ABERBRI indiquait y être allé à plusieurs reprises pour des raisons commerciales.

Ainsi, courant 2000 il s'était rendu à BRUXELLES en compagnie de Rachid AIT EL HADJ pour rencontrer un nommé "KAMEL" identifié comme étant Karim AOUTAH, duquel il devait obtenir des ordinateurs portables à revendre (D.811).

Puis, confronté aux déclarations de son cousin, il admettait que le but véritable de ce voyage était de récupérer des passeports auprès de Karim AOUTAH sur des instructions de Nourredine NAFIA relayées par Mustapha BAOUCHI (D.818). Il ajoutait que "*cette histoire de passeports*" concernait d'avantage son cousin (D.818).

Devant le juge d'instruction il confirmait que ce déplacement faisait suite à une demande que Nourredine NAFIA avait faite à Rachid AIT EL HADJ et avait effectivement pour but de récupérer des passeports auprès de Karim AOUTAH.

Il précisait que les passeports étaient destinés à Nourredine NAFIA

Février 2004 pour déterminer le remboursement des sommes investies par Nourredine NAFIA :

Redouane ABERBRI confirmait le déplacement effectué en BELGIQUE en février 2004 en compagnie de son cousin. En effet, Mustapha BAOUCHI leur avait demandé de rencontrer Lahoucine EL HASKI alias JABER ce dernier, chargé de récupérer les fonds investis en 2002, souhaitant s'assurer de la poursuite des versements effectués par Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ en faveur du groupe et malgré l'arrestation de Nourredine NAFIA (D.821).

Lors de cette réunion, qui s'était conclue sur la nécessité de contacter Mustapha BAOUCHI, Abdallah OUABOUR et Hassan EL HASKI étaient présents, mais apparaissaient en retrait dans la discussion (D.823).

• Attila TURK

Si Attila TURK n'avait pas lui-même effectué certains déplacements opérationnels au bénéfice du GICM, la cohésion du groupe auquel il appartenait et sa totale intégration au sein la cellule française, lui permettait de confirmer ou de préciser certains voyages effectués par ses compagnons.

TURQUIE mai 2002 :

Si Attila TURK ne s'était pas rendu en TURQUIE à cette époque, son audition permettait de mettre en évidence que les questions qui avaient été abordées par les personnes présente des réunions qui avaient eu lieu avaient concerné la gestion des relations au sein de la cellule à laquelle il appartenait.

Attila TURK reconnaissait que Fouad CHAROUALI lui avait transmis à son retour de TURQUIE les instructions de Nourredine NAFIA qui consistaient à cesser tout contact avec Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ. Cependant, il maintenait que le conflit était d'ordre exclusivement financier (D.6093).

Cette dimension financière n'était pas contestable, mais il apparaissait que la tension entre les groupes était telle qu'elle pouvait mettre en péril l'existence de la cellule entière.

Ainsi, Attila TURK confirmait que Fouad CHAROUALI s'était rendu en TURQUIE en mai 2002 à la demande de Mustapha BAOUCHI pour "*régler les problèmes qu'il y avait avec les hommes du GIM en FRANCE*" (D.883).

Il précisait que Mustapha BAOUCHI qui coordonnait la cellule française était en contact avec Nourredine NAFIA qui lui avait demandé d'envoyer quelqu'un en TURQUIE pour évoquer ces problèmes avec lui (D.4834).

Attila TURK confirmait que, Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ s'étaient également rendus en TURQUIE, à la rencontre de Nourredine NAFIA qui avait remis 13.000 dollars au premier et 10.000 dollars au second, afin qu'ils fassent fructifier cette somme par leur activité commerciale. Nourredine NAFIA, selon Redouane ABERBRI, escomptait un retour sur investissement à hauteur de 50% (D.2061 ; D.6093).

Ainsi, les dissensions apparues entre les membres du groupe, mettaient en évidence, l'existence d'un groupe cohérent constitué autour de Mustapha BAOUCHI et des "*cinq frères français*", sous l'autorité directe de Al Tayeb BENTIZI et Nourredine NAFIA (D.2272 ; D.6093).

Sur le déplacement en ANGLETERRE de Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID :

Interrogé sur les rapports de Bachir GHOUMID et Fouad CHAROUALI avec Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA, Attila TURK précisait qu'il avait effectivement prêté son véhicule à Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID pour qu'ils puissent se rendre en ANGLETERRE vers 1997-1998. Au retour, ils lui avaient rapporté un lot de vêtements destinés à la revente, mais il ignorait qu'ils avaient rencontré Mohamed EL GUERBOUZI (D.1063).

Attila TURK confirmait que Fouad CHAROUALI avait effectivement rencontré en SYRIE, puis en TURQUIE un individu nommé MAHMOUD (HICHAM) qu'il avait présenté comme un combattant. Cependant il ne pouvait préciser si c'était par l'intermédiaire de cet individu que Fouad CHAROUALI avait contacté Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA.

Sur le déplacement de Bachir GHOUMID à LONDRES début 2004 :

Attila TURK déclarait que s'il avait eu connaissance du départ de Bachir GHOUMID pour LONDRES afin de rencontrer Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA suite à l'interpellation de Khalid BOULOUDO membre de la cellule belge du GICM, il ignorait que Jamal OULAHSEN s'était occupé du billet de train (D.6093)

Sur le déplacement de Bachir GHOUMID en 1999 à LONDRES pour remettre son passeport à Nourredine NAFIA :

Attila TURK confirmait qu'il savait que Bachir GHOUMID avait fait parvenir son passeport et celui de son épouse à Nourredine NAFIA alias ABOU MOUAD et aussi qu'il était allé en ANGLETERRE à cette période (D.974 ; D.1063).

Sur les déplacements en BELGIQUE :

Attila TURK s'était rendu à plusieurs reprises en BELGIQUE afin d'y rencontrer les membres de la cellule belge et notamment Abdelkader HAKIMI alias SAID, en compagnie de Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID (D.702 ; D.973).

1<sup>er</sup> déplacement : été 2003 (suite aux interpellations de Nourredine NAFIA et Al Tayeb BENTIZI) :

Attila TURK s'était rendu en BELGIQUE dans un cadre opérationnel, la première fois avec Fouad CHAROUALI et à la demande de Bachir GHOUMID pour y rencontrer un nommé SAID identifié comme étant Abdelkader HAKIMI, vétéran de la guerre en BOSNIE que Fouad CHAROUALI avait rencontré en AFGHANISTAN (D.973).

Attila TURK avait loué un véhicule utilitaire à la société RENT-A-CAR de MANTES LA JOLIE à la demande de Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID parce qu'il disposait d'une carte bancaire à son nom.

Il indiquait que ce voyage avait eu lieu au mois de mai 2003 et qu'il avait pour but premier d'acheter des cassettes vidéos destinées à la revente sur les marchés. Cette opération avait d'ailleurs effectivement été réalisée, même si les cassettes avaient été achetées à LIÈGES et non à BRUXELLES (D.973).

Attila TURK précisait : “*je savais par GHOUMID et CHAROUALI, que des frères se trouvaient à Bruxelles et qu'il y avait de fortes chances de les rencontrer à l'occasion de ce déplacement*” (D.973).

C'est dans ces conditions qu'une fois à Bruxelles, Fouad CHAROUALI avait contacté Abdelkader HAKIMI qui était venu les rejoindre et les avait accompagnés jusqu'à son domicile.

Fouad CHAROUALI confirmait cette rencontre, mais ne lui donnait aucun caractère opérationnel, même s'il admettait qu'il s'était déplacé en BELGIQUE à la demande de Mustapha BAOUCHI suite aux attentats de CASABLANCA (D.2239).

Bachir GHOUMID était informé de ce déplacement. Il en était d'ailleurs l'instigateur avec Fouad CHAROUALI.

Attila TURK précisait qu'Abdelkader HAKIMI alias SAID, faisant référence aux arrestations survenues à la suite des attentats de CASABLANCA, avait évoqué le fait que “*pour BENTIZI c'était grillé et qu'il fallait faire gaffe et se méfier des balances de la police*” (D.699).

Il ajoutait : “*de nombreux frères s'étaient fait arrêter, dont BENTIZI. Said a évoqué cette arrestation qui, d'après ce que j'ai compris avait eu lieu alors que BENTIZI devait rencontrer un certain YAHIA venant d'ITALIE. Au regard de toutes ces arrestations, Said nous a demandé d'être particulièrement vigilants, d'autant plus que l'arrestation de BENTIZI aurait été due à une délation*” (D.973).

En outre, il précisait que le différend opposant Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ aux autres membres du groupe avait également été évoqué auprès de Abdelkader HAKIMI qui connaissait tout les membres du groupe (D.973).

Ces déclarations mettaient en avant le caractère opérationnel de cette rencontre, organisée à la demande de Abdelkader HAKIMI, par l'intermédiaire de Mustapha BAOUCHI. Cette réunion devait d'une part, porter sur la diffusion de nouvelles consignes de sécurité après les arrestations ayant touché les dirigeants du GICM, et d'autre part, de déterminer les modalités de la poursuite de l'activité de la cellule française en faveur du groupe.

A ce propos, Attila TURK ajoutait devant le juge d'instruction : “*je sais que ABERBRI et AIT ELHADJ s'étaient rendus en TURQUIE pour évoquer ce différend avec un certain "Abdallah" (Nourredine NAFIA) que j'ai compris être d'un niveau supérieur à Said et que ce dernier a évoqué plusieurs fois lors de cette rencontre. Le contact précité en TURQUIE a dû avoir lieu dans le courant du 2ème semestre 2002. De plus, quelques temps*

*après CHAROUALI s'est aussi rendu en TURQUIE afin d'y rencontrer le même Abdallah (Nourredine NAFIA)" (D.973).*

Il apparaissait ainsi que la connaissance qu'Abdelkader HAKIMI avait des difficultés survenues au sein de la cellule française mettait en évidence l'existence d'un groupe cohérent devant rendre compte de la persistance de ses activités auprès des responsables de l'organisation encore en activité.

### 2<sup>e</sup> déplacement courant 2003

Attila TURK évoquait un second déplacement en BELGIQUE toujours avec Fouad CHAROUALI qui s'était déroulé en 2003(D.973).

Ils avaient à cette occasion utilisé le véhicule AUDI A6 que Jamal OULAHSEN avait mis à leur disposition.

Selon Attila TURK, Abdelkader HAKIMI alias SAID souhaitait obtenir des fonds pour ouvrir un commerce de restauration rapide, mais ni Fouad CHAROUALI ni Attila TURK ne lui avaient remis d'argent (D.973).

Devant le juge d'instruction, Attila TURK ne confirmait pas ce qu'il avait pourtant indiqué en garde-à-vue, à savoir que ce déplacement avait également concerné les mesures à prendre suite aux nouvelles arrestations opérées au MAROC (D.699).

### 3<sup>e</sup> déplacement en BELGIQUE (la réunion de MAASIEK) fin 2003

Le recouplement des déclarations d'Attila TURK avec celles des autres personnes présentes faisait apparaître que Mustapha BAOUCHI, Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID et lui-même s'étaient rendus en BELGIQUE fin 2003 à la demande des "frères de BELGIQUE" (D.699 ; D.702 ; D.973).

Arrivés à BRUXELLES, ils avaient été pris en charge par Abdelkader HAKIMI alias SAID alias BRAHIM qui les avaient conduits jusqu'à MAASIEK où étaient installés Khalid BOULOUDO alias SALMAN ainsi qu'Abdallah OUABOUR.

Sur l'objet de la réunion organisée à l'instigation d'Abdelkader HAKIMI alias SAID alias BRAHIM, Attila TURK déclarait, à l'instar de Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID et Mustapha BAOUCHI : "*J'ai compris qu'à la suite de l'arrestation de Abdallah (Nourredine NAFIA), qui avait d'ailleurs bénéficié des papiers que GHOUMID lui avait fait parvenir, il convenait de choisir un responsable susceptible de diriger les groupes basés en FRANCE et en BELGIQUE, voire même de prendre la place d'Abdallah (Nourredine NAFIA)"* (D.973).

Attila TURK expliquait que lors de cette réunion, Abdelkader HAKIMI alias SAID avait été pressenti pour assurer la succession de Nourredine NAFIA alias ABDALLAH. mais Fouad CHAROUALI avait également proposé que le poste soit attribué à Karim AOUTAH alias SALEM ou le nommé MAHMOUD qui pouvait être identifié comme étant Younès

CHEKOURI, membre de la commission militaire du GICM. En outre selon Attila TURK, le poste avait également été proposé à Fouad CHAROUALI, ce qu'il avait refusé.

Enfin, il déclarait que personne n'avait finalement été désigné, ce que confirmaient les autres participants, même si Mustapha BAOUCHI indiquait que c'était finalement Lahoucine EL HASKI qui avait été nommé au poste de responsable courant janvier 2004.

En outre, Attila TURK contestait les propos de Bachir GHOUIMID selon lesquels à la suite des attentats de CASABLANCA et des arrestations subséquentes opérées au sein du groupe, la décision aurait été prise d'arrêter les activités du GICM (D.783).

Attila TURK affirmait au contraire que cette hypothèse n'avait même pas été envisagée (D.974).

Attila TURK notait qu'Abdelkader HAKIMI, vétéran d'AFGHANISTAN et de BOSNIE, connaissait très bien Mustapha BAOUCHI.

Réinterrogé sur cette réunion de MAASIEK (D973 ; D.974 ; D.1063), Attila TURK confirmait la présence de Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUIMID, Mustapha BAOUCHI, Abdelkader HAKIMI alias SAID et de plusieurs activistes de la cellule belge dont Khalid BOULOUDO, Abdallah OUABOUR, Khalid OUSAIH, LOUMANI, et le nommé YOUNES.

Attila TURK avait déclaré en gardé-à-vue que le nommé Hassan EL HASKI était également présent lors de la réunion, mais devant le juge d'instruction il précisait finalement qu'il ne l'avait rencontré qu'en FRANCE au domicile de Bachir GHOUIMID (D.973).

Interrogé sur la réunion de MAASIEK dont le but était de trouver nouvel émir pouvant succéder à Nourredine NAFIA, Attila TURK précisait que selon lui, aucun sigle GICM, GIM ou GIMM, n'avait été évoqué et qu'en tout état de cause, il s'agissait d'une communauté cohérente sans nom particulier (D.6112).

Or, Attila TURK avait pourtant indiqué que le groupe s'était créé en 2000 et qu'il aurait été démarché à cette fin par Fouad CHAROUALI et qu'après les attentats de CASABLANCA, Fouad CHAROUALI lui avait révélé qu'il faisait partie "d'un groupe marocain" dont le but était l'instauration d'un Etat islamique au MAROC (D.1063/8 ; D.699/5).

Il avançait l'hypothèse que, nouvellement intégré dans le groupe, il n'avait pas correctement perçu les choses et qu'en tout état de cause, il n'avait pas été informé de ces projets d'actions violentes (D.6112).

Ainsi, il apparaissait que ces déplacements en BELGIQUE revêtaient une dimension opérationnelle puisqu'ils donnaient lieu à des réunions visant à déterminer la réorganisation du groupe et la désignation d'un nouvel émir après les interpellations qui avaient touché certains responsables, mais aussi, la préparation de l'arrivée clandestine en FRANCE de Karim AOUTAH et Hassan EL HASKI (D.6093).

- **Jamal OULAHSEN**

Déplacement en BELGIQUE - Réunion du 28 janvier 2004 :

Les surveillances exercées permettaient d'établir que Jamal OULAHSEN s'était rendu en BELGIQUE en compagnie de son cousin Fouad CHAROUALI le 28 janvier 2004 (D.567 ; D.568 D.575 ; D.576).

Jamal OULAHSEN confirmait que son cousin Fouad CHAROUALI lui avait demandé de l'accompagner en Belgique, sous un obscur motif commercial, puis qu'il lui avait révélé que le but de ce voyage était de retrouver des "*amis religieux*" (D.5378).

Les "*amis religieux*" étaient en réalité des membres importants du GICM. Ainsi, sur place ils rencontraient Abdallah OUABOUR, Hassan EL HASKI, Lahoucine EL HASKI, Abdelkader HAKIMI et Karim AOUTAH.

Il apparaissait, comme cela avait été examiné précédemment pour Fouad CHAROUALI, que ce déplacement en BELGIQUE revêtait une double portée opérationnelle.

D'une part, cette réunion avait pour but d'examiner la situation du groupe après l'arrestation de Khalid BOULOUDO qui avait eu lieu la veille, mais aussi de déterminer les modalités d'exfiltration et d'hébergement de Karim AOUTAH qui faisait l'objet de recherches judiciaires internationales.

Entendu sur ce déplacement, Jamal OULAHSEN en banalisait la portée et indiquait qu'il avait à peine été présent pendant la réunion et qu'en tout état de cause, les personnes présentes s'exprimant en arabe littéraire, il n'avait pas compris ce qui s'était dit.

Cette explication n'était guère convaincante dans la mesure où il avait été démontré que Jamal OULAHSEN avait immédiatement été impliqué dans le projet d'exfiltration de Karim AOUTAH qui avait été évoqué lors de cette réunion.

En outre, il savait que son cousin s'était rendu en BELGIQUE à plusieurs reprises pour des rencontres opérationnelles et qu'il lui avait prêté son véhicule à cette occasion, notamment pendant l'été 2003.

Sur ce prêt antérieur, il indiquait qu'il ignorait qu'ils s'étaient rendus en Belgique. Cependant, il avait eu conscience qu'il s'agissait d'un long trajet puisque Fouad CHAROUALI lui avait dit que "*c'était une bonne caisse et que c'était plus facile pour faire de la route*" (D.5378).

## 2 - Pratiques clandestines

### • Mustapha BAOUCHI

Mustapha BAOUCHI expliquait être allé en ANGLETERRE en mars/avril 1999 avec Bachir GHOUMID à la demande de Nourredine NAFIA, pour y rencontrer Mohamed EL GUERBOUZI (ABOU ISSA) qui devait leur remettre un logiciel de cryptage destiné à assurer la confidentialité de leur correspondance par mails (D.852).

Mustapha BAOUCHI déclarait en outre utiliser internet pour communiquer avec les membres de la cellule belge et notamment Karim AOUTAH alias SALEM et Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM. Ainsi, le 25 mars 2004 avait-il prévenu le premier de l'arrestation du second par ce message codé "*Brahim est l'hôpital*" (D.852).

Pour préserver la confidentialité de ses communications Mustapha BAOUCHI avait employé plusieurs méthodes.

Ainsi, il se rendait dans des "points phones" au BOURGET, à LA COURNEUVE, à AULNAY SOUS BOIS, à VILLEPINTE ou DRANCY et réglait ses factures en espèces.

Il utilisait les alias de "YOUSSEF" ou "ABOU KHALED" pendant son premier séjour en AFGHANISTAN, ou encore "ANAS" notamment dans ses relations avec les membres du groupe en FRANCE (D.758).

Après les événements du 11 mars 2004 et les arrestations en BELGIQUE, Mustapha BAOUCHI s'était débarrassé des numéros téléphoniques de Brahim (Abdelkader HAKIMI), et Abdallah OUABBOUR, et de ses trois téléphones portables utilisés pour contacter les autres membres de la cellule (D.751).

Mustapha BAOUCHI expliquait également avoir utilisé de nombreuses cartes SIM avec des identités factices, obtenues auprès d'Attila TURK ou de Jamal OULAHSEN via BOX TELECOM où ils travaillaient (D.762).

En outre, il confirmait avoir détruit un téléphone NOKIA et une puce achetés à Attila TURK, dont il se servait pour contacter et être joint par Fouad CHAROUALI, Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI ainsi que les membres du GICM belge (D.751).

Enfin, Mustapha BAOUCHI codait les numéros de téléphone de Nourredine NAFIA qu'il possédait en ajoutant 9 ou 1 à chaque numéro. Cette procédure de sécurité, effectuée à la demande de NAFIA, n'était pas utilisée entre les membres de la cellule (D762).

Il ressortait des investigations que le téléphone portable ERICSSON découvert lors de la perquisition de son domicile était celui dont il se servait lorsqu'il était hébergé au foyer d'ARGENTEUIL. Il l'avait utilisé de décembre 2002 à juin 2003, uniquement pour passer des appels d'ordre familial. Il avait confié ce portable en septembre 2003 à son frère Hassan.

Cet appareil était associé à une puce au nom de Pierre LEFRANC qui apparaissait comme une identité fantaisiste. Mustapha BAOUCHI expliquait qu'il ne l'avait pas achetée et qu'elle devait se trouver dans ce téléphone qui lui avait été donné par son beau-frère Jaouad BOUAZZAoui, sans pouvoir toutefois affirmer si c'était ce dernier qui avait effectivement acheté cette carte.

Il déclarait cependant qu'il donnait un faux nom lorsqu'il faisait l'acquisition d'une carte ou d'une puce de téléphone (D.845)

Mustapha BAOUCHI reconnaissait en outre avoir utilisé plusieurs adresses de messagerie internet ouvertes sous des identités fantaisistes afin de préserver la confidentialité de ses communications. Toutefois entendu sur le contenu même des messages reçus et envoyés, Mustapha BAOUCHI faisait preuve d'une mémoire opportunément défaillante.... (D.751 ; D.5973).

Il apparaissait que l'intéressé disposait notamment des deux adresses de messagerie internet suivantes: "pacifique2004@yahoo.fr" et "jeansoleil2004@yahoo.fr" ouvertes sous des identités fantaisistes et destinées à communiquer avec les membres du GICM (D.1056 ; D.1059).

En outre, la plupart des messages envoyés et reçus sur la messagerie "pacifique2004@yahoo.fr" contenait des codes destinés à masquer l'identité des individus cités (BRA pour BRAHIM, HAJJ pour Al Tayeb BENTIZI, AMIN pour Nourredine NAFIA....).

Il ressortait clairement de l'exploitation de la messagerie "pacifique2004@yahoo.fr" que Mustapha BAOUCHI apparaissait comme assurant le rôle d'intermédiaire au sein du GICM, notamment entre la cellule française du GICM et les autres membres du groupe basés à l'étranger (D.1056).

Ainsi, il communiquait dans des termes plus ou moins codés des données à caractère financier, mais également à caractère opérationnel relative à l'activité et aux déplacements de membres du GICM, tel que cela sera examiné ultérieurement (D.1056).

Il était intéressant de relever que les auditions de l'entourage de Mustapha BAOUCHI, et notamment de sa mère Fadma, confirmait la grande discréction de l'intéressé quant à son engagement jihadiste. En effet, sa propre mère paraissait très surprise lorsque les policiers lui apprenaient que son fils s'était rendu en AFGHANISTAN à plusieurs reprises pour y suivre des formations para-militaires (D.644).

Lorsqu'elle avait demandé des précisions à son fils sur ses longues absences entre 1997 et 1998 et courant 2000 et 2002, sa mère en était restée quitte pour des réponses totalement évasives (D.644).

- **Fouad CHAROUALI**

Fouad CHAROUALI déclarait avoir deux passeports marocains : le premier périmé avant son départ en Syrie, le second obtenu auprès du Consulat du MAROC à PONTOISE, dont il s'en était débarrassé à son retour d'AFGHANISTAN du fait de la présence du cachet du PAKISTAN sur ce document.

Il avait également possédé deux passeports français. Il déclarait avoir égaré ou jeté le premier et était trouvé porteur du second lors de son interpellation (D.2065).

Interrogé sur ses contacts avec Mohamed EL GUERBOUZI à LONDRES, Fouad CHAROUALI reconnaissait qu'il avait obtenu ses coordonnées par HICHAM en SYRIE (D.2324). Il précisait cependant qu'avant de se rendre en ANGLETERRE il avait reçu un appel téléphonique à son domicile de Mohamed EL GUERBOUZI.

Conformément aux consignes de prudence en vigueur au sein du groupe, Fouad CHAROUALI l'avait alors "contacté aussitôt depuis l'extérieur" afin d'assurer la confidentialité de sa conversation (D.2324).

Il ne donnait aucune explication sur cette précaution particulière de prudence.

Il ajoutait qu'arrivé à LONDRES, il n'avait pas rencontré directement Mohamed EL GUERBOUZI mais il était passé par un intermédiaire qui l'avait conduit au domicile de Mohamed EL GUERBOUZI. Fouad CHAROUALI ne pouvait évidemment donner aucune indication, ni sur l'individu qui l'avait pris en charge, ni sur le lieu de sa rencontre avec Mohamed EL GUERBOUZI (D.2324).

- **Bachir GHOUMID**

Bachir GHOUMID expliquait qu'il était en contacts téléphoniques réguliers (tous les 15 jours) avec Nourredine NAFIA. Il l'appelait d'un point-phone situé au VAL FOURRE (D.796).

Les conversations portaient essentiellement sur la recherche de financement des activités du GICM, Nourredine NAFIA demandant à Bachir GHOUMID de lui envoyer de l'argent (D.796).

En outre, il ajoutait qu'il disposait de plusieurs adresses de messagerie électronique dont une lui servait pour entrer en contact avec un marocain surnommé "ADNAN", non identifié, qu'il avait rencontré chez Mohamed EL GUERBOUZI.

« ADNAN » lui avait notamment envoyé un message codé en octobre 2001 pour lui signaler qu'il connaissait un contact se trouvant en IRAN et susceptible de lui faire passer, lui et son groupe, la frontière irano-afghane. Il lui communiquait son numéro de téléphone (D.796).

Mustapha BAOUCHI indiquait être allé à LONDRES en compagnie de Bachir GHOUIMID afin de se faire remettre un disquette de cryptage, ce que ce dernier contestait formellement (D.3474; D.6860).

- **Rachid AIT EL HADJ**

La perquisition effectuée au domicile de Rachid AIT EL HADJ amenait la découverte d'un facture de téléphone portable de la société BOUYGUES TELECOM au nom de Rachid AIT EL HADJ demeurant 2, allée François BABEUF à PLAISIR en date du 06 mars 2004 (78).

Il en reconnaissait la propriété indiquant que cette facture correspondait au téléphone de son épouse qu'il avait ouvert à son propre nom (D.917).

Il ressortait des investigations qu'il était le seul à utiliser ce téléphone.

En outre, son épouse confirmait l'extrême prudence de son mari dans ses conversations et ses rencontres. En effet, elle indiquait que lorsque son mari devait recevoir une de ses connaissances à son domicile, il disait à son épouse « *d'aller dans une autre pièce avant que l'ami ne rentre* ». Myriam AIT EL HADJ en tirait la conclusion suivante : « *Selon moi, il s'agit ici encore du même principe de m'en apprendre le moins possible sur ses activités. J'ai essayé de tendre l'oreille, mais je n'arrive pas à entendre. Ils parlent doucement et les enfants s'amusent, ce qui masque les propos tenus* » (D.661).

- **Redouane ABERBRI**

Redouane ABERBRI expliquait que ni lui ni son cousin ne possédait les coordonnées de Mustapha BAOUCHI et que c'était lui qui les contactait quand c'était nécessaire.

Cette pratique d'un extrême prudence pour le moins étrange, compte tenu des relations d'affaires qui étaient censées les unir n'intriguait pas Redouane ABERBRI outre mesure puisqu'il indiquait : “*c'est son droit de ne pas avoir de téléphone*” (D.2242).

Il était d'ailleurs démontré qu'en réalité Mustapha BAOUCHI disposait d'un téléphone portable et qu'il adoptait des techniques de cloisonnement sur les recommandations de Nourredine NAFIA

En outre, Redouane ABERBRI confirmait les déclarations de son cousin en indiquant que Nourredine NAFIA ne devait être joint que par l'intermédiaire de Mustapha BAOUCHI.

Ces pratiques de cloisonnement des contacts étaient révélatrices d'une organisation structurée et hiérarchisée.

• Attila TURK

Les déclarations d'Attila TURK mettaient en évidence l'existence de consignes de sécurité dans les communications entre les membres de son groupe.

Il avait pris l'alias de "Hamza" mais il avait également utilisé celui de "ALI" lorsqu'il était en IRAN fin 2001-début 2002, au moment de la bataille de TORA-BORA.

Ainsi, Attila TURK avait reçu de la part de Hassan EL HASKI alias ABOU HAMZA une adresse email "babana12002" avec le code wahd11, en lui précisant le mode opératoire à utiliser pour communiquer clandestinement (D.716 ; D. 717).

Il devait communiquer en utilisant la rubrique "brouillon" tandis que son interlocuteur devait utiliser la rubrique "enregistrer", le tout en utilisant un codage numérique (D.974).

Attila TURK déclarait dans un premier temps que ce moyen de communication devait lui permettre de rentrer en contact avec Lahoucine EL HASKI, puis revenait sur ses déclarations en indiquant qu'il ne s'agissait pour lui que de pouvoir contacter Hassan EL HASKI. (D.9749)

L'implication de Lahoucine EL HASKI dans les attentats de CASABLANCA et RYAD laissait penser qu'Attila TURK cherchait à minimiser son rôle dans le GICM et notamment la dernière mission qui lui avait été confiée, à savoir rentrer en contact avec Lahoucine EL HASKI, à la demande de son frère Hassan EL HASKI afin d'assurer la communication entre les deux individus (D.974).

Attila TURK expliquait que grâce à son emploi dans le phone-shop de Jamal OULAHSEN, il avait remis des puces de téléphone portable à Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID et Mustapha BAOUCHI afin de leur permettre de passer des appels non susceptibles d'être remontés (D.712).

Réentendu sur ces opérations, Attila TURK déclarait n'avoir fait bénéficier de cette opération que Mustapha BAOUCHI (D.6093).

Concernant Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID, Attila TURK précisait que lorsqu'ils venaient passer des appels téléphoniques, ils payaient leurs communications (D.6093).

Il ajoutait cependant, avoir assisté à la remise d'une puce par Jamal OULAHSEN à Mustapha BAOUCHI (D.717 ; D.6093).

En outre, conformément aux règles de sécurité suivies par les membres du groupe, notamment dans leurs rapports avec Mustapha BAOUCHI, il ressortait des auditions de Jamal OULAHSEN, que lorsqu'Attila TURK recevait la visite de Mustapha BAOUCHI, il demandait la permission de s'absenter pour partir avec lui (D.5378).

Enfin, Attila TURK déclarait avoir jeté la puce de son téléphone trois jours avant son arrestation sur les conseils d'un prénommé Hassan EL HASKI et de Fouad CHAROUALI (D.973).

Il reconnaissait également avoir détruit lui-même le passeport qu'il avait utilisé pour se rendre en IRAN fin 2001-début 2002 (D.973).

• Hassan BOUTAGNI

Hassan BOUTAGNI titulaire de très nombreuses lignes de téléphones souvent ouvertes sous de fausses identités était longuement interrogé sur ses moyens de communication (D.4807).

En effet, lors de son interpellation, Hassan BOUTAGNI était titulaire de deux lignes de téléphone portable :

- le 06.24.76.56.13, ligne ouverte depuis 18 mois sous son alias de Abou TAYEB et dont le support de carte SIM avait été appréhendé lors de sa fouille à corps et que son épouse utilisait pour le joindre (D.3413 ; D.3427 ; D.3432 ; D.3454).
- le 06.12.11.55.27, actif depuis le 24 avril 2004 (D.3419 ; D.3419).

L'étude des contrats d'ouverture de ses comptes bancaires faisait apparaître qu'il avait fourni le numéro 06.23.43.02.67, lequel était attribué à Stéphane DURON (D.3420 ; D.3432). Cette ligne avait été activée le 17 mai 2002 et résiliée le 15 novembre 2003 (D.590 ; D.597 ; D.589 ; D.3420).

De plus, il semblait avoir été titulaire courant 2004 de la ligne : 06.26.50.01.76, ouverte au nom de Abou TAYEB Hassan né le 21.11.1966 et domicilié 7 Bd Sully à Mantes la Jolie, ainsi que celle 06.33.62.71.82 ouverte au nom de Abou TAYEB Hassan né le 21.11.1966 et domicilié 2 rue du Docteur Ramon à Mantes la Jolie (D.3419).

Il indiquait qu'il avait certainement été titulaire de ces différentes lignes car il achetait régulièrement des téléphones portables déjà munis de cartes SIM et qu'il remettait ses téléphones à son amie France ABATI.

Cependant, ce dernier numéro apparaissait dans le répertoire téléphonique de sa femme, ce qui laissait supposer que le téléphone n'avait jamais été remis à sa maîtresse.

Concernant la ligne 06.24.70.31.24, dont une facture SFR avait été découverte à son domicile, Hassan BOUTAGNI indiquait qu'elle avait cessé de fonctionner en mars 2003, car il n'avait pas payé la facture.

Sur interrogation du juge, il confirmait préférer acheter un portable neuf que de payer sa facture (D.3425 ; D.3453 ; D.4807).

En outre, Hassan BOUTAGNI apparaissait sous différents numéros dans les téléphones de certains mis en examen.

Ainsi, il était enregistré dans le répertoire du téléphone portable de son cousin Rachid AIT EL HADJ sous le numéro 06.88.21.00.31, correspondant à une ligne dont il avait été titulaire entre le 18 juin 2002 et le 12 juin 2003 (D.911 ; D.3419 ; D.3423).

Il déclarait une fois encore que suite à un défaut de paiement, la ligne avait été coupée (D.4807).

Il figurait également dans l'un ancien répertoire de Attila TURK sous le numéro 06.76.33.49.53 (D.716).

En outre, la perquisition effectuée à son domicile amenait à la découverte d'un téléphone portable de marque PANASONIC muni d'une carte SIM, dont il avait admis avoir utilisé le numéro afférent (D3453 ; D.3425).

De plus, il avait déclaré être le principal utilisateur d'un téléphone portable de marque SAMSUNG appartenant à son épouse (D.3454).

Enfin, il était en possession d'une carte SIM émise par un opérateur de téléphonie mobile marocain, MEDITEL dont il admettait avoir fait l'acquisition au MAROC à l'été 2003 et avoir utilisé le numéro y afférent (D.3425 ; D.3453).

Il avait en outre été titulaire de deux lignes de téléphone BOUYGUES TELECOM.

Interrogé sur l'utilisation de si nombreuses lignes de téléphones portables (au moins 12 identifiées), Hassan BOUTAGNI se contentait de répondre : "*C'est une habitude*" (D.4807).

Il expliquait que cela lui permettait de "*téléphoner de façon anonyme*" (D.3432). Il contestait cette explication devant le juge d'instruction en précisant "*je faisais un peu de business dans les portables. Dés fois j'utilisais les portables avant de les vendre*" (D.4807).

Il ajoutait qu'il avait eu recours à de fausses identités, car ces téléphones étant remis à France ABATI par la suite, il craignait que les mauvaises fréquentations de la jeune femme ne causent des problèmes (D.4807).

Pourtant, certains téléphones remis à France ABATI, avaient été ouverts sous la véritable identité de Hassan BOUTAGNI, ce qui invalidait ses précédentes explications.

## b - L'assistance aux membres du GICM

L'assistance aux membres du GICM apparaissait comme une composante essentielle de l'activité des membres de la cellule française.

Dans un premier temps, cette assistance s'était traduite, d'abord pour Mustapha BAOUCHI, par l'exercice d'un rôle de coordinateur, interne, entre les différents membres de la cellule française, et externe, entre la cellule française et les autres entités du GICM.

Pour les autres membres du groupe, dans le cadre des consignes données par les responsables du GICM, relayées par Mustapha BAOUCHI, ces actes avaient pris la forme de la fourniture de moyens de communication, de transport ou de documents administratifs.

Puis, dans un second temps, toujours sous la direction de Mustapha BAOUCHI, ces actes avaient consisté à permettre l'exfiltration et l'hébergement clandestin des membres du GICM recherchés pour leur implication dans les attentats de CASABLANCA.

### 1 - La fourniture de moyens

#### • Mustapha BAOUCHI

Il ressortait de l'ensemble des investigations que Mustapha BAOUCHI apparaissait comme le responsable de la cellule française, mais qu'il avait également assuré pendant un temps une fonction de coordination entre les cellules française et belge et plus largement entre les membres du GICM à l'échelle internationale.

#### - Le rôle de Mustapha BAOUCHI au sein de la cellule française :

En mai 2002, Nourredine NAFIA demandait à Mustapha BAOUCHI d'intervenir afin de calmer les dissensions survenues au sein de la cellule française, entre un premier groupe composé de Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUIMID et Attila TURK et un second groupe composé de Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI (D.851).

Nourredine NAFIA considérait donc que Mustapha BAOUCHI pouvait exercer une réelle autorité la cellule française, ce que l'intéressé ne contestait pas, tout en précisant, qu'il était le représentant de Nourredine NAFIA en FRANCE, qu'il était son "adjoint", qu'il était "ses yeux"(D.851).

Il ajoutait qu'après l'interpellation de Nourredine NAFIA, il avait décidé de prendre sa place et de s'investir plus particulièrement dans les transferts de fonds, et dans les contacts avec la BELGIQUE pour lequel il était l'unique interlocuteur.

En effet, il ressortait des auditions conjointes des membres de la cellule française que Mustapha BAOUCHI assurait ce rôle de coordination et de directions de activités de ce groupe.

En effet, l'ensemble des individus désignés par Mustapha BAOUCHI comme composant la cellule française du GICM, mettaient en avant sa position de responsable.

Ainsi, Bachir GHOUIMID expliquait avoir effectivement rencontré Mustapha BAOUCHI en TURQUIE alors que ce dernier revenait d'AFGHANISTAN. Il indiquait que Mustapha BAOUCHI s'était présenté comme le "secrétaire" de Nourredine NAFIA et lui avait confié être chargé de collecter de l'argent pour le compte de son organisation.

Si Bachir GHOUIMID ne considérait pas Mustapha BAOUCHI comme son "chef", il lui rendait néanmoins compte des arrestations survenues au sein des cellules étrangères et de l'activité des commerces gérés par le groupe.

Redouane ABERBRI indiquait avoir rencontré Mustapha BAOUCHI par l'intermédiaire de Nourredine NAFIA qui le lui avait présenté alors qu'ils se trouvaient en TURQUIE. Il confirmait que Mustapha BAOUCHI était chargé de collecter les bénéfices des investissements faits par Nourredine NAFIA dans les commerces français et notamment EUROPIZZA et le garage d'EPONE. Il s'était même montré insistant à plusieurs reprises pour récupérer cet argent et en outre avait indiqué à Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ qu'ils devaient se rendre en BELGIQUE afin de déterminer les nouvelles modalités d'envoi de ces fonds après l'arrestation de Nourredine NAFIA.

Redouane ABERBRI ajoutait que Mustapha BAOUCHI collectait cet argent et le remettait à Lahoucine EL HASKI alias JABER qui devait à son tour le remettre à Nourredine NAFIA.

Enfin, il indiquait que Mustapha BAOUCHI était le « représentant de Nourredine NAFIA en FRANCE ».

Rachid AIT EL HADJ confirmait avoir rencontré Mustapha BAOUCHI en AFGHANISTAN en décembre 1998, alors qu'ils étaient tous deux hébergés dans la maison du "HEZB". A son retour en FRANCE, Rachid AIT EL HADJ était contacté par Mustapha BAOUCHI qui avait obtenu ses coordonnées par Nourredine NAFIA.

Selon Rachid AIT EL HADJ, Mustapha BAOUCHI était chargé du recouvrement des sommes remises par Nourredine NAFIA à lui-même et son cousin Redouane ABERBRI. Il les contactait à cette fin, tous les mois entre février et décembre 2003. Rachid AIT EL HADJ lui reversait entre 1.000 à 1.500 € par mois.

Fouad CHAROUALI soulignait également le rôle de coordination de Mustapha BAOUCHI. En effet, il indiquait que c'était Mustapha BAOUCHI qui avait mis en relation les cellules française et belge du GICM.

Ainsi, Fouad CHAROUALI s'était rendu en BELGIQUE en compagnie d'Attila TURK et Bachir GHOUIMID à la demande de Mustapha BAOUCHI fin 2003 afin de participer à une réunion qui avait pour but de choisir un nouvel Emir pour l'EUROPE. Sur place, ils rencontraient Abdelkader HAKIMI, Karim AOUTAH et Abdallah OUABOUR.

Il ajoutait que c'était également par l'intermédiaire de Mustapha BAOUCHI qu'il avait été amené à se rendre de nouveau en BELGIQUE afin de procéder à l'exfiltration de Karim AOUTAH.

Attila TURK quant à lui résumait ainsi l'activité de la cellule française du GICM : “*Travailler, collecter de l'argent, la logistique. Il y a eu le magasin, j'ai fait les marchés, où je vendais des cassettes vidéo, j'ai ouvert une rôtisserie, j'ai vendu des gâteaux. J'ai mouillé la chemise pour tout cela. On a aussi vendu des bijoux. L'argent récolté, c'était pour le jihad*”. Jusqu'en 2001, l'argent ainsi récolté était envoyé en ANGLETERRE, puis après cette date, les fonds avaient été redirigés vers la BELGIQUE. Attila TURK indiquait : “*C'est Mustapha BAOUCHI qui faisait les navettes, il faisait le percepteur.*”

- Le rôle de coordination entre les membres du GICM :

Il ressortait de l'exploitation de ses messageries électroniques que Mustapha BAOUCHI assurait un rôle de soutien opérationnel aux membres du GICM basés l'étranger.

Ainsi, après plusieurs messages échangés courant mai 2003, Mustapha BAOUCHI répondait le 29 mai 2003 au nommé NAZER ROHAN, utilisateur de la messagerie portoriko2003@yahoo.co.uk identifié ultérieurement comme Karim AOUTAH alias SALEM : “*Salut comment vas-tu mon très cher ami excuse moi j e ne peux pas venir ; car je n 'est pas de papier de plus ici (((ils me connaissent très bien ) ) ) ) ) si c'est très important j e peux t'envoyer quelqu'un !!!!!!!! mais téléphone moi c'est mieux salut.*”

Il ressortait de ce message que Mustapha BAOUCHI avait refusé de se déplacer en TURQUIE au motif qu'il n'avait pas de papier et qu'il était en outre connu des services de police, mais qu'il pouvait envoyer quelqu'un à sa place et qu'enfin, en cas d'urgence il convenait de lui téléphoner.

Il apparaissait dès lors qu'il s'agissait d'un contact opérationnel pouvant nécessiter un déplacement à l'étranger qui n'avait finalement pas eu lieu pour des raisons de sécurité.

Interrogé sur la nature de ce message, Mustapha BAOUCHI déclarait que son correspondant était Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSEÑ puis confronté à l'incohérence de ses déclarations admettait qu'il s'agissait en réalité de Karim AOUTAH alias SALEM. Ce dernier lui avait demandé de le retrouver en TURQUIE afin de discuter des modalités de son accueil en FRANCE.

Cependant, Mustapha BAOUCHI avait refusé de se rendre en TURQUIE pour des raisons de sécurité car il se savait identifié comme activiste islamiste par les services de police (D.6228).

Ainsi, Mustapha BAOUCHI, dès le 10 janvier 2003 contactait un individu surnommé “HAJJ”, basé au MAROC et utilisant l'adresse “dyalobab@yahoo.fr” afin de l'avertir en ces termes : “*salut comment va tu mon cher oncle okach m'a écrits il m'a dit que le directeur de l'usine c'est beaucoup beaucoup de chose il demande beaucoup tu dois faire attention à tes proches surtout ceux qui me connaissent change tout,,, surtout le tel si tu n'est pas obligé de rester alors il faut partir salut*”.

Mustapha BAOUCHI reconnaissait devant le juge d'instruction que le nommé “HAJJ” correspondait en réalité à Al Tayeb BENTIZI et que ce message visait à le mettre en

garde après l'interpellation du nommé Mohamed RAOUIANE, alias ZACHARIA en 2003 au MAROC (D.5973).

En outre, le 31 octobre 2003, Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER écrivait à Mustapha BAOUCHI “*salima t écris plusieur fois mais tu n'a pas repondu..... elle a besoin de 2 livres... si tu peux appelle l ami de mon nsib a bientôt*”.

Mustapha BAOUCHI lui répondait le 17 novembre 2003 : ... “*salima va bien j'espère ? je n'est reçu aucune lettre de salima !! elle veut deux livres comment ? ? ? ?(...)*”.

Interrogé sur ce message, Mustapha BAOUCHI apportait les éclaircissements suivants.

Il indiquait que Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER l'avait contacté pour faire parvenir à “SALIMA” qui correspondait en réalité à Karim AOUTAH alias SALEM, deux passeports afin qu'il puisse voyager clandestinement en EUROPE. Il ajoutait qu'il n'avait pas accédé à sa demande, même si le texte de son message permettait de penser qu'il en avait eu au moins la volonté.

Cette correspondance, de nature opérationnelle, mettait en évidence, d'une part de rôle de soutien logistique apporté par Mustapha BAOUCHI aux membres du GICM, mais révélait également l'implication de Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER dans l'organisation générale du GICM ce que Mustapha BAOUCHI démentait formellement (D6228).

De plus, Mustapha BAOUCHI s'était chargé d'informer Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER de l'interpellation d'un des membres du GICM, dans son message du 5 février 2004 où il indiquait : “*Ton beau frère est en prison. Si ton beau frère avait ton numéro, tu ferais mieux de te débarrasser de ton téléphone.*” Puis, le 7 février 2004 il précisait : « *Ton beau-frère est recherché au bled. MOUSIK est aux Pays Bas (mandat international). Toi non plus tu ne dois pas bouger avec tes papiers. Pigé ?*”

Compte tenu de la date de ce message, le “beau-frère” de Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER dont l'arrestation était mentionnée apparaissait comme un nom de code pour Khalid BOULOUDOU, membre du GICM, interpellé aux PAYS-BAS en vertu d'un mandat d'arrêt international marocain le 27/01/2004. Après l'avoir nié à plusieurs reprises, Mustapha BAOUCHI finissait par l'admettre (D.6228).

Apportant encore une fois un soutien logistique, en assurant la communication entre les différents membres du GICM, il répondait à la demande de Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER du 09 février 2004 qui souhaitait obtenir l'adresse de “BRA”, c'est-à-dire, Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM et des informations sur “JABER” (Lahoucine EL HASKI) et un individu non identifié surnommé “le bleu” (le nouveau) avec lesquels Mustapha BAOUCHI était en contact, en indiquant : “*salut comment va tu ok on va t'envoyer l'argent ensuite je t'envoie le nom l'adresse de bra kalkilval2345@hotmail. corn jab et le bleu vont très bien*”

Plus tard, il précisait dans un autre message : “*Les nouvelles de BRA et JAB sont bonnes*”.

De la même manière, Mustapha BAOUCHI avait communiqué le 24 janvier 2003 les coordonnées du nommé "BRA", c'est-à-dire Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM à Al Tayeb BENTIZI qui lui en faisait la demande.

De plus, il renseignait également Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM, dans un message du 24 février en lui indiquant que "WIL WILI" et "CHAFIK" lui passaient le bonjour. Il apparaissait que le nommé "CHAFIK" correspondait à l'individu que Mustapha BAOUCHI avait eu comme stagiaire au maniement des armes en AFGHANISTAN et auquel il avait remis la somme de 10.000 euros afin d'assurer sa fuite et sa clandestinité au MAROC (D.3474 ; D.6293).

En outre, il assurait lui-même la diffusion des informations concernant les déplacements clandestins des membres du GICM, puisque dans un message du 27 février 2004 envoyé à son correspondant belge "JUSEF AKULAT" identifié comme étant Abdelkader HAKIMI, Mustapha BAOUCHI confirmait l'arrivée sur le territoire français des nommés Karim AOUTAH alias SALEM et Hassan EL HASKI alias ABOU HAMZA, qui étaient pris en charge par la cellule française, en des termes sibyllins : "*ils sont arrivés*".

Entendu sur le sens de ce message, Mustapha BAOUCHI précisait qu'il s'agissait d'une question posée à Abdelkader HAKIMI et qu'un point d'interrogation avait été omis. Or, aucune ponctuation n'apparaissait dans le message original (p.125 D.1056/159).

Il était à noter que le dernier message contenu dans messagerie électronique utilisée par Mustapha BAOUCHI datant du 25 mars 2004 et provenant de Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER, se terminait de façon prophétique par "*Fais attention à toi*".

Il ressortait donc de l'exploitation de cette correspondance électronique que Mustapha BAOUCHI avait joué un rôle actif d'intermédiaire financier et opérationnel entre les divers membres du GICM jusqu'à une date très proche de son interpellation, démontrant la permanence de l'activité du GICM en 2003 et 2004.(D.1056).

En contradiction évidente avec l'exploitation de ces messages, Mustapha BAOUCHI déclarait qu'ils ne concernaient nullement le GICM, car le groupe n'avait selon plus d'activité depuis les attentats du 11 septembre 2001(D.5983).

Or, il apparaissait que les contacts opérationnels relatifs à l'arrestation en 2003 du nommé Mohamed RAOUIANE, alias ZACHARIA alias MOCHTAQ, aux déplacements de membres du GICM tels que Lahoucine EL HASKI et Karim AOUTAH en FRANCE, à la communication de numéros de téléphone codés ou d'adresses de messagerie électronique clandestines comme celle d'Abdelkader HAKIMI, à la transmission des instructions de Al Tayeb BENTIZI à l'ensemble des membres de la cellule française du GICM, ou encore à la recherche de passeports susceptibles d'assurer à Karim AOUTAH la clandestinité en EUROPE, avaient été particulièrement fournis en 2003 et même en 2004 jusqu'à une date proche de l'interpellation de Mustapha BAOUCHI (D.1056 ; D.5973).

En contradiction avec l'ensemble des éléments du dossier et ses déclarations constantes tant en garde-à-vue que lors de huit précédents interrogatoires, Mustapha BAOUCHI déclarait finalement qu'il n'avait pas été membre de la commission militaire du GICM ou GIMM n'ayant eu aucune activité opérationnelle et qu'en définitive, il n'avait pas appartenu au GICM car il n'avait pas prêté allégeance (D.6392).

Concernant la seconde adresse de Mustapha BAOUCHI - "jeansoleil2004@yahoo.fr"-, il apparaissait qu'elle fonctionnait comme une boîte aux lettres ouvertes à ceux qui en connaissaient le mot de passe, les messages y étaient composés sans être envoyés et pouvaient être consultés par leur destinataire, sans risque d'interception par les services de renseignement (D.1056 ; D.1059).

L'exploitation de cette deuxième adresse de messagerie utilisée par Mustapha BAOUCHI, conduisait aux mêmes conclusions et permettaient même d'apporter quelques précisions.

En effet, lors sa garde-à-vue Mustapha BAOUCHI avait indiqué que cette adresse lui servait à communiquer exclusivement avec Karim AOUTAH alias SALEM, selon le principe suivant : il écrivait un message qu'il n'envoyait pas et qui était récupéré par son destinataire qui disposait du code d'accès à la messagerie, puis après en avoir pris connaissance, l'effaçait. (D.846 ; D.6495).

Interrogé sur cette pratique, Mustapha BAOUCHI déclarait en réalité que Karim AOUTAH, n'ayant pas d'adresse de messagerie électronique, il lui avait simplement le mot de passe afin de pouvoir lire ses messages (D.6866)

Compte tenu du degré de confidentialité de cette pratique, il fallait admettre que cette messagerie était destinée à des communications opérationnelles.

En effet, Mustapha BAOUCHI reconnaissait qu'il était ainsi entré en contact avec Karim AOUTAH alias SALEM qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international et qui souhaitait que Mustapha BAOUCHI se charge de son hébergement clandestin en FRANCE (D.6495).

Mustapha BAOUCHI s'engageait à le faire, mais déclarait que l'arrivée précipitée de Karim AOUTAH en FRANCE ne lui avait pas permis d'assurer cette obligation (D.6495).

En tout état de cause, contrairement aux déclarations de Mustapha BAOUCHI qui avait indiqué que le GICM avait cessé d'exister après le 11 septembre 2001, force était de constater que l'existence de cette boîte aux lettres ainsi que le contenu des échanges qu'elle avait abrités mettaient en évidence la permanence d'une activité opérationnelle et financière destinée d'une part à garantir la clandestinité sur le territoire français de l'un des membres pionniers du GICM et recherché pour sa participation à des actes de terrorisme et d'autre part d'assurer la pérennité de l'organisation (D.6495).

- Fourniture d'un passeport à Nourredine NAFIA :

Mustapha BAOUCHI déclarait avoir remis son passeport, déclaré perdu, en mai 2002 à ISTANBUL. Mustapha BAOUCHI indiquait qu'il lui avait remis ce passeport afin qu'il le détruise, même s'il y avait tout lieu de croire que Nourredine NAFIA avait l'intention de s'en servir après sa falsification (D.845)

En effet, Mustapha BAOUCHI expliquait que NAFIA était chargé de la fourniture de passeports aux "frères" qui en avaient besoin pour circuler clandestinement en EUROPE ou au MOYEN-ORIENT (D.852).

A sa connaissance, Nourredine NAFIA n'avait pas donné de faux passeports à des membres de la cellule française. Cependant, il savait que Bachir GHOUIMID avait voyagé avec un faux passeport yéménite après être passé par la TURQUIE et en outre, il affirmait que Nourredine NAFIA en avait fourni beaucoup à des frères qui voyageaient tels Lahoucine EL HASKI alias JABER, Karim AOUTAH alias SALEM ou Abdelkader HAKIMI alias BRAHI (D.852).

Il apparaissait ainsi que l'ensemble de ces contacts mettait en évidence le rôle central de Mustapha BAOUCHI au sein de cette structure internationale.

Interrogé sur ces conclusions, Mustapha BAOUCHI maintenait qu'il s'agissait de relations strictement amicales et que toute autre interprétation était "farfelue" (D.6690).

• **Fouad CHAROUALI**

Fourniture de passeports à Al Tayeb BENTIZI :

Hassan BOUTAGNI indiquait avoir remis plusieurs passeports à Al Tayeb BENTIZI qui lui en avait fait la demande pour permettre aux volontaires de se rendre en AFGHANISTAN (D.3440 ; D.3434 ; D.3441 ; D.3691).

Le premier passeport remis par Hassan BOUTAGNI à Al Tayeb BENTIZI avait été celui d'Attila TURK, ce que ce dernier confirmait (D.2272).

Hassan BOUTAGNI déclarait avoir remis ultérieurement les passeports de Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUIMID. Il indiquait avoir également remis le passeport du nommé Abdallah BAMOU (D.3441).

Fouad CHAROUALI, comme Bachir GHOUIMID, niaient avoir remis un quelconque document administratif à Hassan BOUTAGNI. Cependant, il était constaté que le 17/10/2000 Fouad CHAROUALI faisait une déclaration de perte de ce document administratif et que le 16/11/2000, Bachir GHOUIMID faisait la même démarche (D.4895).

Les intéressés reconnaissaient que ces déclarations étaient mensongères, mais persistaient à nier avoir remis ces documents à Hassan BOUTAGNI.

Les autres actes d'assistance :

En outre, Fouad CHAROUALI reconnaissait avoir assisté Bachir GHOUMID dans l'achat du billet de train pour LONDRES (D.2324).

Enfin, Jamal OULAHSEN déclarait que c'était par l'intermédiaire de Fouad CHAROUALI qu'Attila TURK et Bachir GHOUMID avaient été embauchés dans son entreprise (D.5082 ; D.5982).

Il ressortait des déclarations de Youssef M'SAAD (D.5118) et Rachid SADEK (D.6014) que ni Attila TURK, ni Hassan EL HASKI, ni Fouad CHAROUALI ne payaient leur repas et qu'en outre Jamal OULAHSEN invitait régulièrement Mustapha BAOUCHI.

Fouad CHAROUALI contestait formellement l'ensemble de ces déclarations en indiquant que l'avarice de son cousin Jamal OULAHSEN lui interdisait d'offrir les repas (D.6390).

• **Bachir GHOUMID**

La fourniture de passeports à Al Tayeb BENTIZI :

A la question du juge d'instruction sur ses contacts avec Al Tayeb BENTIZI au MAROC, Bachir GHOUMID répondait après un temps d'hésitation : "Je n'ai pas été en contact avec BENTIZI au MAROC : je ne l'ai pas vu, je ne lui ai pas téléphoné et je ne lui ai pas transmis de message par un tiers" (D.5285).

Or, il apparaissait qu'il avait admis en garde-à-vue avoir rencontré Al Tayeb BENTIZI au MAROC lors d'un déplacement effectué avec sa famille.

Une fois de plus, Bachir GHOUMID niait les évidences afin de dissimuler les contacts opérationnels qu'il avait eu avec un des membres fondateurs du GICM.

Pourtant, Hassan BOUTAGNI expliquait avoir remis à Al Tayeb BENTIZI le passeport d'Attila TURK afin de permettre à un combattant marocain de rejoindre l'AFGHANISTAN, mais également les passeports de Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID (D.3440).

Il précisait qu'Al Tayeb BENTIZI lui avait confié avoir lui-même bénéficié de passeports français pour ses déplacements en AFGHANISTAN (D.3940 ; D.3950).

Or, il apparaissait que Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID avaient fait des déclarations mensongères de perte de leur passeport précisément à cette période (17 octobre 2000 et 16 novembre 2000).

Bachir GHOUMID niait avoir fourni ce document à Hassan BOUTAGNI (D.5285).

La fourniture de passeports à Nourredine NAFIA :

LONDRES : Courant 1999 :

Nourredine NAFIA indiquait avoir bénéficié à plusieurs reprises de passeports fournis par les membres de la cellule française. Ainsi, il déclarait : “*Deux jours avant mon départ de BELGIQUE, ABOU ISSA (Mohamed EL GUERBOUZI) m'a rejoint et nous nous sommes réunis avec AMAS et ABDELKADER, ce dernier avait été recommandé par ABOU ISSA de préparer deux passeports vides et de les donner à RACHID @ IDRIS Al faranssi(Rachid AIT EL HADJ) et à MOURAD Al Faranssi (Redouane ABERBRI) à leur arrivée en BELGIQUE. Après cette rencontre, je suis reparti en compagnie d'ABOU ISSA en ANGLETERRE*” (D.355).

Bachir GHOUMID confirmait les déclarations de Nourredine NAFIA en indiquant que ce dernier, souhaitant se rendre clandestinement en EUROPE avec son épouse, avait besoin de deux passeports.

Bachir GHOUMID indiquait : “*En fin d'année 1999, ABOU MOUAD a pris contact avec Rachid AIT EL HAJ pour trouver deux passeports ; un pour lui et l'autre pour sa femme (...) Rachid m'a contacté en premier. J'ai accepté immédiatement*” (D.791).

Il s'était donc rendu en ANGLETERRE chez Mohamed EL GUERBOUZI où il avait remis à Karim AOUTAH son passeport et celui de son épouse. Il avait par la suite déclaré la perte de ces passeports au Commissariat de MANTES LA JOLIE (D.786 ; D.4895).

Les investigations démontraient qu'en réalité, cet épisode avait eu lieu en 2000 (D.3219).

Bachir GHOUMID confirmait devant le juge d'instruction la remise de ces passeports à LONDRES au gendre de Mohamed EL GUERBOUZI, mais il indiquait ne plus se souvenir qui les lui avait demandés, ni comment il avait contacté Karim AOUTAH (D.3219 ; D.5549).

Il savait cependant que ces documents devaient être utilisés par Nourredine NAFIA et son épouse (D.3219 ; D.5549).

Il avait agi par « politesse » à l'égard de Nourredine NAFIA qui lui avait rendu service en l'envoyant en AFGHANISTAN (D.6860).

De façon contradictoire, Bachir GHOUMID avait pourtant expliqué qu'il était mécontent de ce « service » rendu par Nourredine NAFIA, mais qu'il se sentait redevable malgré tout.

ESPAGNE (aller/retour ISTANBUL-MADRID) :

Bachir GHOUMID expliquait que lors de son séjour en TURQUIE en 1998, Nourredine NAFIA lui avait demandé de se rendre en ESPAGNE pour prendre contact avec un nommé "HAKIM" dont il lui donnait les coordonnées.

Le voyage, payé par Nourredine NAFIA, avait pour but de réceptionner des passeports et de l'argent afin de les remettre à Nourredine NAFIA.

Ainsi, Bachir GHOUMID rencontrait à MADRID le nommé HAKIM qui lui remettait 5 ou 6 passeports de différentes nationalité (Espagnol, Portugais, Italien, Américain) qui selon lui avaient été dérobés dans la rue et une somme de 8.000 Francs environ.

HAKIM lui avait indiqué que ces passeports étaient pour la cause.

Il dissimulait l'ensemble de ces objets dans le double-fond d'un sac lui appartenant et retournait à ISTANBUL. Il remettait ces documents et l'argent à Nourredine NAFIA qui, en échange, lui donnait le passeport yéménite falsifié (D.782).

Il confirmait ce déplacement devant le juge d'instruction, mais précisait qu'il n'avait découvert la nature des objets remis par le nommé HAKIM qu'une fois revenu en TURQUIE (D.2243).

Interrogé sur les conclusions qu'il avait pu en tirer sur les activités de Nourredine NAFIA, Bachir GHOUMID déclarait qu'il avait préféré "fermer les yeux", car il souhaitait se rendre en AFGHANISTAN (D.6860).

• **Rachid AIT EL HADJ :**

Rachid AIT EL HADJ expliquait en garde-à-vue que Nourredine NAFIA, outre son investissement dans des activités commerciales destinées à financer les activités du GICM, lui avait demandé à plusieurs reprises de lui procurer des documents administratifs européens (passeports ou cartes d'identité), ce qu'il assurait ne pas avoir fait (D.909).

Ainsi, Nourredine NAFIA avait communiqué à Rachid AIT EL HADJ les coordonnées de Karim AOUTAH alias KAMEL en BELGIQUE, qu'il connaissait pour l'avoir rencontré en AFGHANISTAN et qui était chargé de lui remettre des passeports pour que des jihadistes puissent voyager clandestinement (D.912).

Finalement, Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI s'étaient rendus chez Karim AOUTAH à BRUXELLES, mais celui-ci n'ayant pu se procurer les passeports, ils rentraient en FRANCE et Rachid AIT EL HADJ prévenait Nourredine NAFIA de l'échec de leur mission (D.912).

Redouane ABERBRI confirmait cet épisode (D.812).

Il était intéressant de noter que des demandes similaires avaient été adressées à d'autres membres de la cellule française, comme Bachir GHOUMID.

### Fourniture d'un ordinateur portable à Nourredine NAFIA :

Rachid AIT EL HADJ reconnaissait avoir remis un ordinateur portable de marque COMPAQ à Nourredine NAFIA, début 2000, à la demande de ce dernier. Il précisait avoir agi par amitié et n'avoir pas été payé (D.909).

#### • Redouane ABERBRI

De façon spontanée, Redouane ABERBRI reconnaissait avoir fourni des faux contrats de travail de la société à Mustapha BAOUCHI et Nourredine NAFIA au cours de l'année 2002, mais il refusait de préciser qui les avait signés, prétextant ne plus s'en souvenir (D.2244 ; D.2959).

Il apparaissait que ces mesures d'assistance s'inscrivaient dans le cadre d'une action de groupe et au bénéfice de deux individus revendiquant leur appartenance au GICM et dont Redouane ABERBRI avait pu constater l'islamisme radical.

Ces documents avaient été établis à la demande de Mustapha BAOUCHI pendant l'été 2002 (D.2959).

Le document remis à Mustapha BAOUCHI avait été établi le 27 septembre 2002, Redouane ABERBRI indiquait qu'il avait agi ainsi car il se sentait redevable envers Mustapha BAOUCHI de l'argent qu'il devait à Nourredine NAFIA (D.582 ; D.817).

Le document destiné à Nourredine NAFIA était évoqué par Mustapha BAOUCHI qui déclarait que Redouane ABERBRI lui avait "*remis un autre document falsifié en septembre 2002, il s'agissait d'un autre contrat de travail émanant de la société VB PRIM' qu'il dirigeait au nom de Nourredine NAFIA qui le présentait comme représentant de la société VB PRIM' en TURQUIE. Ce document permettait à Nourredine de se présenter à l'ambassade du MAROC à ANKARA et de justifier d'une activité professionnelle en TURQUIE*" (D.765).

Si Redouane ABERBRI reconnaissait la fourniture de ce document qu'il savait destiné à Nourredine NAFIA, il indiquait sans convaincre qu'il avait pour but de créer une société d'import-export en TURQUIE.

Il apparaissait que ce geste dépassait largement les rapports d'ordre strictement commercial, que Redouane ABERBRI prétendait avoir avec Nourredine NAFIA.

Pour justifier son geste, tout en cherchant à en travestir le sens, il expliquait qu'à cette époque, ayant besoin d'argent il ne voulait pas entrer en conflit avec Nourredine NAFIA, son bailleur de fonds ou Mustapha BAOUCHI, son collecteur de fonds.

Or, force était de constater qu'à l'époque de l'établissement de ce faux contrat de travail, Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ avaient déjà reçu les fonds de Nourredine NAFIA et les avaient judicieusement investis dans plusieurs commerces.

Par conséquent, ces services rendus à Mustapha BAOUCHI et Nourredine NAFIA ne pouvait être en relation avec l'obtention d'un financement. Dès lors, il était permis de penser que cette assistance, trouvait sa cause dans la loyauté qui unissait les membres de ce groupe et la poursuite d'un but commun.

Finalement, lors de son dernier interrogatoire, Redouane ABERBRI expliquait avoir fait des déclarations mensongères tant en garde-à-vue que devant le juge d'instruction et qu'il n'était pas l'auteur du faux contrat de travail destiné à Nourredine NAFIA mais qu'en tant que gérant de la société, il avait décidé de l'assumer. Il ajoutait : "J'ai dit ça comme ça. C'était ma société, quoi qu'il en soit j'étais responsable" (D.6223)

Il pensait que Mustapha BAOUCHI en était en réalité l'auteur et qu'il avait obtenu toutes les informations nécessaires à la réalisation de cet acte sur "INFO-GREFFE".

Ce dernier revirement paraissait peu crédible tant il avait apporté de détails lorsqu'il avait expliqué le motif de ce faux contrat de travail, et tant il était improbable que Mustapha BAOUCHI ait procédé à de telles recherches administratives.

- **Attila TURK**

Confronté aux déclarations de Fouad CHAROUALI qui affirmait que la vocation du groupe était de fournir l'ensemble des moyens logistiques et financiers nécessaires au fonctionnement de l'organisation (faux papiers, hébergements...) et plus généralement d'assurer la clandestinité des activistes du GICM (D.6044), Attila TURK indiquait qu'il avait notamment fourni son passeport à Al Tayeb BENTIZI par fraternité et reconnaissait que la mise à disposition d'un appartement constituait un réel apport logistique (D.6112).

Relations de Attila TURK avec Jamal OULAHSEN :

Concernant le faux bulletin de salaire établi par la société R.O SERVICES au nom de Hassan BOUTAGNI et retrouvé lors de la perquisition effectuée à son domicile, il apparaissait que Jamal OULAHSEN en était l'auteur (D.5467/5, D.5982/12). Or, si Attila TURK reconnaît avoir remis son passeport à Hassan BOUTAGNI à l'attention de Al Tayeb BENTIZI, il déclare ne pas connaître la nature des relations qui existaient entre Jamal OULAHSEN et Hassan BOUTAGNI, car il ne fréquentait pas ce dernier (D.6093 p.4,5).

### Fourniture du passeport à Al Tayeb BENTIZI

Attila TURK avait disposé de plusieurs passeports (D.691).

Il déclarait que contrairement à ce qu'il avait indiqué en garde-à-vue il n'avait pas jeté son premier passeport, mais il l'avait fait parvenir à Al Tayeb BENTIZI après avoir été en contact avec lui à AGADIR durant l'été 1999 (D.973 ; D2272).

Attila TURK reconnaissait que Al Tayeb BENTIZI lui avait indiqué avoir besoin de son passeport afin de permettre à un individu se trouvant en SYRIE de se rendre clandestinement en EUROPE (D.2272). Il déclarait en revanche ignorer l'identité de cet homme et avoir agir sur instructions de BENTIZI par fraternité (D.2272).

Ainsi, il précisait qu'après avoir rencontré Al Tayeb BENTIZI au MAROC durant l'été 1999 : "*j'avais l'intention de lui faire parvenir ce passeport via chronopost. Cependant, BOUTAGNI, qui était rentré du MAROC avec moi, mais qui faisait aussi la navette entre la FRANCE et le MAROC, m'a proposé de faire parvenir lui-même ce passeport à BENTIZI. J'ai accepté, sans savoir si BOUTAGNI avait par la suite remis mon passeport en main propre ou non à BENTIZI. Je sais que mon passeport a bien été réceptionné par BENTIZI car une ou deux semaines après l'avoir remis à BOUTAGNI, j'ai été en contact avec un jeune de Mantes la Jolie qui était en contact téléphonique avec BENTIZI.. Ce jeune m'a dit que BENTIZI me saluait et a ajouté qu'il avait bien reçu la "amana", ce qui veut dire qu'il avait bien reçu l'objet remis en dépôt*" (D.973).

Il précisait en outre ne pas avoir accédé aux autres demandes d'Al Tayeb BENTIZI qui lui réclamait d'autres passeports (2272).

Hassan BOUTAGNI donnait une version de la participation d'Attila TURK à la remise passeport radicalement différente (D.3441/2).

Ainsi, Hassan BOUTAGNI déclarait que Attila TURK lui avait effectivement remis son passeport à l'attention de Al Tayeb BENTIZI, mais également, deux autres passeports obtenus par Bachir GHOUIMID et Fouad CHAROUALI et un quatrième remis par Abdallah BAMBOU (une connaissance d'Attila TURK).

Au total, Attila TURK avait donc remis 4 passeports à Hassan BOUTAGNI afin qu'il les remette à Al Tayeb BENTIZI (D.3441).

En outre, Hassan BOUTAGNI déclarait que ces passeports devaient permettre à des activistes marocains de partir en AFGHANISTAN s'entraîner pour le djihad (D.3441).

Al Tayeb BENTIZI avait d'ailleurs fait usage d'un de ces passeports lorsqu'il était allé en AFGHANISTAN rencontrer OUSSAMA BEN LADEN, comme il devait le raconter à Hassan BOUTAGNI (D.3450 ; D.3440).

Attila TURK maintenait malgré les éléments rapportés n'avoir remis qu'un seul passeport à Al Tayeb BENTIZI via Hassan BOUTAGNI afin d'aider un "frère" à venir en EUROPE (D.3691).

Cependant, les recherches effectuées sur les documents d'identité de Attila TURK, Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID et Abdallah BAMOU, permettaient de confirmer les déclarations de Hassan BOUTAGNI.

Ainsi, le passeport d'Attila TURK était retrouvé en AFGHANISTAN début 2002, tandis que Fouad CHAROUALI signalait la perte du sien le 17/10/2000 dans des circonstances ignorées, soit quelques mois après la remise évoquée par Hassan BOUTAGNI. De même Bachir GHOUMID signalait la perte du sien le 16/11/2000 là encore dans des circonstances ignorées.

Concernant Abdallah BAMOU, il apparaissait qu'il avait fait renouveler son passeport en 2003, mais les services administratifs ne pouvaient affirmer que l'ancien passeport leur avait été remis lors du renouvellement.

Enfin, une ressemblance physique entre cet individu et Al Tayeb BENTIZI était notée par les services de police. Cette mention confirmait les déclarations de Hassan BOUTAGNI selon lesquelles Al Tayeb BENTIZI lui avait expliqué vouloir utiliser le passeport d'Abdallah BAMOU, compte tenu de leur ressemblance physique, pour se rendre en AFGHANISTAN.

- **Hassan BOUTAGNI**

Compte tenu de l'ancienneté et de la proximité de leur relation, Hassan BOUTAGNI avait maintenu des contacts réguliers avec Al Tayeb BENTIZI, tels qu'ils avaient été décrits précédemment, se rencontrant régulièrement et Al Tayeb BENTIZI s'étant occupé tant de la création que de la gestion, de la librairie islamique ouverte par Hassan BOUTAGNI à AGADIR en 1997 (D.4815).

Ces liens ne s'étaient pas limités à une relation commerciale fondée sur une longue relation de confiance. Hassan BOUTAGNI avait permis, en toute connaissance de cause, la permanence des relations entre les recrues françaises du GICM et l'Emir du groupe : Al Tayeb BENTIZI.

Ainsi, Attila TURK évoquait le renouvellement des activités de recrutement menées par Al Tayeb BENTIZI au MAROC en utilisant "*les mêmes méthodes que celles qu'il avait mises en place à Mantes*" (D.2272 ; D.702 ; D.698). Il soulignait que "*BENTIZI, pour son business, voyageait beaucoup*" allant à CASABLANCA, TURQUIE, SYRIE, voire en AFGHANISTAN et il ajoutait : "*BENTIZI est un activiste donc quand il me parlait de son business, il me parlait de ses activités en lien avec le nouveau groupe qu'il venait de créer et de rien d'autre*".

Hassan BOUTAGNI était lui aussi parfaitement informé des activités de son "émir" puisqu'il expliquait tant en garde-à-vue qu'en interrogatoire, dans quelles conditions il avait lui-même accueilli Al Tayeb BENTIZI à son retour d'AFGHANISTAN, dans un temps voisin des attentats du 11 septembre 2001 (D.3450 ; D.3440 ; D.4815)

C'était à cette occasion qu'Al Tayeb BENTIZI lui avait révélé dans quelles conditions il avait pu rencontrer Oussama BEN LADEN.

De plus, il ressortait des déclarations d'Attila TURK, qu'Al Tayeb BENTIZI lui avait fait part de la constitution d'un nouveau groupe, "Jamaa", sur le modèle de celui de MANTES LA JOLIE et animant notamment des cours de taekwondo.

Hassan BOUTAGNI prétendait, ni en avoir été informé, ni en avoir fait le constat (D.4815).

Cependant, il précisait que quand Al Tayeb BENTIZI l'avait contacté à l'automne 2001, de retour d'AFGHANISTAN il était "*en panique et cherchait à rejoindre la FRANCE*" (D.4815).

A ce titre, compte tenu des circonstances de cet appel de détresse de Al Tayeb BENTIZI, qui se cachait depuis les attentats du 11 septembre 2001, il apparaissait que cette communication revêtait un caractère opérationnel, Hassan BOUTAGNI étant chargé d'organiser l'exfiltration de l'Emir du GICM.

Pourtant, Hassan BOUTAGNI banalisait cette demande en indiquant que par un heureux concours de circonstances, sa femme devant venir en FRANCE, il avait demandé à Al Tayeb BENTIZI de l'accompagner à CASABLANCA pour y effectuer une visite médicale obligatoire (D.4815).

Al Tayeb BENTIZI aurait profité de l'occasion pour indiquer à Hassan BOUTAGNI qu'il souhaitait lui aussi se rendre en FRANCE.

C'est donc à cet homme et à ses fidèles recrues qu'il avait décidé d'apporter un soutien logistique constant, en assurant notamment l'accueil ou l'hébergement des membres de la cellule française quand ils venaient rencontrer Al Tayeb BENTIZI au MAROC.

En effet, Hassan BOUTAGNI expliquait qu'après l'expulsion d'Al Tayeb BENTIZI et l'installation de ce dernier au MAROC, celui-ci lui avait indiqué que, "*si les jeunes souhaitaient continuer à le voir, il devait leur dire de se rendre à Agadir*". Il précisait même : "*c'est pour cela que j'en ai hébergé quelques-uns chez moi, à AGADIR, pour qu'ils puissent venir le voir*" (D.3440).

Devant le juge d'instruction il niait avoir tenu ces propos, mais force était de constater que ces consignes avaient été suivies à la lettre par les membres de la cellule française du GICM qui s'étaient rendu au MAROC à la rencontre d'Al Tayeb BENTIZI.

Ainsi, Hassan BOUTAGNI avait notamment mis à sa disposition sa librairie comme point de rencontre pour toute une série de contacts entre ces individus.

Il admettait, en effet, que Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI s'étaient effectivement rendus dans sa librairie, de même qu'Attila TURK et Bachir GHOUIMID.

A cette occasion, Attila TURK avait fréquenté Al Tayeb BENTIZI tous les jours lors de son séjour au MAROC (D.698).

Il était intéressant de relever que ces déplacements au MAROC s'étaient fait sous couvert d'une démarche commerciale mais qu'en réalité ils revêtaient une dimension opérationnelle en lien avec le GICM.

En outre, l'intervention de Hassan BOUTAGNI destinée à assurer la communication entre Al Tayeb BENTIZI et les membres de la cellule française était également caractérisée par la fourniture à Bachir GHOUIMID et Fouad CHAROUALI de l'adresse de messagerie électronique de Al Tayeb BENTIZI (D.702 ; D.3691).

Cette intervention devait d'ailleurs cessé avec l'arrestation de Al Tayeb BENTIZI qui incitait Hassan BOUTAGNI à fuir le MAROC. Il déclarait à ce propos : "*Vu mes relations avec lui (Al Tayeb BENTIZI), j'ai décidé de rentrer en FRANCE. Je ne suis pas retourné au MAROC de peur de me faire interPELLER*" (D.3440).

Devant le juge d'instruction, conformément au système de défense qu'il avait décidé d'adopter, il niait tout lien entre l'arrestation de Al Tayeb BENTIZI et son départ du MAROC (D.4815).

#### La fourniture de passeports à Al Tayeb BENTIZI :

Le caractère opérationnel de ces contacts se déduisait tant de leur chronologie que de la permanence des activités de Al Tayeb BENTIZI, telles que décrites par Attila TURK, mais encore par Nourredine NAFIA (D.351) ou par Al Tayeb BENTIZI lui-même qui reconnaissait être encore en charge des opérations de recrutement pour le compte du GICM à cette époque (D.626).

Ainsi, Attila TURK confirmait qu'après en avoir reçu la demande d'Al Tayeb BENTIZI à AGADIR, il avait fait parvenir son passeport français à ce dernier une fois rentré en FRANCE et ce, via Hassan BOUTAGNI (D.2272).

Il précisait tant en garde-à-vue qu'en interrogatoire que Al Tayeb BENTIZI lui avait demandé, à AGADIR, de lui faire parvenir d'autres passeports. Surtout, il ajoutait avoir été de nouveau en contact avec Al Tayeb BENTIZI en FRANCE et avoir reçu de sa part, une seconde demande à concernant cette fois-là plusieurs passeports. (D.694 ; D.3691).

De son côté, Hassan BOUTAGNI apportait les éléments suivants sur ce déplacement en indiquant : "HAMZA (TURK) m'a dit que, BENTIZI lui avait dit de lui faire parvenir des passeports pour des Marocains qui souhaitaient aller s'entraîner dans des camps en AFGHANISTAN". Et il ajoutait que Al Tayeb BENTIZI lui avait demandé de lui faire parvenir plusieurs passeports et ce, à plusieurs reprises, souhaitant en particulier des passeports français qui étaient "*plus faciles à falsifier et qui auraient moins les regards*" (D3434).

Hassan BOUTAGNI expliquait qu'à son retour du MAROC, remettant le passeport d'Attila TURK à Al Tayeb BENTIZI, ce dernier lui confirmait que ce document allait permettre à un combattant marocain de rejoindre l'AFGHANISTAN et qu'il avait lui-même bénéficié des passeports français qui lui avaient été remis précédemment (D.3440).

Concernant la remise de documents destinés à être utilisés par des jihadistes souhaitant partir combattre en AFGHANISTAN, Hassan BOUTAGNI expliquait qu'il avait lui-même rapporté deux passeports de FRANCE, afin de les remettre à Al Tayeb BENTIZI : celui d'Attila TURK et celui d'Abdallah BAMOU (D.3440).

Selon lui, Al Tayeb BENTIZI souhait lui-même utiliser le passeport d'Abdallah BAMOU, cet individu lui ressemblant, et les autres passeport étaient bien destinés "*à des connaissances de BENTIZI pour partir s'entraîner en AFGHANISTAN*".

Il précisait finalement avoir remis au total quatre passeports : celui d'Abdallah BAMOU, celui d'Attila TURK et ceux de Bachir GHOUMID et CHAROUALI (D.3441). Attila TURK confirmait d'ailleurs ce point en ajoutant : "*notre boulot c'est l'appui logistique*" (D.698).

Si Fouad CHAROUALI contestait la remise d'un quelconque document il apparaissait cependant qu'il avait fait une déclaration de perte de son passeport français le 17/10/2000 (D.4895). Il affirmait avoir jeté ce document après son retour de SYRIE, sans raison particulière.

De la même manière, il était constaté qu'à la même époque, en l'espèce le 16/11/2000 Bachir GHOUMID, également mis en cause par Hassan BOUTAGNI comme ayant fait parvenir son passeport à Al Tayeb BENTIZI, avait lui aussi fait une déclaration de perte de passeport (D.4895). Ces deux déclarations de perte mensongères étaient à mettre en relation avec les déclarations d'Hassan BOUTAGNI qui confirmait devant le juge d'instruction qu'Al Tayeb BENTIZI lui avait dit avoir besoin de "*beaucoup de passeports*" pour "*des personnes qui devaient se rendre en AFGHANISTAN*" (D.5135).

Ainsi, Hassan BOUTAGNI désignait Bachir GHOUMID et Fouad CHAROUALI comme ayant fait parvenir leur passeport à Al Tayeb BENTIZI (D.4895).

Lors de son interrogatoire de première comparution, il confirmait l'ensemble de ses déclarations en précisant toute fois qu'il n'avait souvenir que d'un passeport remis à Al Tayeb BENTIZI, celui d'Attila TURK (D.3463).

Il faisait par la suite une lecture sélective de ses déclarations en garde-à-vue, indiquant que la demande d'Al Tayeb BENTIZI n'avait concerné qu'un seul passeport, que l'entraînement au jihad n'avait pas été évoqué et qu'il ignorait tout de l'existence de la structure terroriste dont Al Tayeb BENTIZI était l'Emir.

En définitive, il n'était même plus certain d'avoir remis le passeport d'Attila TURK à Al Tayeb BENTIZI. Et s'il l'avait fait il s'agissait d'un "*petit service*" rendu à un ami qui aimait bien voyager (D.5135 ; D.5283).

Il imputait ses déclarations pourtant précises aux conditions de la garde-à-vue et ajoutait qu'il avait totalement inventé la remise des passeports de Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUIMID.

Or, cette invention était pourtant confirmée par les deux déclarations de perte mensongères effectuées par les intéressés.

Il niait en outre avoir remis à Al Tayeb BENTIZI le passeport d'Abdallah BAMOU

Entendu, ce dernier déclarait avoir été effectivement sollicité par Hassan BOUTAGNI pour remettre son passeport afin qu'il soit envoyé à Al Tayeb BENTIZI qui se trouvait au MAROC (D.5260).

Le passeport concerné était retrouvé au domicile d'Abdallah BAMOU qui donnait des explications confuses sur la conservation d'un tel document périmé (D.5260).

Cherchant par tous moyens à banaliser son geste, Hassan BOUTAGNI indiquait enfin qu'il n'avait pas fait un aller-retour en FRANCE durant l'été 2000 exclusivement pour récupérer les passeports et les remettre à Al Tayeb BENTIZI, mais qu'il devait revenir en FRANCE pour éviter toute radiation à l'ANPE. Il était pourtant constaté qu'il avait été radié le 5 septembre 2000 et qu'en conséquence, il n'avait pas régularisé sa situation durant son bref passage en FRANCE, comme il l'avait pourtant prétendu (D.5283).

#### L'assistance financière apportée à Al Tayeb BENTIZI et au GICM :

Hassan BOUTAGNI contestait avoir assisté financièrement Al Tayeb BENTIZI après son expulsion, mais reconnaissait avoir aidé "*sa famille en 2003 en leur faisant des courses et en leur envoyant un peu d'argent*" Il précisait que cette aide s'était élevée à 20 € (D.4807).

Il justifiait le caractère limité de cette aide par les difficultés financières qu'il connaissait à cette période. Or, il reconnaissait lui-même qu'il avait loué un appartement à MARAKKECH, qu'il avait continué à offrir de nombreux cadeaux à sa maîtresse et qu'en outre il n'avait pas d'autres frais, ne payant pas ses loyers en FRANCE (D.4807).

## Les activités frauduleuses d'Hassan BOUTAGNI comme mode de financement du GICM

Il apparaissait qu'Hassan BOUTAGNI avait été gérant de la société EUROPE NEGOCE entre courant 2002 et jusqu'en mars 2003.

Cette société, immatriculée au RCS de VERSAILLES en septembre 1994, n'avait pas eu d'activité jusqu'à ce qu'il en assure la gérance à la demande de Dahou AZRI (D.5052 ; D.5509).

L'opération projetée par Dahou AZRI et Hassan BOUTAGNI était, aux termes des déclarations de ce dernier, de réaliser des escroqueries consistant à acheter à crédits des véhicules au nom de la société, avant de les revendre dans les pays du MAGHREB sans rembourser les crédits consentis (D.3451).

Si statutairement le capital de la société était reparti à parts égales entre Ali ARDHAOUI et Hassan BOUTAGNI, cette entreprise comprenait en réalité quatre "associés" : Dahou AZRI, Youssouf «le sénégalais» identifié comme étant Victor CORREA (D.6098), Chukri POLAT et lui-même (D.5509).

Ainsi, par le biais de contrats de location avec option d'achat professionnelle (L.O.A.) la SARL EUROPE NEGOCE avait fait notamment l'acquisition (D.5252) :

- Le 3 octobre 2002, d'un véhicule OPEL Vivaro-Combi pour un montant de 22.872 euros ;
- Le 5 octobre 2002, d'un véhicule MERCEDES modèle E220 CDI pour un montant de 36.067 euros ;
- Le 25 octobre 2002, d'un véhicule BMW modèle 320 RD compact Pack pour la somme de 25.600 euros ;
- Le 24 décembre 2002, d'un véhicule VOLVO S 80 modèle D5 Summum pour un montant de 37.500 euros ;
- Le 30 décembre 2002 d'une camionnette de marque IVECO type 35C13 pour 37.195 euros ;
- Le 21 mars 2003, d'un véhicule OPEL Vectra GLS pour un montant de 23.410 euros ;
- Le 26 novembre 2003 d'un véhicule MITSUBISHI modèle Montero 25 TD CLS pour un montant de 26.070 euros;

En outre, grâce à un crédit obtenu avec des bulletins de salaire surévalués, Hassan BOUTAGNI avait fait l'acquisition le 13 février 2003 d'un véhicule BMW 530D Pack Luxe Préférence pour une somme de 46.528 euros.

Interrogé sur ces diverses acquisitions, Hassan BOUTAGNI reconnaissait qu'il s'agissait d'escroqueries et que les véhicules avaient été remis à différentes personnes pour qu'elles les revendent, les utilisent ou les exportent. Hassan BOUTAGNI avait quant à lui bénéficié de trois voitures : l'OPEL VIVARO-COMBI, l'OPEL Vectra GLS et la BMW 530.

Evoquant son activité au sein d'EUROPE NEGOCE, Hassan BOUTAGNI expliquait qu'il s'agissait d'une "*magouille*", précisant que, comme il avait prévu de partir "*au bleu définitivement*" pour s'y installer, il était convenu avec Dahou AZRI qu'il puisse "*acheter de la marchandise à (son) nom à crédit sans la rembourser*" (D.3451).

Invité à s'expliquer sur ces déclarations, Dahou AZRI avait déclaré ne pas être "*au courant de ces magouilles*" et niait formellement avoir participé à ce trafic (D.6022).

Les contestations de l'intéressé étaient peu convaincantes au regard de la proximité de sa relation avec Hassan BOUTAGNI et des différents éléments de la procédure et notamment son interpellation par les douanes avec un des véhicules de la société.

En outre, ces éléments étaient confirmés par France ABATI qui disait que, dans le cadre de ses trafics, Hassan BOUTAGNI était associé avec le "*tunisien*" qui s'identifiait Dahou AZRI (D.4854).

En outre, la perquisition effectuée au domicile d'Hassan BOUTAGNI amenait la découverte d'un bulletin de salaire à son nom en date du 5 novembre 2002. Ce document provenait de la société R.O SERVICES qui était l'une des sociétés de Jamal OULAHSEN.

Lors de sa garde à vue, Hassan BOUTAGNI n'avait pas contesté qu'il s'agissait d'un faux qui devait servir à obtenir un crédit permettant l'achat d'un véhicule toujours dans le cadre des manœuvres frauduleuses qu'il réalisait à cette époque (D3425 ; D.3432 ; D.6138).

Enfin, Hassan BOUTAGNI avait évoqué en garde-à-vue l'obtention d'un crédit bancaire de 18.000 euros obtenu à l'aide de fausses fiches de paie. Cette somme devait lui permettre d'acheter un véhicule, ce qu'il décidait finalement de ne pas faire. Il déclarait avoir dépensé l'argent à des fins privées (D.3451).

Hassan BOUTAGNI reconnaissait ainsi avoir bénéficié de la somme d'au moins 43.000 euros pour l'année 2002/2003 : 20.000 euros pour la vente de la BMW 530 (D.5509) ; 5.000 euros pour la vente de l'OPEL Vectra (D.5509) ; 18.000 euros au titre du prêt.

Il déclarait avoir investi cette somme pour partie dans des travaux d'aménagement de la maison familiale au MAROC, le reste ayant été dépensé au bénéfice de France ABATI, la jeune femme avec laquelle il entretenait une idylle.

Celle-ci indiquait que sur la période de leur relation (1996 - 2003) qu'elle précisait avoir été platonique, Hassan BOUTAGNI lui avait offert de nombreux cadeaux : téléphones portables, carte SIM, mobilier, vêtements, sorties, restaurants, billets d'avion, séjour à l'étranger, voitures... pour un montant qu'elle évaluait à 30.000 euros, tout en précisant que cela ne constituait qu'une "*infime partie de ce qu'il possédait*" (D.4854 ; D.4846).

Elle ajoutait même qu'au début de leur relation, il lui remettait l'équivalent d'un "salaire" compris entre 2.000 et 6.000 Francs par mois (D.4854).

Avec un certain cynisme, elle déclarait : "*j'ai profité au maximum de ses largesses (...) il était devenu la "bonne poire" que je pressais pour en retirer de l'argent*". Cependant, elle ne se faisait pas d'illusion sur le personnage qu'elle considérait comme un "*arnaqueur*" (D.4854).

La description que France ABATI donnait d'Hassan BOUTAGNI le faisait apparaître sous les traits d'un *Janus* aux deux visages radicalement différents.

Ainsi, elle déclarait : "D'un côté il y avait le musulman traditionnel dont la femme est voilée qui ne fume pas, qui ne boit pas et de l'autre côté il y avait Hassan le "business Manoubi BEN HADJ BRAHIM" qui aimait sortir et s'afficher avec des filles comme moi, non musulmanes" (D.4846).

Cette description pouvait correspondre aux activités de l'intéressé, d'un côté, musulman radical, engagé de longue date auprès d'Al Tayeb BENTIZI, agissant dans le sens du recrutement et de la propagations des idées radicales d'un islam intégriste, apportant son soutien logistique à son Emir en lui fournissant les passeports demandés pour permettre aux volontaires de se rendre en AFGHANISTAN pour s'y former ou pour s'y battre et assurant un relais entre Al Tayeb BENTIZI et ses recrues françaises ; de l'autre côté, "*arnaqueur*", menant grand train grâce à ses trafics et ses escroqueries.

Même s'il apparaissait qu'Hassan BOUTAGNI ne pouvait donner d'explications crédibles pour justifier de la totalité de l'emploi des sommes obtenues par les manœuvres frauduleuses réalisées via la société EUROPE NEGOCE, et qu'en outre, Victor CORREA alias "YOUSSOUF" (D.6098), un de ses "partenaires commerciaux" dans le cadre des activités douteuses de cette société, avait été vu à plusieurs reprises en compagnie d'Hassan EL HASKI qu'il avait rencontré en SYRIE, les investigations menées ne démontraient pas avec clarté que ces activités aient financé directement ou indirectement les activités du GICM ou aient bénéficié à ses membres.

#### • **Jamal OULAHSEN**

##### Les embauches dans membres de la cellule française :

##### L'embauche d'Attila TURK et Bachir GHOUUMID :

Jamal OULAHSEN reconnaissait avoir embauché Attila TURK Bachir GHOUUMID à la demande de Fouad CHAROUALI (D.5982).

Il expliquait qu'il connaissait Attila TURK et Bachir GHOUUMID depuis l'enfance et qu'ils avaient suivi ensemble les cours de taekwondo dispensés par Al Tayeb BENTIZI, mais qu'ils s'étaient éloignés depuis.

Cependant il indiquait : "Fouad CHAROUALI, Attila TURK et Bachir GHOUUMID sont réapparus dans ma vie tout d'un coup ensemble vers fin 2003" et il ajoutait qu'ils formaient un trio "*inséparable*" (D.5982).

Il avait embauché Attila TURK, sans le déclarer, d'abord comme vendeur au sein de la société de téléphonie BOX TELECOM / RO SERVICES, puis comme serveur au restaurant "Le chalet du chêne pointu". Il avait par la suite embauché Bachir GHOUUMID dans le même restaurant (D.5378).

Il apparaissait une contradiction profonde dans les déclarations de Jamal OULAHSEN concernant ses relations avec Attila TURK.

En effet, il indiquait que Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUIMID et Attila TURK étaient "réapparus" dans sa vie vers la fin 2003 (D.5982).

Or, il avait précisé précédemment qu'Attila TURK avait travaillé chez RO SERVICES pendant 9 mois environ avant d'être affecté au restaurant "le chalet du chêne pointu" "*au moment de son ouverture, soit en septembre 2003*" (D.5982).

En conséquence, Attila TURK n'était pas "réapparu" fin 2003, mais bien début 2003.

Cette contradiction pouvait certes résulter d'un erreur de date, mais Jamal OULAHSEN avait insisté tant devant les services de police que devant le magistrat instructeur pour faire remonter sa relation avec les membres de la cellule française du GICM à cette date (D.5378 ; D.5982).

Or, cette date ne correspondait pas à la réalité et semblait vraisemblablement inspirée par la volonté de Jamal OULAHSEN de dissimuler l'ancienneté de sa relation avec Attila TURK, et donc aussi avec Fouad CHAROUALI qui les avaient donc mis en relation, non pas fin 2003, mais effectivement début 2003.

Cette chronologie, plus proche de la réalité était, en outre, compatible avec les dates des créations de deux sociétés dans lesquelles Attila TURK avait travaillé pour le compte de Jamal OULAHSEN, puisque RO SERVICES avait été créée courant 2002, tandis que le Chalet du chêne pointu avait commencé son activité en septembre 2003.

Cette analyse permettait de lever plusieurs zones d'ombre dans les déclarations de Jamal OULAHSEN (prêt de son véhicule personnel à Fouad CHAROUALI et Attila TURK pendant l'été 2003, location d'un véhicule à son nom au bénéfice de Attila TURK à la même époque et fourniture de moyens de communication anonymes et gratuits à plusieurs membres de la cellule), et ainsi de faire remonter son engagement dans le GICM à une date plus ancienne.

Rachid SADEK, gérant du "chalet du chêne pointu" confirmait que ces deux personnes avaient été embauchées par Jamal OULAHSEN lui-même (D.6014).

Ces embauches, loin de se limiter à des services rendus à des amis d'enfance, s'inscrivaient au contraire dans une logique de groupe et d'assistance à la cellule française du GICM, car il apparaissait que tant la société RO SERVICES que "le chalet du chêne pointu" avaient permis la fourniture de moyens de communications que d'hébergement aux membres du GICM .

La fourniture de moyens de communication :

Mustapha BAOUCHI déclarait que la société de téléphonie de Jamal OULAHSEN "RO SERVICES" lui avait procuré des facilités pour téléphoner en préservant son anonymat, favorisant par là-même, son activité clandestine (D.856).

Mustapha BAOUCHI précisait pour quelle raison il avait eu recours à la société de Jamal OULAHSEN.

Il indiquait en effet qu'il lui arrivait d'utiliser des cartes SIM sans avoir d'identité, ajoutant que c'était Attila TURK qui lui fournissait via "BOX TELECOM", établissement dans lequel il travaillait (D .856).

Il mentionnait également que c'était grâce à " RO SERVICES ", qu'Attila TURK s'était procuré une puce téléphonique dont il précisait s'être "*débarrassé avant de tenter de fuir vers la TURQUIE car elle attestait de (ses) communications avec (ses) frères combattants*".

Mustapha BAOUCHI ajoutait avoir bénéficié d'un téléphone de marque NOKIA, acquis sans donner la moindre identité et dont il s'était débarrassé par la suite (D.859).

En outre, Youssef M'SAAD devait préciser qu'il avait constaté qu'Hassan EL HASKI s'était fait remettre un téléphone (D.5117 ; D.5118).

Au surplus, Attila TURK mentionnait qu'il avait utilisé la boutique de téléphonie de Jamal OULAHSEN pour se connecter à internet de façon anonyme (D.2272).

Ces précisions mettaient en exergue l'intérêt que les membres du groupe pouvaient avoir à s'adresser à l'un des leurs pour obtenir les concours logistiques nécessaires pour leurs activités.

Interrogé sur la mise à disposition de ces moyens de communication anonymes et gratuits, Jamal OULAHSEN confirmait lui-même en interrogatoire avoir procuré une puce téléphonique à Mustapha BAOUCHI alors qu'il lui "faisait peur" et qu'il le savait engagé dans l'islam radical, mais ajoutait que n'était pas présent en permanence dans cette boutique il ne pouvait s'assurer de l'ensemble des transactions qui pouvaient s'y dérouler. Il n'avait cependant constaté aucune anomalie comptable (D.6049).

La fourniture de véhicule :

En outre, il apparaissait que Jamal OULAHSEN avait prêté son véhicule AUDI A6 à Fouad CHAROUALI afin de lui permettre de se rendre avec Attila TURK en BELGIQUE durant l'été 2003, ce que Fouad CHAROUALI contestait en indiquait qu'ils avaient utilisé un véhicule de location (D.6390).

Jamal OULAHSEN confirmait avoir prêté son véhicule à plusieurs reprises à Fouad CHAROUALI et Attila TURK, mais déclarait ne pas avoir été informé de leur destination. Il supposait tout de même qu'ils devaient "faire de la route" (D.5378).

La fourniture d'un faux bulletin de salaire à Hassan BOUTAGNI :

Il ressortait des investigations menées auprès de l'URSSAF que la société RO SERVICES avait employé Hassan BOUTAGNI. Or, celui-ci indiquait que cette déclaration d'embauche était un faux, de même que les bulletins de salaire qui lui avaient été remis.

Il précisait que Jamal OULAHSEN avait établi ces documents pour lui rendre service afin de lui permettre d'obtenir plus facilement un crédit dans le cadre de son trafic de véhicule.

Jamal OULAHSEN confirmait cette manoeuvre frauduleuse, tout en indiquant qu'il avait agi à la demande d'un ami Nicolas CORREA alias "YOUSSOUF" qui lui avait dit qu'il manquait trois cotisations à Hassan BOUTAGNI pour percevoir les ASSEDIC (D.5467 ; D.5982).

## 2 - L'hébergement clandestin

### • Mustapha BAOUCHI

#### L'hébergement de Karim AOUTAH :

Il ressortait de l'ensemble des investigations, que compte tenu de son rôle central au sein de la structure du GICM en FRANCE et en EUROPE, Mustapha BAOUCHI avait participé activement à l'exfiltration et à l'hébergement clandestin de Karim AOUTAH.

Fouad CHAROUALI déclarait que début 2004, Mustapha BAOUCHI l'avait appelé et lui avait fixé rendez-vous dans un restaurant d'AULNAY SOUS BOIS, dans le quartier de la Rose des Vents. Il lui avait alors indiqué qu'Abdallah OUABOUR, membre de la cellule belge du GICM souhaitait le rencontrer.

Fouad CHAROUALI prenait alors contact par téléphone avec ce dernier qui lui donnait rendez-vous à GAND (BELGIQUE) (D.881). Il s'y rendait en compagnie de son cousin Jamal OULAHSEN le 28 janvier 2004.

La réunion qui s'en était suivie avait porté sur les modalités d'exfiltration de Karim AOUTAH qui venait d'arriver de TURQUIE en compagnie de Lahoucine EL HASKI sous de fausses identités.

En effet, Abdallah OUABOUR avait demandé à Fouad CHAROUALI s'il pouvait lui obtenir un passeport ou une carte nationale d'identité pour Karim AOUTAH, mais devant son refus il lui demandait d'organiser le départ de Karim AOUTAH de BELGIQUE et d'assurer son hébergement clandestin en FRANCE (D.881 ; D.2931).

En outre, la surveillance opérée par les services de police permettait d'affirmer que le 27 janvier 2004, Fouad CHAROUALI et Mustapha BAOUCHI s'étaient rencontrés (D.590).

Interrogé sur son implication dans l'exfiltration de Karim AOUTAH, Mustapha BAOUCHI déclarait qu'il était étranger à cet épisode, qu'il n'avait fait aucune démarche particulière dans ce sens.

Il ajoutait que c'était Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM qui lui avait demandé de prévenir Fouad CHAROUALI qu'il devait se rendre en BELGIQUE pour rencontrer Abdallah OUABOUR (D.6695).

Cette précision avait son importance puisque rapportée aux déclarations de Fouad CHAROUALI qui indiquait qu'Abdallah OUABOUR l'avait sollicité pour organiser l'arrivée de Karim AOUTAH en FRANCE, il apparaissait bien une relation triangulaire entre Mustapha BAOUCHI, Abdelkader HAKIMI et Abdallah OUABOUR concernant la fuite de Karim AOUTAH qui devait être prise en charge par Fouad CHAROUALI (D.6695).

Cette position de Mustapha BAOUCHI était également apparue quelques mois plus tôt lors d'un précédent voyage en BELGIQUE en compagnie de Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUIMID, organisé par Mustapha BAOUCHI pour rencontrer les membres de la cellule belge et notamment Abdallah OUABOUR (D.2239).

En outre, le rôle d'intermédiaire de Mustapha BAOUCHI avait également été souligné par Fouad CHAROUALI lors d'un autre voyage en BELGIQUE, une fois encore exécuté par Fouad CHAROUALI et Attila TURK à la demande de Mustapha BAOUCHI qui leur avait dit que Abdelkader HAKIMI alias SAID souhaitait les voir (D.2239).

Interrogé sur ce rôle d'interface opérationnelle entre la cellule française et la cellule belge, Mustapha BAOUCHI déclarait simplement que s'il avait pu jouer le rôle d'intermédiaire, il n'avait à aucun moment joué celui de coordinateur (D.6695).

Interrogé sur sa connaissance de l'arrivée de Karim AOUTAH et Lahoucine EL HASKI en BELGIQUE, il était évasif indiquant : "effectivement, je l'ai su, mais je ne me rappelle plus dans quelles circonstances et encore moins la date" (D.6695).

Cependant, en garde-à-vue, Mustapha BAOUCHI avait fait montre d'une mémoire moins défaillante sur le sujet en reconnaissant son implication totale dans cette opération et mettant en avant son rôle de responsable qui avait été amené à donner son accord à cette exfiltration.

En effet, Mustapha BAOUCHI déclarait : "Je précise que le groupe en FRANCE n'a « caché » qu'une seule personne, il s'agit de SALEM" (D.852).

Il indiquait qu'il savait que l'intéressé était en FRANCE depuis la fin février 2004 et qu'auparavant il se trouvait en BELGIQUE, où il était hébergé clandestinement par Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM. Il ajoutait que Karim AOUTAH était arrivé de TURQUIE muni de faux documents administratifs.

Contrairement à ce qu'il avait indiqué au juge d'instruction, Mustapha BAOUCHI était parfaitement informé de la présence de Karim AOUTAH et Lahoucine EL HASKI en BELGIQUE, puisqu'il était allé les voir en janvier 2004.

En effet, il déclarait : "je n'ai rencontré JABER (Lahoucine EL HASKI) qu'une seule fois en EUROPE. C'était au mois de janvier 2004, lors de mon dernier voyage en BELGIQUE à BRUXELLES. BRAHIM (Abdelkader HAKIMI) m'avait demandé de venir car SALEM (Karim AOUTAH) et JABER venaient d'arriver de TURQUIE où ils étaient activement recherchés suite à l'enquête marocaine sur les attentats du 16 mai 2003 à CASABLANCA.

(...) JABER et SALEM étaient à BRUXELLES depuis 10 jours au plus. A cette époque, les autres membres du groupe en FRANCE n'étaient pas au courant de la présence de SALEM et JABER en BELGIQUE. (...) BRAHIM est venu me chercher (...) nous avons retrouvé SALEM. JABER est venu un peu plus tard avec Khalid BOULOUDO" (D.861).

Par la suite, Fouad CHAROUALI s'était rendu à deux reprises en BELGIQUE afin d'exfiltrer Karim AOUTAH.

Enfin, ne laissant aucun doute sur son rôle de cette opération Mustapha BAOUCHI précisait : “*J'étais au courant qu'il (Fouad CHAROUALI) allait ramener Salem (...). Nous nous étions vu peu de temps lors d'une réunion auparavant pour s'occuper des modalités d'hébergement de Salem. J'avais donné mon accord pour que Salem vienne, bien que je pensais que c'était risqué*” (D.852).

Conformément à sa ligne de défense, Mustapha BAOUCHI contestait dans ses derniers interrogatoires toute implication opérationnelle dans l'exfiltration de Karim AOUTAH indiquant seulement avoir pour faire passer un message à Fouad CHAROUALI selon lequel il devait contacter Abdallah OUABOUR, tout en ignorant l'objet réel de cette demande (D6695).

#### • **Fouad CHAROUALI**

##### L'hébergement de Karim AOUTAH :

Evoquant son adhésion au GICM, Fouad CHAROUALI faisait mention de l'assistance qu'il avait apportée à Karim AOUTAH lorsque celui-ci avait fui la BELGIQUE et était venu se réfugier clandestinement en FRANCE (D.881).

Il expliquait ainsi sa participation dans l'exfiltration et l'hébergement d'un des membres les plus importants du GICM.

Il était important de noter que Karim AOUTAH, toujours recherché, était un des chefs historiques du GICM dont il avait dirigé la commission d'information. Il avait également occupé le poste d'adjoint à la commission de sécurité et à ce titre, il avait recruté Mustapha BAOUCHI en mai 1998 (D. 860).

De plus, aux dires de Nourredine NAFIA, qui avait joué un rôle central au sein de cette organisation, notamment en matière de financement, non seulement Karim AOUTAH avait participé à la réorganisation du GICM en 2001, mais encore, c'était en sa présence qu'avaient été pris des contacts avec les plus hautes autorités de AL QAIDA dont Oussama BEN LADEN. Il avait également été chargé d'accueillir les volontaires pour l'AFGHANISTAN et il a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle au MAROC pour activité de terrorisme (D.402 ; D. 867 ; D. 862).

Début 2004, Mustapha BAOUCHI lui avait indiqué que Abdelkader HAKIMI, membre de la cellule belge du GICM souhaitait le rencontrer.

Fouad CHAROUALI prenait alors contact par téléphone avec ce dernier qui lui donnait rendez-vous à GAND (BELGIQUE). Fouad CHAROUALI s'y rendait avec son cousin Jamal OULAHSEN. Sur place, ils étaient rejoints par Abdallah OUABOUR qui les conduisait dans un village à proximité de la frontière hollandaise (MAASIEK) et retrouvaient Karim AOUTAH alias KAMEL ainsi que Lahoucine EL HASKI (D.3220).

Abdallah OUABOUR demandait dans un premier temps à Fouad CHAROUALI s'il pouvait lui obtenir un passeport ou une carte nationale d'identité, ce que Fouad CHAROUALI sera dans l'impossibilité de faire.

Fouad CHAROUALI ne l'indiquera pas, mais cette demande visait de toute évidence à fournir à Karim AOUTAH des faux documents afin de quitter la BELGIQUE.

Devant cet échec, Abdallah OUABOUR demandait alors à Fouad CHAROUALI d'organiser l'exfiltration de Karim AOUTAH de BELGIQUE et d'assurer son hébergement clandestin en FRANCE (D.881).

Fouad CHAROUALI indiquait dans ses derniers interrogatoires que cette demande n'avait pas été formulée par Abdallah OUABOUR, mais par Karim AOUTAH, seul et à l'insu des autres personnes présentes lors de cette réunion.

Cette position devait lui permettre de faire croire qu'il agissait individuellement et non dans le cadre d'une structure organisée, ce que pourtant l'ensemble des investigations laissait penser.

Ainsi, Fouad CHAROUALI et Jamal OULAHSEN retournaient en FRANCE et quelques jours plus tard Fouad CHAROUALI contactait Abdallah OUABOUR qui lui expliquait qu'il fallait trouver un hébergement à Karim AOUTAH.

Fouad CHAROUALI se rendait alors de nouveau en BELGIQUE afin de discuter avec Abdallah OUABOUR des modalités de cet hébergement. Celui-ci lui indiquait alors que la situation était critique pour Karim AOUTAH et que son départ devenait indispensable et urgent.

Fouad CHAROUALI niait ce second déplacement, toujours pour les raisons indiquées précédemment.

Fouad CHAROUALI rentrait en FRANCE et confiait à Jamal OULAHSEN le soin de trouver un appartement disponible pour Karim AOUTAH. Jamal OULAHSEN s'acquittait de cette tâche et mettait à disposition l'ancien appartement de son cuisinier.

Fouad CHAROUALI contactait Abdallah OUABOUR afin de l'en informer et se rendait en BELGIQUE pour prendre en charge Karim AOUTAH, le ramenait en FRANCE et l'installait dans cet appartement sis à LIVRY GARGAN (D.881).

Jamal OULAHSEN finançait le paiement du loyer à hauteur de 400 €, tandis qu'Attila TURK se chargeait des formalités de l'installation de l'électricité par EDF sous une fausse identité.

Fouad CHAROUALI accueillait par la suite Karim AOUTAH dans son propre appartement la semaine des attentats de MADRID pour des raisons de sécurité et il précisait même que par prudence il avait dormi une nuit avec Karim AOUTAH dans le véhicule de Attila TURK (D.881).

Puis, il demandait à ce dernier d'héberger Karim AOUTAH quelques temps ce qu'il faisait pendant deux jours avant de l'emmener chez son cousin Ali ISLEKAY qui l'accueillait pendant environ une semaine (D.881).

Réentendu sur l'organisation de cet hébergement clandestin, Fouad CHAROUALI indiquait qu'il avait effectivement pris en charge l'accueil de Karim AOUTAH. Ce dernier avait été hébergé pendant un mois dans un appartement situé à LIVRY GARGAN et loué à cette seule fin.

Puis Fouad CHAROUALI reconnaissait, après l'avoir vigoureusement contesté, que Karim AOUTAH avait séjourné chez lui pendant près de 3 ou 4 semaines tout en se rendant de temps à autres à LIVRY GARGAN (D.3220).

Ces dernières déclarations confirmaient celles de son épouse.

En outre, Fouad CHAROUALI indiquait qu'il avait également été logé chez Bachir GHOUIMID et Attila TURK quelques temps (D.3220).

Fouad CHAROUALI ajoutait que Mustapha BAOUCHI avait été prévenu de l'arrivée de Karim AOUTAH, ce que ce dernier avait alternativement nié et reconnu au gré des différents interrogatoires (D.3220).

Bien évidemment, Fouad CHAROUALI déclarait que s'il avait eu connaissance de l'implication de Karim AOUTAH dans les attentats de CASABLANCA et de MADRID, il aurait refusé de l'accueillir (D.3220).

Une fois de plus, le passage de l'appartement de LIVRY GARGAN à celui de Fouad CHAROUALI devait s'analyser comme une pure et simple coïncidence et non pas comme un renforcement des conditions de sécurité de l'hébergement clandestin d'un combattant islamiste recherché et en fuite (D.3220).

En outre, Fouad CHAROUALI n'avait pas paru intrigué par le fait que, aux termes même de ses déclarations : *"Karim AOUTAH ne dormait jamais deux nuits au même endroit à cette époque. Il allait chez moi ou dormait dans une voiture (...) D'ailleurs, il dormait tout habillé prêt à fuir à tout moment."* (D.3220).

Il ne soulevait même pas la contradiction de ses propres déclarations puisqu'il avait déclaré plus tôt : Karim AOUTAH venait chez moi, car *"il trouvait que le mode de vie avec moi était plus agréable"* (D.3220).

Enfin, interrogé sur le dernier domicile de Karim AOUTAH, Fouad CHAROUALI expliquait que 15 jours avant son interpellation il avait contacté un certain "HASSAN" qui connaissait un individu susceptible de l'héberger.

Il avait alors conduit Karim AOUTAH à ECQUEVILLY (78) au domicile de cet individu surnommé "HASSAN LE PITT-BULL" identifié ultérieurement comme étant Hassan SEBBAR qui s'était chargé d'accueillir Karim AOUTAH. Selon Fouad CHAROUALI, il s'y trouverait encore (D.883).

Puis il déclarait finalement avoir inventé cette dernière histoire pour éviter les ennuis et se décharger de toute responsabilité. Il reconnaissait que Karim AOUTAH était encore chez lui la veille de son arrestation (D.3220).

Là encore, seuls les esprits chagrins pouvaient admettre que ces mensonges avaient une dimension stratégique destinée à dissimuler la réelle implication de Fouad CHAROUALI et surtout de permettre la fuite de Karim AOUTAH en gagnant du temps.

Fouad CHAROUALI reconnaissait avoir accepté d'héberger Karim AOUTAH, qu'il savait être un combattant jihadiste, très entraîné, en relation avec les hauts responsables du GICM et recherché internationalement pour son implication dans des actions terroristes meurtrières, par simple hospitalité. Il niait avoir eu connaissance de ce statut, cependant il ressortait des auditions même de Fouad CHAROUALI que Karim AOUTAH apparaissait comme un personnage essentiel dans l'architecture du GICM et dont l'importance stratégique et la dangerosité avaient été soulignées à plusieurs reprises (D.2324).

Ainsi, lorsque Fouad CHAROUALI avait été contacté par Abdallah OUABOUR pour l'exfiltration et l'hébergement de Karim AOUTAH, il avait déclaré ne pas vouloir s'en occuper "*par peur pour lui et ses enfants*", ce qui mettait en lumière la connaissance qu'il avait du rôle de Karim AOUTAH au sein du GICM (D.881).

En outre, toujours lors de cet épisode, il indiquait qu'Abdallah OUABOUR avait déclaré à Karim AOUTAH : "*tu ne vas pas foutre ta merde en FRANCE, tu l'as déjà fait ici*" (D.881).

Enfin, Jamal OULAHSEN semblait également connaître le rôle de Karim AOUTAH au sein du GICM puisqu'il avait dit à Fouad CHAROUALI : "*t'es ouf de vouloir faire venir un type comme KAMEL en FRANCE*" (D.881).

Entendu sur le statut de Karim AOUTAH, Fouad CHAROUALI reconnaissait qu'il s'agissait de "*quelqu'un d'important*", de respecté et de très connu en AFGHANISTAN (D.3220).

Ces éléments étaient confirmés par Attila TURK qui reconnaissait également sa participation à l'hébergement clandestin de Karim AOUTAH.

Fouad CHAROUALI contestait qu'une réunion préalable à celle du 28 janvier ait eu lieu en BELGIQUE afin de déterminer les modalités d'exfiltration et d'hébergement en FRANCE de Karim AOUTAH. Mustapha BAOUCHI reconnaissait avoir été présent à cette réunion (D.852).

De fait, lors de ses auditions en garde-à-vue, Mustapha BAOUCHI indiquait précisément les conditions d'hébergement de Karim AOUTAH, preuve qu'il en avait été informé. Il avait même expliqué qu'il avait dans un premier temps envisagé de confier cette tâche à Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI, mais qu'il avait finalement confié cette tâche à Fouad CHAROUALI et son groupe (D.852 ; D.861)

Au surplus, Mustapha BAOUCHI reconnaissait avoir remis à Karim AOUTAH la somme de 1.000 € obtenue de Redouane ABERBRI peu de temps avant (D.852).

En conséquence, il apparaissait que cet épisode s'inscrivait dans le cadre des activités opérationnelles de soutien logistique apporté aux cadres du GICM par la cellule française de ce groupe et non pas comme le soutenait Fouad CHAROUALI dans le cadre d'une action individuelle et isolée.

D'ailleurs, au-delà de l'hébergement, Fouad CHAROUALI reconnaissait avoir apporté un soutien logistique à Karim AOUTAH.

En effet, il indiquait que lorsqu'il résidait chez lui, Karim AOUTAH avait eu de très nombreux contacts avec Mohamed EL GUERBOUZI alias ABOU ISSA. Fouad CHAROUALI reconnaissait avoir conduit Karim AOUTAH lorsqu'il souhaitait correspondre avec Mohamed EL GUERBOUZI à partir de cyber-café situé au centre-ville des MUREAUX, ou d'un cyber-café turc de MANTES LA JOLIE (D.2324).

#### L'assistance apportée à Hassan EL HASKI :

Fouad CHAROUALI avait déclaré avoir rencontré Hassan EL HASKI et son frère Lahoucine en SYRIE dès 1995 (D.885 ; D.2239 ; D.3694).

Il évoquait de façon constante une rencontre survenue en BELGIQUE fin 2003/ début 2004. Alors qu'il s'était rendu à une réunion avec les membres de la cellule belge du GICM à savoir Khalid BOULOUDO, Abdallah OUABOUR et Abdelkader HAKIMI, Fouad CHAROUALI déclarait qu'Hassan EL HASKI l'avait pris à part et lui avait dit qu'il fallait qu'il se cacher car un "frère" avait été arrêté en ANGLETERRE, avant d'ajouter : "*dans quatre jours je me casse en ESPAGNE*" (D.890 ; D.3694).

Cependant, il avait eu la surprise de le croiser à nouveau en Belgique, quand il était venu chercher Karim AOUTAH. Hassan EL HASKI lui avait alors déclaré avoir eu un empêchement (D.890).

Puis, Fouad CHAROUALI déclarait avoir revu Hassan EL HASKI au restaurant de Jamal OULAHSEN à CLICHY SOUS BOIS. Il déclarait ignorer qu'Hassan EL HASKI se trouvait en FRANCE, mais il pensait qu'il était venu dans ce restaurant afin d'y retrouver Attila TURK (D.3694).

Il apprenait qu'Hassan EL HASKI était venu en FRANCE, véhiculé par une de ses connaissances qui l'avait en outre hébergé à GOUSSAINVILLE pendant une semaine, puis qu'il avait dormi dans le local du restaurant de Jamal OULAHSEN et dans l'appartement loué pour Karim AOUTAH par Fouad CHAROUALI (D.890 ; D.3694).

Fouad CHAROUALI déclarait ne pas être intervenu dans l'accueil de Hassan EL HASKI, cependant il était contredit par Bachir GHOU MID qui indiquait que Fouad CHAROUALI lui avait dit que Hassan EL HASKI souhaite "se mettre à l'abri" après l'interpellation de Khalid BOULOUDO et qu'il convenait alors de lui trouver un hébergement en FRANCE (D.791).

En outre, Fouad CHAROUALI ne pouvait contester avoir été en relation constante avec Hassan EL HASKI, puisqu'il avait été capable de fournir le nom des personnes qui l'avaient accueilli durant son séjour, à savoir : Moussa CHAKOUR et Abdelaziz LAKHLILI et qu'il avait par ailleurs l'intention de résider en province chez Abdelkader HASSOUN, lequel devait venir, selon ce qui était prévu, le chercher pour l'emmener chez lui (D.3694).

La présence de Hassan EL HASKI chez l'une ou l'autre de ces personnes n'était pas confirmée par Abdelkader HASSOUN, qui déclarait que le 11 avril 2004, étant au BOURGET, il était contacté par Hassan EL HASKI qui lui avait fait part de son intention de partir pour l'Espagne. Il constatait l'état de grande inquiétude de l'intéressé, toutefois, Hassan EL HASKI ne lui aurait pas fait part de son souhait d'être hébergé par ses soins (D.3651).

L'examen de la téléphonie confirmait ces contacts entre Abdelkader HASSOUN et Hassan EL HASKI au BOURGET les 11 et 12 avril 2004, mais aussi le fait que Hassan EL HASKI était alors en compagnie de Abdelaziz LAKHLILI (D.3652).

Fouad CHAROUALI déclarait de façon constante ne pas être intervenu dans l'hébergement de Hassan EL HASKI en FRANCE, cependant il était contredit tant par Attila TURK que Bachir GHOUMID.

En effet, en interrogatoire, Attila TURK confirmait la venue en FRANCE de Hassan EL HASKI dont l'hébergement aurait été pris en charge par le groupe, notamment par ses soins. Il ajoutait qu'il avait été mis en contact avec lui par l'intermédiaire de Fouad CHAROUALI lors de la réunion qui avait eu lieu fin 2003 à MAASIEK (D.973 ; D.974).

Il affirmait, qu'en vue d'héberger Hassan EL HASKI, Fouad CHAROUALI lui avait demandé de prendre le bail d'un appartement à son nom, ce qu'il aurait refusé de faire, optant pour l'usage d'une fausse identité pour signer les attestations nécessaires au contrat EDF de ce local dont il précisait que le loyer avait été payé par Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID.

Toujours selon lui, la résidence de Hassan EL HASKI, prise au nom de ELBOEUF, était connue de l'ensemble du groupe. Il précisait que malgré cet appartement mis à sa disposition, Hassan EL HASKI aurait utilisé le véhicule d'Attila TURK pour y dormir parfois en compagnie de Fouad CHAROUALI (D.702).

Il ajoutait : "Toutes les demandes faites en vue d'héberger Hassan sont venues de CHAROUALI" (D.714 ; D.716).

Bachir GHOUMID reconnaissait quant à lui avoir hébergé Hassan EL HASKI (D.786).

Fouad CHAROUALI expliquait qu'en réalité l'appartement évoqué par Attila TURK était destiné à Karim AOUTAH et qu'il avait seul assuré la charge du loyer.

En outre, Attila TURK expliquait que Hassan EL HASKI avait semblé particulièrement nerveux dans les jours qui avaient précédé les attentats de MADRID et que selon lui, Hassan EL HASKI aurait su "*que quelque chose allait se produire*" (D.679). Il lui avait également confié que les auteurs de l'attentat de Madrid étaient membres de "*son groupe de Marocains en Espagne*" et qu'il connaissait ZOUGHAM qui était impliqué dans ces attentats (D.974).

Fouad CHAROUALI soutenait ne pas en avoir été informé, ni par Attila TURK, ni par Hassan EL HASKI lui-même (D.3694)

Fouad CHAROUALI ne contestait pas la constance de ces contacts puisque le vendredi précédent son interpellation, il avait accompagné Hassan EL HASKI dans une cabine téléphonique et avait été présent lorsqu'il avait joint ses contacts qui l'avaient informé des arrestations opérées au sein de la cellule de MAASIEK (D.3694).

En outre, s'agissant du dernier contact qu'il avait eu avec Hassan EL HASKI, environ 4 ou 5 heures avant son arrestation, Attila TURK précisait que Hassan EL HASKI se trouvait dans le local utilisé par Mohamed SHAKOOR pour ses études coraniques.

Fouad CHAROUALI avait dit à Attila TURK qu'Hassan EL HASKI souhaitait le voir car il voulait lui remettre l'adresse email de son frère qui se trouvait en TURQUIE, pays que devait rejoindre Attila TURK (D.974).

Ce dernier élément laissait penser que Fouad CHAROUALI avait permis jusqu'au dernier moment à Hassan EL HASKI de communiquer avec les membres du GICM.

#### • Bachir GHOUIMID

##### L'hébergement de Karim AOUTAH :

Dans un premier temps Bachir GHOUIMID reconnaissait immédiatement avoir apporté son concours à l'hébergement clandestin de Karim AOUTAH (D.786).

Il convenait de rappeler que Bachir GHOUIMID avait rencontré Karim AOUTAH pour la première fois à ISTANBUL en 1998 lorsqu'il avait tenté de rallier l'AFGHANISTAN puisqu'ils résidaient dans le même appartement en compagnie de Al Tayeb BENTIZI et Lahoucine EL HASKI qui tentaient également de rejoindre l'AFGHANISTAN, et Mustapha BAOUCHI, qui lui, en revenait (D.786).

Il avait été informé de l'arrivée de Karim AOUTAH d'abord par Hassan EL HASKI qui s'était rendu en FRANCE en janvier 2004, puis par Fouad CHAROUALI qui l'avait notamment chargé de lui trouver un hébergement.

Bachir GHOUIMID reconnaissait avoir revu Karim AOUTAH en FRANCE en mars 2004, lorsque ce dernier était en fuite, recherché par les autorités belges et marocaines pour son implication dans les attentats de CASABLANCA. Il l'avait hébergé pendant une semaine et il ajoutait que Fouad CHAROUALI et Attila TURK avaient fait de même (D.786).

Il précisait que Karim AOUTAH était un membre important du GICM.

Réentendu sur ses relations avec Karim AOUTAH, Bachir GHOUMID revenait sur ses déclarations en indiquant qu'il n'avait été en contact avec lui qu'en 1998 à ISTANBUL en 1998, à Londres en 2000 puis en FRANCE en 2004 (D.3219).

Il convenait d'observer qu'à chaque fois, ces contacts s'inscrivaient dans un cadre opérationnel puisqu'il s'agissait pour Bachir GHOUMID, soit de se rendre en AFGHANISTAN, soit de remettre son passeport à Nourredine NAFIA, soit encore d'héberger clandestinement Karim AOUTAH.

Bachir GHOUMID se contentait de répondre à cette observation : "Par nature, je ne pose pas de question. J'ignore donc totalement son importance" (D.3219).

Puis, réentendu sur l'assistance qu'il lui avait apportée au premier trimestre 2004, Bachir GHOUMID revenait sur ses déclarations en affirmant que Karim AOUTAH n'avait pas dormi chez lui (D.4814).

Cependant, il reconnaissait avoir financé une partie du loyer de l'appartement qui lui était destiné à LIVRY GARGAN. Il ajoutait ne pas avoir été surpris par le luxe de précautions pris par Karim AOUTAH durant cette période, ne dormant jamais deux fois au même endroit, allant même passer quelques nuits dans une voiture....

Il convenait de rappeler la proximité qui existait entre ces deux hommes, puisque Karim AOUTAH était intervenu à deux reprises pour permettre à Bachir GHOUMID de rallier l'AFGHANISTAN et que de son côté, Bachir GHOUMID avait effectué deux voyages à LONDRES en lien avec Karim AOUTAH.

Les explications de Bachir GHOUMID étaient une fois de plus en totale contradiction avec celles données par les autres mis en examen, mais également avec ses propres déclarations en garde-à-vue.

Une fois encore, Bachir GHOUMID, niait l'évidence pour tenter de dissimuler la dimension opérationnelle de son assistance à Karim AOUTAH qui ressortait avec clarté tant des conditions d'accueil entourées d'une particulière précaution (location et ouverture de compteurs sous un faux nom, changements incessants de résidence,...) que de l'organisation qui avait précédé cet hébergement (réunions préparatoires entre Mustapha BAOUCHI et la cellule belge, réunion entre Fouad CHAROUALI et la cellule belge, recherches d'appartement, annonce de l'arrivée de Karim AOUTAH par Hassan EL HASKI, déplacement spécifique de Fouad CHAROUALI pour exfiltrer Karim AOUTAH...).

L'assistance apportée à Hassan EL HASKI :

Interrogé sur son assistance à Hassan EL HASKI, Bachir GHOUMID reconnaissait l'avoir hébergé au mois de mars 2004 deux jours à deux reprises (D.786).

Il indiquait l'avoir vu pour la première fois en Syrie en 1995, puis avoir rencontré son frère en TURQUIE alors qu'il partait en AFGHANISTAN avec Karim AOUTAH et Al Tayeb BENTIZI . Il avait revu Hassan EL HASKI à plusieurs reprises en 2003 en FRANCE avant de l'héberger en 2004 (D.793).

Il niait, après l'avoir expliqué en garde-à-vue à grand renfort de détails, avoir reçu la visite d'Hassan EL HASKI qui cherchait Fouad CHAROUALI en janvier 2004 et qui l'avait informé de la venue prochaine de Karim AOUTAH en FRANCE (D.791).

De la même manière, Bachir GHOUMID contestait la tenue d'une réunion à son domicile fin 2003-début 2004 à laquelle avaient notamment participé, outre lui-même, Hassan EL HASKI, Khalid BOULOUDO, Fouad CHAROUALI et Attila TURK.

Attila TURK confirmait qu'il avait rencontré Hassan EL HASKI à cette occasion pour la première fois (D.973 ; D.5285).

Il l'avait revu par la suite courant mars 2004 et notamment au moment des attentats de MADRID. Il relevait d'ailleurs qu'Hassan EL HASKI était particulièrement nerveux jusqu'à la survenance des attentats et qu'il était en FRANCE "pour se planquer" (D.973).

Bachir GHOUMID n'avait quant à lui rien remarqué d'anormal dans le comportement d'Hassan EL HASKI (D.5285).

Confronté à ses propres déclarations pourtant circonstanciées, Bachir GHOUMID ne reconnaissait pas voir été informé de la venue de Hassan EL HASKI, ni l'avoir hébergé, ni savoir d'où il venait, ou encore où il allait.

Pourtant, il avait déclaré en garde-à-vue qu'en mars 2004 Hassan EL HASKI s'était d'abord rendu chez une de ses relations habitant Goussainville, faisant ensuite des allers et retours entre cette commune et celle de Mantes la Jolie.

Or, justement, CHAROUALI évoquait un individu ayant accompagné Hassan EL HASKI, rencontré au "Chêne pointu", résidant à Goussainville et qui aurait aussi hébergé Hassan EL HASKI. Ce contact de Hassan EL HASKI à GOUSSAINVILLE était identifié comme étant Youssef M'SAAD (D.5109 - D.5129).

Interrogé, Youcef M'SAAD confirmait la réalité de ces déplacements qui étaient d'ailleurs corroborés par l'analyse de sa téléphonie et celle de Hassan EL HASKI (D.5109)

En outre, Youcef M'SAAD ajoutait qu'en partant de chez lui au début du mois de mars 2004, Hassan EL HASKI lui avait laissé un numéro de téléphone correspondant au restaurant "Le Chêne pointu" afin de pouvoir y être joint (D.5111).

En appelant, il avait été mis en relation avec Attila TURK qui l'avait informé de la présence de Hassan EL HASKI dans un local attenant au restaurant. A plusieurs reprises, il aurait constaté la présence de Hassan EL HASKI sur place car celui-ci lui aurait demandé de l'y conduire (D.5113).

Surtout, Youcef M'SAAD constatait qu'à plusieurs reprises au cours de la même période, notamment en mars 2004, Hassan EL HASKI avait été en possession de fortes sommes d'argent comprenant des liasses des billets de 100 Euros, dont Hassan EL HASKI avait dit qu'elles provenaient des frères de CLICHY SOUS BOIS et de MANTES LA JOLIE (D.5113 ; D.5118).

Ainsi les auditions des protagonistes de ces épisodes confirmaient les premières déclarations de Bachir GHOUIMID qu'il contestait aujourd'hui.

- **Rachid AIT EL HADJ**

L'hébergement de ZACARIA :

Rachid AIT EL HADJ reconnaissait avoir hébergé le nommé ZACARIA lorsqu'il était venu en FRANCE pour des motifs en apparence commerciaux. Il s'agissait selon toute vraisemblance d'un déplacement clandestin. A tout le moins, Rachid AIT EL HADJ connaissait la dimension opérationnelle de ce voyage et le statut de celui qu'il hébergeait puisqu'il déclarait que cet individu avait passé la nuit chez lui et que, pour l'occasion, il avait "*mis sa femme chez ses parents pour la préserver*" (D.919).

Il indiquait que ZACARIA devait avoir obtenu ses coordonnées par Nourredine NAFIA ou Mustapha BAOUCHI (D.919).

Finalement, il revenait sur ses déclarations en précisant qu'ayant eu un contact préalable en ITALIE, il avait donné ses coordonnées à ZACARIA (D.5286).

Il ne reconnaissait pas la photographie du nommé "ZACARIA" alias MICHTAK, alias MOCHTAK, identifié comme Mohamed RAOUIANE membre de la cellule italienne du GICM.

Pourtant, il ressortait des déclarations de Mustapha BAOUCHI qu'il s'agissait bien de l'individu qu'il avait rencontré en compagnie de Rachid AIT EL HADJ, sous le nom de "ZACARIA" et résidant habituellement à MILAN (D.759).

Il était difficilement concevable que l'individu nommé ZACARIA, identifié comme étant Mohamed RAOUIANE, membre de la cellule italienne du GICM, reconnu par Mustapha BAOUCHI sur photographie comme ayant été rencontré à EUROPIZZA en compagnie de Rachid AIT EL HADJ, soit une autre personne que celle surnommée ZACARIA, rencontrée à MILAN et hébergée par Rachid AIT EL HADJ.

Il ressortait en outre des déclarations concordantes de Abderrahim EZZIOUANI, Al Tayeb BENTIZI et Mustapha BAOUCHI, que le nommé MOCHTAK / ZACARIA, était chargé de collecter et de transférer des fonds pour le compte du GICM vers le MAROC, notamment pour "*financer les nouveaux éléments recrutés et effectuer des opérations de jihad*" (D.355 ; D.359 ; D.846).

Les renseignements recueillis sur cet individu permettaient d'apprendre qu'il avait subi des formations para-militaires en AFGHANISTAN (D.1033 ; D.1044)

Cet élément était à mettre en relation avec les premières déclarations de Rachid AIT EL HADJ qui s'était rendu en ITALIE au contact du nommé ZACARIA pour évoquer des remises de fonds pour le compte de Nourredine NAFIA envers lequel il avait une dette (D.919).

Interrogé sur ses contradictions évidentes et sa volonté de dissimuler ses rapports avec cet individu clairement identifié comme un jihadiste membre du GICM, Rachid AIT EL HADJ maintenait avoir rencontré un homonyme... (D.5286)

#### L'assistance apportée à Karim AOUTAH :

Rachid AIT EL HADJ déclarait avoir rencontré Karim AOUTAH pour la première fois en AFGHANISTAN en 1998. Ils étaient logés ensemble dans la maison du "HEZB", puis avaient déménagé pour la "Maison des Marocains" (D.912).

Il l'avait par la suite revu en BELGIQUE en 2000, à la demande de Nourredine NAFIA qui souhaitait obtenir des passeports. Il avait alors donné les coordonnées de Karim AOUTAH à Rachid AIT EL HADJ et ce dernier était allé, en compagnie de son cousin Redouane ABERBRI, le rencontrer en BELGIQUE (D.4910).

Rachid AIT EL HADJ situait ce déplacement à la demande de Nourredine NAFIA au début de l'année 2000 (D.4910).

Cette démarche consistant à aller récupérer des passeports pour Nourredine NAFIA avec lequel Rachid AIT EL HADJ disait être en mauvais termes depuis l'AFGHANISTAN, paraissait pour le moins surprenante (D.4910).

L'intéressé déclarait qu'il avait voulu préserver une entente cordiale avec Nourredine NAFIA en vue de relations commerciales futures (D.4910).

Cette cordialité allait apparemment jusqu'à se rendre en BELGIQUE, au contact d'un individu rencontré en AFGHANISTAN, dans un camp de formation para-militaire, pour réceptionner des passeports, volés, contrefaits ou destinés à l'être pour les remettre à un individu clairement identifié comme un islamiste radical chargé de l'acheminement de volontaires vers l'AFGHANISTAN.

Rachid AIT EL HADJ déclarait assez maladroitement qu'il avait agi à la demande de Nourredine NAFIA, mais qu'ayant lui-même choisi la date de son déplacement, il n'avait eu l'impression d'effectuer une mission pour lui. Cependant, il avait déclaré en garde-à-vue avoir rendu compte à Nourredine NAFIA de son échec (D.912).

Rachid AIT EL HADJ tenait à souligner qu'en réalité, il s'était déplacé dans un but commercial, sur les conseils de Nourredine NAFIA qui lui avait communiqué les coordonnées de Karim AOUTAH, et qu'à cette occasion, presque incidemment, il en avait profité pour lui demander s'il n'avait pas des passeports à lui remettre pour Nourredine NAFIA qui en avait fait la demande (D.4910).

Cependant ces explications, pour le moins fantaisistes concernant l'aspect commercial de cette rencontre, étaient contredites par Nourredine NAFIA lui-même qui avait indiqué : *"Deux jours avant mon départ de BELGIQUE, j'ai été rejoint par Mohamed GUERBOUZI alias ABOU ISSA et une réunion fut organisée avec ANAS et Abdelkader. Celui-ci avait été chargé par Abou ISSA de trouver deux passeports vierges à remettre à Rachid alias Idriss "le français" et à Mourad "Le français" lorsque les deux allaient venir en BELGIQUE"* (D.351).

Or, il était rappelé que ces alias correspondaient à Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI.

Il apparaissait donc que la demande de Nourredine NAFIA à laquelle Rachid AIT EL HADJ avait déféré sans opposer la moindre contestation s'inscrivait effectivement dans le cadre opérationnel des activités du GICM.

En outre, alors qu'il avait déclaré qu'il s'agissait de quelqu'un qui n'était pas fiable "commercialement", Rachid AIT EL HADJ retrouvait Karim AOUTAH quelques semaines plus tard car l'intéressé lui avait proposé des téléphones et des ordinateurs à vendre, ce qui ne s'était finalement pas fait (D.916 ; D.912).

Il s'agissait de toute évidence de la persistance des contacts opérationnels entre les membres des différentes cellules du GICM que Rachid AIT EL HADJ dissimulait sous une prétendue démarche commerciale qui n'avait jamais trouvé à se réaliser.

En outre, il apparaissait que Karim AOUTAH avait été en relation avec les autres membres de la cellule française du GICM. Ainsi, Fouad CHAROUALI et Mustapha BAOUCHI l'avait rencontré en AFGHANISTAN, Bachir GHOUUMID l'avait croisé en TURQUIE, alors qu'il tentait de se rendre dans un camp d'entraînement afghan, de même Attila TURK l'avait vu à plusieurs reprises et s'était notamment chargé de son hébergement.

Dans ces circonstances, tous les associés de Rachid AIT EL HADJ ayant été en contact avec Karim AOUTAH, il paraissait peu vraisemblable qu'aucun ne lui ait fait part du rôle de celui-ci au sein de l'organisation terroriste à laquelle ils reconnaissaient tous appartenir.

Ces éléments, ajoutés à la position de Karim AOUTAH au sein du GICM, faisaient apparaître que tous les contacts qu'il pouvait entretenir avaient une dimension opérationnelle dans le cadre du GICM, spécialement lorsqu'il s'agissait de remettre des passeports au plus haut responsable de ce groupe.

Constatant l'accumulation des éléments à charge contre lui, Rachid AIT EL HADJ déclarait finalement ne pas avoir eu de second contact avec Karim AOUTAH (D.4910).

• Attila TURK

Attila TURK confirmait que dans le cadre des opérations de soutien logistique aux membres du GICM, il avait participé à l'hébergement clandestin d'Hassan EL HASKI et de Karim AOUTAH qui étaient venus en FRANCE "pour se planquer" (D.973).

L'hébergement d'Hassan EL HASKI alias ABOU HAMZA :

Après avoir indiqué dans un premier temps avoir rencontré Hassan EL HASKI à MAASIEK fin 2003, Attila TURK déclarait finalement devant le juge d'instruction ne l'avoir rencontré qu'en janvier 2004, au domicile de Bachir GHOUIMID (D.973). Il ajoutait que Fouad CHAROUALI était présent.

Attila TURK confirmait que l'intéressé était très nerveux jusqu'aux attentats de MADRID et qu'il était en FRANCE "pour se planquer" (D.973).

A ce titre, Attila TURK allait d'ailleurs participé à certaines opérations destinées à assurer son hébergement clandestin (D.973).

Ainsi Fouad CHAROUALI avait demandé à Attila TURK de prendre le bail d'un appartement à son nom, ce qu'il avait refusé, préférant faire usage d'un faux nom pour signer les attestations nécessaires au contrat EDF (D.974).

Attila TURK confirmait avoir refusé que sa carte d'identité soit utilisée dans ces circonstances, mais il avait lui-même pris contact avec l'EDF afin de signer le contrat sous le faux nom d'ELBOEUF en présentant la photocopie d'une carte d'identité que Fouad CHAROUALI lui a avait remise.(D.974).

Attila TURK déclarait devant le juge d'instruction que toutes les demandes faites en vue d'héberger Hassan EL HASKI étaient venues de Fouad CHAROUALI.

Après les attentats de MADRID, Attila TURK avait laissé à la disposition de Fouad CHAROUALI et de Hassan EL HASKI ses deux véhicules (BMW et RENAULT) afin qu'ils y passent la nuit, car malgré l'existence d'un appartement clandestin, loué sous l'identité d'ELBOEUF, ils craignaient de se faire interroger.

Attila TURK expliquait qu'avec Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUIMID ils étaient chargés de régler le loyer du logement clandestin d'Hassan EL HASKI, soit 100 € / personne (total :300 € /mois)(D.716 ; D.974).

Il ressortait des investigations qu'Hassan EL HASKI était venu en FRANCE à plusieurs reprises en 2003 et 2004. Attila TURK contestait l'avoir rencontré avant le début de l'année 2004 et minimisait sa relation avec ce dernier.

Ainsi, entendu sur ses rapports avec Hassan EL HASKI, Attila TURK qui avait admis l'avoir rencontré initialement en BELGIQUE (D.702), revenait sur ses premières déclarations et conservait cette position durant les interrogatoires ultérieurs pour affirmer avoir rencontré Hassan EL HASKI pour la première fois courant janvier 2004 au domicile de Bachir GHOUMID, alors que Hassan EL HASKI était en FRANCE en compagnie de Khaled BOULOUDO (arrêté le 27/01/2004 au PAYS-BAS) et de deux autres individus. Selon Attila TURK il s'agissait d'une visite de courtoisie (D.973 ; D.5250).

Il ajoutait qu'il ignorait si Hassan EL HASKI avait effectué d'autres déplacements en FRANCE avant celui de janvier 2004 (D.5250).

Cependant, l'individu qui accompagnait Hassan EL HASKI lorsque Fouad CHAROUALI se rendait avec lui au Chêne Pointu afin d'y rencontrer Attila TURK (fin février 2004/deb. mars 2004) était identifié comme étant Youcef M'SAAD.

Interrogé Youcef M'SAAD apportait des précisions sur les déplacements de Hassan EL HASKI entre 2003 et 2004 qui venaient contredire les déclarations d'Attila TURK (D.5104 ; D.5108 ; D.5109).

Ainsi, il déclarait avoir été contacté début octobre 2003 par Hassan EL HASKI rencontré en SYRIE en juillet 2003, qui lui demandait de venir le chercher en BELGIQUE et de l'héberger en FRANCE (D.5108 ; D.5109 ; D.5113). Il ramenait Hassan EL HASKI en FRANCE en compagnie d'un individu nommé YOUNES, identifié ultérieurement comme étant Khalid OUSSAIH et l'hébergeait pendant une quinzaine de jours à son domicile situé à GOUSSAINVILLE.

Par la suite, il indiquait que Fouad CHAROUALI, qu'il identifiait sur photographie, était venu chercher Hassan EL HASKI et Khalid OUSSAIH afin de les héberger à son tour pendant une semaine à MANTES LA JOLIE.

Puis, Hassan EL HASKI revenait à GOUSSAINVILLE, avant d'être de nouveau pris en charge pour être hébergé encore un fois à MANTES LA JOLIE courant novembre 2003 (D.5109 ; D.5111 ; D.5113).

Attila TURK déclarait ne pas avoir été informé de la présence de Hassan EL HASKI en FRANCE à cette période (D.5250).

Or, Youcef M'SAAD précisait qu'il avait eu l'occasion de conduire Khalid OUSSAIH et Hassan EL HASKI à CLICHY SOUS BOIS, à la demande de ce dernier qui souhaitait y rencontrer une connaissance surnommée "HAMZA".

Youcef M'SAAD identifiait formellement l'individu qui les avait accueillis à CLICHY SOUS BOIS comme étant Attila TURK.

Il précisait que Fouad CHAROUALI était également présent lors de cette rencontre (D.5111).

Entendu sur cet épisode, qui mettait en évidence l'ancienneté des relations qui existaient entre Attila TURK et Hassan EL HASKI et faisait apparaître que son intégration au

GICM remontait à une date plus ancienne encore, Attila TURK ne faisait aucune déclaration (D.5250).

De plus Youcef M'SAAD apportait également des précisions sur le déplacement de Hassan EL HASKI effectué début février 2004 (D.5111 ; D.5113).

Ainsi, il expliquait avoir reçu mi-février 2004 un appel de Hassan EL HASKI lui demandant de venir le chercher en BELGIQUE ce qu'il refusait de faire. Mais il constatait la présence de Hassan EL HASKI en FRANCE fin février 2004. Il l'avait alors hébergé du 20 février au 8 mars, ce qui était confirmé par l'analyse du bornage de leurs téléphones cellulaires respectifs (D.4879 ; D.5113).

Puis, Hassan EL HASKI avait quitté le domicile de Youcef M'SAAD pour MANTES LA JOLIE, durant environ une semaine (D.111 ; D.5113).

Youcef M'SAAD ajoutait que Hassan EL HASKI lui avait laissé le numéro de téléphone du restaurant pour le joindre en cas de besoin. Il avait appelé et était entré en relation avec Attila TURK qui l'avait informé de la présence de Hassan EL HASKI dans un local attenant au restaurant.

Youcef M'SAAD n'avait pas paru étonné dans la mesure où il avait conduit Hassan EL HASKI au Chêne Pointu à de nombreuses reprises durant cette période (D.5113).

Entendu sur ces précisions apportées par Youcef M'SAAD, Attila TURK refusait de répondre (D.5250).

En outre, Youcef M'SAAD précisait qu'il avait constaté que lors de son déplacement en mars 2004, Hassan EL HASKI était régulièrement porteur d'importantes sommes d'argent (plusieurs liasses de 100 €) provenant, selon lui, des "frères" de CLICHY SOUS BOIS et de MANTES LA JOLIE, et plus précisément remises par Attila TURK et Fouad CHAROUALI (D.5113 ; D.5118).

Le refus d'Attila TURK de reconnaître l'ancienneté et la proximité de sa relation avec Hassan EL HASKI était d'autant plus compréhensible qu'elle mettait en évidence la totale intégration de l'intéressé au sein du groupe français, ainsi que la parfaite connaissance des objectifs du GICM et du passé des membres de ce groupe.

Ainsi, Attila TURK déclarait à plusieurs reprises que Hassan EL HASKI, vétéran de BOSNIE et d'AFGHANISTAN, s'était montré très nerveux jusqu'à la survenance des attentats de MADRID (D.973).

Il précisait même que selon lui, Hassan EL HASKI savait que "*quelque chose d'important allait se produire*" (D.679) et que lors de l'arrestation de Djamel ZOUGHAM, Hassan EL HASKI avait confié à Attila TURK le connaître et que les auteurs des attentats de MADRID étaient de membres de son groupe (D.702).

L'hébergement de Karim AOUTAH :

Attila TURK déclarait avoir également assuré l'hébergement de SALEM alias Karim AOUTAH de deux façons (D.717 ; D974).

D'abord en l'accueillant à son domicile deux nuits, puis en le faisant héberger par son cousin Ali ISLEKAY pendant environ une semaine.

Puis, quelques jours avant son interpellation, Attila TURK et Fouad CHAROUALI en compagnie de Karim AOUTAH devaient se rendre à EQUEVILLY où un nouvel appartement devait être mis à sa disposition ; mais un barrage de gendarmerie les avait contraints à faire descendre SALEM.(D.974).

Interrogé sur l'arrivé de Karim AOUTAH en FRANCE, Attila TURK déclarait n'avoir été informé de la nécessité d'héberger l'intéressé qu'après son arrivée en France, par l'intermédiaire de Fouad CHAROUALI qui était venu avec lui sur son lieu de travail, le restaurant le Chêne pointu (D.974 ; D.974).

Il précisait que l'intéressé avait d'abord résidé dans un appartement qu'ils lui avaient trouvé, puis qu'il avait été hébergé chez Fouad CHAROUALI pendant une dizaine de jours ; puis il avait été hébergé chez un cousin d'Attila TURK pendant environ 6 jours (D.1063).

Réentendu, Attila TURK confirmait qu'il s'était chargé de faire installer l'électricité dans l'appartement que Jamal OULAHSEN avait trouvé pour Karim AOUTAH alias SALEM lors de son déplacement clandestin en février-mars 2004 (D.6093).

Il précisait qu'on lui avait demandé de trouver un hébergement à SALEM et qu'en conséquence il s'était adressé à Jamal OULAHSEN qui avait effectué les recherches et lui avait remis les clés de l'appartement.

Il avait alors donné une fausse identité afin d'obtenir l'abonnement EDF de ce local et avait fourni le numéro de téléphone de Jamal OULAHSEN (D.974, D.6093).

Attila TURK déclarait que pour des raisons de sécurité Karim AOUTAH et Hassan EL HASKI n'avaient cohabité dans le même appartement que très peu de temps durant leur séjour en février-mars 2004. Il précisait qu'initialement l'appartement était destiné à Karim AOUTAH, mais que Hassan EL HASKI y avait également passé quelques nuits avant d'être pris en charge par Youcef M'SAAD (D.6093).

Attila TURK déclarait que Fouad CHAROUALI lui avait fait comprendre que Karim AOUTAH était un ancien d'AFGHANISTAN et qu'il occupait une place importante au sein de l'organisation (D.974).

Attila TURK allait également fournir à Karim AOUTAH un téléphone portable et une puce qu'il avait achetés dans le point-phone dans lequel il travaillait. Il se faisait remettre en échange le propre téléphone et la puce de Karim AOUTAH qui fonctionnait sur le réseau turc (D.974).

Interrogé sur les relations entre Bachir GHOUMID et Karim AOUTAH, Attila TURK déclarait ne pas connaître les détails de leur rencontre, mais avoir compris que ces deux

individus se connaissaient. De même, il avait conscience de Fouad CHAROUALI et Karim AOUTAH se connaissaient (D.1063).

Attila TURK confirmait les propos de Jamal OULAHSEN qui avait admis que Hassan EL HASKI, Karim AOUTAH, Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUIMID se rencontraient régulièrement dans le restaurant "Le Chêne Pointu" (D.6093).

- **Jamal OULAHSEN**

L'hébergement de Karim AOUTAH :

Lors de son déplacement en BELGIQUE le 28 janvier 2004, Fouad CHAROUALI s'était vu confier l'exfiltration et l'hébergement clandestin de Karim AOUTAH en FRANCE.

Il faisait part de sa mission à Jamal OULAHSEN en lui indiquant qu'une des personnes rencontrées en BELGIQUE devait venir en FRANCE, ce qui mettait en lumière le lien de confiance existant entre Fouad CHAROUALI et Jamal OULAHSEN dans le cadre des activités logistiques du GICM en EUROPE (D.5466).

Jamal OULAHSEN confirmait en outre avoir également été sollicité par Attila TURK pour trouver un appartement en urgence pour un de ses amis (D.5378).

Très rapidement, il proposait à Attila TURK l'appartement sis 39 bis rue de DANTON aux PAVILLONS-SOUS-BOIS, que son cuisinier prénommé Mohamed devait libérer rapidement. Il se mettait en relation avec le propriétaire de ce logement qui résidait au MAROC et se portait garant pour le futur locataire (D.5378).

Il récupérait les clés de l'appartement et versait la somme de 400 € qui lui avait été remise par Fouad CHAROUALI et fournissait en outre un réfrigérateur afin de rendre l'appartement habitable. Sur ce point, Fouad CHAROUALI indiquait que l'argent avait été versé par Jamal OULAHSEN lui-même. Enfin, il remettait les clés à Attila TURK afin qu'il fasse le nécessaire auprès d'EDF (D.5378).

Ainsi, la volonté manifeste de satisfaire les demandes de Fouad CHAROUALI et Attila TURK faisait clairement apparaître que l'engagement de Jamal OULAHSEN dépassait la simple fourniture de service.

A ce titre il était intéressant de noter à quel point Jamal OULAHSEN tentait de prendre ses distances avec Attila TURK et déclarait notamment que ce dernier était un simple salarié, qu'il n'entretenait avec lui que des relations professionnelles et qu'il ne le fréquentait pas en dehors du travail (D5378 ; D.5982).

Force était de constater qu'à sa demande notamment, il avait effectué un certain nombre de démarches pour trouver ce logement et le viabiliser, et qu'à cette occasion au moins il avait vu Attila TURK à plusieurs reprises.

En outre, il apparaissait clairement que Jamal OULAHSEN avait été informé du rôle primordial de Karim AOUTAH au sein du GICM, puisqu'il ressortait des déclarations de

Fouad CHAROUALI que Jamal OULAHSEN lui avait dit après la réunion du 28 janvier 2004 en BELGIQUE : “*t'es ouf de vouloir faire venir en FRANCE un mec comme Kamel*” (D.881).

Jamal OULAHSEN niait avoir prononcé cette phrase (D.6049).

Cependant il avait reconnu en garde-à-vue que Fouad CHAROUALI avait présenté Karim AOUTAH comme “*une personne importante*” qualificatif qu'il avait déjà employé à l'égard de Mustapha BAOUCHI qui apparaissait également comme son “*supérieur*” (D.5471).

En outre, il avait admis devant le juge d'instruction avoir compris que Karim AOUTAH était une personne recherchée par les autorités (D.6115).

Enfin, Jamal OULAHSEN reconnaissait avoir constaté que Karim AOUTAH avait effectivement établi son domicile dans l'appartement situé aux PAVILLONS-SOUS-BOIS lorsqu'il était allé le voir en compagnie de Fouad CHAROUALI et Attila TURK.

Il donnait une version invraisemblable de cette visite en indiquant qu'il était venu afin de l'aider à porter ses bagages (D.6115).

Il apparaissait au surplus que Fouad CHAROUALI s'était rendu en BELGIQUE pour exfiltrer Karim AOUTAH à bord d'un véhicule PEUGEOT 206 loué le 23 février 2004 sur présentation du permis de conduire et de la carte bancaire de Rachid SADEK, l'associé de Jamal OULAHSEN (D.6015).

Pour Rachid SADEK il s'agissait d'une usurpation d'identité et il ajoutait : “*j'ai donc prêté mon permis de conduire à Jamal, nous nous trouvions à MANTES LA JOLIE (78), c'était un week-end, il m'a demandé de lui rendre un service et comme j'ai entièrement confiance en lui, je lui ai donc remis afin qu'il puisse louer une voiture*” (D.6014).

Jamal OULAHSEN niait toute participation dans cette location (D.6115).

#### L'assistance apportée à Hassan EL HASKI :

Jamal OULAHSEN était particulièrement évasif sur ses relations avec Hassan EL HASKI.

Ainsi, s'il déclarait l'avoir effectivement rencontré en BELGIQUE la première fois le 28 janvier 2004, il indiquait qu'il ne lui avait pas adressé la parole et ne connaissait pas son nom. Il ajoutait qu'il l'avait croisé par hasard en compagnie d'Hassan BOUTAGNI sur la dalle de MANTES LA JOLIE en mars 2004 et qu'il était venu déjeuner une fois dans son restaurant en compagnie de Karim AOUTAH, Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUIMID, Attila TURK et Rachid SADEK (D.5378 ; D.5467 ; D.6115).

Pourtant, il apparaissait que dès sa garde-à-vue, Jamal OULAHSEN identifiait Hassan EL HASKI comme étant “Hassan”.

Puis, sa mémoire lui faisait totalement défaut quand il s'agissait de préciser les conditions de ce repas rassemblant les membres actifs du GICM. Il ne se souvenait pas s'il avait déjeuné avec eux, quels sujets avaient été évoqués, qui avait accompagné Hassan EL HASKI jusqu'au restaurant, comment s'était déroulé le repas... (D.6115).

Mais plus étonnant encore, Youssef M'SAAD, qui avait hébergé Hassan EL HASKI en FRANCE entre le 20 février 2004 et le 8 mars 2004, déclarait que durant cette période Hassan EL HASKI "*allait presque tous les jours au restaurant grec de Clichy où il avait ses habitudes et qu'il revenait parfois avec des liasses de billets de 100 euros*" (D.5113 ; D.5117 ; D.5118).

Il identifiait ce restaurant comme étant le "Chalet du chêne pointu" et il ajoutait qu'il avait appris par Attila TURK qu'Hassan EL HASKI "*faisait la sieste dans une sorte de grenier situé au-dessus de la boutique*". Il ajoutait qu'Hassan EL HASKI lui avait donné le numéro de téléphone du restaurant pour le joindre en cas de nécessité (D.5113).

Attila TURK refusait de confirmer ces éléments, mais Rachid SADEK indiquait qu'effectivement, Hassan EL HASKI avait dormi dans le restaurant à cette période (D.6014).

Confronté à ces déclarations concordantes, Jamal OULAHSEN se contentait de déclarer qu'il ignorait qu'Hassan EL HASKI avait établi son domicile dans son restaurant pendant plusieurs jours (D.6115).

Outre la fourniture d'hébergement, l'assistance apportée à Hassan EL HASKI avait consisté à mettre à sa disposition l'accès internet de sa boutique de téléphonie, mais également à lui remettre un téléphone tel que cela ressortait des déclarations concordantes d'Attila TURK et de Youssef M'SAAD (D.2272 ; D.5118).

Cet élément était d'ailleurs confirmé par les exploitations téléphoniques qui faisaient apparaître qu'à cette période, Hassan EL HASKI avait utilisé un téléphone ouvert sous l'identité fictive de Garcia KIALANZINGA (D.5467).

Encore une fois, Jamal OULAHSEN déclarait ne pas en avoir eu connaissance (D.6115).

En tout état de cause, Jamal OULAHSEN niait toute participation dans les mesures d'assistance apportées tant à Hassan EL HASKI que Karim AOUTAH. Cependant il était à noter qu'il n'avait pas été surpris de constater que les "amis religieux" de Fouad CHAROUALI, rencontrés en BELGIQUE lors d'une réunion de quelques heures à laquelle il disait ne pas avoir participé, se soient retrouvés en FRANCE en compagnie d'Attila TURK, Bachir GHOUIMID et Mustapha BAOUCHI.

## B - Le soutien financier

Dans le cadre de leur participation aux actions du GICM, les membres de la cellule française avaient été chargés, conformément à la charte du GICM élaborée en AFGHANISTAN, de participer à des activités commerciales dont les bénéfices devaient être reversés à l'organisation.

L'implication des mis en examen dans le financement de cette structure terroriste était mise en évidence par l'analyse des transferts de fonds constatés entre la cellule française et les autres entités du GICM qui avaient perduré, nonobstant les réorganisations qu'avait connues cette structure terroriste et qui s'étaient maintenues jusqu'à une date très proche de l'interpellation des mis en cause.

### a - La participation aux activités commerciales du GICM

Le soutien financier apporté par les membres de la cellule française avait suivi l'évolution de la structure elle-même.

Ainsi, il apparaissait que dans un premier temps, Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUIMID, Attila TURK, Rachid AIT EL HADJ et Rédouane ABERBRI avaient travaillé ensemble dans un commerce d'épicerie dont les bénéfices étaient reversés, par l'intermédiaire de Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUIMID aux responsables du GICM résidant en ANGLETERRE.

Puis, après leur départ en IRAN dans le but d'aller combattre en AFGHANISTAN, il était apparu une rupture au sein de cette structure qui avait conduit, Nourredine NAFIA, à faire intervenir Mustapha BAOUCHI dont la mission devait consister à assurer la pérennité des activités de la cellule française en répartissant les tâches entre les différents membres.

Ainsi, on pouvait distinguer deux périodes associées à des pratiques différentes mais toujours orientées vers le même objectif : assurer le financement du GICM.

#### 1 - Avant la scission

##### • Fouad CHAROUALI

Fouad CHAROUALI expliquait ainsi le fonctionnement du commerce à l'enseigne VALIBOUT PRIM sis à PLAISIR (78) géré en commun par les membres du groupe : "cette épicerie appartenait à M. Mohamed MOUMEN, un Marocain d'une cinquantaine d'années qui habite aux Mureaux (78). Il a proposé la location gérance de ce magasin à Rédouane ABERBRI, contre 150.000 francs. Comme nous n'avions pas la totalité de cette somme, nous travaillions tous dans le magasin. De temps en temps, je rendais service à Rédouane en lui faisant les courses, comme aller jusqu'au marché de Rungis, par exemple. J'avais mis 2.000 francs environ dans cette épicerie" (D.870).

Il précisait : "En fait, c'était Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI qui étaient associés dans ce commerce, moi, comme Attila TURK ou Bachir GHOUMID, on avait mis quelques sous dans l'affaire et on leur donnait un coup de main de temps en temps." (D.870).

Fouad CHAROUALI reconnaissait avoir travaillé dans ce commerce au premier trimestre 2001, jusqu'à ce que Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI en assurent seuls l'activité sous la dénomination commerciale : VB PRIM (D.6696).

Selon Bachir GHOUMID cette société d'alimentation avait été créée après l'entrevue avec Nourredine NAFIA qui avait eu lieu en 2000 (D.2243).

Devant le juge d'instruction il indiquait qu'Attila TURK, Bachir GHOUMID et Rachid AIT EL HADJ y travaillaient lorsqu'ils étaient de repos dans les professions qu'ils exerçaient par ailleurs tandis que Redouane ABERBRI et lui-même y étaient employés en permanence (D.2065).

Ils devaient verser 7000 francs par mois à Mohamed MOUMEN qui avait conservé sur place une activité de boucherie, sans compter ce qu'ils devaient lui régler au titre de la location gérance.

Au bout de 8 mois, Fouad CHAROUALI, Attila TURK et Bachir GHOUMID s'étaient partagés une somme d'environ 30.000 Francs.

Dans un premier temps il indiquait que cette activité n'avait pas permis de dégager de bénéfices, puis il revenait sur ses déclarations, en précisant même que les bénéfices étaient tels qu'ils avaient pu rembourser les 150.000 Francs à Mohamed MOUMEN (D.2065).

Cependant il soutenait, contrairement aux explications circonstanciées données par Attila TURK (D.702 ; D.1063 ; D.2272) et Mustapha BAOUCHI que les bénéfices dégagés par cette activité commerciale n'étaient pas destinés à "alimenter la cause". (D.2065 ; D.6696).

Fouad CHAROUALI déclarait ignorer totalement la destination des bénéfices dégagés par les activités commerciales gérées par Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI. Cependant, il reconnaissait avoir été informé par Mustapha BAOUCHI que Nourredine NAFIA avait investi des fonds dans ces commerces et qu'il pensait en tirer des bénéfices pour le groupe (D.2065).

Toutefois, ses propos étaient démentis par ses déclarations faites à Mustapha BAOUCHI et qu'il maintenait devant le juge d'instruction aux termes desquelles : Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ avaient "*promis que le commerce VB PRIM serait au groupe par la suite*" (D.2065).

Evidemment, Fouad CHAROUALI revenait sur ses propres déclarations (D.6683).

Il apparaissait au demeurant que l'intervention de Nourredine NAFIA en 2002 et les convocations de Fouad CHAROUALI et Redouane ABERBRI qui s'en étaient suivies avaient permis d'assurer le maintien de la cohérence du groupe français en assurant un relatif cloisonnement entre les deux sous-groupes.

A cet égard, il semblait évident que l'appartenance de Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ à la cellule française ne faisait aucun doute dans la mesure où comme Fouad CHAROUALI, Attila TURK et Bachir GHOUMID, ils avaient été convoqués par Mustapha BAOUCHI pour se rendre eux aussi en BELGIQUE en février 2004 afin d'évoquer avec les membres du groupe belge, et notamment Abdallah OUABOUR et Lahoucine EL HASKI, le remboursement des fonds avancés par Nourredine NAFIA en 2002.

Le rôle de coordinateur de Mustapha BAOUCHI était en outre clairement mis en évidence par la similitude de son intervention auprès des deux groupes composant la cellule française et les rapports qu'ils devaient rendre aux hauts responsables du GICM tels que Abdallah OUABOUR, Hassan EL HASKI, Karim AOUTAH mais aussi Lahoucine EL HASKI qui selon Mustapha BAOUCHI assumait depuis peu "*la responsabilité de groupe au niveau de la FRANCE et de la BELGIQUE*" (D.758).

- **Bachir GHOUMID**

En attente de son départ pour l'AFGHANISTAN, Bachir GHOUMID s'était vu confier par Nourredine NAFIA la mission de monter des affaires commerciales en FRANCE et ce, afin de pouvoir faire bénéficier la cause de sources de financement (D.782).

C'était à cette occasion qu'il lui avait été décrit le rôle de Mustapha BAOUCHI dans cette organisation.

Il précisait : "*Après l'entrevue avec Abou MOUAD, il a été décidé de collecter des fonds et de les lui faire parvenir. Nous avons créé la société d'alimentation à Valibout (quartier de Plaisir-78-), j'y ai travaillé de mars à novembre 2001. Nous étions tous les cinq associés dans cette entreprise. L'entreprise fonctionnait correctement*" (D.783).

Il indiquait d'ailleurs que c'était une volonté collective de "*monter une affaire ensemble*" et "*d'envoyer de l'argent pour servir la cause*" (D.783).

Il ajoutait : "*Je téléphonais essentiellement à Abou Mouad. C'est lui qui m'avait passé son numéro de portable. Dès cette période, de FRANCE, je l'appelais d'un point phone de façon régulière (tous les quinze jours). Il recherchait un financement en FRANCE pour son mouvement. Il me demandait essentiellement d'ouvrir des commerces et de lui envoyer de l'argent pour la cause*" (D.796).

Pour Bachir GHOUMID, Rachid AIT EL HADJ, Redouane ABERBRI, Attila TURK et Fouad CHAROUALI avaient le même rôle que lui au sein du GICM : récolter de l'argent et l'expédier à Nourredine NAFIA afin de financer la cause jihadiste. Quant à Mustapha BAOUCHI, il semblait occuper un rôle de supervision de cette activité de financement (D.785).

Une fois de plus Bachir GHOUMID revenait sur ses déclarations indiquant n'avoir jamais eu de contact téléphonique avec Nourredine NAFIA, ni avant, ni après l'AFGHANISTAN (D.5220).

• Rachid AIT EL HADJ

La gestion des commerces par les membres de la cellule française du GICM s'inscrit avec force dans le cadre de l'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme puisqu'elle correspond à l'un des volets évoqués par Nourredine NAFIA visant "*les secteurs économiques pouvant se révéler comme autant de source d'investissement au profit du groupe qui financerait ainsi ses activités grâce aux revenus de ces projets*". Et il précisait que le GICM avait pour objectif "*une confrontation directe sur le sol marocain avec les autorités du royaume et de fomenter un révolution islamiste*" (D.351).

Dans le but de justifier l'existence de relations commerciales banales, Rachid AIT EL HADJ revenait sur l'ensemble de ses déclarations dans sa dernière audition, indiquant finalement que Nourredine NAFIA était resté "un ami", et qu'il n'était pas un extrémiste.

Il niait avoir rencontré Al Tayeb BENTIZI en AFGHANISTAN, ne se souvenait plus avoir vu Lahoucine EL HASKI.

Il niait avoir rencontré ZACARIA en AFGHANISTAN, ni l'avoir revu en compagnie de Abdelkader HAKIMI et Mustapha BAOUCHI et il ne l'identifiait pas comme étant Mohamed RAOUIANE.

Il supposait que si Nourredine NAFIA avait évoqué son nom durant ses auditions au MAROC c'était soit sous la torture, soit pour qu'il témoigne en sa faveur (D.6844).

Rachid AIT EL HADJ prétendait que son manque d'investissement de sa formation militaire en AFGHANISTAN avait amené les gens qui l'entouraient à douter de lui (D.1000).

Force était de constater que malgré les doutes les relations entre les responsables du GICM et Rachid AIT EL HADJ avaient pourtant été florissantes à l'issue de ce passage par les camps afghans.

Rachid AIT EL HADJ indiquait pour répondre à cette objection : "*C'est normal qu'ils m'aient relancé car ils voyaient que j'avais des compétences dans le domaine du business, du commerce*" (D.1000).

Ainsi, la participation au financement du GICM devait s'organiser en deux temps.

Dans un premier temps, il s'était agi pour Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUmid et Attila TURK d'un apport en industrie au sein du commerce tenu par Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ qui pour leur part avait fourni un apport en actif.

Dans un second temps, après la rupture de l'association au sein de VB'PRIM, l'activité de financement ne devait plus être attribuée qu'à Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ qui allaient poursuivre leurs activités commerciales via trois sociétés afin de faire fructifier les investissements de Nourredine NAFIA dans le but de financer le GICM. Dans le même temps, le groupe constitué par Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUmid et Attila TURK se recentrait sur des activités de soutien logistique.

Rachid AIT EL HADJ expliquait qu'il avait exploité pendant trois ou quatre mois avec Redouane ABERBRI, une épicerie située à CHAMPIGNY SUR MARNE (94), rachetée entre 20.000 et 25.000 francs. Il s'agissait d'une entreprise en nom personnel, sous son nom.

Puis, après l'avoir revendue en réalisant selon lui une importante plus-value, ils reprenaient en location-gérance le fonds d'une épicerie située à PLAISIR (78).

Il indiquait qu'il ne se souvenait plus dans quelles circonstances Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID et Attila TURK avaient été amenés à travailler dans ce commerce. Cependant, ils avaient participé à l'activité de cette épicerie, principalement en y travaillant, sans être rémunérés, précisait-il, ce qui avait créé des tensions.

Il ajoutait : "les mois ont passé, on a monté le magasin à un bon niveau" (D.1000).

Puis en novembre 2001, ils décidaient de se rendre en IRAN afin de rallier l'AFGHANISTAN. Rachid AIT EL HADJ ajoutait : "Je tiens d'ores et déjà à vous signaler que Redouane et moi on était pas très chaud pour ce voyage, car ce n'était pas trop notre cap d'aller rejoindre l'AFGHANISTAN" (D.1000).

Ils avaient financé le voyage avec l'argent du magasin, ce qui démontrait l'existence d'un groupe cohérent travaillant à financer une opération d'infiltration sur le territoire afghan alors en guerre au lendemain du 11 septembre 2001.

Il apparaissait ici que, contrairement à ce qu'indiquait Rachid AIT EL HADJ, ce projet de voyage avait été décidé en commun, au préalable et financé par l'activité commune du groupe au sein de l'épicerie dans laquelle ils travaillaient tous.

A leur retour, compte tenu des dissensions survenues au sein du groupe, pour des raisons ignorées, Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI avaient décidé de cesser leur collaboration avec Fouad CHAROUALI, Attila TURK et Bachir GHOUMID.

Ils avaient alors créé la SARL VB PRIM<sup>1</sup> pour reprendre le magasin.

Rachid AIT EL HADJ refusait de reconnaître que ses activités commerciales s'inscrivaient pleinement dans les activités du GICM (D.3020).

Pourtant, Bachir GHOUMID qui indiquait : "Après l'entrevue avec Abou Mouad, il a été décidé de collecter des fonds et de les lui faire parvenir. Nous avons créé la société d'alimentation à Valibout (D.783) était conforté dans ses déclarations par Attila TURK qui précisait que l'objectif de VB'PRIM était "de gagner de l'argent pour aider la cause" (D.702)

Il ajoutait, "Le différend qui nous a opposé et qui a commencé à se faire jour lors de notre séjour en Iran fin 2001 - début 2002, ne portait pas sur le fait qu'une partie des recettes tirée de cette activité devait alimenter la cause et être remise à des frères comme cela avait été le cas en ANGLETERRE. Sur ce point, tout le monde était d'accord" (D.1063).

• Redouane ABERBRI

Redouane ABERBRI expliquait son parcours dans le commerce de la façon suivante : "début 2001 j'ai trouvé une petite épicerie sur CHAMPIGNY SUR MARNE. C'est à cette époque là que je me suis associé avec Rachid. Nous exploitons en nom personnel, sous le nom de Rachid AIT EL HADJ. Nous avons gardé ce commerce au maximum pendant 5 mois" (D.989).

Par la suite, en mars 2001 il prenait en location-gérance avec Rachid AIT EL HADJ le magasin d'alimentation générale VB'PRIM situé à PLAISIR. La société était exploitée en nom propre au nom de Redouane ABERBRI.

Cependant, ils étaient rapidement rejoints pas Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID et Attila TURK.

Redouane ABERBRI n'était pas explicite sur les motifs de leur présence. Il indiquait seulement qu'ils lui avaient été présentés par Rachid AIT EL HADJ.

Pourtant, il apparaissait qu'il connaissait préalablement Bachir GHOUMID, car c'était par son intermédiaire qu'il avait remis à Nourredine NAFIA la somme 6.000 Francs correspondant au premier prêt de 4.000 francs obtenu en 2001 et augmenté des intérêts (D.2959).

Redouane ABERBRI avait cherché par tous moyens à dissimuler l'existence d'une relation avec Bachir GHOUMID antérieure à la création de VB PRIM en avril 2001, car elle venait conforter la réalité de la préexistence de ce groupe et de ses motivations.

Dans un premier temps, Redouane ABERBRI expliquait à grand renfort de détails qu'il avait remis la somme de 6.000 Francs à Mustapha BAOUCHI à la demande de Nourredine NAFIA pour qu'il les lui transmettre. Or, à cette époque, Mustapha BAOUCHI était en AFGHANISTAN.

Cherchant une autre explication, Redouane ABERBRI indiquait par la suite qu'il avait en réalité remis cette somme à son cousin afin qu'il la restitue à Nourredine NAFIA. Or, il avait déclaré précédemment : "... quand je me suis rendu en TURQUIE pour rencontrer Abdallah pour la première fois, j'ai investi dans des textiles sans en parler à Rachid afin de garder le bénéfice pour moi..." (D.2061). Il avait ajouté qu'il ne l'en avait informé que cinq ou six mois plus tard après avoir écoulé la marchandise (D.2061).

Finalement, confronté à ses nombreuses contradictions Redouane ABERBRI reconnaissait que la remise des 6.000 Francs à Nourredine NAFIA s'était faite par l'intermédiaire de Bachir GHOUMID, dont Nourredine NAFIA lui avait dit qu'il était quelqu'un de confiance (D.2959).

Il apparaissait qu'en réalité Redouane ABERBRI avait rencontré Bachir GHOUMID dès l'année 2000 au MAROC. Il l'avait revu par la suite par l'intermédiaire de Rachid AIT EL HADJ qui avait été mis en relation avec lui grâce à Nourredine NAFIA (D.3256 ; D.758 ; D.905).

Cette relation que Redouane ABERBRI avait cherché à dissimuler à toutes forces venait confirmer les propos de Bachir GHOUMID qui avait indiqué : “*Abou Mouad voulait avoir une cellule en FRANCE. Il m'a dit qu'il souhaitait que je récolte de l'argent pour l'organisation*” (D.785).

Et donnait encore plus de poids aux précisions qu'il apportait sur sa participation au commerce VB PRIM. Ainsi : “*Avec Rachid AIT EL HADJ, Fouad CHAROUALI, Attila TURK et Réduane ABERBRI, nous avons ouvert un commerce d'alimentation générale en mars 2001. Nous n'avons pas gagné d'argent et je n'ai donc rien envoyé à Abou Mouad car c'est à lui que je devais expédier l'argent...*” (D.785).

Ainsi, les motivations du groupe étaient confirmées par ces déclarations mais aussi celles d'Attila TURK, Fouad CHAROUALI ou Mustapha BAOUCHI.

En outre, le tentatives de Redouane ABERBRI pour dissimuler cette relation avec Bachir GHOUMID qui prenait sa source dans sa rencontre avec Nourredine NAFIA, était également de nature à valider les explications des autres mis en examen qui avaient reconnu que le but de cette activité commerciale était de financer la cause islamiste.

Confronté à Bachir GHOUMID, Redouane ABERBRI revenait sur ses déclarations indiquant finalement qu'il avait remis l'argent à Mustapha BAOUCHI sans se souvenir de la date et qu'il avait mis en cause Bachir GHOUMID car il lui en voulait (D.5284). Cet ultime revirement n'était pas de nature à emporter la conviction.

Interrogé sur ce but revendiqué par plusieurs mis en examen, Redouane ABERBRI déclarait ne pas en avoir été informé et ajoutait : “*Dans leur intention il se peut qu'ils avaient leur objectif, le mien était de gagner de l'argent*”, mais il avait noté que Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID et Attila TURK voulaient “*gérer la partie caisse*” (D.2959).

Redouane ABERBRI expliquait que dans le cadre de leur activité commune au sein de VB'PRIM, Fouad CHAROUALI avait un rôle décisionnel, même si les statuts ne l'indiquaient pas.

En effet, il déclarait que Fouad CHAROUALI avait “le contrôle de la caisse” et qu'il envoyait régulièrement de l'argent à des “frères” en ANGLETERRE, ce qui était confirmé notamment par Attila TURK.

En outre, il constatait que malgré leur travail et la bonne marche du magasin, ce dernier accumulait les dettes (D.821).

• Attila TURK

L'activité de l'épicerie de PLAISIR :

Attila TURK indiquait que Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ avaient pris la location-gérance du commerce de PLAISIR lorsque Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID et lui-même s'étaient investis dans cette activité, ce qui laissait penser qu'en réalité le projet de travailler en commun pour le GICM avait réuni les membres de la cellule française selon les souhaits de Nourredine NAFIA (D.355).

Leur investissement avait pris la forme d'une participation financière à hauteur de 18.000 FF, et aussi d'une participation à l'activité du commerce.

Attila TURK précisant qu'il lui arrivait de travailler tous les jours en dehors de son activité professionnelle en usine. Il ajoutait, qu'il en était de même pour Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID.

Il déclarait que conformément aux consignes des responsables du GICM, l'objectif de ce commerce situé à PLAISIR était de gagner de l'argent pour aider la cause et que Fouad CHAROUALI était chargé des envois d'argent (D.702).

Concernant le différend les ayant opposés à Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ, Attila TURK précise qu'il "*ne portait pas sur le fait qu'une partie des recettes tirées de cette activité devait alimenter la cause et être remise à des frères*" en ANGLETERRE et d'ajouter que "*sur ce point tout le monde était d'accord*".

Ce différend portait sur le fait que Rachid AIT EL HADJ s'était entendu avec Redouane ABERBRI afin de prendre le contrôle de la société.

Entendu sur les 4.000 francs remis par Nourredine NAFIA à Redouane ABERBRI et destinés à être investis dans le magasin de PLAISIR, Attila TURK déclarait ne pas avoir été informé de cette intervention de Nourredine NAFIA (D.6093 p.8)

Attila TURK confirmait lors de plusieurs auditions, les déclarations des autres mis en examen qui indiquaient que l'activité de cette société était destinée à financer la cause. Puis il revenait sur ses déclarations indiquant finalement, que ce commerce ne permettait pas de dégager des bénéfices (D.6093).

## 2 - Après la scission

### • Bachir GHOUMID

Après l'avoir reconnu en garde-à-vue, Bachir GHOUMID niait toute participation aux activités de financement du GICM, alors que Redouane ABERBRI avait déclaré devant le juge d'instruction avoir remboursé Nourredine NAFIA par son intermédiaire en précisant, au sujet de Bachir GHOUMID qu'il s'agissait de "*quelqu'un de confiance et qu'il n'y avait pas de problèmes pour (lui) passer l'argent*" (D.2959).

Ainsi, Redouane ABERBRI indiquant que durant l'année 2001, Bachir GHOUMID avait assuré les collectes de fonds au profit du GICM via Nourredine NAFIA, avant que cette charge n'ait été confiée à Mustapha BAOUCHI après l'été 2002.

Bachir GHOUMID l'avait du reste reconnu dans un premier temps en indiquant : "*Abou Mouad voulait avoir une cellule en FRANCE. Il m'a dit qu'il souhaitait que je récolte de l'argent pour l'organisation. A mon retour en FRANCE j'en ai parlé à Fouad CHAROUALI et à Attila TURK qui ont accepté de m'aider. Avec Rachid AIT EL HADJ, Fouad CHAROUALI, Attila TURK et Réduane ABERBRI, nous avons ouvert un commerce d'alimentation générale en mars 2001*" (D.785).

Puis, il était revenu sur ses déclarations, alors que d'une part Rachid AIT EL HADJ indiquait que Nourredine NAFIA lui avait demandé de prendre contact avec Bachir GHOUMID et que Redouane ABERBRI précisait que ce dernier était chargé de remettre à Nourredine NAFIA les fonds investis dans les commerces gérés par la cellule française (D.905).

Interrogé sur ses contradictions et ses revirements, Bachir GHOUMID reconnaissait qu'en 1998, Nourredine NAFIA lui avait dit avoir des problèmes financiers et avoir du mal à payer son loyer (D.5220).

Il était noté que Nourredine NAFIA avait voyagé régulièrement à cette époque et qu'il avait été interpellé en possession de près de 17.000 dollars.

Il ressortait des déclarations des autres mis en examen que Bachir GHOUMID avait joué le rôle d'intermédiaire financier pour le compte de Nourredine NAFIA.

Ainsi, Attila TURK déclarait que les activités de financement avaient commencé à se structurer quand le groupe avait pris la gérance du magasin et que "*l'objectif de ce commerce, c'était de gagner de l'argent pour aider la cause...*" (D.702).

Il ajoutait : "J'ai eu connaissance de deux déplacements faits par GHOUMID et AIT EL HADJ au Royaume Uni (...). A l'occasion de ces déplacements, ces deux individus ont transporté des liquidités dont les montants, sans pouvoir être plus précis, pouvaient aller de 20 à 50 000 francs environ. Je me souviens d'ailleurs que AIT EL HADJ était agacé de devoir remettre ainsi ces fonds qui provenaient de la caisse de l'épicerie de Plaisir (...) Si GHOUMID et AIT EL HADJ sont ainsi partis au Royaume-Uni, c'est nécessairement après avoir reçu ces fonds d'ABERBRI. D'ailleurs, ces mêmes individus l'ont dit devant moi..." (D.1063 ; D.2272).

Redouane ABERBRI déclarait quant à lui qu'il avait participé à l'activité de la société VB PRIM, en sachant qu'elle servait à financer le GICM (D.821).

- **Rachid AIT EL HADJ**

Les statuts de la SARL VB PRIM<sup>1</sup> (épicerie) avaient été signés le 22 février 2002 et enregistrés à la recette de PLAISIR (78) le 25 mars 2002. Son capital de 7800 euros était réparti entre Rachid AIT EL HADJ (65 parts), Redouane ABERBRI (65 parts) et son frère Youssef ABERBRI (70 parts), Youssef ABERBRI en était le gérant.

La dissolution de cette société, avec cessation corrélatrice de son activité, avait été décidée le 14 mars 2003 et effective au 31 mars 2003 (D.588).

Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI avaient, à la demande de Nourredine NAFIA, embauché dans leur épicerie VB'PRIM, Mustapha BAOUCHI dont ils connaissaient l'engagement radical et le rôle au sein de leur organisation.

Les statuts de la SARL EUROPIZZA avaient été déposés le 29 novembre 2002 au tribunal de commerce de VERSAILLES. Cette société exploitait un établissement situé dans un centre commercial des MUREAUX (78). Dotée d'un capital de 8000 euros divisé en 400 parts de 20 euros, elle avait été constituée à l'origine entre trois associés : Djamel BADAOUI (120 parts), Rachid AIT EL HADJ (120 parts) et Redouane ABERBRI (160 parts).

Djamel BADAOUI en avait été le premier gérant. Par deux actes sous seing privé du 17 juillet 2003, Djamel BADAOUI avait cédé l'intégralité de ses parts, soit 40 à Redouane ABERBRI et 80 à Rachid AIT EL HADJ. Préalablement à cette opération de cession de parts, il avait été procédé le 23 juin 2003 à un changement de gérant, Housseyni COULIBALY, un cousin de l'épouse d'ABERBRI, succédant à Djamel BADAOUI (D.593).

La SARL AUTOCLASS, au capital de 8000 euros, avait été constituée le 1<sup>er</sup> août 2002 entre Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ. Ce dernier en avait été nommé gérant. Il avait démissionné de ses fonctions le 31 juillet 2003 et été remplacé par Gaoussou COULIBALY, le frère de l'épouse de Redouane ABERBRI (D.596).

Rachid AIT EL HADJ expliquait avoir cédé son poste à la suite "d'erreurs de gérance monumentales" (D.1000).

Il apparaissait que l'acquisition de ce dernier commerce avait eu lieu peu de temps après la remise par Nourredine NAFIA des sommes de 11000 et 13.000 dollars à Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI.

Rachid AIT EL HADJ expliquait que cette société avait été acquise pour un montant de 18.000 euros. L'opération avait été financée par des apports personnels dont il ne pouvait en réalité justifier la provenance (D.923).

- **Redouane ABERBRI**

Attila TURK constatait que Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ avaient continué à agir pour le groupe, non plus en lien avec Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUIMID et lui-même, mais directement en contact avec Mustapha BAOUCHI, voire avec Nourredine NAFIA (D.1036).

Ainsi, Mustapha BAOUCHI expliquait que Redouane ABERBRI était allé à ISTANBUL chez Nourredine NAFIA vers le mois de mai 2002 (D.751).

Fouad CHAROUALI relatait, quant à lui, que Redouane ABERBRI avait évoqué avec Nourredine NAFIA ses projets commerciaux. Le lendemain, Nourredine NAFIA lui remettait une importante somme d'argent en lui donnant comme consigne d'investir les fonds dans son projet commercial, à charge pour lui de lui remettre une partie des bénéfices engendrés par ce placement.

Ainsi, le processus initié dans le commerce de PLAISIR, s'était poursuivi dans le cadre des activités que Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ avaient mises en place par la suite (D.2065).

Ce déplacement de Redouane ABERBRI en TURQUIE au contact de Nourredine NAFIA n'était pas contesté. En outre, il était confirmé par Attila TURK (D.1063) et par Fouad CHAROUALI lequel l'avait appris de Nourredine NAFIA, lors de son propre déplacement à ISTANBUL (D.2065).

Attila TURK ajoutait que lorsque le garage AUTOCLASS avait été ouvert par Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ, il avait appris que ces derniers avaient reçu de Nourredine NAFIA une importante somme d'argent destinée à être investie dans cette activité.

Selon lui, les activités commerciales mises en place après la séparation d'avec Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ avaient vocation à financer, au moins en partie, la cause (D.1063 ; D.2065).

Rachid AIT EL HADJ ne contestait pas avoir su que des fonds remis par Nourredine NAFIA à lui-même et à son cousin étaient destinés à être injectés notamment dans AUTOCLASS et EUROPIZZA (D.1000).

Redouane ABERBRI confirmait les déclarations de son cousin quant aux motifs des divers changements de gérants (D.989). Il reconnaissait toutefois que, malgré ces modifications statutaires, ils étaient restés les gérants de fait de ces divers commerces.

Cette diffusion de l'information concernant la remise de fonds et leur emploi était de nature à confirmer que l'implication de Nourredine NAFIA dans les affaires des associés du GICM dépassait le strict cadre commercial et ne pouvait s'entendre que de son implication dans un groupe dont il était chargé de s'assurer de la cohésion, ou à défaut de leur assigner des tâches qui évitaient que les individualités n'entrent en conflit.

• Attila TURK

L'activité au sein des commerces de Jamal OULAHSEN

Il ressortait des déclarations concordantes de Jamal OULAHSEN, Fouad CHAROUALI et Attila TURK que ce dernier avait effectivement travaillé dans les sociétés gérées en fait ou en droit par Jamal OULAHSEN à savoir RO SERVICES et le restaurant "Le châlet du Chêne pointu".

Attila TURK connaissait Jamal OULAHSEN depuis l'enfance. Il avait suivi des cours de taekwondo dispensés par Al Tayeb BENTIZI avec lui. Il déclarait avoir travaillé dans sa boutique de téléphonie "RO SERVICES" située au centre commercial du Chêne Pointu à CLICHY SOUS BOIS à compter de la fin 2003, durant 7 ou 8 mois ; puis avoir travaillé dans son restaurant nouvellement ouvert dans le même centre commercial (D.6093).

Ces points étaient confirmés par Jamal OULAHSEN (D.5466, D.5982).

Il était également précisé, qu'il avait été embauché à la demande de Fouad CHAROUALI, même si Jamal OULAHSEN justifiait cette embauche par le fait qu'Attila TURK, turcophone, apportait une plus-value à son restaurant dans un quartier métissé.

Entendu sur le fait que Jamal OULAHSEN avait été mis en contact avec Mustapha BAOUCHI par Fouad CHAROUALI, Attila TURK ne faisait aucune déclaration. Alors qu'il apparaissait que Mustapha BAOUCHI avait expliqué à Jamal OULAHSEN être parti suivre une formation para-militaire en AFGHANISTAN et lui avait demandé s'il était intéressé par le djihad, ce qui démontrait d'une part le rôle central de proposition de Mustapha BAOUCHI, mais aussi l'intégration complète de Jamal OULAHSEN dans le groupe, Attila TURK ne souhaitait faire aucun commentaire (D.6093).

Jamal OULAHSEN indiquait qu'Attila TURK ne l'avait informé de son souhait de se rendre en TURQUIE que trois jours avant le départ, ce qui l'avait surpris. Il ajoutait que ce départ était d'autant plus incompréhensible qu'Attila TURK avait suivi une formation pour travailler dans un autre restaurant (D.5378).

Entendu sur l'implication de Jamal OULAHSEN, Attila TURK expliquait que, si ce dernier avait accompagné Fouad CHAROUALI lors du déplacement en BELGIQUE consécutif à l'arrestation de Khalid BOULOUDO, c'est qu'il bénéficiait de la confiance de Fouad CHAROUALI son cousin (D.6093).

Les commerces de Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ :

Selon Attila TURK, Nourredine NAFIA avait été informé par Fouad CHAROUALI du différend opposant Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID et Attila TURK à Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ.

Attila TURK expliquait que suite au différend survenu au sein du groupe après la vente de VB PRIM, Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ avaient continué à agir pour le groupe, non plus par l'intermédiaire de Fouad CHAROUALI ou Bachir GHOUMID, mais directement en contact avec Mustapha BAOUCHI ou Nourredine NAFIA avec lequel ils avaient été en contact en 2002 à ISTANBUL (D.1063 ; D.2272)

Ce dernier point était confirmé, tant par les investigations que par Mustapha BAOUCHI (D.751), mais aussi par Attila TURK qui avait été informé par Fouad CHAROUALI du voyage de Redouane ABERBRI à ISTANBUL au contact de Nourredine NAFIA.

Il savait également que les sommes remises par Nourredine NAFIA à Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ étaient destinées à être investies dans des commerces dont les bénéfices devaient financer les activités du groupe.

A ce titre, il indiquait que, lorsque Mustapha BAOUCHI avait fait remarquer à Bachir GHOUMID et Attila TURK que le groupe manquait d'argent, Bachir GHOUMID lui avait dit qu'il fallait s'adresser "aux frères d'EPONE".

Réentendu le financement de la cause par les profits de l'activité commercial du garage d'EPONE, tenu par Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ, Attila TURK déclarait finalement ne pas être informé de la destination des fonds (D.5281).

Il ressortait des déclarations circonstanciées d'Attila TURK, confirmées par les éléments de l'enquête ainsi que les déclarations de plusieurs autres mis en examen que malgré le différend survenu au printemps 2002, le groupe français avait gardé une organisation constante, même si la cellule avait été scindée en deux entités.

En effet, Nourredine NAFIA qui avait été à l'origine des premiers versements (4000 FF en 2001 destinés au commerce situé à PLAISIR) continuait de jouer le rôle de financier/investisseur en 2002 notamment lorsqu'il remettait la somme de 23.000 € à Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI et qu'il proposait parallèlement la somme de 20.000 € à Fouad CHAROUALI à la même époque.

En outre, Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI se déplaçaient en BELGIQUE fin 2003-début 2004, à la même période qu'Attila TURK et Fouad CHAROUALI, afin d'y rencontrer Lahoucine EL HASKI sur instructions de Mustapha BAOUCHI dans le but d'évoquer la restitution des fonds versés par Nourredine NAFIA.

Ils avaient en réalité déjà eu l'occasion de se rendre en BELGIQUE et d'y rencontrer des membres de la cellule belge afin de récupérer des passeports pour le compte de Nourredine NAFIA, tel que cela ressortait des auditions de ce dernier (D.351).

De plus, les deux entités intervenaient auprès des mêmes individus dans des périodes très proches. Ainsi, l'organisation de l'exfiltration, de l'accueil et de l'hébergement clandestin apporté à Karim AOUTAH par le groupe composé de Fouad CHAROUALI, Attila TURK et Bachir GHOUMID avait suivi de peu les contacts établis par Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ auprès du même individu à la demande de Nourredine NAFIA (D.4910 ; D.3256 ; D.351).

En outre, l'activité de ces deux entités, avait connu la même progression, puisque alors qu'Attila TURK, Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID multipliaient les contacts avec les membres de la cellule belge fin 2003-début 2004, Rachid AIT EL HADJ en faisait de même avec Abdallah OUABOUR et Lahoucine EL HASKI (D.4910).

Entendu sur la permanence de l'activité des membres du groupe, Attila TURK indiquait que selon lui cette organisation en deux entités permettait à Mustapha BAOUCHI de "gérer" les deux groupes, mais il précisait qu'il n'avait pas eu conscience que le groupe composé de Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ avait connu la même activité que son propre groupe (D.6112).

## b - Les transferts de fonds

Conformément à l'évolution de la cellule française, on pouvait constater que ces transferts de fonds avaient été dans un premier temps organisés entre la FRANCE et l'ANGLETERRE, puis, après l'intervention de Mustapha BAOUCHI agissant sur instructions de Nourredine NAFIA, entre la France et d'autres entités du GICM implantées en BELGIQUE, au MAROC, en ITALIE ou en TURQUIE.

En outre, ces mouvements de fonds étaient doubles puisque, conformément à la charte du GICM, le groupe terroriste avait, une fois la cellule française consolidée, financé de nouvelles activités, dont les dividendes devaient lui être reversés.

Il s'agissait donc de flux financier à destination de la cellule française dans un premier temps, puis en provenance de la cellule française dans un second temps.

### 1 - A destination de la cellule française

#### • Mustapha BAOUCHI

Comme cela avait été examiné précédemment, Mustapha BAOUCHI avait été présent lors de la remise de la somme de 13.000 dollars à Redouane ABERBRI par Nourredine NAFIA en vue de les investir dans des commerces et dont le rendement financier devait servir à alimenter le GICM (D.851).

Mustapha BAOUCHI indiquait également qu'il avait été informé de la remise de 10.000 dollars à Rachid AIT EL HADJ par Nourredine NAFIA dans le même but quelques semaines plus tard (D.851).

Cette remise avait été faite en présence d'un « Saoudien » identifié comme étant Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER, membre de ma commission financière du GICM et avec lequel il était en contact par messagerie électronique (l'intéressé correspondant à l'alias de KIM KIM).

Fouad CHAROUALI indiquait quant à lui avoir été mis en relation avec Nourredine NAFIA par l'intermédiaire de Mustapha BAOUCHI à la même époque, qui lui avait proposé la somme de 20.000 dollars à investir dans une activité commerciale, là encore destinée à financer le GICM (D.2065)

• Rachid AIT EL HADJ

Rachid AIT EL HADJ reconnaissait avoir financé une partie de ses activités commerciales avec les fonds remis à plusieurs reprises par Nourredine NAFIA.

Il était intéressant de préciser les modalités de ces versements ainsi que l'usage qui en avait été fait.

Rachid AIT EL HADJ déclarait en garde-à-vue avoir perçu de Nourredine NAFIA la somme de 11.000 dollars, tandis que son cousin, Redouane ABERBRI se voyait remettre la somme de 12.000 dollars, à charge pour eux de les investir dans des activités commerciales dont les plus-values devaient être reversées à Nourredine NAFIA, dont Rachid AIT EL HADJ avait admis connaître l'engagement jihadiste dès 1998 (D.908).

Selon lui, la remise de la somme de 11.000 dollars, dont 7.000 dollars venaient des fonds propres de Nourredine NAFIA, et le reste d'autres investisseurs, avait été faite en présence d'un nommé ABOU YASSER, identifié comme étant Chahid ABDELLAH.

Ce dernier, membre de la commission financière du GICM chargé de la collecte des fonds et des recherches de financement, apparaissait par la suite en relation par internet avec Mustapha BAOUCHI.

Une autre personne était présente lors de cette réunion, mais Rachid AIT EL HADJ ne se rappelait pas son nom (D.908).

Il expliquait que Mustapha BAOUCHI était chargé de collecter les sommes investies et de les remettre à Nourredine NAFIA. Ainsi, avec son cousin, ils lui avaient versé la somme de 7.000 euros jusqu'en décembre 2003, mais n'avaient pu rembourser plus, pour cause de mauvais investissements (D.908)

Mustapha BAOUCHI confirmait cette répartition des rôles.

Il était intéressant de souligner que ces remises de fonds s'étaient faites sans la moindre formalité administrative garantissant le remboursement, ce qui mettait en lumière la totale confiance de Nourredine NAFIA dans la loyauté de Rachid AIT EL HADJ et de son cousin Redouane ABERBRI.

Il leur avait seulement été indiqué que Mustapha BAOUCHI serait chargé de collecter les fonds, ce qu'il avait fait sans jamais user de menace, preuve une fois encore de leur total engagement en faveur du financement des activités du groupe auquel ils appartenaient.

En outre, le taux de 50% de bénéfices espéré par Nourredine NAFIA et confirmé par Redouane ABERBRI faisait apparaître qu'il ne s'agissait nullement d'une banale opération financière.

Interrogé sur cet élément, Rachid AIT EL HADJ déclarait qu'il avait pensé avec Redouane ABERBRI pouvoir se soustraire à ses obligations de remboursement à l'égard de Nourredine NAFIA. Cette affirmation était en totale contradiction avec ses déclarations précédentes à propos de Nourredine NAFIA qui, disait-il lui faisait "peur" et qu'il avait le "bras long" (D.1000 ; D.2037).

Puis, pour tenter de justifier le maintien des relations financières avec cet individu, pourtant identifié comme étant un islamiste radical, Rachid AIT EL HADJ revenait sur ses déclarations pour indiquer que Nourredine NAFIA était un "ami" et un honnête commerçant qui avait su répondre présent quand il a avait eu besoin de financement (D.6844).

Il était alors loin des propos qu'il avait tenu quelques temps toujours plus tôt devant le juge d'instruction lorsqu'il s'était écrié à la présentation de la photographie de Nourredine NAFIA : "*Oui, je le reconnais, c'est l'enfoiré de cette histoire*" (D.1000).

Les motivations de Nourredine NAFIA apparaissaient clairement à la lumière des déclarations des autres mis en examen.

Ainsi, il était démontré que la remise des sommes de 12.000 \$ et 11.000 \$ à Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ avait été consécutive au différend opposant ces deux individus aux autres "associés" du commerce VB PRIM et ayant participé au voyage de fin 2001 en IRAN pour rallier l'AFGHANISTAN.

En effet, Fouad CHAROUALI expliquait que Nourredine NAFIA l'avait convoqué en TURQUIE en mai 2002 "*pour régler les problèmes qu'il y avait entre les hommes du GIM en FRANCE*" (D.887). Ce déplacement était confirmé par TURK en interrogatoire (D.973).

Fouad CHAROUALI précisait même avoir proposé à Rachid AIT EL HADJ de se rendre à ISTANBUL avec lui pour régler ce différend avec Nourredine NAFIA (D.4834).

Au surplus, Mustapha BAOUCHI reconnaissait s'être vu assigner par Nourredine NAFIA, en mai 2002 la mission, de calmer les différends au sein du groupe français afin de les "*laisser travailler*" (D.757).

L'implication de Nourredine NAFIA ne visait évidemment pas à régler un litige commercial, auquel selon Rachid AIT EL HADJ il était totalement étranger, mais bien évidemment à s'assurer que les membres de la cellule française poursuivent leur activité de financement de cette organisation.

A ce titre il était intéressant de remarquer qu'à l'issue de leurs entrevues avec Nourredine NAFIA, le différend opposant les deux groupes s'était traduit par une rupture de leur association. Il s'agissait donc plutôt de préserver les intérêts financiers de la structure, que les relations d'amitié entre ses membres.

En effet, Attila TURK déclarait qu'à son retour d'ISTANBUL, Fouad CHAROUALI lui avait expliqué qu'il ne devait plus avoir de contact tant avec Rachid AIT EL HADJ qu'avec Redouane ABERBRI (D.6093).

Force était de constater que la décision de Nourredine NAFIA n'avait d'ailleurs pas eu pour effet d'entraîner la disparition du groupe mais, tout au contraire, d'en préserver les dimensions opérationnelles.

Ainsi, il apparaissait que les deux branches du groupe avaient poursuivi des activités parallèles ou similaires, puisque pour les transferts de fonds, à chaque fois, on retrouvait Nourredine NAFIA à l'origine des fonds versés ou proposant leur versement, mais on retrouvait aussi, pour ces opérations, les mêmes interlocuteurs, soit les membres de la cellule de BELGIQUE.

Rachid AIT EL HADJ déclarait qu'il n'y avait pas eu de transfert de fonds vers la BELGIQUE, puis il reconnaissait le voyage effectué en février 2004 à la demande de Mustapha BAOUCHI. Il expliquait que Lahoucine EL HASKI, étant un de ses amis qui lui avait présenté Nourredine NAFIA en SYRIE, il pensait pouvoir discuter plus librement avec lui des modalités de remboursement de ce prêt commercial (D.6116).

Sans se formaliser de ses propres contradictions, Rachid AIT EL HADJ banalisait ses rapports avec Nourredine NAFIA indiquant il s'agissait d'une "personne sympathique" (D6116). Or, il avait soutenu précédemment qu'il avait conscience de son islamisme radical et qu'il lui faisait peur. C'était d'ailleurs pour cette raison, avait-il prétendu, qu'il s'était soumis à certaines de ses exigences.

Les explications données par les autres mis en examen ainsi que les différents éléments de la procédure emportaient plus facilement la conviction.

En effet, il apparaissait que ce différend, cette "fitna" avait été un sujet récurrent au sein du GICM. D'une part, Redouane ABERBRI, comme Fouad CHAROUALI, étaient allés en TURQUIE pour évoquer ce problème avec Nourredine NAFIA, et d'autre part, Attila TURK et Fouad CHAROUALI s'étaient rendus en BELGIQUE au printemps 2003 à la demande de Mustapha BAOUCHI pour évoquer ce même différend avec Abdelkader HAKIMI alias SAID, responsable du GICM en EUROPE (D973).

Ainsi, cette "fitna" et son règlement avaient pris une dimension opérationnelle d'autant plus cruciale que Nourredine NAFIA et Al Tayeb BENTIZI avaient été arrêtés.

Rachid AIT EL HADJ contestait avoir agi dans le cadre et pour le compte d'une organisation dont les membres étaient engagés dans le jihad. Il indiquait ne pas s'inquiéter outre mesure du caractère international de ses contacts (SYRIE, TURQUIE, BELGIQUE, ITALIE, AFGHANISTAN) et il ajoutait : "*Les bases du commerce c'est l'échange national ou international*" (D.6116).

Pourtant la dimension opérationnelle de ce prêt était confirmée par Fouad CHAROUALI qui indiquait que Nourredine NAFIA avait investi des fonds dans les activités commerciales de Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ et qu'il pensait en tirer des bénéfices pour le groupe (D.2065).

Il soutenait que le "prêt" de 23.000 dollars consenti par Nourredine NAFIA avait été employé à rembourser certaines dettes et faire des cadeaux.

En outre, 3000 € avaient été investis dans l'activité d'AUTO-CLASS, comme celle de la société EUROPIZZA (D.909).

Revenant sur la destination des fonds avancés par Nourredine NAFIA, Rachid AIT EL HADJ donnait des explications totalement incohérentes, tentant de faire croire qu'il les avait gaspillés en menus plaisirs personnels et en remboursements de dettes.

S'il ajoutait avoir eu conscience de recevoir des fonds de la part d'un islamiste radical, engagé dans le jihad, chargé d'acheminer des volontaires vers l'AFGHANISTAN et qu'un autre extrémiste islamiste, Mustapha BAOUCHI, était chargé d'en collecter les intérêts, il déclarait cependant dans le même temps avoir eu "*besoin de cet argent*" pour ses sociétés, et ajoutait, non sans contradiction, avoir dilapidé l'argent à des fins personnelles (D.2060).

Il était particulièrement confus quant à la date de remise de ces fonds, la situant dans un premier temps en janvier 2001 ou à l'été 2000.

Or, d'une part l'exploitation de son passeport démontrait qu'il avait effectué un voyage en TURQUIE en juin 2002, d'autre part, tant Redouane ABERBRI que Mustapha BAOUCHI déclaraient que les fonds avaient été versés au printemps 2002 (D.845).

Ces imprécisions laissaient penser qu'en réalité, Rachid AIT EL HADJ tentait de dissimuler d'autres versements, ce qu'il contestait, alors même que Mustapha BAOUCHI avait expliqué qu'en 2002 Nourredine NAFIA souhaitait voir Rachid AIT EL HADJ car "*il avait encore des fonds à investir*" (D.751).

En outre, ces propos étaient confirmés par Fouad CHAROUALI qui avait indiqué que pendant l'été 2002, Mustapha BAOUCHI était venu le voir afin de le mettre en relation avec Nourredine NAFIA. Ils l'avaient appelé d'une cabine et Nourredine NAFIA avait évoqué la remise d'argent à Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ avec Fouad CHAROUALI auquel il avait finalement proposé la somme de 20.000 € (D.2065).

Enfin, de l'aveu même de Redouane ABERBRI, les remises de fonds par Nourredine NAFIA avaient commencé avant 2002, puisqu'il avait lui-même reçu début 2001 la somme de 4.000 Francs par l'intermédiaire de Bachir GHOUMID (D.2061).

Cette période correspondait à l'époque où l'ensemble du groupe composé de Fouad CHAROUALI, Attila TURK, Bachir GHOUMID, Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI géraient en commun l'épicerie en nom propre VB'PRIM, mais dont le gérant statutaire était Redouane ABERBRI qui avait bénéficié de cette somme de 4.000 Francs.

L'ancienneté de l'intervention de Nourredine NAFIA dans les activités commerciales gérées par les membres de la cellule française apparaissait ainsi sans ambiguïté.

En tout état de cause, la remise des 23.000 dollars effectuée avec certitude au printemps 2002 (12.000 \$ et 11.000\$) avait été concomitante à la création des trois sociétés gérées par Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI : SARL VB'PRIM (22/02/2002), SARL EUROPIZZA (01/08/2002), SARL AUTOCLASS (29/11/2002).

En conséquence il était permis d'en conclure que l'argent de Nourredine NAFIA avait été investi largement dans ces commerces (D.2037).

Ainsi il reconnaissait qu'une somme comprise entre 10.000 et 11.000 € avait été affectée à la SARL VB'PRIM, tandis que 3.000 ou 4.000 € avaient servi à la SARL EUROPIZZA, le reste ayant bénéficié à la SARL AUTOCLASS (D.2060).

Cependant, Rachid AIT EL HADJ tentait de justifier son recours au financement de ses activités par Nourredine NAFIA en expliquant qu'il s'était tourné vers lui en désespoir de cause, n'ayant pu trouver d'autres investisseurs.

S'il ressortait de l'audition de Théodore GOMIS qu'il avait effectivement investi la somme de 100.000 Francs (15.000 Euros) en espèces en plusieurs versements, il apparaissait que cette opération était officieuse.

En effet, Théodore GOMIS expliquait qu'il avait été démarché par Redouane ABERBRI pour investir dans le commerce qu'il comptait acheter avec son cousin. Il ajoutait qu'il avait accepté, en échange d'un retour sur investissement d'au moins 50%. Il avait en outre travaillé dans ce commerce en compagnie de Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ, mais après quelques mois il s'était brouillé avec eux, car Rachid AIT EL HADJ refusait qu'il regarde le livre de comptes.

S'il ne pouvait apporter plus de précision sur le fonctionnement du commerce, il indiquait toutefois que, lorsqu'il avait été démarché, le chiffre d'affaires quotidien était de 6.000 Francs.

Enfin, il déclarait à propos des relations avec Fouad CHAROUALI : "*pour moi c'était lui le propriétaire des lieux (...) Ils faisaient leur petites affaires dans l'arrière-boutique et je n'y était pas convié*" (D.6323).

Théodore GOMIS s'était vu verser la somme de 150.000 Francs en espèces au cours de l'année suivante à titre de remboursement et de retour sur investissement (D.6323).

Les modalités de cet investissement particulièrement obscur, n'étaient évidemment pas de nature à conforter les déclarations de Rachid AIT EL HADJ sur les nombreuses démarches officielles qu'il déclarait avoir faites.

Dès lors, il ressortait des investigations que ces sociétés avaient effectivement été créées en partie avec des fonds provenant de Nourredine NAFIA, que chacun reconnaissait comme un islamiste radical engagé dans la cause jihadiste, et qui attendait des gérants de ces commerces un retour sur investissement destiné à financer les activités du GICM.

A ce titre, Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ reconnaissaient lui avoir versé la somme d'au moins 15.000 Euros (D.2245).

Concernant les modalités de remboursement, Nourredine NAFIA avait indiqué à Rachid AIT EL HADJ qu'il devait s'adresser à Mustapha BAOUCHI (D.2060).

• Redouane ABERBRI

Interrogé en garde à vue sur le rôle de Nourredine NAFIA dans le groupe des combattants marocains, il avait même indiqué qu'il "*avait l'air d'un meneur*" (D.817) et qu'on pouvait le considérer "*comme le fondateur*" de la cellule française du GICM (D.819).

Redouane ABERBRI considérait Mustapha BAOUCHI comme un intermédiaire entre lui et Nourredine NAFIA, chargé de récupérer les bénéfices des investissements de ce dernier (D.989).

Les circonstances de sa rencontre avec Nourredine NAFIA étaient pour le moins entourées d'un certain mystère.

En effet, Redouane ABERBRI expliquait qu'alors qu'il était à la recherche de textile bon marché, son cousin Rachid AIT EL HADJ, lui avait fait rencontrer dans une station service d'AULNAY-SOUS-BOIS, un certain "YOUSSEF", identifié comme étant Mustapha BAOUCHI qui pouvait lui donner les coordonnées d'un nommé "ABDALLAH" résidant en TURQUIE et susceptible de l'aider. Il lui avait alors remis le numéro de cet individu et, sans demander d'autres précisions, il était parti à sa rencontre à ISTANBUL (D.2061).

Lors de ce voyage, Nourredine NAFIA remettait à Redouane ABERBRI la somme de 4.000 Francs, à charge pour lui de lui en rembourser 6.000. Ce qu'il faisait quelques mois plus tard, non pas par l'intermédiaire de Mustapha BAOUCHI ou de Rachid AIT EL HADJ comme il l'avait prétendu, mais bien par celui de Bachir GHOUIMID. (D.811 ; D.2959).

Redouane ABERBRI expliquait dans un premier temps qu'il avait très rapidement perçu les orientations radicales de Nourredine NAFIA en précisant "*qu'il était très impliqué dans l'Islam et qu'il essayait de tester les idées de chacun, sûrement pour recruter ensuite des gens*" (D.811). Il avait d'ailleurs eu le sentiment lors de son second voyage en TURQUIE (été 2002) que Nourredine NAFIA essayait de le recruter, de le "tirer vers la radicalisation" (D.2061).

En outre, il n'était pas particulièrement surpris de cette démarche puisque Rachid AIT EL HADJ lui avait fait part des orientations radicales de l'intéressé.

Dès lors, il tirait des conclusions pertinentes lorsqu'il indiquait que l'argent remis "*n'était pas clair*" et qu'il "*provenait des barbus*" (D.812 ; D.818), ce que confirmait d'ailleurs Nourredine NAFIA en indiquant : "(...) *j'ai donné la somme de USD 22300 - en guise d'apport collecté par un groupe de frères pour que les membres de la cellule en FRANCE l'investisse dans des projets profitables (...)*" (D.351).

Il déclarait finalement en garde-à-vue que "*tout le business organisé de la sorte avait pour but de financer la cause*" (D.821).

S'il imputait ses déclarations à la fatigue de la garde-à-vue, il reconnaissait devant le juge d'instruction, avec un certain sens de l'euphémisme, avoir eu connaissance de l'origine de ces fonds qui lui avaient été remis par un individu que son cousin avait qualifié d'islamiste radical, et déclarait : "(...) *je me suis un petit peu voilé la face parce que j'avais besoin d'argent*" (D.2061).

En outre, il était relevé par les enquêteurs que Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ avaient bénéficié pour la SARL VB'PRIM de plusieurs sources de financement.

Ainsi, le nommé Cyril GROSS alias SALIM avait investi 21.000 euros dans la SARL VB PRIM à leur demande.

Entendu, l'intéressé expliquait avoir été démarché par Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ afin d'investir dans leur commerce. Il avait accepté et s'était adressé à un ami Ahmed DEBAH pour obtenir les fonds.

Cyril GROSS précisait avoir travaillé quelques temps dans ce commerce, d'abord sans être déclaré puis en tant qu'associé avant de quitter l'entreprise et de récupérer une partie de ses fonds (D.6255).

De son côté, Théodore GOMIS, expliquait : "Aux alentours de fin 2001, début 2002, Redouane et son cousin Rachid AIT EL HADJ ont eu le projet d'achat d'un magasin d'alimentation situé à Plaisir (...) ils m'ont demandé de leur prêter la somme de 100 000 francs (15.000 €)" (D.6323). Ils lui promettaient un gain de 100.000 francs.

Après avoir constaté que le chiffre d'affaires du magasin était de 6.000 francs par jour, il acceptait leur offre en effectuant des versements réguliers comme en attestait l'étude de ses comptes bancaires.

Théodore GOMIS travaillait quelques mois dans ce commerce avant de se "brouiller" avec Rachid AIT EL HADJ qui lui refusait l'accès au livre de comptes. Il quittait la société, avant l'été 2002, et Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ lui remboursaient la somme de 150.000 francs (D.6323).

Par la suite, comme les éléments de l'enquête le révélaient, Redouane ABERBRI se rendait en TURQUIE afin de rencontrer Nourredine NAFIA qui lui remettait la somme de 12.000 dollars.

Redouane ABERBRI expliquait qu'il s'était adressé à cet individu en désespoir de cause, toutes ses démarches en FRANCE ayant échoué, ce qui était contredit par l'obtention du financement obtenu auprès de Théodore GOMIS et Cyril GROSS (D.2959).

Selon lui, sur les fonds remis par Nourredine NAFIA, 2.000 ou 3.000 Euros avaient été investis dans la société EUROPIZZA. Il ajoutait qu'en comptabilité, les sommes investies étaient imputées en achat de marchandises, afin de ne pas attirer l'attention de Youssef ABERBRI, le comptable (D.989).

Ainsi, il était intéressant de constater qu'en l'espace de quelques mois, Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ avaient bénéficié de près de 70.000 euros (Nourredine NAFIA, Théodore GOMIS, Cyril GROSS) et qu'en outre, il ressortait des déclarations Théodore GOMIS que la SARL VB PRIM avait une activité florissante.

Dans ces conditions, Redouane ABERBRI n'était pas crédible quand il indiquait : "Nous étions criblés de dettes. Nos sociétés venaient d'être créées. On était étranglé et on ne prenait pas de salaire", pas plus que son cousin Rachid AIT EL HADJ qui avait prétendu lui "Avec Redouane on était des bons vivants, on les a gaspillés à droite et à gauche. On ne les a pas investis dans nos affaires" (D.2037).

La contradiction évidente de leurs propos et le fait qu'en tout état de cause ils dissimulaient la destination des fonds ainsi obtenus permettaient de penser que les bénéfices réels des sociétés créées et gérées par Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ avaient été destinés à financer les activités du GICM comme l'avaient indiqué Mustapha BAOUCHI, Bachir GHOUIMID, et Attila TURK.

## 2 - En provenance de la cellule française

### • Mustapha BAOUCHI

#### Au bénéfice de Mustapha BAOUCHI :

Mustapha BAOUCHI reconnaissait avoir bénéficié de la somme de 1.400 € qui lui avait été remise par Fouad CHAROUALI lors de l'entrevue qu'ils avaient eue avec Nourredine NAFIA à ISTANBUL courant 2002.

Mustapha BAOUCHI précisait que c'était l'unique fois où il avait utilisé à son profit le bénéfice des activités commerciales de la cellule française.

#### Au bénéfice du GICM : Exploitation de la messagerie électronique de Mustapha BAOUCHI :

Mustapha BAOUCHI avait reconnu en garde-à-vue avoir assuré la coordination financière des groupes français et belge (D.861).

Ses déclarations étaient confirmées par l'analyse de sa correspondance électronique qui démontrait qu'il avait effectivement assuré un rôle essentiel dans les transferts de fonds destinés à alimenter les activités du GICM, jusqu'à une date très proche de son interpellation.

En effet, de très nombreux messages étaient notamment échangés entre lui et Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER (D.6495), utilisateur de l'adresse "atlasmoi@yahoo.com" ouverte sous le pseudonyme de "kimkim" ; Al Tayeb BENTIZI utilisateur de l'adresse "dyalobab@yahoo.fr" et correspondant au pseudonyme "HAJJ" (D.5973) ; Karim AOUTAH alias SALEM, utilisateur de la messagerie "portoriko2003@yahoo.co.uk" ouverte sous le pseudonyme NAZER ROHAN, ou avec d'autres membres du GICM localisés en BELGIQUE (Hassan EL HASKI alias BRAHIM) et en GRANDE-BRETAGNE, mais non identifiés.

Ainsi, Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER demandait à plusieurs reprises à Mustapha BAOUCHI de lui envoyer de l'argent en ces termes : "*comment les copains ... ?? comment la company ... j2ai besoin de l'argent.. écris moi ... salut*" (17 mars 2003) ou encore "*comment le problème de l'argent marche... maintenant est 3 mois... je suis besoin de 900 eu....*" (30 décembre 2003).

Mustapha BAOUCHI lui précisait les modalités de financement arrêtées entre les membres de la cellule française en lui indiquant le 23 mars 2003 "*pourquoi ne pas me téléphoner pour l'argent tu as commençais a gagner 500 euros par mois, depuis février (car c'est a cette date que farid a convenu avec amin) par rapport a ton pourcentage ok ,,,, donc a l'heure actuelle tu as 1000 euros ok est ce que tu veux que je te les envois ? ? ? ? ?*".

Il apparaissait que "farid" correspondait au nommé Rachid AIT EL HADJ qui reconnaissait utiliser cet alias et "amin" à Nourredine NAFIA. En effet, il avait été démontré qu'un accord financier était intervenu entre Rachid AIT EL HADJ et Nourredine NAFIA, ce dernier lui ayant remis une somme 10.000 dollars à investir dans un commerce en compagnie de Redouane ABERBRI (qui recevait 13.000 dollars), et dont les bénéfices serviraient à financer les activités du GICM.

Le 26 mars 2003, Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER précisait à Mustapha BAOUCHI ses besoins financiers et les modalités de répartition des fonds envoyés : "pour l'argent attend quand tu as 1500eu après tu l'envoyer....ast ce que cette somme seulement pour moi ou moi et mère de ma femme...parce que l'investissement : moi 4000doll ....la mère de ma femme 6300doll....la femme de mahm ...peut être 3000 ou 3500...et l'autre pour amin et le dawla (gouvernement)...salut»

Les nommés "mahm" et "amin" étaient identifiés ultérieurement par Mustapha BAOUCHI comme correspondant respectivement à Younès CHEKOURI alias MAHMOUD, chef de la Commission militaire du GICM et Nourredine NAFIA alias ABDALLAH (D.6228).

En réponse à Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER qui s'inquiétait du retard pris dans les versements, il indiquait : "je comprend ta préoccupation, mais ne t'inquiète pas je fais mon possible je fais mon possible pour la femme de abd.... ce mois et le mois prochain la femme de mah... dit leur de patienter un peu le problème sera bientôt réglé passe le salut à tout le monde salut."

Le nommé "abd" était identifié comme étant ABDALLAH, soit Nourredine NAFIA.

Dans un message du 5 janvier 2004, Mustapha BAOUCHI rassurait Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER en ces termes : "salut comment va tu l'ami bien j'espère ok je t'envoie ça prend bien soin de toi salut".

Le 5 février 2004, Mustapha BAOUCHI lui indiquait : "J'ai envoyé 5000 euros pour Amin. Pour la femme de mah (Mahmoud?), j'ai envoyé 1000 euros il y a deux mois. Pour toi, j'ai donné 1000 dollars il y a un mois. Je vais continuer à envoyer de l'argent. En ce qui concerne la mère de ta femme, dis lui de patienter jusqu'à ce que je la rembourse car les frères ont besoin de l'argent. A-t-elle besoin d'argent maintenant ? Réponds moi. Salut".

Après les avoir minimisés, Mustapha BAOUCHI admettait que ces envois d'argent avaient effectivement eu lieu et déclarait avoir fait parvenir 5.000 € à Nourredine NAFIA (qui paraissait sous le pseudonyme de "AMIN") et 1000 € pour Younès CHEKOURI, alias MAHMOUD (apparaissant sous le pseudonyme de "MAH") (D.6228).

Mustapha BAOUCHI se faisait préciser les modalités des transferts de fonds au nommé Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER.

Il apparaissait qu'ils utilisaient les services de la société WESTERN UNION, comme cela ressortait des messages envoyés par Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER à Mustapha BAOUCHI les 9 et 10 février 2004 : “*Salut. Demain te parviendra le nom de la femme... Tu essaieras défaire un envoi via une femme par Western Union*” “*salut le nom : fatimaezzahra elouazni je ne pense pas que tu as besoin du pass...seulement le nom et le payer* (NdR : pays) *et la ville dans western union : c'est vite et facil...*”.

Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER confirmait par courriel la réception de ces fonds le 20 février 2004.

Le 22 février 2004 Mustapha BAOUCHI indiquait à Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER : “*Nous allons vous rendre votre investissement plus votre bénéfice. Nous avons discuté DRISS, son ami et moi. Combien de bénéfice pour l'instant. Je ne sais pas. Nous allons commencer par la mère de ta femme. Est ce que tu es d'accord ou non*”.

Et il précisait le 26 février 2004 : “*mais bien sur !!!!!!! mon ami c'est normal on te rend ton rasmall (NdR : Capital) et on t'envoie toujours du madkhoul (NdR : Revenu) (ne te casse pas la tête avec ça) (...) écris moi si tu as besoin d'argent salut est ce que on t'a donner loujouh (NdR : statut de réfugié) salut* ».

Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER, informé de l'existence des commerces tenus par les membres du GICM en FRANCE (Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI), indiquait en substance dans son message du 26 février 2004 que si cela ne posait pas de difficulté il pouvait lui envoyer les bénéfices et conserver le capital. Il terminait en demandant quel était l'état de l'activité de la pizzeria et de la boucherie (D.1056).

Mustapha BAOUCHI apparaissait, non seulement chargé d'assurer les transferts de fonds vers les responsables du GICM basés à l'étranger, mais également de les collecter en EUROPE et spécialement en FRANCE et en BELGIQUE tel que cela ressortait de l'échange de courriels qu'il avait eu fin février 2004 avec le nommé “JUSEF AKULAT”, son correspondant basé en BELGIQUE utilisateur de l'adresse “kalkilyal12345@hotmail.com”.

Mustapha BAOUCHI lui rappelait ses dettes en ces termes : « *J'ai appris que tu as ouvert une échoppe. N'oublies pas l'épouse de Mah... (MAHMOUD) à qui tu dois rendre de l'argent (tu sais pourquoi). Bien. Ecris moi. Salut* ».

Mais le nommé “JUSEF AKULAT” lui précisait : “*Je le sais bien mais le local/magasin que j'ai actuellement ne me permet pas de bénéficier de rentrées d'argent et même pas 8. Déplus, le magasin souffre d'une dette de 4000. Ça veut dire que je ne peux pas rembourser la somme d'argent d'une traite. Mais je le ferai par tranches bien que je n'ai pas pris cette somme sous la forme d'emprunt. C'est pour cela que j'espère que tu vas patienter jusqu'à ce que je puisse te rembourser(...).*”

Mustapha BAOUCHI finissait par admettre que “JUSEF AKULAT” était en réalité Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM (D.6228). Cependant, il contestait le fait que ces messages s'inscrivaient dans une activité de financement du GICM et déclarait qu'ayant prêté 1.000 euros à Abdelkader HAKIMI, il entendait les récupérer (D.6392).

Interrogé à plusieurs reprises sur ces éléments Mustapha BAOUCHI se montrait évasif, oubliant opportunément les identités de ses correspondants, minimisant les transferts de fonds réalisés ou les expliquant par les relations de fraternité qui l'unissaient notamment à Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER en déclarant il s'agissait de "petits mails envoyés à un ami" et que les sommes en cause "ne dépassaient pas quelques centaines d'euros" (D.5973 ; D.6228).

Or, il était évident que ces messages à caractère logistique, financier et opérationnel concernaient des sommes plus importantes comme 1.000 euros, 1.500 euros, 4.000 dollars, 5.000 euros, 6.300 dollars (D.1056).

Il admettait cependant que des sommes plus importantes avaient pu être remises mais, qu'elles concernaient avant tout les relations commerciales de Nourredine NAFIA. Cependant, il était établi que ces transferts de fonds s'étaient poursuivis après l'arrestation de Nourredine NAFIA et ne concernaient en conséquence, plus une prétendue activité financière.

Interrogé une nouvelle fois sur la provenance de ces fonds qu'il avait réussi à collecter pour pouvoir les envoyer ainsi à des membres de son groupe, Mustapha BAOUCHI déclarait que Nourredine NAFIA s'était associé avec Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ et que la somme de 5.000 euros évoquée dans ses messages en constituait le remboursement (D.6228).

Concernant les autres sommes d'argent en euros ou en dollars dont il était fait mention dans le message, Mustapha BAOUCHI se contentait de déclarer : "il s'agit de mon argent" (D.6228).

Il était intéressant de préciser ici que l'intéressé n'avait eu d'activité professionnelle déclarée que pendant 8 mois en 1997, en intérimaire dans l'usine CITROËN dans laquelle travaillait avec son père et que depuis, il ne percevait que le RMI.

Cherchant à dissimuler son rôle et celui de Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER au sein du GICM, Mustapha BAOUCHI revenait même sur ses déclarations faites en garde-à-vue en indiquant que Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER ne faisait pas partie du GICM (D.853 ; D.5973 ; D.6228 ; D.6392).

Il maintenait cette position, tout en admettant que l'intéressé avait été en contact avec les différents responsables du GICM : Al Tayeb BENTIZI alias "HAJJ", Abdelkader HAKIMI alias "BRA" ou "BRABRA", Karim AOUTAH alias "SALIMA" ou "NAZER ROHAN", Nourredine NAFIA alias "AMIN", Younès CHEROUKI alias MAHMOUD et que dans le cadre de ces contacts dont la confidentialité était préservée par l'utilisation de nom de code, des transferts de fonds importants, ainsi qu'une demande de passeport afin d'assurer la clandestinité de l'un d'entre eux avaient été effectués (D.6392).

Il expliquait que si Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER, avait été en relation avec ces individus identifiés comme des membres du GICM, cela ne constituait pas une preuve de l'appartenance de ce dernier au groupe, mais était la conséquence de fréquentations antérieures et de liens tissés en AFGHANISTAN, où Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER avait demeuré quelques temps... (D.6392).

Après plusieurs revirements, Mustapha BAOUCHI reconnaissait lui-même avoir été en contact à de nombreuses reprises par courriel avec Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER qui était en TURQUIE, Al Tayeb BENTIZI alors qu'il était au MAROC, Karim AOUTAH alors qui se trouvait en TURQUIE et avec Abdelkader HAKIMI qui, lui, était en BELGIQUE (D.5893).

Or, Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER avait été désigné par Al Tayeb BENTIZI comme membre de la commission financière du GICM, chargé avec Mohamed EL GUERBOUZI des collectes de fonds et de recherches de sources de financement (D.624). De plus, Rachid AIT EL HADJ avait déclaré que cet individu avait été présent lorsque Nourredine NAFIA, alias ABDALLAH, lui avait remis la somme de 11 000 dollars en TURQUIE (D.908).

Enfin, Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré par les autorités marocaines depuis octobre 2003, ce dont Mustapha BAOUCHI l'avait d'ailleurs informé dans un message du 11 février 2004 ; lui-même l'ayant appris par Abdelkader HAKIMI (D.1056 ; D.6392).

Là encore, selon Mustapha BAOUCHI, il s'agissait, "*en toute amitié*", d'informer Chahid ABDELLAH alias ABOU YASSER qu'il était recherché par les autorités marocaines, dans le cadre de l'enquête menée après les attentats de CASABLANCA.

Mustapha BAOUCHI finissait par déclarer que ABOU YASSER n'avait jamais eu de responsabilité financière au sein d'un quelconque groupe et que s'il y avait des contradictions avec ses précédentes déclarations, c'est qu'il avait parlé "*sans réfléchir*" (D.6866).

#### Les mouvements de fonds constatés :

Au nombre des gens formés militairement par Mustapha BAOUCHI, figuraient un certain SAAD, ancien imam, originaire de Casablanca et un nommé CHAFIR lui aussi originaire de CASABLANCA. Mustapha BAOUCHI confirmait qu'après les attentats du 16 mai, alors qu'il était à BRUXELLES chez Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM, il leur avait téléphoné grâce à Abdelkader HAKIMI qui disposait de leurs coordonnées (D.845 ; D.3474).

En outre, il avait admis les avoir aidé financièrement en leur envoyant par la Western Union une somme de 10.000 €, qui devait servir à leur assurer la clandestinité, mais devait également profiter à d'autres famille de combattants dans le besoin (D.3474).

Sur l'origine de cette somme, Mustapha BAOUCHI avançait plusieurs versions, indiquant dans un premier temps qu'il s'agissait d'une somme remise par Nourredine NAFIA, puis dans un second temps, qu'elle provenait des bénéfices de l'activité commerciale de Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ. Finalement, ces versions n'étaient pas contradictoires dans la mesure où les profits réalisés par Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ dans le cadre de leur commerce étaient destinés à Nourredine NAFIA qui les redistribuait par la suite aux membres du GICM et finançait les activités du groupe.

Il confirmait ses déclarations devant le juge d'instruction en indiquant que ces deux individus étaient "en cavale" au MAROC (D.3474).

Finalement, il indiquait que la seule chose qu'on pouvait reprocher à ces deux individus était de ne pas aimer le régime marocain. Et il ajoutait : "comme moi !" (D.6866).

Ces éléments démontraient la permanence d'un contact opérationnel avec ces individus après leur départ de la zone pakistano-afghane au sein d'un groupe constitué.

Les déplacements en BELGIQUE à vocation financière :

Mustapha BAOUCHI reconnaissait également se rendre régulièrement en BELGIQUE, notamment entre mars et octobre 2003, afin de remettre à Abdelkader HAKIMI alias BRAHIM la somme de 2.500 € mensuels provenant de l'activité commerciale de Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI, soit un total de 20.000 € - pour qu'il la remette à des "frères" dans le besoin ou à leur famille, comme celle de Nourredine NAFIA ou de Al Tayeb BENTIZI (D.845 ; D.853 ; D.3247).

Il s'y était rendu pour la dernière fois mi février 2004, en THALYS pour remettre une nouvelle somme de 2.000 € à Abdelkader HAKIMI provenant de la même source (D.846).

Cette somme provenait d'un investissement commercial fait par Nourredine NAFIA qui avait consenti en 2002 un "prêt" 23.000 € à Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI (D.845).

Les sommes de 2.500 € destinées à aider les "frères" étaient remises mensuellement à Mustapha BAOUCHI par Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ (D.845).

Réentendu sur ses visites à Abdelkader HAKIMI, Mustapha BAOUCHI reconnaissait se rendre régulièrement en BELGIQUE, mais contestait avoir eu une quelconque responsabilité financière au sein du groupe, qui, selon lui, n'existe plus.

Or, il avait été démontré la permanence du lien opérationnel et le rôle joué par Mustapha BAOUCHI dans la gestion financière et les transferts de fonds opérés au bénéfice du GICM.

• **Fouad CHAROUALI**

Mustapha BAOUCHI expliquait qu'il avait retrouvé en janvier 2003 Abdelkader HAKIMI à MILAN (ITALIE) chez un nommé MOCHTAK identifié comme étant Mohamed RAOUIANE (D.846).

A cette occasion, il avait appris que cet individu avait été chargé par Nourredine NAFIA de plusieurs transferts de fonds pour le compte du GICM (D.1026).

Nourredine NAFIA confirmait ce rôle de collecte et de transferts de fonds joué par Mohamed RAOUIANE alias MOCHTAK et ajoutait que Fouad CHAROUALI alias SOFIANE avait d'ailleurs remis la somme de 1.400 Euros à cet homme.

Fouad CHAROUALI reconnaissait avoir donné une somme de 1.400 Euros à Nourredine NAFIA, à remettre à Mustapha BAOUCHI de la part de son frère Hassan (D.4834).

Au surplus, Rachid AIT EL HADJ expliquait s'être rendu à MILAN et à VARESE (ITALIE) à la demande de Nourredine NAFIA, afin d'y rencontrer un nommé ZACHARIA qui pouvait s'identifier au nommé Mohamed RAOUIANE alias MOCHTAK (D.1000 ; D.4911).

En outre, il ajoutait avoir revu cet individu en FRANCE durant l'hiver 2002 et s'être chargé de son hébergement avec Redouane ABERBRI. Enfin, il précisait l'avoir également rencontré en AFGHANISTAN et avoir constaté qu'il résidait à JALLALABAD, en compagnie de Lahoucine EL HASKI et Karim AOUTAH (D.1000).

Attila TURK mettait en cause Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID et Rachid AIT EL HADJ dans les activités de transferts de fonds dégagés par les activités commerciales gérées par les membres de la cellule française.

Ainsi, il déclarait en garde-à-vue : "C'est Fouad CHAROUALI qui donnait les directives. On se concertait mais c'est lui qui tranchait. (...) On se concertait tous les trois (Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID et Attila TURK). Dans un premier temps, ce n'était pas très structuré. Il n'y avait pas de plan de travail. Cela a commencé à se structurer quand on a eu le magasin. Le magasin a d'abord été au nom de ABERBRI puis s'est appelé VBprim. L'objectif de ce commerce, c'était de gagner de l'argent pour aider la cause. C'est Fouad CHAROUALI qui se chargeait des envois d'argent. Je l'ai entendu dire qu'il envoyait de l'argent en ANGLETERRE. A plusieurs reprises, il est parti avec Bachir GHOUMID et Rachid AIT EL HADJ pour l'ANGLETERRE. Ils y sont allés en voiture, avec ma BMW de l'époque, et ils transportaient l'argent en liquide. Ils ont apporté deux fois environ 50.000 francs de l'époque." (D.702).

Il confirmait d'ailleurs devant le juge d'instruction : "J'ai eu connaissance de 2 déplacements faits par GHOUMID et AIT EL HADJ au ROYAUME-UNI en utilisant au moins une fois, mon véhicule BMW. A l'occasion de ces déplacements ces 2 individus ont transporté des liquidités dont les montants, sans pouvoir être plus précis, pouvaient aller de 20 à 50.000 francs environ. Je me souviens d'ailleurs que AIT EL HADJ était agacé de devoir remettre ainsi ces fonds qui provenaient de la caisse de l'épicerie de Plaisir. (...) S'agissant des fonds qui sont allés en ANGLETERRE, ceux-ci avaient pour seule origine la caisse du commerce de Plaisir." (D.1063).

Il ajoutait que s'il ne pouvait être certain du montant, il était catégorique sur la réalité de ces transferts de fonds provenant des bénéfices de la société dans le but de financer les activités du GICM (D.2272).

Une fois encore, Fouad CHAROUALI contestait les faits (D.6696).

• Bachir GHOUMID

Après l'avoir reconnu en garde-à-vue, Bachir GHOUMID niait toute participation aux activités de financement du GICM.

Pourtant, comme cela avait déjà été noté, Redouane ABERBRI avait déclaré devant le juge d'instruction avoir remboursé Nourredine NAFIA par son intermédiaire en précisant que Bachir GHOUMID était "*quelqu'un de confiance et qu'il n'y avait pas de problèmes pour (lui) passer l'argent*" (D.2959).

Ainsi, Redouane ABERBRI indiquait que durant l'année 2001 Bachir GHOUMID avait assuré les collectes de fonds au profit du GICM via Nourredine NAFIA, puis que cette charge avait été confiée à Mustapha BAOUCHI après l'été 2002.

Bachir GHOUMID l'avait reconnu dans un premier temps en indiquant : "*Abou Mouad voulait avoir une cellule en FRANCE. Il m'a dit qu'il souhaitait que je récolte de l'argent pour l'organisation. A mon retour en FRANCE j'en ai parlé à Fouad CHAROUALI et à Attila TURK qui ont accepté de m'aider. Avec Rachid AIT EL HADJ, Fouad CHAROUALI, Attila TURK et Rédoane ABERBRI, nous avons ouvert un commerce d'alimentation générale en mars 2001*" (D.785).

Puis, il était revenu sur ses déclarations alors que d'une part Rachid AIT EL HADJ indiquait que Nourredine NAFIA lui avait demandé de prendre contact avec Bachir GHOUMID et d'autre part, que Redouane ABERBRI précisait que ce dernier était chargé de remettre à Nourredine NAFIA les fonds investis dans les commerces gérés par la cellule française (D.905).

Interrogé sur ses contradictions et ses revirements, Bachir GHOUMID reconnaissait qu'en 1998, Nourredine NAFIA lui avait dit avoir des problèmes financiers et avoir du mal à payer son loyer (D.5220).

Il était noté que Nourredine NAFIA avait voyagé régulièrement à cette époque et qu'il avait été interpellé en possession de près de 17.000 dollars.

Il ressortait des déclarations des autres mis en examen que Bachir GHOUMID avait joué le rôle d'intermédiaire financier pour le compte de Nourredine NAFIA.

Ainsi, comme il avait été vu précédemment, Attila TURK déclarait que les activités de financement avaient commencé à se structurer quand le groupe avait pris la gérance du magasin et que "*l'objectif de ce commerce, c'était de gagner de l'argent pour aider la cause...*" (D.702).

Il ajoutait : "J'ai eu connaissance de deux déplacements faits par GHOUMID et AIT EL HADJ au Royaume Uni (...). A l'occasion de ces déplacements ces deux individus ont transporté des liquidités dont les montants, sans pouvoir être plus précis, pouvaient aller de 20 à 50 000 francs environ. Je me souviens d'ailleurs que AIT EL HADJ était agacé de devoir remettre ainsi ces fonds qui provenaient de la caisse de l'épicerie de Plaisir (...) Si GHOUMID et AIT EL HADJ sont ainsi partis au Royaume-Uni, c'est nécessairement après avoir reçu ces fonds d'ABERBRI. D'ailleurs ces mêmes individus l'ont dit devant moi..." (D.1063 ; D.2272).

Redouane ABERBRI déclarait quant à lui qu'il avait participé à l'activité de la société VB PRIM en sachant qu'elle servait à financer le GICM (D.821).

- **Rachid AIT EL HADJ**

Interrogé sur les modalités des remises d'argent à Nourredine NAFIA via Mustapha BAOUCHI, Rachid AIT EL HADJ expliquait que ce dernier l'avait contacté toutes les fins de mois à partir de février 2003. Il lui remettait la somme de 1.000 à 1.500 €, voire 3.000 € à chaque fois.

Il déclarait avoir ainsi reversé la somme de 15.000 €, tandis que Redouane ABERBRI expliquait qu'ils avaient en réalité remboursé la totalité des fonds avancés par Nourredine NAFIA.

Rachid AIT EL HADJ ajoutait que cette somme de 15.000 € provenait de ses activités commerciales mais également des divers trafics auxquels il se livrait (D.919).

Rachid AIT EL HADJ indiquait en garde-à-vue qu'il avait conscience que l'argent envoyé à Nourredine NAFIA était destiné à financer la "cause". Il précisait qu'il avait "compris qu'il s'agissait en fait de lutte armée et d'une véritable démarche militaire" (D909).

Attila TURK indiquait en garde-à-vue que Rachid AIT EL HADJ avait accompagné Mustapha BAOUCHI et Bachir GHOUMID en ANGLETERRE à plusieurs reprises afin d'y convoyer les fonds provenant des commerces dirigés par les membres du groupe.

Il donnait ainsi des explications précises devant le juge d'instruction : "J'ai eu connaissance de deux déplacements faits par GHOUMID et AIT EL HADJ au Royaume Uni en utilisant au moins une fois mon véhicule BMW. A l'occasion de ces déplacements, ces deux individus ont transporté des liquidités dont les montants, sans pouvoir être plus précis, pouvaient aller de 20 à 50.000 francs environ. Je me souviens d'ailleurs que AIT EL HADJ était agacé de devoir remettre ainsi ces fonds qui provenaient de la caisse de l'épicerie de Plaisir." (D1063 ; D.2272).

Il avait même précisé qu'après le voyage en IRAN la cellule française avait "coupé les ponts" avec L'ANGLETERRE afin d'envoyer exclusivement les fonds vers la BELGIQUE. (D.702 ; D.2272).

Rachid AIT EL HADJ contestait les affirmations d'Attila TURK en indiquant que ce dernier lui en voulait suite à son éviction de l'épicerie gérée en commun (D.2060 ; D.3020).

Pourtant, les propos d'Attila TURK étaient confirmés par l'épisode décrit par Rachid AIT EL HADJ qui s'était déroulé en BELGIQUE en février 2004 au cours duquel les frères EL HASKI avaient insisté pour obtenir les bénéfices des commerces financés par Nourredine NAFIA (D.912 ; D.2060).

En outre, il ressortait des déclarations de Mustapha BAOUCHI qu'après les attentats de CASABLANCA le 16 mai 2003, il avait été décidé d'opérer un recentrage géographique autour la BELGIQUE (D.759).

Ce recentrage s'était traduit par un arrêt des transferts de fonds vers l'ANGLETERRE au profit de cette nouvelle destination qui devait en outre devenir le nouveau centre opérationnel du GICM.

A cet égard, il était intéressant de noter l'augmentation de la fréquence des voyages à destination de ce pays, au contact des responsables du GICM qui y avaient élu domicile et notamment Karim AOUTAH, Abdelkader HAKIMI et les frères EL HASKI.

Ainsi, c'était en BELGIQUE que la question de la poursuite des versements à destination du GICM effectués par Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI avait été évoquée (D.912 ; D.2060).

Cette question avait en outre été abordée à la même époque en FRANCE par les différentes personnes chargées du financement du GICM.

En effet, Mustapha BAOUCHI déclarait avoir rencontré fin 2003 le nommé MICHTAK (Mohamed RAOUIANE) dans le restaurant EUROPIZZA en compagnie de Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ, mais aussi de Abdelkader HAKIMI.

Il apparaissait alors qu'à l'époque de la réorganisation du circuit financier du GICM, Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ, en charge des activités commerciales, étaient en relation avec Mustapha BAOUCHI chargé de récolter les fonds provenant de ces activités, lui-même en lien avec Abdelkader HAKIMI, chef de groupe belge, nouvelle base du GICM en EURPOE, lui-même en relation avec MICHTAK, dont la mission était d'assurer les transferts de fonds de l'EUROPE vers le MAROC.

Dès lors, était démontré avec clarté le nouveau circuit financier emprunté par l'argent provenant des sociétés exploitées par Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI au bénéfice global du GICM.

- **Redouane ABERBRI**

Redouane ABERBRI confirmait les déclarations de Rachid AIT EL HADJ quant au remboursement des fonds investis par Nourredine NAFIA, à savoir qu'il s'était étalé entre février 2003 et décembre 2003, à raison de 1000, 1.500, voire 3.000 euros par mois versés à Mustapha BAOUCHI (D.2061).

Il indiquait en garde-à-vue qu'avec son cousin, ils avaient été contraints de "se serrer la ceinture" pour rembourser Nourredine NAFIA ce qui mettait en lumière que, contrairement à ce qu'ils indiquaient sur la façon dont ils dépensaient l'argent, les exigences de cet individu passaient avant toutes autres considération et qu'en conséquence, sans une loyauté sans faille, ces remboursements n'auraient pas eu lieu.

Il confirmait également les déclarations de son cousin concernant la réunion qui avait eu lieu en BELGIQUE en février 2004. Il indiquait qu'ils avaient été convoqués par Lahoucine EL HASKI en BELGIQUE via Mustapha BAOUCHI.

Sur place, Lahoucine EL HASKI, en présence d'Abdallah OUABOUR et d'Hassan EL HASKI s'était enquis auprès de Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ du remboursement des sommes investies par Nourredine NAFIA et leur avait reproché de ne pas avoir respecté leur engagement auprès de Nourredine NAFIA (D.2061).

Selon Redouane ABERBRI, le remboursement était demandé avant tout par l'épouse de Nourredine NAFIA. Il était noté qu'à cette date, Nourredine NAFIA était incarcéré au MAROC pour son implication dans les attentats de CASABLANCA.

Il ressortait des déclarations de Mustapha BAOUCHI que l'argent que Redouane ABERBRI et Rachid AIT EL HADJ lui remettaient avait servi, à financer les activités du GICM. Il expliquait que sur instructions de la hiérarchie du GICM, le centre opérationnel du GICM en EUROPE avait été recentré sur la BELGIQUE autour de Abdelkader HAKIMI alias SAID.

Ce dernier avait d'ailleurs été informé des activités commerciales exercées au bénéfice du GICM, mais aussi des difficultés qui étaient survenues au sein de la cellule française. Attila TURK et Fouad CHAROUALI confirmaient que ces dissensions avaient été évoquées avec Abdelkader HAKIMI (D.973 ; D.1063).

En outre, Mustapha BAOUCHI indiquait Mustapha BAOUCHI : "*MOCHTAK est venu me voir vers la fin 2003. On s'est vus à Europizza, Il y avait aussi Ibrahim de BELGIQUE ainsi que Rachid et Redouane*" (D.759).

Cette présence de Mohamed RAOUIANE alias MOCHTAK à cette période était confirmée tant par Redouane ABERBRI que Rachid AIT EL HADJ.

Il était donc possible d'admettre que Abdelkader HAKIMI s'était rendu en FRANCE, pour rencontrer Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI afin d'évoquer avec eux les modalités de la poursuite des versements d'argent qui commençaient à poser des difficultés. D'ailleurs, ces questions seront de nouveau à l'ordre du jour quelques semaines plus tard en BELGIQUE lors d'une réunion avec Lahoucine EL HASKI.

En outre, Mustapha BAOUCHI avait reconnu avoir versé la somme de 1.000 euro à Karim AOUTAH lors de sa venue clandestine en FRANCE, alors qu'il faisait l'objet de poursuites judiciaires internationales (D.758).

De façon plus générale, il ressortait des auditions effectuées au MAROC que les sommes remises à Nourredine NAFIA par l'intermédiaire de Mustapha BAOUCHI, de AIT GHOUMID ou Abdelkader HAKIMI étaient destinées financer les activités du GICM.

Ainsi, *Al Tayeb BENTIZI expliquait* que les sommes qu'il recevait de Nourredine NAFIA notamment par l'intermédiaire de Mohamed RAOUIANE alias MOCHTAK / ZAKARIA "étaient des collectes et des donations que le GICM recevait des sources étrangères" et qu'elles servaient "a financer les nouveaux éléments recrutés et effectuer des opérations du Djihâd" (D.355).

- **Attila TURK**

Selon Attila TURK, l'argent récolté par la cellule française du GICM était envoyé à LONDRES par l'intermédiaire de AIT GHOUMID. Mais que ces envois avaient cessé avec la fermeture de VB PRIM.

Il précisait que les recettes journalières s'élevaient à 3.000 Francs et il maintenait ses déclarations devant le juge d'instruction concernant les transferts de fonds à destination de l'ANGLETERRE. Il avait eu connaissance de deux voyages effectués à LONDRES entre 2000 et 2001 par AIT GHOUMID et Rachid AIT EL HADJ (en utilisant au moins une fois le véhicule BMW d'Attila TURK). Ces voyages étaient destinés à y apporter des fonds entre 20.000 et 50.000 Francs provenant du commerce situé à PLAISIR (D.1063).

Attila TURK précisait que Rachid AIT EL HADJ lui avait indiqué être agacé de devoir remettre une partie des bénéfices de son épicerie située à PLAISIR (78) au profit de l'organisation.

Réentendu sur ces deux déplacements, Attila TURK ajoutait qu'il était certain que le premier voyage était destiné à remettre des fonds aux "frères" basés en ANGLETERRE, mais qu'il ne pouvait être affirmatif concernant le deuxième voyage. Il indiquait également que le montant de 20.000 à 50.000 francs était calculé en fonction des recettes de l'épicerie (D.2272).

Attila TURK précisait que celui qui assurait la fermeture du commerce devait par la suite remettre les fonds à Redouane ABERBRI à son domicile. Il ajoutait en conséquence, que les sommes convoyées par la suite en ANGLETERRE provenaient exclusivement de ce commerce et uniquement après accord de Redouane EL HADJ Ce que lui avaient confirmé Bachir GHOUMID et Rachid AIT EL HADJ (D.1063).

Attila TURK confirmait les déclarations de Fouad CHAROUALI (D.2065) qui indiquait qu'après 8 mois d'activité, ils avaient pu répartir la somme de 30.000 Francs entre lui, Attila TURK et AIT GHOUMID.

Il avait reçu la somme de 7.000 francs à cette occasion ; puis il avait récupéré sa part initiale de 50.000 Francs, à la cessation de la société (D.2272).

Les bénéfices dégagés par les sociétés créées ultérieurement par les membres de la cellule française, Rachid AIT EL HADJ et Redouane ABERBRI, avaient été envoyés en BELGIQUE.

• **Jamal OULAHSEN**

Youssef M'SAAD indiquait qu'en mars et avril 2004, il avait vu Hassan EL HASKI revenir du restaurant "le Chalet du chêne pointu" avec des liasses de billets de 100 € (D.5113 ; D.5118).

A cette occasion, Hassan EL HASKI lui avait indiqué que ce argent provenait d'une collecte effectuée "*par ses amis qui travaillaient dans le commerce de CLICHY-SOUS-BOIS*" (D.5118).

Jamal OULAHSEN niait avoir remis de l'argent à Hassan EL HASKI. Rachid SADEK, gérant du "Chalet du chêne pointu", indiquait, dans le même sens, que ce commerce dégageait trop peu de marge pour qu'une partie en fût reversée au soutien d'une cause (D.6615).

## CONCLUSION :

Loin des déclarations de Fouad CHAROUALI qui indiquait sans illusion sur lui-même ou ses acolytes, “*je voyais bien qui nous étions. On est des mecs des cités, des galériens... on n'arrive même pas à se mettre d'accord entre nous*” (D.884), force était de constater que nonobstant leur situation sociale, les membres de la cellule française constituaient un groupe cohérent agissant en relation directe avec les buts terroristes poursuivis par le GICM.

Le groupe ainsi mis en lumière par les investigations devait donc s'entendre comme une somme d'individus qui, à des degrés divers, contribuaient à l'existence même du groupement, en adhérant à ses visées et en y concourant de quelque manière que ce soit.

Reconnaissant avoir noué des liens étroits entre eux, les prévenus affirmaient que ces relations procédaient soit du hasard, soit de leurs affinités religieuses, soit de leur liens d'amitié antérieurs soit de leur relation de voisinage, soit de leur liens de parenté ou d'alliance ou encore qu'ils se seraient connus à l'étranger.

Les membres de ce groupe expliquaient donc que l'assistance qu'ils s'étaient mutuellement prêté ne devait s'interpréter que comme la manifestation d'une solidarité normale entre “amis” et non comme le signe d'une adhésion à une groupe ayant épousé des visées terroristes.

Or, l'analyse particulière du parcours de chacun des mis en examen démontre que les contacts noués, les relations maintenues, les formations para-militaires suivies, l'usage et la fourniture de documents administratifs falsifiés ou destinés à l'être, la fourniture de moyens de communication anonymes, la participation à des réunions destinées à réorganiser les compétences au sein du groupe, la participation en commun à un voyage destiné à rejoindre les combattants islamistes en guerre contre les forces de coalition internationale, la réception d'importantes sommes d'argent, la participation aux activités commerciales destinées à faire fructifier ces sommes, la remise de ces bénéfices aux responsables d'une organisation terroriste dont les buts et les moyens étaient clairement connus de tous, sont autant d'éléments qui démontrent la culpabilité des mis en examen.

- Mustapha BAOUCHI : “Tous les membres du groupe de FRANCE se rejoignaient sur un point : celui de faire la guerre, combattre dans le sentier de Dieu et mourir en martyr” (D.859).

Mustapha BAOUCHI reconnaissait son appartenance à un groupe terroriste composé de combattant marocains dont les structures avaient été établies en AFGHANISTAN sous l'autorité d'anciens vétérans afghans, tels que Nourredine NAFIA, Karim AOUTAH, Mohamed EL GUERBOUZI ou Al Tayeb BENTIZI.

Dans cette perspective, il avait très tôt souhaité participer au jihad dont il avait une conception particulièrement violente, liée à la notion de martyr en se disant prêt à mourir pour cette cause.

Ainsi, il adhérait aux objectifs radicaux du GICM, à savoir renverser la monarchie chérifienne, ainsi qu'aux moyens utilisés par ce groupe, c'est-à-dire le recours aux actions violentes de terrorisme.

Il avait donc suivi à plusieurs reprises un entraînement para-militaire grâce aux structures du GICM, puis était devenu l'un des formateurs de ce groupe, au sein duquel il occupait une place importante dans l'appareil militaire en tant que membre de la Commission militaire.

Par la suite, il avait exécuté les missions qui lui avaient été confiées par Nourredine NAFIA afin d'assurer la "bonne marche" de cette organisation dont les structures s'étaient internationalisées.

Ainsi, il avait été renvoyé en FRANCE afin de s'assurer de l'exécution des tâches assignées aux différents membres de la cellule française affiliée au GICM, notamment en matière de financement.

Il avait à ce titre assuré le transfert des fonds provenant des bénéfices des activités gérées par les membres du groupe français, vers la structure centrale du GICM.

Puis, il avait également assuré la coordination entre la structure belge et la structure française du GICM au moyen notamment de réunions opérationnelles auxquelles il participait ou se faisait représenter.

Il avait dans cette optique lui-même donné des directives à plusieurs membres de la cellule française tant dans le cadre des opérations de financement, que de soutien logistique.

Ainsi, il avait coordonné en lien avec les autres responsables européens du GICM, l'exfiltration et l'hébergement clandestin de plusieurs membres de ce groupe, recherchés pour leur implication dans les attentats de CASABLANCA.

L'implication de Mustapha BAOUCHI au sein de cette structure terroriste apparaissait ainsi conforme à la mission de direction et de coordination qui lui avait été confiée par les instances dirigeantes du GICM, et dont il s'était acquitté avec une totale

efficacité, assurant ainsi le fonctionnement opérationnel tant sur le plan financier que logistique de la cellule française du GICM.

- **Fouad CHAROUALI** : « nous étions une cellule dormante en attente de la guerre » (D.883)

Après l'avoir nié pendant plusieurs auditions, Fouad CHAROUALI reconnaissait appartenir au GICM (D.879). Ainsi, il déclarait : « nous étions une cellule dormante en attente de la guerre » (D.883).

Il ajoutait que Mustapha BAOUCHI, Bachir GHOUMID, Attila TURK, Rachid AIT EL HADJ, Redouane ABERBRI et lui-même compossaient la cellule française du GICM.

A ce titre, Nourredine NAFIA lui avait indiqué, ainsi qu'aux autres membres du groupe, d'attendre le signal qui devait lancer les opérations du GICM au MAROC.

Toutefois, l'implication de Fouad CHAROUALI dans le GICM ne se résumait pas à cette attente de l'ouverture d'un front armé au MAROC, mais bien plus à organiser et à assurer le soutien logistique et financier d'un groupe terroriste ayant vocation à exporter le jihad.

Ainsi, il était noté qu'il avait obtenu les coordonnées de Mohamed EL GUERBOUZI alors qu'il était en SYRIE par l'intermédiaire du nommé HICHAM qu'il présentait lui-même comme un combattant.

Dans cette perspective, il s'était rendu en ANGLETERRE avec Bachir GHOUMID, qui caressait déjà le projet de partir se battre en AFGHANISTAN.

Sur place il avait pris attaché avec Mohamed EL GUERBOUZI qui leur fournissait les coordonnées de Nourredine NAFIA chargé d'organiser leur acheminement vers les camps de formation militaire afghans.

Il se rendait par la suite en AFGHANISTAN avec Bachir GHOUMID, qui avait fait, en vain, le voyage quelques mois plus tôt.

Ils bénéficiaient alors par l'intermédiaire de Nourredine NAFIA et de Karim AOUTAH, membres fondateurs du GICM d'abord d'un hébergement clandestin, puis de faux visas afin de se rendre en AFGHANISTAN par des chemins détournés.

En AFGHANISTAN, ils rencontraient d'autres membres importants du GICM, tels que Lahoucine EL HASKI, Abdelkader HAKIMI. Sur place, ils bénéficiaient d'une formation militaire au maniement des armes de guerre.

A leur retour, ils entraient de nouveau en contact avec Karim AOUTAH, Nourredine NAFIA et le nommé HICHAM.

Nourredine NAFIA révélait alors à Fouad CHAROUALI qu'il avait rencontré Oussama BEN LADEN et qu'il lui en voulait d'avoir organisé les attentats du 11 septembre 2001, car cela avait “réveillé les américains”.

Fouad CHAROUALI avait été informé par Karim AOUTAH qu'ils appartenaient désormais à leur groupe, le “GIM”.

Ils étaient par la suite partis en ANGLETERRE pour rendre compte de leur entraînement.

En outre, Fouad CHAROUALI, avait contribué au financement du groupe auquel il savait alors appartenir, par le versement des bénéfices de l'épicerie dans laquelle il travaillait avec Réduane ABERBRI, Rachid AIT EL HADJ, Attila TURK et Bachir GHOU MID.

Il avait au surplus, dans le cadre d'opérations d'assistance et de soutien logistique, effectué plusieurs déplacements opérationnels en BELGIQUE, dans le but de participer à la réorganisation des cellules européennes du GICM après les arrestations survenues courant 2003.

Enfin, il avait assuré l'hébergement clandestin de Karim AOUETAH et Hassan EL HASKI qu'il savait activement recherchés pour leur appartenance au GICM et leur implication dans des actions terroristes meurtrières.

Ces éléments concordants mettaient par conséquent en lumière l'intégration très ancienne de Fouad CHAROUALI dans la structure du GICM qui, après un recrutement en SYRIE, s'était poursuivie par une formation para-militaire afin d'atteindre les objectifs du GICM : renverser le régime marocain et y instaurer par la violence un Etat islamiste, puis par un soutien logistique et financier sans faille aux infrastructures opérationnelles de cette organisation terroriste.

- Bachir GHOUMID : “je ne suis pas un donneur d’ordres mais juste un exécutant” (D.791) :

L’appartenance de Bachir GHOUMID au GICM ressortait de plusieurs éléments qui traduisaient son engagement en faveur des buts poursuivis par le GICM.

Il avait d’abord bénéficié de la logistique de ce réseau pour se former militairement en AFGHANISTAN, puis il avait par la suite lui-même apporté un soutien financier aux activités de ce groupe, et avait assuré la clandestinité de ses membres par la fourniture de documents administratifs, leur accueil et leur hébergement.

Il ressortait de l’ensemble des investigations, au-delà des revirements fréquents de l’intéressé, que Bachir GHOUMID avait eu très rapidement la volonté de participer au jihad et par là, d’intégrer un groupe susceptible de lui fournir la formation et la logistique nécessaires pour parvenir à ses fins.

Il avait donc bénéficié des structures de l’organisation dont il s’était rapproché en SYRIE et dont il avait fréquenté très jeune l’Emir, Al Tayeb BENTIZI qui avait joué un rôle majeur dans son engagement, notamment en lui conseillant de se rendre en SYRIE.

Ce premier voyage lui permettait de rencontrer les individus qui allaient lui permettre d'accéder aux filières d'acheminement des volontaires pour les camps d'entraînement afghans.

Ainsi, après avoir adhéré à l’idéologie prônée par le GICM dont l’existence et les objectifs lui avaient été révélés par Nourredine NAFIA, il avait assisté de façon constante cette organisation en y apportant une contribution en industrie, en travaillant au sein de l’épicerie VB PRIM, dont les bénéfices étaient reversés au GICM, puis en convoyant ces fonds vers l’ANGLETERRE.

Il avait par la suite bénéficié d'une formation para-militaire par le biais des filières organisées par le GICM, au sein de camps placés sous la direction de ce groupe, dans le but d'intervenir militairement au MAROC, lorsque le signal lui serait donné.

Puis, il avait, dans le cadre d'une activité logistique, participé à plusieurs réunions opérationnelles en BELGIQUE, destinés à arrêter les principes d'une nouvelle organisation de ce groupe après les arrestations de 2003.

Il avait en outre assisté les responsables de cette organisation dans leurs déplacements clandestins, en fournissant son passeport ainsi que celui de son épouse à Nourredine NAFIA.

Il avait d'ailleurs lui-même bénéficié à plusieurs reprises de documents administratifs falsifiés fournis par les membres du GICM, afin de voyager clandestinement.

Il avait enfin assuré l'hébergement clandestin de plusieurs membres du GICM et notamment de Karim AOUTAH qu'il savait recherché pour son implication dans les attentats de CASABLANCA et pour son appartenance au groupe terroriste le GICM.

L’ensemble de ces éléments permettait de conclure à l’implication totale de Bachir GHOUMID dans le GICM.

- RACHID AIT EL HADJ : « *j'étais conscient d'appartenir à un Groupe de combattants marocains* » (D.926) :

L'appartenance de Rachid AIT EL HADJ, au-delà de sa participation volontaire à une formation para-militaire en AFGHANISTAN en compagnie des plus hauts responsables du GICM, tenait à sa position au sein de la cellule française qui résultait de sa relation avec les différents responsables de ce groupe ainsi que des nombreux contacts et déplacements opérationnels en EUROPE effectués dans le cadre de cette organisation terroriste.

Ainsi, Nourredine NAFIA qui précisait avoir été investi à la tête du GICM en août 1998, indiquait avoir rencontré Rachid AIT EL HADJ en SYRIE et que ce dernier l'avait suivi en TURQUIE en décembre 1998.

Il ajoutait que l'intéressé avait été recruté par Lahoucine EL HASKI alias JABER et qu'il avait bénéficié d'une formation para-militaire en AFGHANISTAN. Toujours selon Nourredine NAFIA, Rachid AIT EL HADJ avait également procédé au recrutement de son cousin Rédouane ABERBRI (D.351).

Rachid AIT EL HADJ admettant lui-même son appartenance au GICM déclarait : “*(...) j'étais conscient d'appartenir à un Groupe de combattants marocains (...). C'est à partir de la création de VB'PRIM, en mars 2000, que notre groupe s'est constitué*”.

Il en précisait la structure et la répartition des rôles : “*(...) TURK Attila, Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUIMID, suivaient davantage les affaires liées à la « cause ». Ils avaient plus de contact avec Abdallah (Nourredine NAFIA) et Youssef (Mustapha BAOUCHI). Dans le groupe, Fouad CHAROUALI occupait une place de leader. (...) Pour notre part, Rédouane et moi occupions plutôt un rôle de gestionnaire et nous nous occupions des affaires. Nous faisions tourner la boutique. Ils profitaient de notre travail et subvenaient à leurs besoins grâce à VB'PRIM*”.

Sa connaissance de l'organisation de la cellule française et de ses rapports avec les autres entités du groupe mettait en évidence son implication dans le GICM, mais démontrait également la dimension structurée et hiérarchisée de cette entreprise terroriste.

Concernant Mustapha BAOUCHI il indiquait : “*j'ai bien compris que Youssef (Mustapha BAOUCHI) était l'envoyé de Abdallah (Nourredine NAFIA) en FRANCE et que ce dernier occupait une place très importante*” (D.926).

Concernant la structure hiérarchique de leur organisation il déclarait : “*Abdallah (Nourredine NAFIA) est un homme « orchestre » aussi idéologue qu'opérationnel, puisqu'il connaissait les réseaux pour s'entraîner. Mais dès que ce dernier a compris que j'avais le sens des affaires, il a utilisé mes compétences pour investir de l'argent dans mes projets*” (D.926).

Et il ajoutait à propos de Al Tayeb BENTIZI et Mohamed EL GUERBOUZI : *Ils sont pour moi du même niveau. Pour ABOU ISSA, il ne s'intéressait pas aux affaires. Il me tenait plutôt un discours idéologique. BENTIZI, était fier de moi lorsqu'il m'a rencontré en AFGHANISTAN. Je pense que c'était un recruteur*”.

En outre, son appartenance à cette organisation structurée, à laquelle il avait apporté son soutien inconditionnel, résultait de la soumission aux directives données par ses supérieurs hiérarchiques, parmi lesquels on trouvait Nourredine NAFIA et Mustapha BAOUCHI.

Ainsi, il avait de façon systématique contacté toutes les personnes dont Nourredine NAFIA lui avait fourni les coordonnées : Mustapha BAOUCHI, Bachir GHOUMID, Karim AOUTAH, Abdallah OUABOUR et Mohamed EL GUERBOUZI, qui tous appartenaient au GICM à des degrés de responsabilité divers.

Enfin, il respectait les consignes de Nourredine NAFIA qui ne souhaitait être appelé que de cabines publiques ou l'être seulement par Mustapha BAOUCHI ; mais aussi, se rendait-il sans discuter aux rendez-vous fixés par Nourredine NAFIA via Mustapha BAOUCHI en TURQUIE, en ITALIE, en BELGIQUE

Le parcours de Rachid AIT EL HADJ révélait plusieurs similitudes avec celui des autres mis examen mettant en évidence le recours à une organisation structurée.

Ainsi, Rachid AIT EL HADJ, Bachir GHOUMID et Fouad CHAROUALI s'étaient rendus en SYRIE, comme lui ils y avaient rencontré Lahoucine EL HASKI, comme lui ils avaient rencontré Mohamed EL GUERBOUZI à LONDRES pour évoquer le jihad, comme lui Bachir GHOUMID avaient bénéficié d'un faux passeport remis par Nourredine NAFIA pour se rendre en AFGHANISTAN, comme lui, ils rencontraient à nouveau Lahoucine EL HASKI en AFGHANISTAN, comme lui Bachir GHOUMID indiquait être allé en AFGHANISTAN pour suivre des cours de religion et avait finalement suivi un entraînement para-militaire, comme lui Bachir GHOUMID déclarait avoir été "trompé" par Nourredine NAFIA, comme lui il était tout de même resté en contact avec Nourredine NAFIA et lui avait rendu de nombreux services, comme lui ils avaient eu des contacts réguliers en BELGIQUE avec Lahoucine EL HASKI Hassan EL HASKI et Abdallah OUABOUR.

Il ressortait de l'ensemble des investigations que Rachid AIT EL HADJ avait multiplié les actes d'assistance opérationnelle au GICM, seul ou avec l'aide de son cousin Réduane ABERBRI : don d'un ordinateur, déplacement en BELGIQUE au contact de Karim AOÜTAH pour récupérer des faux papiers, rencontre avec ZAKARIA en ITALIE, hébergement de cette même personne en FRANCE, fourniture de faux titres de travail sont autant d'agissements qui, ajoutés à la remise par Nourredine NAFIA de plusieurs sommes d'argent injectées dans les commerces gérés par Rachid AIT EL HADJ et Réduane ABERBRI et dont les bénéfices avaient permis de financer les activités du GICM, illustraient son appartenance à un groupe parfaitement structuré auquel il avait adhéré et qu'il avait assisté jusqu'à la date de son interpellation.

Le ciment de ce groupe était constitué d'idéaux religieux communs comme en témoigne leur expédition avortée vers l'AFGHANISTAN de décembre 2001 en compagnie de Bachir GHOUMID, Fouad CHAROUALI, Attila TURK et Redouane ABERBRI.

Cette expédition, qui se déroulait deux ans et demi après son retour d'AFGHANISTAN, révélait la pérennité de son engagement jihadique, contredisant la description édulcorée qu'il avait fait de sa formation para-militaire dans ce pays fin 1998/début 1999.

Tout confortait son appartenance ancienne et durable à un groupe de combattants réunis sous la bannière d'un islam radical, et impliqué dans les 5 attentats commis le 16 mai 2003 à CASABLANCA.

- Redouane ABERBRI : “*On peut donc effectivement dire que j'appartiens à la cellule française du G.I.C.M.* » (D.819) :

Confronté aux éléments de la procédure Redouane ABERBRI déclarait aux enquêteurs : “*On peut donc effectivement dire que j'appartiens à la cellule française du G.I.C.M. au vu des éléments établis jusqu'ici*” et il ajoutait : “*Mon rôle se limitait à investir de l'argent à travers les sociétés m'appartenant et à le restituer avec un bénéfice*” (D.819).

Il admettait avoir eu “*un rôle financier*” et avoir ainsi oeuvré pour ce groupe “*en faisant des affaires et en étant au courant de certaines magouilles*” comme la réception des passeports auprès de Karim AOUTAH en BELGIQUE en 2000, cependant il niait la dimension “combattante” de ce groupe mais concédait que l'on puisse le qualifier “*d'association de malfaiteurs*” (D.818 ; D.819).

Ses aveux confirmaient l'ensemble des éléments rapportés dans le cadre de l'information judiciaire.

Confronté aux différents éléments du dossier qui mettaient en évidence le fait qu'il ne pouvait ignorer que ses activités commerciales étaient liées à des islamistes radicaux, Redouane ABERBRI indiquait : “*j'ai partagé l'idée d'aller au djihad à ce moment là, fin 2001, je connaissais les idées de chacun. J'ignorais l'existence d'une grosse structure derrière NAFIA J'ai pris son argent en 2002 car j'en avais besoin à cause de mes dettes. Depuis que j'étais en relation avec GHOUIMID, c'est à dire dès la première avance de 4000 francs faite par NAFIA, je me doutais que son argent venait de musulmans radicaux, mais je ne voulais rien voir*”.

Puis il ajoutait, qu'ayant constaté que Bachir GHOUIMID et Mustapha BAOUCHI étaient en relation avec Nourredine NAFIA et connaissant leurs orientations religieuses, il avait compris qu'il s'agissait d'une organisation structurée en lien avec les islamistes radicaux.

Enfin, concernant son implication dans le GICM il déclarait avec un certain sens du paradoxe : “*Moi j'ai travaillé pour rembourser une dette et je n'avais pas l'intention de financer une cause, même si j'ai pu avoir conscience à l'époque de le faire compte tenu de la certitude que j'avais fini par avoir sur l'origine des fonds*”.

Ainsi, comme les autres mis en examen, Réduane ABERBRI avait permis le financement des activités terroristes du GICM, d'abord dans le cadre du commerce VB PRIM, puis dans le cadre de ses autres activités commerciales co-gérées avec son cousin Rachid AIT EL HADJ et en partie financées par des fonds provenant de Nourredine NAFIA.

En outre, il avait participé à un déplacement en BELGIQUE, organisé à la demande de Nourredine NAFIA afin de se procurer des passeports auprès de Karim AOUTAH.

Il était au surplus, établi que Réduane ABERBRI avait été en relation avec Karim AOUTAH lorsqu'il s'était rendu clandestinement en FRANCE afin d'échapper aux poursuites diligentées contre lui après les attentats de CASABLANCA, mais aussi avec Hassan EL HASKI également en fuite et hébergé clandestinement dans le restaurant du Chêne Pointu.

L'ensemble de ces actes mettait en évidence son appartenance à un groupe cohérent, hiérarchisé et clandestin, et dont la finalité lui avait été révélée dès les premiers instants de son engagement.

• ATTILA TURK : « *Qu'as tu fais ? Tu es un terroriste !* » (D.678) :

Attila TURK avait reconnu son appartenance à un "groupe de marocains" dont le but était de renverser le régime en place par la violence.

Sa participation à l'activité de ce groupe terroriste avait suivi l'évolution de cette structure, notamment en FRANCE, agissant dans un premier temps au sein de l'épicerie VB PRIM, puis en partant en IRAN dans le but de rallier l'AFGHANISTAN afin de se battre au nom du jihad.

Par la suite, son implication s'était manifestée sous la forme d'un soutien logistique et opérationnel aux actions de ce groupe.

Attila TURK apparaissait parfaitement intégré à la structure même du groupe qu'il avait rejoint à la demande de Fouad CHAROUALI.

Entendu sur les propos catégoriques de Mustapha BAOUCHI qui déclarait : "*Tous les membres du groupe de FRANCE se rejoignaient sur un point : celui de faire la guerre, combattre dans le sentier de Dieu et mourir en martyr*", Attila TURK avançait que pour lui le jihad pouvait se résumer à une action de financement.

Attila TURK reconnaissait donc explicitement que son engagement au sein du GICM avait au moins pris la forme d'une activité permettant le financement d'un groupe dont la vocation était ouvertement terroriste et dont la majorité des membres avait subi des entraînements militaires.

L'ensemble des éléments recueillis dans le cadre de l'information judiciaire mettait en évidence l'intégration complète et ancienne d'Attila TURK au sein de la cellule française du GICM.

Cet engagement s'était traduit dans un premier temps par la participation de l'intéressé au commerce de VB PRIM dont il était démontré qu'une partie des fonds avait servi à alimenter les finances du GICM, puis avait par la suite participé à l'organisation et la réalisation d'un voyage en IRAN dont la destination réelle devait être l'AFGHANISTAN afin d'y combattre aux côtés des Talibans.

En outre, après ce déplacement, l'implication d'Attila TURK dans les activités du GICM avait pris la forme d'un soutien logistique aux différents membres de cette structure en assurant notamment l'hébergement clandestin de Karim AOUTAH et Hassan EL HASKI recherchés pour leur implication dans les attentats de CASABLANCA et appartenant aux instances de cette organisation terroriste.

Il avait enfin, participé à différentes réunions clandestines en FRANCE et en BELGIQUE destinées à réorganiser ce groupe après les arrestations survenues en 2003.

- Hassan BOUTAGNI : *Soyez détruits, vous ignorants, Pour vous combattre voici les soldats de Mahomet*" (D.3440) :

L'implication de Hassan BOUTAGNI dans la cellule française du GICM se traduisait avant tout par le rôle de "facilitateur" et d'intermédiaire qu'il avait joué entre Al Tayeb BENTIZI et les autres membres de cette structure.

Ainsi, comme cela avait été examiné précédemment, Hassan BOUTAGNI avait organisé à la demande de Al Tayeb BENTIZI, la diffusion de films de propagande en faveur du jihad, destinés à inciter les personnes présentes à s'engager dans la voie d'un islam radical et violent.

Hassan BOUTAGNI avait lui-même reconnu le but de ces projections.

En outre, une fois au MAROC, il avait permis par le biais de son commerce de librairie, le maintien d'un contact opérationnel constant entre Al Tayeb BENTIZI et les autres membres du groupe français appartenant au GICM.

Enfin, son engagement résultait également de sa participation directe à des actes opérationnels destinés à faciliter la circulation clandestine des membres combattants de cette organisation terroriste vers l'AFGHANISTAN ou à travers la zone pakistano-afghane, mais aussi à faciliter l'exfiltration de certains responsables de ce groupe susceptibles d'être recherchés et arrêtés.

Ainsi, il avait lui-même démarché, sur demande de Al Tayeb BENTIZI, l'Emir du GICM, plusieurs membres de la cellule française du GICM afin qu'ils lui remettent leur passeport pour des combattants du GICM.

Au-delà de ce démarchage qui avait été fructueux, il avait lui-même assuré la remise de ces documents à Al Tayeb BENTIZI dont il connaissait les motivations.

Ces éléments associés à l'autorité morale qu'il exerçait sur les membres de la cellule française compte tenu de sa formation théologique, mettaient en évidence son appartenance directe au GICM.

- JAMAL OULAHSEN “*j'ai rendu ces services, excusez-moi d'avoir cédé, excusez-moi d'avoir un cœur*” (D.6043) :

Les éléments d'appartenance au GICM, se déduisaient d'une part de la méthode de recrutement de Jamal OULAHSEN telle qu'elle a été examinée précédemment, et d'autre part de l'intégration de Jamal OULAHSEN au dispositif de la cellule française (déplacements opérationnels) et de la fourniture de moyens logistiques aux autres membres de la cellule française du GICM (transport, téléphonie, hébergement).

Ainsi, il apparaissait qu'à compter de son intégration dans le GICM, les actes d'assistance, inexistant auparavant s'étaient multiplié entre 2003 et 2004 : embauche d'Attila TURK, fourniture de moyens de communication anonymes, prêt de son véhicule à Fouad CHAROUALI et Attila TURK à l'été 2003 pour leur permettre de se rendre en BELGIQUE, location d'un véhicule au bénéfice d'Attila TURK pour les mêmes raisons, embauche de Bachir GHOUIMID, déplacement en BELGIQUE avec Fouad CHAROUALI pour rencontrer les membres du GICM, participation à la recherche d'un hébergement pour Karim AOUTAH, fourniture d'un accès internet à Hassan EL HASKI et mise à disposition du local de son restaurant pour l'y recevoir.

Dans un courrier au magistrat instructeur, Jamal OULAHSEN reconnaissait ces actes d'assistance, mais il les expliquait par sa grande gentillesse et indiquait : “*j'ai rendu ces services, excusez-moi d'avoir cédé, excusez-moi d'avoir un cœur*” (D.6043).

## ELEMENTS DE PERSONNALITE

### • Mustapha BAOUCHI :

Né le 26 mai 1975 à METALSA (MAROC), de nationalité marocaine, Mustapha BAOUCHI est issu d'une fratrie de six enfants : Mohamed (né en 1970), Oum Khaltoum (née en 1972), Hassan (né en 1980), Fatima (née en 1984), et Hussayn (né en 1986).

Depuis son arrivée en FRANCE en 1980 il réside chez ses parents au 1, Place des Lotus à AULNAY-SOUS-BOIS (93), sauf de septembre 2002 à mai 2003, période pendant laquelle il a occupé une chambre dans un foyer à Argenteuil (Foyer ALJT). Lors de son inscription dans ce foyer il avait présenté une attestation d'emploi émanant de l'épicerie "VB PRIM" sise à PLAISIR (78). Cette société rebaptisée "3M" avait connu plusieurs gérants successifs.

Titulaire d'une carte de résident renouvelée pour 10 ans le 11 juin 2003, il possède également un passeport marocain délivré le 31 mai 2002 par l'ambassade du MAROC à ANKARA (TURQUIE), document expiré depuis le 31 mai 2003 et délivré suite à une déclaration de perte dont les investigations ont démontré qu'elle était "fictive" et avait été faite afin d'effacer les traces compromettantes relatives à ses séjours à l'étranger.

Mustapha BAOUCHI a suivi des études d'électronique (Terminale F2), pratiquant en parallèle du karaté et de la boxe thaïlandaise. Il a travaillé de septembre 1996 à juillet 1998 dans l'usine Citroën, son père lui ayant permis d'obtenir ce contrat de travail. Depuis, il déclare ne vivre que des allocations (Assedic puis RMI).

Au moment de son interpellation, il venait de commencer une activité de vendeur de bijoux sur les marchés depuis 3 jours en compagnie de son cousin Suleymane.

Interrogé sur sa scolarité, Mustapha BAOUCHI indiquait avoir fait l'ensemble de sa scolarité en FRANCE, d'abord au collège à Aulnay puis au lycée Jean Rostand à Villepinte et ce jusqu'à la terminale F2 (électronique). Il indiquait avoir échoué aux épreuves du baccalauréat en 1995. Il avait par la suite passé les épreuves en candidat libre et avait échoué. Il n'avait donc aucun diplôme (D.839 ; D.2064).

Il précisait avoir un niveau moyen en anglais, mais parler couramment l'arabe, sa langue maternelle (D.839/3 ; D.2064).

Hormis l'emploi intérimaire exercé au sein de l'entreprise CITROËN pendant 7 à 8 mois en 1997, Mustapha BAOUCHI n'avait exercé aucune activité professionnelle et percevait d'abord les ASSEDIC, puis le RMI (D.2064).

Il admettait également avoir bénéficié d'un faux contrat de travail de la Société VB PRIM' afin d'obtenir une chambre au foyer ALJT à ARGENTEUIL, sans avoir jamais travaillé pour cette société (D.2064).

Son casier judiciaire ne porte mention d'aucune condamnation.

• **Fouad CHAROUALI :**

Né le 04/05/1975 à TEMSAMANE au MAROC, Fouad CHAROUALI, est le fils d'Abdeslam et de Hamama EL HAOUDI. Il a trois frères (Mohamed, Faycal et Ahmed) et quatre soeurs (Souad, Ahlane, Hafsa et Sarah). Il dispose de la double nationalité française et marocaine.

Il s'est marié en 1998 avec Zoulikha MEBTOUCHE à MANTES LA JOLIE, et est domicilié depuis son mariage au 11 bis, rue Amundsen à MANTES LA JOLIE.

Toute sa famille se trouve en FRANCE. Il lui reste cependant quelques oncles au Nord du MAROC, près de GIBRALTAR. Arrivé en FRANCE à l'âge de trois ans en 1978, il a été directement scolarisé.

D'un niveau BEP "Maintenance système automatisé", il a travaillé comme électricien à la Sté CEKCEK à Paris, chez RENAULT à la chaîne à AUBERGENVILLE (78), chez Major serrures à ROSNY SUR SEINE (78) (D.866).

Sans emplois depuis quatre ans bien qu'il soit inscrit dans plusieurs sociétés d'intérim.

Suivi par un assistant social il perçoit le RMI et l'allocation jeunes enfants pour ses enfants. Il touche 640€ et sa femme ne travaille pas non plus.

En outre, il vendrait des bijoux et des parfums sur des marchés, depuis environ 6 mois, ce qui lui rapporterait 500€ par mois (D.866).

Son casier judiciaire ne porte mention d'aucune condamnation.

• Bachir GHOUMID :

Bachir GHOUMID est né le 05/04/1974 à MANTES LA JOLIE (78) de Hamdi et de ELASAME Raghia.

Il est issu d'une fratrie de sept enfants : *Khadija* (née en septembre 1966), *Maïlemine* (née en juin 1967), *Malika* (née en mai 1971), *El Batoul* (née en juin 1972), *Mohamed* (né en mars 1976), *Jamal* (né en septembre 1981).

De nationalité française il demeure au 5, rue Charles Foucault à MANTES LA JOLIE (78).

Il est marié à Mena STABOU. L'union a été célébrée en mai 1996 à la mairie de Mantes la Jolie.

De cette union sont nés deux enfants, une fille Mariam, née le 02/11/1999 et un garçon Mohamed, né le 28/08/2002.

Bachir GHOUMID est titulaire d'un CAP et d'un BEP en électrotechnique obtenu en 1994.

Après sa scolarité, il a travaillé durant 6 mois avec un artisan électricien. En 1997 il a travaillé en tant qu'agent de production dans l'usine RENAULT située FLINS où il a effectué plusieurs contrats d'intérim entre cette date jusqu'à fin juillet 1998.

Depuis 1998, il n'a plus travaillé comme intérimaire.

Il indique avoir créé une société « individuelle » spécialisée dans la vente de poulets rôtis et vendre sur les marchés de *Mantes la Jolie*, *Rouen*, *Chanteloup les vignes*.

Cette société était immatriculée sous le nom d'Attila TURK. Fouad CHAROUALI et Bachir GHOUMID en étaient les associés. Bachir GHOUMID y aurait investi la somme de 17.000 francs. Selon lui, cette société a déposé le bilan en 2000 ou 2001.

Depuis cette date, il déclare être spécialisé dans la vente de bijoux plaqué or, également sur les marchés, en association avec Fouad CHAROUALI.

Il indique avoir travaillé pendant 3 semaines au mois de mars 2004 comme serveur au restaurant «*Le Chêne Pointu* » à CLICHY-SOUS-BOIS (93). Cet emploi lui aurait été proposé par Attila TURK car le poste était vacant et que lui-même était employé dans ce restaurant.

Au moment de son interpellation, Bachir GHOUMID bénéficiait du RMI à hauteur de 600 €.

Son casier judiciaire ne porte mention d'aucune condamnation.

• Attila TURK :

Attila TURK est né le 05 juin 1976 à Mantes la Jolie (78) de Mehmet et de Muhlise GUL. Il a frères : Hassan, Ozcan et Kemal. Il bénéficie de la double nationalité turque et française (D.691).

Au moment de son arrestation, il résidait au 5, rue Charles de Foucault à Mantes la Jolie avec son épouse, Cémilié AY avec laquelle il est marié depuis 1998. De cette union sont nées : Sarah et Feiza (D.973).

Il a quitté l'école en 4<sup>e</sup> sans aucun diplôme.

Concernant votre activité professionnelle, il a exercé plusieurs emplois dans diverses sociétés. Ainsi, il a été employé par la société SPS, spécialisée dans le nettoyage industriel, il a également fabriqué des sièges de voiture pour le compte de la Société Major, conduit des voitures sur les parking de Renault, et aussi travaillé dans une société qui fabriquait du matériel électrique, la Société Pascal (D.973).

Par la suite, il est resté au chômage avant d'être embauché (d'avril 2003 jusqu'en janvier/février 2004) dans un phone-shop appartenant à Djamel OULHASSEN, situé dans le centre commercial du chêne pointu à Clichy sous BOIS et il a également travaillé dans le restaurant que Djamel OULHASSEN détient également portant l'enseigne "Chalet du chêne pointu, de février 2004 à la date de son arrestation.

Son casier judiciaire ne porte mention d'aucune condamnation.

- Rachid AIT EL HADJ :

Rachid AIT EL HADJ est né le 5 avril 1975 à AGADIR (MAROC) de M'Hand et de M'Barka ABERBRI d'une famille de cinq enfants: Nadia, Nadjet, Hicham et Mustapha (incarcéré à la Maison d'arrêt de BOIS D'ARCY).

Il est domicilié au 194, rue Paul RAOULT aux Mureaux (78). Il s'est marié à Myriam ANSEUR, le 10 décembre 1999. De leur union, sont nés trois enfants : Sofian (1998), Ismael (2000) et Assia (2003) (D.898).

Il a obtenu la nationalité française en 2000 et bénéficie également de la nationalité marocaine.

Scolarisé jusqu'à l'âge de 21 ans, il a arrêté ses études alors qu'il préparait un BEP "maintenance des systèmes informatiques". Il est titulaire d'un CAP en installation industrielle (D.898).

Il est titulaire d'un permis de conduire français depuis septembre 1993, d'un passeport français et d'un passeport marocain et d'une Carte Nationale d'Identité depuis 2000 (D.898).

Il a d'abord travaillé dans une usine RENAULT située à AUBERGENVILLE (78) pendant 18 mois. Puis, il a occupé un emploi d'élagueur en 1995 pour une durée de quatre mois.

Par la suite il a travaillé en intérim quelques mois, courant 1998, avant de passer un contrat «emploi jeune» avec la SNCF en tant qu'agent de médiation sur LES MUREAUX (78).

Il a exercé l'activité d'agent de fabrication pour assembler des vélos pendant un mois à POISSY (78) pour la société TNM ou TCM.

Puis il a enchaîné plusieurs contrats, en intérim, de 1999 jusqu'à 2000.

En 2000, il s'est associé avec son cousin ABERBRI Redouane pour monter un magasin d'alimentation générale à PLAISIR (78) nommé VB'PRIM. Il y a travaillé jusqu'en août 2002.

Ensuite avec son cousin ils ont ouvert le garage AUTO CLASS à EPONE.

Parallèlement, toujours avec Redouane ABERBRI, ils ont créé la société EUROPIZZA sise 06 rue Louis Blériot aux MUREAUX (78).

Son casier judiciaire ne porte mention d'aucune condamnation.

• Réouane ABERBRI :

Redouane ABERBRI est né le 8 mai 1977 à AGADIR (MAROC) de Lahcen et de Fatima BEN MILOUD. Il a cinq frères et une soeur. Naturalisé français le 30/11/2001 (D601/1), il bénéficie de la double nationalité franco-marocaine.

Il réside au 2 boulevard Pierre Lefaucheur à AUBERGENVILLE avec son épouse Abibouta née COULIBALY avec laquelle il est marié depuis 1999. De leur union sont nés quatre enfants ; Anas, Issa, Younous et Lina (D.802)

Il a suivi toute sa scolarité en FRANCE et atteint le niveau de BEP de maintenance des systèmes automatisés (D.989).

Il se déclare salarié de la société EUROPIZZA, dans laquelle il est également associé avec son cousin Rachid AIT EL HADJ (D.802).

Il reconnaissait avoir le surnom de "MOURAD" mais il précisait qu'il s'agissait d'une appellation "commerciale" pour éviter que les clients connaissent son véritable prénom. En revanche il contestait les propos d'Attila TURK qui avait déclaré que Redouane ABERBRI avait pris le surnom de "YOUSSOUF" pendant leur périple en IRAN (D.989).

Il niait d'ailleurs avoir pris ce nom pour préserver son anonymat lors de ce voyage, contrairement à ce qu'indiquaient Attila TURK et Bachir GHOUMID (D.698 ; D.751).

Il déclare se rendre régulièrement à AGADIR (MAROC) pour les vacances, et la dernière fois en février 2002.

Il est allé en BELGIQUE, PAYS-BAS, ALLEMAGNE, SÉNÉGAL et en TURQUIE. Il s'est rendu en TURQUIE en 2001 pour y faire du commerce et en 2002 pour rallier l'IRAN avec Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID, Attila TURK et Rachid AIT EL HADJ pour acheter des pistaches.

Il déclare avoir été mis en cause pour un trafic de faux documents pour lequel il dit ne pas avoir été jugé (D.802).

Pour ces faits, il explique avoir acheté des documents administratifs en vue de le revendre à des Pakistanais résidants en ANGLETERRE (D.802)

Le bulletin n°1 du casier judiciaire de Réouane ABERBRI portait mention d'une condamnation à la peine de 1.500 Francs d'amende et d'une suspension du permis de conduire, prononcée le 25 mai 1999 par le Tribunal Correctionnel de VERSAILLES pour des faits de refus d'obtempérer, et une condamnation à la peine de 6 mois d'emprisonnement prononcée par le Tribunal Correctionnel de PARIS le 4 octobre 2005, pour des faits de vol et recel.

• Hassan BOUTAGNI :

Hassan BOUTAGNI, est né le 21 novembre 1966 à Agadir (MAROC). Quatrième d'une fratrie de sept enfants issus de Abdallah et de Fatima ARHMAN. Il est de nationalité marocaine.

Il est arrivé en FRANCE à l'âge de 11 ans en 1978, dans le cadre d'une procédure de regroupement familial (D589).

Il s'est marié le 24/12/1994 à Fadam Bent Larbi Bent Moussa ETTAHERY, de ce mariage sont nés trois enfants.

Hassan BOUTAGNI est par ailleurs cousin de Rachid AIT EL HADJ.

En mai 2003, Hassan BOUTAGNI était gérant de deux sociétés : la SARL HANA, sise 155, rue du Faubourg Saint-Denis à PARIS 75010 spécialisée dans le commerce de gros alimentaire, et EUROPE NEGOCE, sise boulevard des Boutardes à VERNON (27).

Parallèlement à sa relation conjugale, il entretient une relation sentimentale platonique avec France ABATI, avec laquelle il avait la désir de se marier, tout en maintenant son union avec son épouse légitime (D.4807).

Il avait utilisé l'alias de Abou TAYEB expliquant avoir choisi cet alias lorsqu'il était plus jeune, dans les années 1980 en hommage à Al Tayeb BENTIZI (D.3432).

Il a toujours vécu à MANTES LA JOLIE, mais en 2003 il a été expulsé de son logement pour défaut de paiement des loyers, ce que confirmait son épouse (D.3412). Il avait par la suite résidé chez ses parents, puis chez sa soeur (D.3412 ; D.3425).

Il expliquait qu'il avait rencontré des difficultés financières puis qu'il s'était désintéressé du loyer ayant le projet d'aller s'installer avec sa famille au MAROC (D.4807).

Il avait quitté le système scolaire français sans être diplômé, après avoir notamment étudié la mécanique générale, cependant il avait obtenu un diplôme en théologie islamique à l'issue des six années d'études en Syrie (D.3429).

En 1992/1993 il avait été employé comme ouvrier intérimaire chez Renault pendant 18 mois. Entre 1994/1995 il n'avait travaillé que 3 mois au garage FIAT de Mantes la Jolie (D.3451).

Entre 1997 et 1998 il avait ouvert une librairie à Agadir (D.3430)

Il avait repris une activité professionnelle en FRANCE vers 1997/1998, époque à laquelle il avait été employé en qualité de vendeur, jusqu'en 1999, par la société "Folies fruits" sise à Mantes la Jolie (D.3456).

Pendant un an sur la période 2000/2001 il avait été employé dans le "*point-phone*" WAFA PHONE (D.3432).

Il avait également travaillé 6 mois en 2002 pour la boulangerie THDM appartenant à Dahou AZRI.

Durant quelques mois en 2002 ou 2003 il avait été gérant des sociétés "EUROPE NEGOCE" et "HANA" appartenant également à Dahou AZRI (D.3451 ; D.589).

Il avait également occupé un emploi non déclaré durant le dernier trimestre 2003 au sein de l'épicerie "*Kenen Distribution*".

Au moment de son interpellation et depuis janvier 2004 il exerçait la profession de vendeur en boulangerie, employé par l'épouse de Dahou AZRI (D.3451).

En août 1995, il était interpellé en possession d'un fusil à pompe et des cartouches à la gare SNCF de Paris Saint Lazare. Il déclarait aux policiers avoir fortuitement découvert cette arme et ces munitions à ARTIGAT (09) d'où il revenait. Etaient interpellés avec lui, les nommés HENDAZ Mohamed et LAKHLILI Abdelaziz.

Le bulletin n°1 de Hassan BOUTAGNI portait mention de deux condamnations de faillite personnelle pendant 10 ans prononcées le 13 janvier 2005 par le Tribunal de Commerce d'EVREUX et le 23 mars 2005 par le Tribunal de Commerce de PARIS.

• **Jamal OULAHSEN :**

Jamal OULAHSEN, de nationalité française est né le 13/06/1974 à Mantes la Jolie (78) de Mohamed et de OULAHSEN née RABHI Karima. Il est le second d'une fratrie de huit enfants.

Il est marié depuis le 13 novembre 1999 avec Salima BOUSSEKA, née le 12/01/1984 à Mantes la Jolie. De cette union sont nés deux enfants Rayhana, née le 27/01/2001 et Souhayla, née le 18/08/2003

Il est également marié religieusement avec Souad KORIB, qui était cliente de commerce.

Il ajoute ce que cette "polygamie" lui pose de couple, Souad KORIB vivant mal le fait d'être une seconde épouse.

Il a également enfants avec elle : Amira née en 2004 et Hafsa en 2005.

Il a été domicilié à MANTES LA JOLIE, puis à CLICHY SOUS BOIS. Au jour de son audition devant les services de police, il était domicilié 20 rue du Docteur ROUX à MANTES LA JOLIE, mais il indiquait avoir acheté un pavillon sis 215, Boulevard du Maréchal JUIN à MANTES LA JOLIE, dans lequel il souhaitait s'installer avec Salima BOUSEKA et ses enfants (D.5378).

Il ajoutait être propriétaire de deux autres logements sis à MANTES LA JOLIE et acquis au moyen de crédits bancaires. Le premier, situé 9 rue Georges BUFFON est loué par sa soeur et son beau-frère ; le second, situé 208, rue de Gassicourt est loué à Mme BELJED (D.5378).

Enfin, suite au décès de son grand-père, sa mère lui a cédé un terrain au MAROC (BERKANE).

Ayant fait l'objet d'une annulation de permis, il conduit sans depuis 2003.

Il était propriétaire d'un véhicule RENAULT SAFRANE et il indiquait avoir été également propriétaire d'un véhicule AUDI A6 immatriculé au nom de son épouse Soud KORIB. Ce véhicule apparaîtra à plusieurs reprises dans la procédure.

Jamal OULAHSEN expliquait avoir fait l'objet de plusieurs procédures judiciaires.

Ainsi avait-il fait l'objet de plusieurs mesures de garde-à-vue pour des faits d'outrage, escroqueries, violences volontaires. Ces faits d'outrage avec été commis en compagnie de Fouad CHAROUALI. Il en était fait mention dans la procédure.

Concernant les faits d'escroqueries, il avait trouvé leur origine dans la relation que Jamal OULAHSEN entretenait avec Mourad FERIDHI.

Jamal OULAHSEN est titulaire d'un bac professionnel Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés, et d'un Brevet de Technicien Supérieur ATI (Assistant Technique d'Ingénieur). Mais il n'a jamais exercé dans cette branche.

Il a tout d'abord travaillé en tant qu'agent de maintenance chez Renault pendant un an, puis dans une boulangerie industrielle, et enfin en tant que chef d'équipe des agents médiateurs d'information et de service à la SNCF pendant deux ans sous contrat à durée déterminée.

En janvier 2001 il avait créé au BLANC-MESNIL (93), avec sa mère, la société JO SERVICES, laquelle exploitait un magasin de téléphonie sous l'enseigne «Box Télécom» (sigle "BT) (D3382-D3382/7/17-D5368/3).

Cette SARL au capital de 7.622,45 euros avait été immatriculée le 7 février 2001 au RCS de Bobigny (D3382-D3382/4).

Sa mère en a été nommée gérante (D3382/4).

Le début d'exploitation remonte au 1er février 2001.

Cette opération avait été réalisée grâce à un apport personnel d'environ 20.000 euros.

Sa mère disposait de 50% des parts (D5369/2).

En réalité, Jamal OULAHSEN avait apporté 45.000 francs sur les 50.000 composant le capital social (D3382/2/8)

Il avait vendu 50% de JO SERVICES début 2003 à Mourad FERIDHI et lui avait cédé le solde des parts en juin 2003 (D.5369).

Le montant global de cette cession s'est élevé à 60.000 euros réglés en espèces dont 45.000 de manière opaque (D.5369 ; D.5370 ; D.5371).

La société changeait alors de nom pour devenir «*SERVICE AU PHONE*» (D.5369).

La cession de ces parts n'avait fait l'objet d'aucune modification statutaire et n'avait été entérinée qu'au jour de la vente par le cabinet «BUSINESS POWER» dont le responsable était Youcef ABERBRI, frère de Redouane ABERBRI.

Le 27 juillet 2002, il avait créé à BOBIGNY la société de téléphonie «MO SERVICES» dont la gérance a été confiée à sa soeur Samira qu'il qualifiait de "*prête-nom*" (D.5368 ; D.5455).

Le capital de MO SERVICES était réparti à parts égales entre ses soeurs Samira et Latifa. Il restait le gérant de fait de cette société.

Selon lui, il avait revendu cette société à la mi-2003 à Zaïd SAKI contre 20.000 euros en espèces et une Audi A6 (D.5380). Cependant, le changement de carte grise n'avait été effectué que le 29 janvier 2004 (D.600) et le véhicule avait été mis au nom de Souab KORIB. Interrogé sur ce hiatus chronologique, Jamal OULAHSEN expliquait que le véhicule lui avait été remis dès l'été 2003, mais sa cession n'avait été régularisée qu'en janvier 2004 (D.5537).

Le 25 avril 2003, les deux soeurs de Jamal OULAHSEN revendaient leurs parts à Amar IBRAHIMI et à Hassan KENOUGE, qui apparaissaient comme des intermédiaires de Zaïd SAKI, lui-même souhaitant acquérir cette société pour le compte d'une autre personne (D.5455 ; D.5537).

Il expliquait le recours à ces «prêts noms» familiaux afin de faciliter ses démarches auprès de organismes de crédit lors d'acquisitions immobilières.

La société "RO SERVICES" nom commercial "BOX TELECOM" domiciliée au Centre commercial du Chêne Pointu à Clichy-sous-Bois avait été immatriculée le 12 mars 2002 au RCS de Bobigny. Selon ses statuts du 2 janvier 2002, il s'agit d'une SARL au capital de 7.800 euros, partagé à parts égales entre Jamal OULAHSEN et sa mère (D.3384).

L'exploitation de cette société a débuté le 1er février 2002 et Jamal OULAHSEN en était le gérant (D.3384).

Selon Jamal OULAHSEN, il s'agissait d'une création complète d'entreprise financée avec les bénéfices de MO SERVICES et de JO SERVICES et une partie de la vente de MO SERVICES (D.5537).

A la suite d'une assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2004, Souad KORIB avait remplacé Jamal OULAHSEN à la gérance de RO SERVICES (D.3401).

Par ailleurs, cette dernière était la gérante d'une société dénommée "TOP SERVICES" dont les statuts avaient été déposés le 26 octobre 2004 au greffe du tribunal de commerce Bobigny. Il ressort de ces statuts, co-signés par les parents de Jamal OULAHSEN, qu'ils y sont associés à parts égales. Ils correspondent à une société ayant la même adresse que RO SERVICES.

Au demeurant, une résolution donnait tous pouvoirs à Souad KORIB pour acquérir le fonds de commerce de la SARL RO SERVICES moyennant le prix principal de 55.000 euros.

Interrogé sur ce montage commercial, Jamal OULAHSEN indiquait une nouvelle fois, qu'il s'agissait de faciliter ses démarches pour l'acquisition de biens immobiliers (D.5537).

En septembre 2005, Jamal OULAHSEN cédait 50% des parts de TOP SERVICES à Ahmed BELJED, car il l'intention de racheter un petit hypermarché à EVREUX, la SARL NOWZAK, sous l'enseigne "les jardins de la Madeleine". Il investissait les 88.000 euros de la vente de 50% des parts de TOP SERVICES dans cette nouvelle société (D.5380 ; D.5537).

Il était toujours actuellement porteur de fait de 50% des parts de TOP SERVICES (D.5537).

Le 5 juin 2003, en association à parts égales avec Rachid SADEK, il avait créé une société pour exploiter, à compter du 1er octobre 2003, le restaurant «Le Chalet du Chêne Pointu» sis au centre commercial du Chêne pointu à Clichy sous Bois (D.3394 ; D.3277 ; D.5370).

Cette société avait été immatriculée le 8 juillet 2003 au RCS de Bobigny avec pour gérant Rachid SADEK (D.3394 ; D.3394).

Jamal OULAHSEN avait cédé cet établissement en avril 2005 à Mourad FERIDHI pour le prix de 100.000 euros dont 87.700 réglés de manière occulte par le versement de mensualités en espèces de 2.000 euros (D.5456 ; D.5369 ; D.5370 ; D.5371).

Le 26 mai 2004, Jamal OULAHSEN créait une société de contrôle technique automobile (D.3383/7) dont les statuts indiquaient que ses parents en étaient propriétaires à parts égales.

Cette SARL au capital de 1.500 euros, dénommée "*Centre Contrôle Technique de Mantes*" ou "CCTM" avait été immatriculée le 15 juin 2004 au RCS de Versailles (D3383). Il en était le gérant (D.3383).

Jamal OULAHSEN apparaissait également comme le gérant de deux sociétés créées *ad hoc* pour acheter et louer les murs du local dans lequel il exerçait l'activité de contrôle technique, mais faute de financement l'acquisition n'avait pu avoir lieu (D.5537).

Il évaluait ses revenus à 44.000 € par an (D.5378).

Le bulletin n°1 du casier judiciaire de Jamal OULHASEN portait mention d'une condamnation à la peine de 500 Euros d'amende prononcée le 9 décembre 2003 par le Tribunal Correctionnel de BOBIGNY pour des faits de conduite malgré suspension administrative du permis de conduire, et une condamnation à la peine de 1.200 Euros et 400 euros prononcée le 10 mai 2006 par le Tribunal Correctionnel de BOBIGNY pour des faits de conduite malgré invalidation du permis de conduire et excès de vitesse.

• Mohamed EL HARAQUI

Mohamed EL HARAQUI est né le 10 Mars 1962 à TAGHIT, MAROC de feu Mohamed et de Yamna HMAMOUCH.

Il dispose de la double nationalité marocaine et française, cette dernière ayant été acquise par mariage en 1997. Il demeure 50, rue Marcel Cerdan, 69100 VILLEURBANNE.

Le 27 mars 1993, il épousait Andreza ALVES de qui il divorçait le 26 avril 1999 (D.388).

En 1996, il épousait au MAROC Fatima BELMIR, de qui il aura un fils, Chakir, né en septembre 2001.

A l'époque de son arrestation, il vivait avec Francia HUMEZ, rencontrée en 2002 selon l'intéressée (D.5566/2), et qu'il avait épousée religieusement à Lyon en janvier 2004.

Il avait suivi des études scientifiques au MAROC et en FRANCE sanctionnées par un DEA en électronique à l'Université de FLANDRES-ARTOIS et une thèse sur le traitement du signal à l'Université d'AMIENS en 1997.

Parallèlement à ses études il avait enseigné la physique et la chimie à l'Ecole Normale de BEAUVAIS, puis effectué divers remplacements dans des lycées et collèges de l'Académie d'AMIENS.

L'année de la soutenance de sa thèse il obtenait un poste à LYON et s'y installait (D.6224).

Il est actuellement maître-auxiliaire au collège Simone Veil à CHATILLON D'AZERGUES.

Le bulletin n°1 du casier judiciaire de Mohamed EL HARAQUI portait mention d'une condamnation non-avenue.

## REQUISITIONS AUX FINS DE NON-LIEU

Attendu qu'il ne résulte pas de l'information charges suffisantes contre quiconque d'avoir commis les faits d'assassinats, tentative d'assassinats, complicité d'assassinat, tentative de complicité d'assassinat, infractions à la législation sur les explosifs, toutes infractions à titre principal ou connexe avec une entreprise terroriste ;

Vu les articles 175 et 177 du Code de procédure pénale ;

En conséquence, requiert qu'il plaise à Monsieur le Premier Vice-Président chargé de l'instruction, dire n'y avoir lieu à suivre en l'état contre quiconque de ces chefs.

\* \* \*

### • **Jamal OULAHSEN :**

Attendu qu'il ne résulte pas de l'information charges suffisantes contre Jamal OULAHSEN d'avoir commis les faits de financement d'une entreprise terroriste ;

Vu les articles 175 et 177 du Code de procédure pénale ;

Requiert qu'il plaise à Monsieur le Premier Vice-Président chargé de l'instruction, dire n'y avoir lieu à suivre en l'état contre l'intéressé de ce chef.

\* \* \*

### • **Hassan BOUTAGNI :**

Attendu qu'il ne résulte pas de l'information charges suffisantes contre Hassan BOUTAGNI d'avoir commis les faits de financement d'une entreprise terroriste ;

Vu les articles 175 et 177 du Code de procédure pénale ;

En conséquence, requiert qu'il plaise à Monsieur le Premier Vice-Président chargé de l'instruction, dire n'y avoir lieu à suivre en l'état contre l'intéressé de ce chef.

**REQUISITIONS AUX FINS DE DISJONCTION  
ET  
DE RENVOI DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL**

Attendu qu'il résulte de l'information charges suffisantes contre :

• **Mustapha BAOUCHI :**

D'avoir en AFGHANISTAN, en TURQUIE, en BELGIQUE, en IRAN, en ITALIE, au PAKISTAN et sur le territoire national, courant 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 et depuis temps non couvert par la prescription, participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation caractérisée par un ou plusieurs faits matériels d'un des actes de terrorisme mentionnés à l'article 421-1 du Code pénal ;

Faits prévus et réprimés par les articles 421-1, 421-2-1, 421-3, 421-5, 422-3, 422-4, 450-1 du Code pénal, 206 et 706-16 du Code de procédure pénale ;

• **Fouad CHAROUALI :**

D'avoir en SYRIE, en TURQUIE, au ROYAUME-UNI, en IRAN, en AFGHANISTAN en BELGIQUE et sur le territoire national, courant 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 et depuis temps non couvert par la prescription, participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation caractérisée par un ou plusieurs faits matériels d'un des actes de terrorisme mentionnés à l'article 421-1 du Code pénal ;

Faits prévus et réprimés par les articles 421-1, 421-2-1, 421-3, 421-5, 422-3, 422-4, 450-1 du Code pénal, 206 et 706-16 du Code de procédure pénale ;

• **Bachir GHOUIMID :**

D'avoir en TURQUIE, en ESPAGNE, en IRAN, en BELGIQUE, en AFGHANISTAN, au ROYAUME-UNI, et sur le territoire national, courant 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 et depuis temps non couvert par la prescription, participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation caractérisée par un ou plusieurs faits matériels d'un des actes de terrorisme mentionnés à l'article 421-1 du Code pénal ;

Faits prévus et réprimés par les articles 421-1, 421-2-1, 421-3, 421-5, 422-3, 422-4, 450-1 du Code pénal, 206 et 706-16 du Code de procédure pénale ;

• **Attila TURK :**

D'avoir en TURQUIE, en IRAN, au MAROC en BELGIQUE et sur le territoire national, courant 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 et depuis temps non couvert par la prescription, participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation caractérisée par un ou plusieurs faits matériels d'un des actes de terrorisme mentionnés à l'article 421-1 du Code pénal ;

Faits prévus et réprimés par les articles 421-1, 421-2-1, 421-3, 421-5, 422-3, 422-4, 450-1 du Code pénal, 206 et 706-16 du Code de procédure pénale ;

• **Rachid AIT EL HADJ :**

D'avoir en SYRIE, en TURQUIE, en BELGIQUE, en ITALIE, en IRAN, en AFGHANISTAN et sur le territoire national, courant 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 et depuis temps non couvert par la prescription, participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation caractérisée par un ou plusieurs faits matériels d'un des actes de terrorisme mentionnés à l'article 421-1 du Code pénal ;

Faits prévus et réprimés par les articles 421-1, 421-2-1, 421-3, 421-5, 422-3, 422-4, 450-1 du Code pénal, 206 et 706-16 du Code de procédure pénale ;

• **Réoudane ABERBRI :**

D'avoir en IRAN, en TURQUIE, en BELGIQUE en ITALIE, au MAROC et sur le territoire national, courant 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 et depuis temps non couvert par la prescription, participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation caractérisée par un ou plusieurs faits matériels d'un des actes de terrorisme mentionnés à l'article 421-1 du Code pénal ;

Faits prévus et réprimés par les articles 421-1, 421-2-1, 421-3, 421-5, 422-3, 422-4, 450-1 du Code pénal, 206 et 706-16 du Code de procédure pénale ;

• **Hassan BOUTAGNI :**

D'avoir, au MAROC, en SYRIE et sur le territoire national, courant 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 et depuis temps non couvert par la prescription, participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation caractérisée par un ou plusieurs faits matériels d'un des actes de terrorisme mentionnés à l'article 421-1 du Code pénal ;

Faits prévus et réprimés par les articles 421-1, 421-2-1, 421-3, 421-5, 422-3, 422-4, 450-1 du Code pénal, 206 et 706-16 du Code de procédure pénale ;

• **Jamal OULAHSEN :**

D'avoir sur le territoire national, courant 2003 et 2004 et depuis temps non couvert par la prescription, participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation caractérisée par un ou plusieurs faits matériels d'un des actes de terrorisme mentionnés à l'article 421-1 du Code pénal ;

Faits prévus et réprimés par les articles 421-1, 421-2-1, 421-3, 421-5, 422-3, 422-4, 450-1 du Code pénal, 206 et 706-16 du Code de procédure pénale ;

Vu les articles 175, 176, 179 et 706-16 et suivants du Code de procédure pénale ;

En conséquence, requiert qu'il plaise à Monsieur le Premier Vice-Président chargé de l'instruction, renvoyer **Mustapha BAOUCHI**, **Fouad CHAROUALI**, **Bachir GHOU MID**, **Attila TURK**, **Rachid AIT EL HADJ**, **Réduouane ABERBRI**, **Hassan BOUTAGNI** et **Jamal OULAHSEN** devant le Tribunal correctionnel pour y être jugés de ce chef conformément à la loi.

\* \* \*

Attendu qu'il résulte également de l'information charges suffisantes contre :

• **Mohamed EL HARAOUI :**

D'avoir en BELGIQUE, au MAROC et sur le territoire national courant 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005 et depuis temps non couvert par la prescription, participé à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation caractérisée par un ou plusieurs faits matériels d'un des actes de terrorisme mentionnés à l'article 421-1 du Code pénal ;

Faits prévus et réprimés par les articles 421-1, 421-2-1, 421-3, 421-5, 422-3, 422-4, 450-1 du Code pénal, 206 et 706-16 du Code de procédure pénale ;

Attendu qu'il ne résulte pas de l'information l'existence d'un lien de connexité suffisant entre le délit susvisé et les autres délits poursuivis dans la présente procédure ;

Vu les articles 175, 176, 179, 203 et 706-16 et suivants du Code de procédure pénale ;

En conséquence, requiert qu'il plaise à Monsieur le Premier Vice-Président chargé de l'instruction, bien vouloir ordonner la disjonction des poursuites concernant **Mohamed EL HARAOUI** et renvoyer l'intéressé devant le Tribunal correctionnel pour y être jugé de ce chef conformément à la loi.

## REQUISITIONS AUX FINS DE MAINTIEN SOUS CONTROLE JUDICIAIRE

Attendu que les obligations du contrôle judiciaire de **Mohamed EL HARAOUI**, **Attila TURK**, **Jamal OULAHSEN** et **Réouane ABERBRI** restent nécessaires afin de garantir leur représentation en justice et leur comparution devant le Tribunal Correctionnel ;

Vu les articles 138, 144, 175, 176 et 203 du Code de procédure pénale ;

En conséquence, requiert qu'il plaise à Monsieur le Premier Vice-Président chargé de l'instruction, maintenir les nommés **Mohamed EL HARAOUI**, **Attila TURK**, **Jamal OULAHSEN** et **Réouane ABERBRI** sous contrôle judiciaire jusqu'à leur comparution devant le Tribunal Correctionnel.

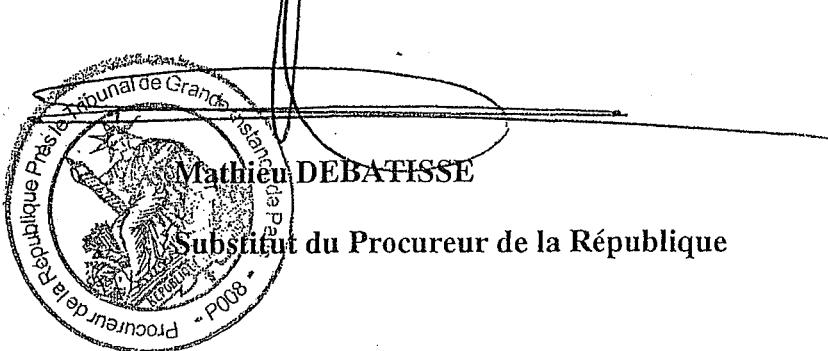
## REQUISITIONS AUX FINS DE MAINTIEN EN DETENTION PROVISOIRE

Attendu que Mustapha BAOUCHI, Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID, Rachid AIT EL HADJ et Hassan BOUTAGNI ne disposent pas de garanties de représentations suffisantes au regard de la peine encourue, qu'ils ont bénéficié à plusieurs reprises de filières d'acheminement vers l'IRAN, le PAKISTAN et l'AFGHANISTAN, que de plus leurs dénégations persistantes laissent craindre un risque de soustraction à l'action de la justice, qu'en outre, leur engagement ancien dans l'islam radical fait craindre un risque de réitération des faits.

Vu les dispositions des articles 144 et 179 du Code de procédure pénale ;

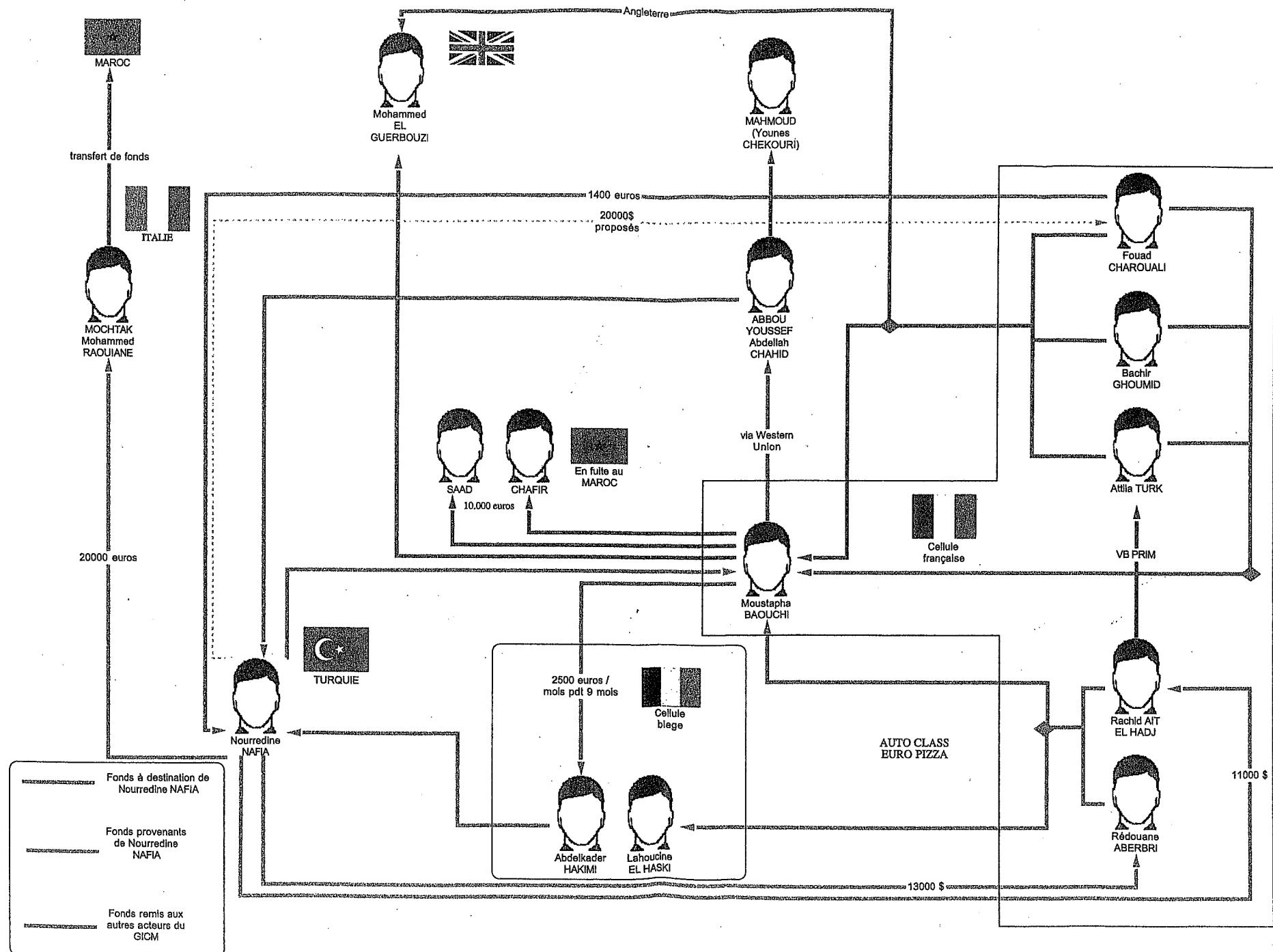
En conséquence, requiert qu'il plaise à Monsieur le Premier Vice-Président chargé de l'instruction, bien vouloir maintenir en détention Mustapha BAOUCHI, Fouad CHAROUALI, Bachir GHOUMID, Rachid AIT EL HADJ et Hassan BOUTAGNI jusqu'à leur comparution devant le Tribunal correctionnel.

Fait au Parquet de PARIS, le 02 AVR. 2007



**ANNEXES :**

- Schéma n°1 - TRANSFERTS DE FONDS AU SEIN DU GICM
- Schéma n°2 – SOUTIEN LOGISTIQUE ET OPERATIONNEL



Transferts de fonds au sein du GICM



## Soutien logistique et opérationnel

